


SIGILLUM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV·ANG·
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURNAI

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE

TOURNAI

NOUVELLE SÉRIE, TOME 4.



1899

H. & L. CASTERMAN

LIBRAIRES-ÉDITEURS

TOURNAI

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE TOURNAI

EXTRAITS DE TESTAMENTS TOURNAISIENS

(1501—1791).

Il y a quelques années, la *Société historique et archéologigue de Tournai* voulut bien accueillir dans ses *Annales* un choix d'extraits de testaments tournaisiens antérieurs au XVI[e] siècle. A cette époque déjà j'avais préparé une suite à ces extraits, en dépouillant la collection complète des testaments qui reposent dans les archives de la ville, et cela jusqu'à la fin de l'ancien régime. C'est cette seconde partie que je viens offrir aux chercheurs.

Son plan étant le même que celui de la première partie, je n'ai pas à l'exposer ici de nouveau.

C'est à la table qui termine ce volume qu'il faudra encore recourir pour se rendre compte du but et de l'utilité de ce travail. Certes les textes postérieurs au XV[e] siècle offrent un intérêt moindre que ceux des siècles antérieurs : les coutumes et les usages se rapprochent déjà des nôtres. La langue française tendant à s'épurer, les anciennes locutions, que recherchent avec ardeur les lexicographes, ne se rencontrent plus aussi fréquentes. Par compensation certaines modifications

dans nos églises ont persisté jusqu'à présent; certains objets mobiliers, désignés dans des testaments relativement récents, pourront être identifiés. Peut-être même la description de quelques tableaux, que renseignent nos textes, et leur lieu de gîsement permettront-ils de les retrouver et d'augmenter ainsi les listes déjà connues des œuvres de leurs auteurs. Qu'on me permette de relever quelques exemples qui pourront servir de justification à la publication que j'entreprends en ce moment.

Ce fut en 1517 que fut posée la première pierre de la chapelle paroissiale, accolée à la nef de la cathédrale: divers legs furent faits pour subvenir à cette construction qui dura quelques années; nous constatons en effet qu'en 1525 elle n'était pas encore terminée (nº 81).

M. Ad. Delannoy a écrit un fort intéressant volume concernant les *Divers hospices de Tournai*. Un d'eux pourtant lui a échappé : c'est celui qu'avait fondé Loys Maillet, prêtre, chapelain de S. Brice, et qui était situé dans la rue du Quesnoy. Le texte que nous donnons (nº 92), et qui date de 1531, montre également l'erreur qu'a commise Bozière lorsqu' il dit, dans son *Tournai ancien et moderne*, que ce ne fut qu'à la fin du XVIe siècle qu'on donna à la rue où était notre hospice le nom qu'elle porte encore; ce nom lui appartenait dès la première moitié du siècle.

Nos textes nous font connaître deux auteurs tournaisiens qu'aucun bibliographe n'avait signalé, et dont d'ailleurs les ouvrages sont sans doute perdus, n'ayant jamais été imprimés. Jean de la Forge avait composé un *Traité de rhétorique* (nº 157); quant à Antoine Le Clerc, il avait donné une continuation à l'œuvre de l'historien Jean Cousin (nº 386).

La pêche à la ligne a, de tout temps, passionné bien

des gens. A Tournai, les amateurs de ce sport étaient déjà constitués en société en 1565 (n° 167).

Le n° 508 nous montrera ce qui constituait l'embryon d'une collection, ce qu'on appelait autrefois le cabinet d'un *curieux*.

Sous le n° 596 nous rencontrerons deux tableaux représentant la cathédrale et l'abbaye de S. Martin dans la première moitié du XVIIIe siècle. Il serait bien intéressant de les retrouver.

L'usage d'attacher des blasons aux différents cierges qui environnent le catafalque dans les cérémonies funéraires existait avant 1585, comme le prouve le texte n° 191. C'est d'ailleurs le plus ancien dans lequel j'ai constaté cette coutume encore existante.

La seconde moitié du XVIe siècle avait été témoin des ravages d'un grand nombre d'églises par les iconoclastes. Le texte n° 245 nous montre que les dévastations faites vers 1567 aux églises de Schellebelle et de Wetteren, en Flandre, n'étaient pas encore effacées en 1612.

Monsieur le chanoine Van den Ghein s'est, à plusieurs reprises, occupé des caveaux funéraires polychromés; il a constaté leur existence surtout dans les pays flamands. On en rencontrait aussi à Tournai ainsi que nous le montre le texte suivant d'un testament de 1614 : « Je choisi ma sépulture dessoubz la paroisse Notre-Dame, ordonnant que la vaussure de dessus ladite fosse sera pointe de quelque représentation pieuse. »

L'abbé Feretti, chapelain aux honneurs de François-Ernest de Salm, évêque de Tournai, est connu par quelques tableaux qui ornaient la chapelle de S. Vincent et plusieurs salles du palais épiscopal. Il n'était pas seulement peintre, mais aussi mathématicien. A ce

titre il avait essayé de résoudre le fameux problème de la *quadrature du cercle*, et dédié son travail aux puissances maritimes. Le n° 626 nous montre qu'il avait escompté les gratifications qu'il espérait en obtenir, dans le but de constituer à sa filleule une dote de six mille fiorins.

Quelques noms d'artistes figurent dans nos testaments. Parmi ceux qu'est en droit de réclamer l'école artistique de Tournai, je citerai Michel Bouillon dont l'église de S. Brice possède encore des œuvres importantes, Ladam, de la famille duquel je me suis occupé précédemment et dont je pourrais aujourd'hui augmenter la liste des travaux, l'orfèvre Sailly, etc.

Certains termes, que j'ai relevés dans les textes qui suivent, restent pour moi sans valeur précise; ils n'en méritaient que davantage d'être signalés. Qu'étaient-ce que les services funéraires intitulés *petit* ou *gros laboureur*, et qui se célébraient en l'église S. Brice? Il s'agit assurément de ce que maintenant on appelle services de première ou de seconde classe; mais la définition exacte de ces anciens termes serait intéressante à donner.

Dans un compte-rendu, peut-être trop indulgent (mais j'aurais tort de m'en plaindre), de la première partie de mon travail, que M. Léopold Delisle a publié dans le *Journal des Savants*, l'éminent administrateur de la Bibliothèque Nationale à Paris exprime le regret que l'auteur « n'ait pas cru utile de donner quelques notions sur la collection qu'il a dépouillée avec tant de soin et de sagacité. Il aurait dû traiter, au moins sommairement, dans sa préface, la forme des testaments et les conditions dans lesquelles ils étaient reçus et conservés à l'échevinage de Tournai. » Peut-être est-il encore temps de réparer cet oubli; c'est ce que je vais tenter de faire.

Parlant des actes qui font l'objet de ce travail, la *Coutume* de Tournai s'exprime en ces termes : « Qu'un testateur faisant son testament n'est tenu garder les solemnités requises de droit, mais suffit qu'il apperre de sa volonté dernière, par écriture signée de sa main et reconnue pardevant deux témoins, ou que le testament soit passé pardevant deux de la loy, ou pardevant notaire ou autre personne publiques et deux témoins (1). »

Le testament olographe est celui que nous rencontrons le plus fréquemment, comme on le constate facilement par les extraits que nous donnons plus loin. Le testateur, dans ce cas, s'exprime à la première personne, tandis que les stipulations sont formulées à la troisième lorsque le testament est fait devant les fonctionnaires désignés par la Coutume. Remarquons en passant que l'instruction devait être assez répandue à Tournai, dans les classes moyennes, car les neuf dixièmes des testaments sont olographes. Quelque soit d'ailleurs la forme de nos actes testamentaires, leur mode de conservation et d'exécution était toujours le même.

Aussitôt le décès du testateur, un certain nombre de personnes, parmi lesquelles se rencontre d'ordinaire le curé de la paroisse, présentait l'acte aux échevins en affirmant que c'était bien le testament du défunt. On rédigeait un procès-verbal de ce dépôt, que l'on faisait suivre de la copie intégrale du testament ; puis on inscrivait la formule d'*emprise*, c'est-à-dire la déclaration des exécuteurs testamentaires acceptant leurs fonctions. Toute cette rédaction était faite en double sur une seule feuille de parchemin ; on réservait entre les deux copies

(1) *Les coutumes, stils et usages de l'échevinage de la ville et cité de Tournai.* — Tournai, Joveneau, 1778.

un espace large de deux ou trois doigts dans lequel on écrivait en grands caractères le mot *testament* ou plus souvent *mémore*, parfois même le nom du scribe qui avait transcrit l'acte. La feuille de parchemin était alors coupée en deux en travers du mot écrit en grands caractères. L'un des exemplaires était remis aux exécuteurs testamentaires; l'autre était déposé au greffe échevinal, qui conservait également l'original du testament. Cette façon de procéder explique la masse énorme des testaments que possèdent encore nos archives communales, malgré de fâcheuses dilapidations : leur nombre s'élève à plus de 15000.

Une remarque qui n'aura certainement pas échappé aux lecteurs qui auront bien voulu parcourir les deux volumes d'extraits que je leur présente, c'est que, aux époques les plus anciennes, on ne rencontre presque pas de testaments de membres du clergé; vers la fin du XIVe siècle, ces actes commencent à faire leur apparition; ils deviennent de plus en plus nombreux à mesure que nous approchons des temps modernes. La raison s'en trouve dans les privilèges ecclésiastiques.

Tant que les chanoines avaient vécu dans leur cloître, la juridiction spéciale qui régissait leurs actes n'avait donné lieu à aucune contestation : ils étaient en terre d'église. Mais quand ils renoncèrent à la vie en commun et se logèrent en des maisons situées sous la juridiction de la ville, il n'en fut plus de même.

Des conflits s'élevèrent entre le chapitre et les échevins, chacun réclamant le droit d'approbation des testaments. L'affaire prit une telle importance qu'on la déféra au Parlement à Paris.

La justice était, assure-t-on, boiteuse au XVe siècle. Toujours est-il qu'elle marchait bien lentement, et que les procès entamés nourrissaient d'ordinaire plusieurs

générations d'avocats. Aussi était-il de l'intérêt des plaideurs de choisir des arbitres, et surtout de s'incliner devant leur décision. Ce respect des décisions arbitrales était du reste admis dans ces temps anciens où l'honnêteté n'avait pas encore fait place aux vulgaires ambitions.

C'est au mode de l'arbitrage qu'eurent donc recours le chapitre et les échevins, pour mettre fin au débat qui s'était élevé entre eux. Voici quelle fut la décision intervenue en 1427 dans cette affaire. Je la transcris d'après une copie de 1525 qui faisait partie des dossiers de M. Desmazières.

Accord entre ceulx de la Ville et le Chapitre de Tournay à cause des testaments des bénéficiéz de ladite église, trespasséz ès maisons subjectes.

« A tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou orront, doyen et chapitre de l'église, prévostz, juréz, eschevins, eswardeurs, doyens et soubz doyens des mestiers de la ville et cité de Tournay, Salut et congnoissance de vérité. Savoir faisons que des procès, questions et débas piéchà menéz et encommenchiéz en la Court de Parlement du Roy nostre sire darrain trespassé, que Dieu pardoinst, entre nous doyen et chapitre dessusdits, complaingnans en cas de saisine et de nouvellité, d'une part, et nous prévostz, juréz et aultres recteurs et aultres gouverneurs de ladite ville et cité, opposans et aultrement, d'autre part, à cause des testamens des bénéficiéz en ladite église, trespasséz ès maisons subjectes aux eschevinaiges de ladite ville, et de leurs biens meubles trouvéz en icelles, ensemble de l'approbation, emprinse et congnissance desdis testamens et de la reddition et comptes des exécutions et biens d'iceulx, et des inventoires et vendues desdis biens, et aultres choses narées plus ad plain ès dis pro-

cès, dont chacun de nous disoit et maintenoit à lui en devoir avoir la congnissance. Nous, pour tenir et norir bonne paix ensemble, eschiever les frais et despens qui sur ce s'en polroient ensuyr, et adfin que par nosdis débas et procès les acomplissemens desdis testamens ne soyent retardéz, délayéz ou empeschiéz, et pour certaines aultres causes et considérations à ce nous mouvans, sommes condeschendus en accord ensemble par le moyen et délibéracion des conseilliers que nous aviens en temps passé audit Parlement, et aultrement, par la manière contenue en certaine cédulle contenant ledit accord, dont la teneur s'ensuit.

Sur les débas et procès meus et pendans entre vénérables seigneurs doyen et chappitre de l'église de Tournay, d'une part, et honnourables hommes les prévostz, juréz, eschevins et eswardeurs pour et ou nom de ladite ville, d'autre part, pour raison des testamens des chanoines et aultres bénéficiéz en ladite église, subjectz desdis de chappitre, est assavoir cannonnes, grant vicaires, curés, leurs lieutenans et aultres chappellains, bénéficyéz et officyers subjectz ausdis de chappitre dénomméz ou cry de l'Assencion, demourans ès maisons subjectes à ladite ville, de l'approbacion et congnissance d'iceulx testamens, et reddicion des comptes, semble au conseil desdites parties, par manière d'avis, que lesdites parties polront estre d'accord en la manière qui s'ensuit. Est assavoir que, en tant qu'il touche les dessusnomméz, l'approbacion de leursdits testamens et aussy l'audicion et reddicion des comptes compétera et appartiendra ausdis de chappitre, sy non que les testateurs aient expressément soubzmis leursdis testamens et exécucions d'iceulx à la loy et justice de ladite ville; ouquel cas la congnoissance appartiendra pleinement à icelle ville. Et s'il advenoit

que les gens d'église subjectz desdis de chappitre dessusnomméz eussent fait testamens par vertu desquelz il fust nécessité de vendre, aliéner ou transporter aucuns héritaiges, cens ou rentes ou aultres immeubles estans en la justice de ladite ville de Tournay, icelle vente ou transport se fera pardevant les eschevins d'icelle ville et en auront leurs drois pareillement que des aultres habitans d'icelle, la congnoissance desdis testamens tousiours demorant à iceulx de chappitre.

Item, toutes et quantes fois que aucuns des dessusdis gens d'église trespasséz auront aucuns biens meubles en la justice de la ville de Tournay, ayent fait testament ou non, lesdis eschevins polront, se bon leur semble, iceulx biens faire seeller soubz leur main, et mectre maneurs, se mestier est, pour les garder et conserver au prouffit de cellui ou ceulx à qui il appartiendront, en la manière qu'ilz ont accoustumé de faire ès maisons des personnes layes et subjectes à eulx, et lesdis de chappitre non. Mais sy tost que les exécuteurs qui auront empris l'exécution des testamens les venront requérir à avoir, lesdis eschevins, après ce qui leur sera apparu de l'approbation d'iceulx testamens avoir esté faite pardevant lesdis de chappitre, seront tenus de dessailer, délaisier et délivrer lesdis biens ausdis exécuteurs sans délay, et ce par inventoire faite par leur main en la présence d'un des clercqs desdis de chappitre se estre y veult; et ne leur pourront refuser ne contredire, sy non toutesvoyes qu'il y eubt à ce apparant aucun qui se opposast et requist estre oys au contraire sans fraulde.

Et se lesdis bénéficiéz et subgectz ausdis de chappitre moroient intestas, semblablement lesdis eschevins polront mectre en leur main, inventoryer et faire

prisier, et en après seront tenus de iceulx baillier et délivrer ausdis de chappitre ou leurs procureurs lesdis biens meubles estans en leur jurisdiction, ou cas que aultre empeschement n'y aroit et qui se apparoit aucun qui y prétendist avoir aucun plus grand droit que lesdis de chappitre et sans fraulde, comme dessus, en baillant iceulx de chappitre caucion qui seroit souffissant, en ladite ville, de iceulx biens reffondre, ou le valleur en la main desdis eschevins, se eulx à ce appelléz et oys pardevant lesdis eschevins il appert et soit par eulx déclaré autre y avoir plus grand droit que lesdis de chappitre.

Item, accordé est que, toutes et quantes fois que aucuns biens meubles des trespasséz bénéficyéz et subgects desdis de chappitre seront bailliéz et délivréz comme dessus est dit, lesquelz on disposera à vendre et cryer en ladite ville, icelle vente et cryée se fera par les cryeurs juréz d'icelle ville, lesquelz, à chacune fois que le cas y eschéra, feront serment à iceulx de chappitre ou à leurs officyers de bien et léalment faire ladite vente et cryée; et ne polront lesdis de chappitre, pour cause des choses dessusdites, prétendre à avoir jurisdiction, justice, congnoissance ne aucune domination en la terre et justice de ladite ville ne sur les subgects d'icelle, ne iceulx de la ville sur ceulx de chappitre. Et seront les testamens et exécutions d'iceulx dont il a esté et est question, et ceulx qui depuis sont advenus et escheus, gouvernéz par les exécuteurs d'iceulx, et les comptes rendus selon l'ordonnance et délibération dessusdits.

Et semble aux conseilliers desdites parties que partant les parties se polront départir de tous procès encommenchiéz à cause des testamens, exécutions et aultres choses dessusdites, et sans amende, et les

despens compenséz s'il plaist au Roy nostre sire et à sa court de Parlement.

Tout lequel accord ainsy advisé et délibéré par nos dessusdis conseilliers, nous et chacun de nous en droit soy et pour tant que touchier lui peult et doit, en icellui ratiffiant, approuvant et ayant pour agréable, promectons et avons en convent loyalment, de bonne foy et sans fraulde détenir, faire tenir et entretenir de point en point selon sa forme et teneur, et d'en user doresenavant toutes et quantes fois que le cas y eschéra, tout ainsy et par la manière que oudit accord est contenu, exprimé et déclaré; et de icellui accord faire passer par la court dudit Parlement du Roy nostre sire, sy mestier est, le plus brief que bonnement faire se polra. Et en oultre, moyennant ledit accord, nous, parties dessusdites et chacune de nous, nous depportons de toutes impétracions royaulx ou aultres faites à l'occasion desdis procès et questions pour le fait desdis testamens et aultres choses contenues oudit accord, sans en volloir user doresenavant l'un contre l'aultre en quelque manière que ce puist estre.

En tesmoing desquelles choses dessusdites et de chacune d'icelles, nous parties devant dites avons faict mectre les seaulx desdites église, ville et cité à ces présentes lettres qui furent faites et données le deuxiesme jour du mois de may l'an de grâce mil quatre cens vingt sept. — Signées sur le reply, J. Denise et J. Haluyn. »

Collation faite de ceste présente coppie aux principalles et originalles lettres, par moy, Rogier du Fief, premier greffier de ladite ville et cité de Tournay. Et est ladite coppie mot après autre correspondant ausdites originalles lettres, tesmoing

mon seing manuel cy mis, le douziesme jour du mois de jullet l'an mil cincq cens vingt cincq.

(*Signé*) Du Fief, avec paraphe.

Quel que soit le testateur, qu'il fut laïc ou membre du clergé, la forme des testaments est toujours la même. Après avoir fixé le lieu de sa sépulture et parfois les cérémonies de ses funérailles, le testateur énumère les legs divers qu'il fait à ses parents ou à ses amis; enfin il désigne ses exécuteurs testamentaires. Cette règle générale a pourtant subi parfois quelques modifications. C'est ainsi que j'ai rencontré, une seule fois il est vrai, dans notre collection tournaisienne, un testament posthume.

Ce fait curieux, et qui peut-être ne s'est reproduit nulle part, méritait d'être signalé. J'en ai déjà fait l'objet d'une communication spéciale, parue dans le tome I de nos *Annales*. Malgré cette publication antérieure, je pense que, par sa singularité, cet acte mérite de figurer dans un recueil spécial aux testaments tournaisiens. Aussi le dépouillant des commentaires dont je l'avais accompagné dans ma notice, je reproduis ici le texte de ce document unique. On me pardonnera, j'espère, cette redite grâce à l'intérêt de curiosité qu'elle présente.

Testament de Cornille Ras.

« Sacent tous ceulx qui ces présens escriptz de testament voiront ou oiront que, pardevant les eschevins de la ville et cité de Tournay congrégéz et assembléz en leur auditoire le dix nœufiesme jour de juing mil

six cens dix nœf, sont personnellement venus et comparus Jehan Desmartin, escuyer, seigneur des Foresteaux, et honorable homme Sébastien du Chambge, ambedeux juréz de ceste ville, lesquelz ont présenté l'acte dont a esté faict lecture, contenant ce que s'ensuit. Le sabmedy huictième de juing mil six cens dix nœf, monsieur chanoine Steenhuys et Sébastien du Chambge estans allé visiter Côrnille Ras, servante à monsieur d'Aubermets, et l'admonestans de soy recommander à Dieu et soy résoudre à sa saincte volonté, leur déclara qu'elle vouloit donner au pauvre, et désiroit faire ses dispositions. A quoy survint ledit sieur d'Aubermets et Jean Mondé, son homme; et après avoir dict une partie de ses intentions, pria d'avoir monsieur des Foresteaux, qu'on alla quérir. Et en sa présence et des dessus nomméz, fit les donations et ordonnances qui s'ensuivent. Après aucuns discours et propos par elle tenus qu'elle voulloit disposer et donner au pauvre, interroguée combien, respondit *Beaucoup*. Et sur ce que luy fut objecté qu'elle avoit jà donné à l'église de Saint Jacques, pour des bastons d'argent et des encenssoirs, quattre cens florins, et dont l'acte en estoit passé pardevant maistre Adam, at déclaré que non et qu'elle ne scait d'avoir rien faict ny donné; et que sy on a escrit cela, on l'a trompé; qu'elle n'entend nullement de l'avoir faict, et que, si quelque chose en estoit escript, elle le révocquoit. Luy estant remonstré que c'estoit bien faict de donner à l'église, a respondu souventesfois qu'elle entend donner au pauvre. Iterroguée sur la particularité de ses légatz, a respondu qu'elle veut donner au pauvre, et particulièrement à ceulx de la paroisse Saint Jacques, cinquante florins; aux pauvres prenans l'enseigne, deux rasières de bled converties en pains; au vesvé de

ladicte paroisse, deux livres de gros; et chacune vesve, une miche; à l'église dudict lieu de Saint Jacques, quattre livres de gros; à plusieurs pauvres, trois· rasières de bled converties en pains, et deux livres de gros en argent à distribuer à la volonté des exécuteurs ; aux orphelins, orphelines et enfans trouvéz, cincq livres de gros; aux Sœurs Grises, une livre de gros; à Roguine, une livre de gros; à Jean Mondé, Clare et Jenne, domesticques de monsieur d'Aubermetz, de la toille pour chemises; à la fille Pierre Henneton, ung quiéty; à Catherine Malfer, ung aultre quiety; à ung pauvre garçon de Wière, nommé Angèle, cincq florins à l'advanche d'un habit; à monsieur des Foresteaux et du Chambge, ses pourchelines et belles choses quy sont en son coffre, disant en ces termes : *Prenez encoires quelque chose; je veulx que vous ayez dadvantaige, mes bons amys.* Sur ce qu'ilz respondirent qu'ilz ne demandoient rien, *Je vous prie, prenez mes belles choses et pourchelines; je le veulx, et c'est encoires trop peu.* Enquis si elle ne vouloit rien donner à monsieur d'Aubermetz, mademoiselle Steenhuyse ny monsieur le chanoine, pour souvenance de l'anchienne amitié, respondit en riant : *Hé! hé! non; ilz sont trop riches. Que donneroy-je à ces gens là?* Enquise ce qu'elle vouloit donner à ses parens, respondit qu'il fauloit premier songner des pauvres; qu'ilz auroient le bien de le Val, voulant dire son bien de Flandres, ne se souciant de ce que touchoit ses parens, priant lesdictz seigneurs des Foresteaux et du Chambge : *Hé! mes bons amys, faites accomplir tout cela, et faictes tout comme vous voulez.* De quoy ne fut faict aucun acte publicq, pensant qu'elle retourneroit à meilleure disposition pour bien exprimer son intention sur son bien de Flandres. A quoy estoient aussy présens

mademoiselle de Steenhuyse, le sœur de ladicte Cornille, sa niepce Loyse, lesdictes Clare, Jenne et aultres. Depuis elle at diverses fois déclaré qu'elle vouloit que ce que dessus sortit effect, et qu'elle n'entendoit que la donation qu'on luy disoit avoir faict pardevant maistre Adam, fut bonne.

» Le lundy dix septième dudit mois de juing, estant ledict du Chambge venu visiter ladicte Cornille, il la trouva de meilleur jugement qu'elle n'avoit esté de toute sa maladie, encoires que ceulx qui la sollicitoient disoient qu'elle dormoit tousjours. Sitost que icelluy du Chambge lui eut demandé de sa santé, *Je n'en puis plus*; et déclara qu'elle vouloit que ses affaires fussent bien faictes. Enquise quelles affaires, *Tout ce que je vous ay dernièrement ordonné, et à monsieur des Foresteaux*. Ledict du Chambge lui réplicqua si elle n'entendoit que la donation, faicte au prouffict de l'église Sainct Jacques pardevant maistre Adam, sortiroit effect comme un bon œuvre et pieux, at derechef respondu : *Non, non, je vous l'ay souvent dit. Je veux donner aux pauvres*. Luy fut respondu : *Bien. On donnera aux pauvres, aux orphelins, trouvéz, et comme vous avez ordonné*. Respondit : *Hé! Ouy, ouy, je vous prie*. Sy déclara qu'elle donnoit son meilleur cottron à la vesve Toussain du Mont; à la touresse, son second; à sa niepce Louyse, ses trois aultres. Enquise si le surplus de son bien seroit party en trois parts, scavoir sa sœur, Pierre et Loyse Ras, et Michiel Ras, en hésitant dit : *Non Michiel. Ilz partiront, ilz partiront;* que lui du Chambge et monsieur des Foresteaux estoient des gens de bien, et leur donnoit puissance de tout faire et de faire pryer Dieu pour son âme. *Vous scavez bien tout faire*. Hésitant tousiours lorsqu'on parloit de ses parens, tesmoignant beaucoup

d'affection à sa niepce Loyse. Et à ce estoit présente ladicte Loyse, Catherine Malfer et du Chambge, qui n'en fit faire acté publicq, pensant qu'elle se guérissoit, et aussy que monsieur d'Aubermetz, son maistre, estoit absent.

» Après laquelle lecture ainsy faicte que dict est, seroit comparu en jugement monsieur maistre Adrien de Steenhuyse, prebtre, chanoine de l'église Nostre Dame, lequel mectant la main à la poictrine a certifié d'avoir esté présent aux propos par ladicte défuncte tenus.

» Le vingt deuxième dudict mois, messire Charles de Maldere, chevalier, seigneur d'Aubermetz, et Jean Mondet, son serviteur, ayant ouy la lecture dudict acte, ont affirmé par serment solennel le contenu en icelluy estre véritable. »

EXTRAITS DE TESTAMENTS TOURNAISIENS.

XVIe SIÈCLE.

1. Thomas Henuyet, prêtre, natif de S. Amand-en-Pévèle, testa le 21 juillet 1501. — Eslis sépulture pour mon corps enterrer ou cloistre de l'église des Frères Chartrois emprèz Tournay. Item, donne à l'église et couvent des Croisiéz une chanteplure (1) et fontaine de ploncq, comme elle est, pour asseoir au cloistre de leur couvent. Item, et à ladite église des Chartrois, ung tavlet de monseigneur S. Thomas de Cantorbie, en plate pointure, lequel vœil estre porté devant mon corps à l'enterrement d'icelluy, et assiz devant la place où mondit corps sera enterré. — 6 octobre 1501.

2. Jaque Le Veau, veuve de Gillart Le Febvre, native de la paroisse S. Jacques et y demeurant, testa le 22 septembre 1501. — Je donne à ladite église S. Jaques une nappe, le plus grande des trois; et si vœl et ordonne que, quant les tables d'autelz de S. Jaques et Nostre Dame seront dorées, qu'il soient prins vingt solz tournois sur mes plus apparans biens. — 6 octobre 1501.

3. Glaude Jomart, sergent bâtonnier de la ville,

(1) La *chanteplure* est un robinet ou un entonnoir.

testa le 15 novembre 1501. — Je désire estre mon corps ensépulturé et inhumé au cymitière Nostre Dame de Tournay, au lieu dit le Moncheau (1), soubz ou auprès le goutière tirant vers le célier au vin. Item, je ordonne et vœl lors estre porté devant mon corps mon bon haubergon et me espée, que je donne et présente à la Vierge Marie de Tournay. Item, je donne à Nicolas de Belles, clercq à maistre Laurent du Bos, les perles, pierres et toute l'enseigne et broudure de ma meilleure robe de sergentrie. Item, donne à Pierrechon du Chambge, aussy clercq, le plus belle espée ou aultre baston que j'auray au jour de mon trespas en ma maison.

4. Gille Douvrin, veuve de Baulduin Villain, testa le 1[er] mars 1501. — Je eslis ma sépulture en l'église du Grant Béghinaige, à l'opposite du crucefix. Item, à Ysabel, ma fille, je lui donne ung hanap d'argent, ung Repos et les aournemens servans audit Repos, avecq unes patrenostres de coral et une coroye de desoubz qui est estoffée d'argent doré. Item, je donne encores à madite fille ung livre appelé le *Le Légende dorée,* en franchois, et unes *Heures* à deux cloans doréz. — 23 mai 1502.

5. Jeanne Poullain, veuve de Gabriel Hovart, testa le 29 avril 1502. — Item, donne à Nostre Dame en ladite église de le Magdelaine une chainture de deseure, d'argent doré, pour servir et honnourer aux bons jours icelle bonne Dame. Item, à Marie Magdelaine, madite patronne, une aultre chainture d'argent de deseure, pour décorer ladite sainte aux bons jours. — 17 mai 1503.

(1) Le *Moncheau* est la placette située au côté méridional de la cathédrale.

6. Jehan de Rateneur, tapissier, testa le 30 juillet 1502. — Je donne à Pasquier Carpentier tous les patrons de pappier que j'ay et qu'il a à moy appartenant. — 6 août 1502.

7. Jehan Le Clercq et Jeanne Vachon, sa femme, testèrent le 1er janvier 1502. — Icelluy requiert de avoir le sépulture du corps de luy et de sa femme en la chappelle S. Nicollay de ladite église S. Quentin, de pooir mectre une lame sur leurdite sépulture, et de mectre une épitaffe en ladite cappelle, et devant icelle épitaffe mectre une candeille ardant dimences et festes. — 18 janvier 1502.

8. Jehan Ségard, prêtre, testa le 18 janvier 1502. — Je vœil estre ensevelis en la fourme qui s'ensieut, c'est assavoir avec aube, çainture, fanon, estolle et casure ; et ne vœil mon corps estre mis en biere ne en luyseau, mais dedens une natte, le plus simplement que faire se pœlt. Item, le palle des poures, et non aultre. Item, je vœil avoir, en la fosse où mon corps sera mis, deux petits pos de terre, en ung du vin, en l'aultre eauwe, une petite candeille de chire, ung calice de chire ou de terre. Item, je ne vœil point avoir grand sonnaige de clocques, mais le moins que faire se pœlt. Item, je vœil que, se on trœuve chappelle ou église qui ait aournement mendre que les miens, que on les prende pour moy mettre dedens; et il auront les miens. — 20 mars 1502.

9. Jacques du Bos, prêtre et chanoine de Tournay, testa le 18 février 1502. — Eslis ma sépulture au clostre de ladite église Nostre Dame, dessoubz le lame où mon père et ma mère gisent, en requérant que le tabliau estant devant ladite sépulture, à l'un des léz de la frumeture, soit faicte monseigneur S. Jacques et en bas la représentation de ma personne, et à l'autre

léz l'imaige de la glorieuse Vierge Marie, Sainete Barbe et Apolonie, bien honnestement estoffé; et que ce soit fait au despens de mon exécution, se en mon vivant ne le avoie fait. — 7 août 1503.

10. Angnièz de Saint Genois, veuve de Quentin Gargatte, testa le 24 avril 1503 après Pâques. — Sy eslis sépulture pour mon corps gésir et enterrer en l'église S. Franchois, en la chappelle Saincte Anne, emprès de mondit feu mary. Item, je donne à Simonnette, ma fille, femme de Hermès de Fatrissart, une chambre de tapisserie enthièrement à fons pers, comme elle est, semée d'oiselerie, et armoyée des armes de feu Quentin Gargatte, mon mary. — 29 avril 1503.

11. Jehenne Gellée, veuve de Colart du Havron, testa le 3 mai 1503. — Je donne à Jehane du Méz, ma fille, femme de Gillart le Paige, mon Repos de Jésus doré et estoffé, tout ainsi qu'il est, custode et tout. Item, donne à Colle, ma fille, femme de Arnoul de Lannoy, ung bachin ouvret et l'orcherœl, mes *Heures*, ung crucefilz doré, les ymaiges de Nostre Dame et S. Jehan y servant, avecq une aultre ymaige de Nostre Dame et ung de S. Jacques. Item, donne à ma sœr de l'ospital de Marvis ung tavlet de Saint Saulveur. — 8 mai 1503.

12. Ernoul Dimence, époux de Claude Bouchard, testa le 13 juillet 1503. — Je eslis ma sépulture pour mon corps enterrer et sépulturer en l'église Nostre Dame desoubz la lame où sont enterréz mon père et ma demoiselle mère, à qui Dieu pardoinst, laquelle lame est armoyée de leurs armes, et assize du renc S. Loys audevant del huys de la chappelle paroiscialle d'icelle église. Item, je donne à Ghuy, mon filz, pour mémoire et souvenance, et affin qu'il ait mémoire

pryer Dieu pour moy et mon ame, mon aniel d'or ens ouquel a enchassé ung escuchon de déamant. — 19 juillet 1503.

13. Marguerite Prévost testa le 22 août 1503. — Eslis ma sépulture pour mon corps inhumer et enterrer ou chimitière Dieu et monseigneur S. Jaques, mondit patron, en laquelle église je donne, à l'advanchement de dorer le table d'autel de la Vierge Marie, la somme de une livre de gros, et avecq ce une coroye de dessoubz estoffée d'argent. — 4 septembre 1503.

14. Jacque le Jouene, fille de feu Piérart et femme de Mahieu Mallet, testa le 22 août 1503. — Eslis sépulture pour mon corps inhumer dedens l'église des Frères Myneurs de S. Franchois en Tournay, devant l'imaige et représentation du crucefix. — 18 décembre 1504.

15. Jacques Journet testa le 11 avril 1504. — Item, je donne à l'église de Thieullain ung Agnus Dei enquassé en argent, de douze sols ou mieulx, pour servir aux jours de la Vierge Marie et aux aultres grandes festes solennelles. Et pareillement je donne à ladite église de Thieullain ung tableau d'une ymage de la Vierge Marie. — 8 mai 1504.

16. Jeanne Faignoise testa le 19 avril 1504 après Pâques. — Eslis ma sépulture pour mon corps inhumer et enterrer ou cimitière de Dieu et monseigneur S. Jaques; et donne et légate à ladite église S. Jaques, à l'advanchement de dorer les deux tables d'autel, c'est assavoir de Nostre Dame et de S. Jaques, ung Agnus Dei d'argent doret à tout ung chief de S. Jaques, de cocquilles de perles. — 8 juin 1506.

17. Ysabel Baron, veuve de Jehan Le Péletier dit

d'Enghien, testa le 8 mai 1504. — Je donne à sœr Ysabel Le Péletier, ma fille, le livre où il y a *La Vie de Jhésus Crist*, *Passion et Résurection*, et ce pour l'ospital où elle demeure. — 11 avril 1505 après Pâques.

18. Jeanne Le Gallois, veuve de Pasquier Le Bacre, testa le 23 décembre 1504. — Je donne à Agnès de le Haye mon treschoir (1) et autel d'albastre qui est dessus, aorné de candelers, coussins et autres aornemens appartenant audit autel. — 2 avril 1506.

19. Rasse Barat testa le 28 mai 1505. — Quant à mon corps je le délaisse à la terre, requérant icelluy estre inhumé et enterré en l'église dudit S. Jaques, mondit patron, à laquelle je donne pour mon enterrement, oultre et pardessus une table d'autel que ay par ci-devant donnée à ladite église, soixante sols tournois pour une fois. — 4 septembre 1505.

20. Gillart de Roullon, époux de Jeanne Gardavoir, testa le 11 septembre 1505. — Je vœl estre donné, de mes biens, une livre de gros pour et en advanchement des dorures des deux tables d'autelz, est assavoir de Nostre Dame et monseigneur S. Jaques en ladite église S. Jaques, et pour chacune table dix solz de gros quant lesdites tables seront dorées ou commencées à dorer.

21. Catherine Jacquemart, femme de Rasse Busquet, charpentier, testa le 27 septembre 1505. — Je donne ung chappellet de blancq ambre à le Vierge Marie en le chappelle de la paroisce Nostre Dame en Tournay; et ne vœil point qu'il soit vendu durant la vie dudit Rasse, mon mary. Item, à la Vierge Marie de la

(1) Je pense qu'il faut lire *dreschoir*, meuble que l'on rencontre dans tous les inventaires.

paroisce S. Jaques, unes patrenostres de coral, par condition comme dessus. — 6 octobre 1505.

22. Grard David, natif de Tournai, testa le 22 mai 1506. — Esliz la sépulture de mon corps au cimentière de la paroisce de S. Quentin et en la place où Oste Bellaporta, mon grant sire, ma grant mère, mon père, ma mère, mes frères, mes sœrs sont enterréz, soubz une pierre là où il y a ung Agnus Dei défiguré en ladite pierre.

23. Catherine Thiebault, veuve de Jean Coutelier, testa le 10 novembre 1506. — Je donne à icelle église S. Quentin une couronne de laitton doré, et ce pour servir à la décoration de l'ymage de la glorieuse Vierge Marie. — 12 novembre 1506.

24. Jehan Hauroye, époux d'Anne du Ponchel, testa le 4 janvier 1506. — Esliz sépulture pour mon corps en l'église S. Pierre devant l'épitaphe de sire Guillemme Hauroye, mon feu sire oncle, jadis curé de ladite église. Et vœil avoir mes services honnestement fais et chantéz et célébréz en ladite église S. Pierre en la manière qui s'ensuit : premiers, vœil que à mon enterrement monseigneur le curé, accompaignié de ses chappelains et clercqs, viengnent quérir mon corps et le compaignier jusques à sa sépulture. — 1er février 1506.

25. Jehan Hazart testa le 15 avril 1507 après Pâques. — Je donne aux religieuses de l'ospital S. Jehan, que on dist de le Plancque, en Tournay, la somme de trois livres de gros pour une fois, pour et en advanchement d'une chibolle dont elles ont nécessité pour y mectre le Corpus Domini. — 6 octobre 1507.

26. Jehan de Herselles testa le 19 avril 1507 après Pâques. — Laisse et donne à ladite église S. Nicaise

la somme de trois livres de gros pour faire dorer le tabernacle du repositoire du S. Sacrement en ladite église, se de son vivant ne l'avoit fait faire. — 23 décembre 1507.

27. Nicolas Baceler, écuyer, lieutenant général du baillage, testa le 16 août 1507. — Pour mon corps inhumer, je prens et eslis lieu et place en une cappelle que je ordonne estre faite, par ce présent testament, ou cymentière et attre de l'église des religieulx Chartroux léz ceste ville de Tournay. Et vœl et ordonne que, audit lieu où mondit corps sera enterré, soit fait et construit une petite cappelle de la fachon, longheur, largheur, et haulteur de voulture, d'huis, verrières et autel, comme celle du S. Sépulcre Nostre Saulveur et Rédempteur Jhésus en Jhérusalem, et comme une qui est à Paris en l'église du Temple, et une aultre à Vallenchiennes; et y vœl bien y estre mis et employé, de mes biens, jusques à la somme de quarante livres de gros, se tant en fault. Et pour l'advanchement d'une casulle, donne à ladite religion des Chartroux mon grand paleto de velours qui servira aux messes tant qu'il polra. — 23 août 1507.

28. Ghérard de Campes testa le 6 mars 1507. — Je donne à la fabrique de l'église de Nostre Dame mon éspée à tout le fourieau au cliepiau (1) d'argent. — 20 mars 1507.

29. Sœur Marguerite Fournier, béguine, testa le 12 avril 1507. — Je donne à l'église du Béghinaige une demie douzaine de coussins ouvréz de pellican, pour servir en la cappelle Nostre Dame en icelle église. Item, donne ung tavlet de la Samaritaine pour servir dedens

(1) *Cliepiau* ne se rencontre pas dans les dictionnaires, Serait-ce la pièce de métal qui termine la pointe du fourreau?

le cœr contre le treillich à l'opposite du tavlet de la Nativité. Item, donne à Willaume du Bar, clercq dudit Béghinaige, ung tavlet de S. Jérosme et ung bénitoir de keuvre. Item, donne à me marine une S. Margueritte d'alebastre. Item, donne à maistre Michiel Cambry une table d'autel où il y a un crucefix. Item, donne à Gervais Cambry ung Repos de Jhésus et ce qui y appartient. Item, donne à Ghillemot Cambry ung chief S. Jehan à pendre en une chambre. Item, donne à Jennette de Landas ung chappelet de coral à enseignes d'argent doré, et y pend ung chief S. Jehan d'argent doré. Item, donne à Catherinette de Landas ung chappelet de cristal enseigné de jeet où pend ung Agnus Dei d'argent doré. Item, donne à Magdelaine de Landas ung tavlet à ymage de Nostre Dame, à tout ung voire. Item, donne à Géneviève de Landas une petite tavlette où Joseph est menant Marie en Egipte. Item, donne à Marion Meurisse ung chappellet de blancq ambre à enseignes d'argent doré, et ung S. Jaques. Item, donne à Magdelaine Meurisse ung Agnus Dei encassé en soye. Item, donne à me cousine de Vangermés une S. Elizabeth d'albastre. Item, donne à Margotine Hauvarlet ung candelabre de queuvre à six branches. Item, donne à sœr Ysabeau de Lattre, demourante à Arcte Vie, ung *Psaultier de David*, enluminé d'or et d'asur. Item, donne à maistre Jehan Florens le livre de *la Cité de Dieu* (1). Item, donne à mademoiselle de Tournay ung livre de l'*Apocalypse*. Item, donne à Chonnette Vregeloise ung tavlet de Nostre Dame où sont les quatre Evangilles. — 15 septembre 1507.

30. Jehan de Laffoy, bourgeois, fils de feu Henry,

(1) Ouvrage bien connu, dont l'auteur est S. Augustin.

testa le 19 mars 1508. — Je donne à ladite religion des Cordeliers une des espines de la couronne de Jhésus, nostre Créateur; laquelle espine je vœl et ordonne estre mis et encassé en une reliquiaire d'argent doré pesant marcq et demy. Et à l'avanchement d'icelluy, je donne mon signet d'or, armoyé de mes armes, pesant treize estrelins d'or fin, et mon seel d'argent pesant vingt estrelins, à condition que, tous les ans, lesdiz Cordeliers, au jour que mon obit se fera, seront tenus de apporter ou faire apporter ledit reliquiaire sur le grant autel. Item, je donne à ladite église S. Pierre ung Agnus Dei d'argent dorré, à condition que, à bons jours solempnelz, le curé sera tenu de donner à baisier ledit Agnus Dei aux paroischiens venans à l'offrande, au lieu de la platine. Item, je donne à sire Jehan Parisis, curé de le Magdelaine en Tournay, une croisette d'argent dorré à ung crucifix d'un costé et d'aultre costé l'imaige de la Vierge Marie. Item, je donne à Nicollas Savary, filz de feu Jacques, ung livre appellé le *Roman de la roze*, historié d'or et d'asur. Item, je donne à Jennes Savary, son frère, unes *Heures à l'usaige de femme*, à cloant d'argent doré. Item, je donne à Henry de Fatrissart unes patrenostres d'ivoire et l'anneau turquoys pendant ausdites patrenostres. Item, je donne à Jehan de Barry, mon cousin, unes patrenostres de cassidonne avec ung S. Cristofle d'argent doré. Item, je donne à Symon de Hornut, mon bon amit, ung livre appellé *Le Jeu de paulme moralisié*. Item, je donne à Jéromme Dennetières ung livre appellé *Suétom et Saluste*. Item, je donne à Haquinet de Forest, filz de Liénart de *Ovide de Métamorfose*. Item, je donne à maistre Jehan Haccart, licencié en loix, les deux volumes de *Valère-le-Grand*. — 27 mars 1508 avant Pâques.

31. Marie de le Croix, veuve de Jean Fournier, testa le 28 juin 1509. — Je laisse le résidu de mes biens à mes deux filles, à la charge que elles seront tenues de faire faire, par l'ordonnance de mes exécuteurs, ung petit épitaffe qui se mettera et assira en le chappelle de Nostre Dame de Haulx en l'église S. Quentin; en laquelle épitaffe je vœl et ordonne de y avoir l'imaige de S. Pol bien doret, et les représentations de Jehan Fournier, mon mary, et de moy d'ung costé et d'aultre dudit ymaige. Et dessoubz ledite épitaffe, je vœil qu'il soit gravé en laitton le contenu et naré de la fondation de l'eauwe benoitte qui se fait à l'heure devant grant messe, tous les dimences, en ladite église S. Quentin, fondée par mondit feu mary et moy. — 9 juillet 1509.

32. Catherine de Cordes, veuve de noble homme Jehan des Wastines dit Gallois, testa le 18 janvier 1510. — Je donne à ung nommé Mikieu de Cordes, filz de Jehan et nepveu à ladite deffuncte, unes *Heures de Nostre Dame* en parchemin à ung cloant de laiton. Item, je donne à une nommée Katau Le Fèvre unes autres *Heures* enluminées d'or et d'azur. — 23 janvier 1510.

33. Marie Le Fèvre testa le 13 mars 1510. — Item, je donne le banquier de pellican à l'église S. Brixe, et ce pour parer l'église, et qu'il soit porté devant mon corps en portant à sa sépulture. Item, je donne à ladite église ung long doublier pour mectre autour du grand autel aux jours de Noël et Pasques, quant on rechoit son Créateur. Item, je donne le plat bachin pour pourcachier en l'église S. Brixe. Item, je donne à madame l'abesse du Sauchoit ung gobelet d'argent, et avecq ce une table à trois fuellets qui est en le chambre par terre, et ung capelet de blancq ambre. Item, je

donne à le femme Lupart Grenut une bonne nappe, et avecq ce ung tableau de S. Bernard. Item, je donne à Jaquet Le Fèvre l'imaige de la Vierge Marie qui est pointe d'or et d'asur; et avecq ce lui appartient ung tavelet des Trois Rois.

34. Jehan Mondet, fils de feu Jehan, testa le 20 mars 1510. — Pour mon corps enterrer et sépulturer je eslis lieu au cloistre de l'église Nostre Dame, au devant du tableau du Dieu de Lucques; et veul avoir mis, au candelabre devant ledit ymaige de Nostre Dame, une candeille de chire pesant trois livres. — 7 avril 1510 avant Pâques.

35. Marie Caillette, veuve de Henry Pippelart, testa le 25 avril 1511. — Je donne à Agniès Pippelart, ma fille, quatre sarges de tapisserie, les deux, servans à lit et couche, ouvré à mourisque, et les deux autres, samblablement servans à lit et couche, de grosse verdure, douze coussins de tapisserie aïant au millieu de chacun d'iceulx ung cat, une table d'autel où il y a ung S. Nicolas. — 16 août 1511.

36. Jeanne Herequiel testa le 10 octobre 1511. — Item, donne à le fabrique Nostre Dame ung habillement pour servir quand on porte ung enffant à baptesme, de noir camelot doublé d'escarlatte, à ung caproncheau de satin à tout ung bort de noir velour par bas environ large de trois dois, et une auvelette (1) de samy couverte de fin or, et ung warcollet de blancq samy et les bors et fringes de fin or avec noire soye. Item, je donne à le paroisse Nostre Dame une bourse de satin estoffée de cincq cloquettes d'argent. — 28 janvier 1511.

37. Ourse de Lahors, veuve d'Alard Carpentier dit

(1) *Auvelette* est un diminutif d'aube.

Robastre, testa le 17 mars 1511. — Item, à la confrarie Nostre Dame ordonnée en ladite église S. Jaques, je donne mon tableau de S. Ourse fait de broudure, à condition que les gouverneurs de ladite confrarie seront tenus de le baillier et faire mectre sur le grant autel du cœur chacun an le jour de la solempnité des Unze mil Vierges, et là le laissier durant le saint service divin. — 24 mai 1512.

38. Marguerite du Moulin, veuve de Jehan du Bos, testa le 10 mai 1512. — La sépulture de mondit corps prens et eslis dedens l'abeye de S. Martin, en alant au cœur devant le cappelle de S. Benoit à l'endroit du pilier de l'épithafel de l'abbé Damp Jehan Flameng, hors du cœur. Item, à Damp Jehan du Bos, abbé de S. Martin, mon filz, je donne une aighière d'argent à laquelle, sur le couvescle, est esmaillié S. Jehan.

39. Colart Piétris, fondeur, testa le 7 novembre 1512. — Donne à Brixe Piétris trois coussins de verdure èsquelz y avoit une piëtris au millieu. Item, donne à Franchoise Piétris, ma fille, ung coffret de kuir boully, ung ymaige de Nostre Dame d'albastre, et ung couteau virlé d'argent à tout le manche de jaspre. — 10 mars 1512.

40. Nicaise Faroul, veuve de Jehan Werbecque et de Jehan de le Croix, testa le 20 novembre 1512. — Pour mon corps inhumer et enterrer, je ordonne et eslis ma sépulture en la chappelle de S. Julien, ordonnée et scituée en l'église paroischialle de S. Jehan. Item, vœl et ordonne que, en portant mon corps en terre, il y ait quatre flambeaulx autour de la croix et pour révérence d'icelle et non ailleurs; et que lesdis flambeaux puissent aussy servir à l'entour de ladite croix qui sera mise au chief de la couche durant l'office de mes trois services. Item, je donne à l'honneur

de la glorieuse Vierge Marie ung anel d'or tortinet, qui est en mon coffre, lequel sera vendu par les exécuteurs de mondit testament, pour l'argent venant de la vente d'icelluy employer selon leur advis à la décoration de l'image et représentation de la benoite Vierge Marie et aournement de son autel en l'église dudit S. Jehan. — 13 avril 1513 après Pâques.

41. Nicolle Bosquet, prêtre, curé d'Alain, testa le 22 janvier 1512. — Eslis la sépulture de mon corps, lequel retournera en cendres, en l'église et au cuer de S. Jehan Baptiste, devant le grant autel. Item, à icelle église de S. Jehan je donne mon *Bréviaire* escripte à la main, pour servir à mes successeurs curés. Je donne mon *Missiel à l'usaige de Tournay* imprimëz (1), pour servir à icelle église. Item, à le princhauté de S. Jehan (2), dont je suis confrère, je donne une coulpe de cristallain avecq sa custode. Item, à le suer rencluse de S. Jehan je donne ung livre en franchois, escript à la main, nomméz *Horloge de sapience* (3), et ce pour demourer au renclusaige. Item, à maistre Simon Robette je donne les *Amphorismes de Ypocrates* (4) et ung aultre livre nomméz *Practica magnum*. Item, à sire Alard, mon lieutenant, je donne les *Sermones Vincenti de tempore et de sanctis* in eodem volumine (5). — 3 février 1512.

42. Barbe van Cucq, veuve de Tilleman van Zantes, orfèvre, testa le 5 février 1512. — Item, donne à

(1) C'est le Missel imprimé à Paris en 1498 par Jehan Higman, dont notre bibliothèque communale possède un des rares exemplaires.

(2) Chaque paroisse de Tournai avait sa confrérie de rhétoriciens.

(3) Nous avons déjà rencontré cet ouvrage.

(4) Les Aphorismes d'Hippocrate.

(5) S. Vincent Ferrier, auteur de ces sermons, était un religieux dominicain, originaire d'Espagne.

maistre Vincent le Neckere, mary de Jehenne de Zantes, ma fille, ung annel d'or esmaillié de noir, et pardedens escript *Domine exaudi*. Item, donne à ladite Jehenne van Zantes, ma fille, une table d'autel à tout trois ymaiges de pierre, l'un de Nostre Dame, l'aultre de S. Agniès et le tierche de le Magdelaine. — 11 mars 1512.

43. Antoine de Clermès, bourgeois, testa le 30 juin 1513. — Vœl que mon corps, après mon trespas, soit mis et posé dedens une natte d'estrain et non aultrement. Item, donne à Loys de Clermès, paige à monseigneur le vicomte de Gand, une petite arbalestre à tout ung tryeulle (1). Item après, donne à sire Guillemme de Clermès ung petit baston turquois, qui m'a mon vivant requis de avoir. Prye que mes amy ne aultres ne portent, le jour de mon enterrement ou service, aulcun dœl, focques (2) leurs noires robes. — 14 juillet 1513.

44. Robert Ponghel, parmentier, testa le 13 août 1514. — Je donne à Jehan du Bus mon bon bonnet ayant ung petit S. Jaques d'argent dorré. — 15 août 1514.

45. Clément Sarasin, tapissier à broque, testa en 1514 (sans date). — Pour mon corps estre ensépulturéz, je eslis à estre devant l'autel de la glorieuse Vierge Marie en l'église de S. Jaques, là je fis enclore l'autel de escrignerie, et luy ay donné une table d'autel par bas; et pour ceste, je donne à l'église deux livres de gros affin de rassembler argent pour dorer le table dudit autel de la Vierge Marie. Item, je ordonne pour ma confrarie de Nostre Dame ung rabateau de tapis-

(1) Le *tryeulle* est le treuil qui servait à bander l'arbalète.
(2) *Focques*, terme patois qui signifie *excepté*.

serie, affin de le tendre devant elle au Candeler; et le jour S. Géneviesve je prie qui soit pendus devant elle une fois l'an, pour ce que c'est le patron de nostre mestier. Item, j'ordonne à le niepce de me première femme, sœur Grarde de Mortaigne, qui demeure à Audenarde, demye douzaine de coussins de verdure. Item, je donne à monsieur le procureur Loy de le Rue une verghe d'or grosse; et se luy donne ung drap de Turquie, faict de nostre mestier. Item, je donne audit Olivier, mon compère, tous les patrons d'Erculets (1) et autres, sinon ung de Moyse, qui est de pappier, que je donne à mon frère Jaques Sarasin. Et si donne une table d'autel de toille à tout ung Dieu Piteux, à l'autel de nostre confrarie de S. Michiel à Frères Mineurs.

46. Antoine Saison testa le 15 septembre 1514. — Vœil et ordonne pour le salut de mon ame estre donné à l'église S. Brixe deux livres de gros pour emploïer à faire une robbe de blancq damas à le très sacrée Vierge Marie, mère de nostre Créateur et Rédempteur.

47. Michel Le Clercq testa le 16 septembre 1514. — Je prie estre enterréz en l'église S. Quentin, en la chappelle S. Nicolas. Item, je donne à l'avanchement de la réparation de l'ymage S. Barbe et des conphanons de ladite confrarie, scituée en l'église S. Quentin, ung noble à la rose. — 4 décembre 1514.

48. Pasquier du Bos, prêtre, ancien curé de Villers-S. Amand, chapelain de S. Nicolas à S. Nicaise, testa le 20 septembre 1514. — Vœil avoir convoy et quatre flambeaux avœcq ung calice de chire et cincq chandeillettes ardantes sur ledit calice quant on le portera en terre.

49. Marguerite de le Tombe, béguine, testa le

(1) Ce sont les cartons de la vie d'Hercule.

7 mars 1514. — Donne à la femme Jaques Thys me clocque (1), fourniau et tout ce qui est appartenant à faire yauwe rose, toutes mes yauwes, bouteilles et fiolles, et tous mes villiers, romarins et loiriers (2).

50. Jehan des Tillœs dit Gosseau, époux de Jeanne Bariseel, testa le 21 mars 1514. — Donne à l'hospital de Marvis ung tablet en poincture le Congiet de Nostre Seigneur et de la Vierge Marie; et aux Frères Mineurs, ung tablet en poincture de la Vierge Marie à tout son enffant; encore à sœr Jehenne Gellée, de l'hospital de Marvis, ung autel d'ung crucifix et deux saints doréz dedens.

51. Colinet Mousquet, âgé de 21 ans, testa le 3 juillet 1515. — Je donne à l'église S. Pierre les aournemens d'un autel servant à dire messe, et ung angelot pour les clocques. — 20 août 1515.

52. Clarette Ferrette, femme d'Arnoul Thomas, maréchal, testa le 14 juillet 1515. — Aux Augustins je donne ung Jésus et deux coussins de tapisserie; et aux Chartreux une Nostre Dame dorée et eslevée. — 23 juillet 1515.

53. Piat Desperchin testa le 28 avril 1516. — Je donne à Piéronnelle, ma fille, ung aneau d'or emmailliet, et une table d'autel à tout ung S. Jaques et S. Anthonne. Item, je donne à Cornilles Desperchin, mon filz, ung comptoir à dire messe, et ung S. Piat de bois doré. — 9 juillet 1516.

54. Jeanne Fourquiau testa le 16 novembre 1516. — Je donne à Lupart Grenut ung Dieu Piteux à deux fœillets; à Jacques Grenut, le Repos de Jhésus, comme est accoustréz, avecq deux petits candelers à

(1) La *clocque* ou cloche est l'alambic servant à distiller.
(2) Violettes, romarins et lauriers.

brocques; à maistre Simon Grenut, une Nostre Dame dorrée dedens sa custode, et trois coussins de tapisserie signéz de pellicans, le bancquier à ce servant; à Pasquette Le Ducq, sœr à Callotte, grande dame, ung Jhésus auprès de Nostre Dame la Brune; à maistre Jehan Le Ghay, ung ymaige nommée Nostre Dame la Brune. — 3 décembre 1516.

55. Marguerite Strect testa le 9 avril 1516 avant Pâques. — Je eslis me sépulture ou chimentière de l'église monseigneur S. Jaques, mon bon patron. Et pour icelle cause je donne à ladite église une paire d'agrapins d'argent. Item, je vœl et ordonne que, le plus tost après mon trespas que bonnement faire se polra, on face ung voyaige à Nostre Dame de Haulx et à Halsemberghe; item, ung aultre voyaige à Nostre Dame de Hauls; item, ung aultre voyaige à S. Adrien (1), à piedz nudz et sans chemise; item, ung aultre voyaige à Nostre Dame de Messine; item, ung aultre voyaige à S. Piat de Seclin; item, ung voyaige à S. Anthonne de Barbefosse. — 20 avril 1517.

56. Marie Gossarde testa le 21 août 1517. — Je donne à le nouvelle église parroiscialle (2) cincquante gros. Item, je donne une hardellée de patrenostre de corail à S. Morand, pour servir audit ymage. — 7 septembre 1517.

57. Catherine Crocquevillain, veuve de Guérard de Baudimont, testa le 2 janvier 1517. — Je eslis ma sépulture pour mon corps inhumer et enterrer en l'église madame S. Marguerite, auprès dudit Guĕrard,

(1) Pèlerinage à S. Adrien de Grammont.

(2) Il s'agit de la nouvelle chapelle paroissiale de Notre-Dame. Ce fut en 1516, nous dit Bozière dans son *Tournai ancien et moderne*, que le comte de Montoye, gouverneur de la ville pour Henri VIII, en posa la première pierre.

mon mary, devant la croix et crucifix d'icelle église. — 10 septembre 1519.

58. Marguerite Morelle, veuve de Clément Cazier, testa le 12 juin 1518. — Je donne à l'église S. Brixe six escus d'or pour augmenter et refectionner le casule et les deux tuniquiaux quy servent aux messes, services et obys des trespasséz. Item, pour la refection de l'image monseigneur S. Pierre de ladite église, dix gros. — 26 juin 1518.

59. Arnoul Thonis testa le 25 juillet 1518. — Eslis ma sépulture au chimentière S. Jaques, auprès du petit huys, là où il y a une croix. Item, vœil et ordonne avoir ung Dieu Piteux ou lieu où est la croix, et une petite traille de fer audevant. — 18 août 1518.

60. Karon Rose, bonnetier, testa le 24 novembre 1518. — Eslis ma sépulture pour mondit corps enterrer ou chimentière de l'église Nostre Dame, auprès du tableau de l'image Nostre Dame, envers le lieu où ma feue femme fut sépulturée.

61. Martin Aullet, marchand, testa le 7 février 1518. — Item, donne à ladite église S. Marguerite une cappe de velours violet, semblable à une casure donnée à icelle par feu Franchois de le Porte.

62. Arnoul de Cordes, marchand et bourgeois de Tournai, testa le 25 février 1518. — Je donne à ladite église Nostre Dame cent escus d'or au soleil pour acheter rente hiretable pour employer à la fondacion de trois chandelles de chire que je vœl estre mises et continuer à tousiours sur le candeler de laiton estant présentement devant l'autel et ymaige de la Vierge Marie en ladite église, pour illecq estre alumées et ardans tous les sabmedys et aultres jours et festes solempneles.

63. Jehenne Le Fèvre, veuve de Jacques Le Vroult,

testa le 1er mai 1519. — Je donne à Belotte, me nièche, fille de Toussains Le Fèvre, ung tableau de la Vierge Marie. Item, je donne à Marguerite, me nièche, fille de Toussains Le Fèvre, ung aneau d'or en forme de signet. Item, je donne à Jennette Le Fèvre, femme de Nicaise Le Merchier, une bourse d'escarlatte, clocquetée d'argent, et ung Repos dorré tout estoffé. — 23 mai 1519.

64. Jehan Grenier, fils de feu Pasquier, marchand et bourgeois de Tournai, testa le 11 juillet 1519. — Je eslis ma sépulture pour mon poure corps estre inhumé et enterré en la chappelle des Sept Sacremens en l'église S. Quentin, en mectant une lame ou tombe sur mon corps. Item, je vœl et ordonne que soient deux chappes de velours rouge, semblables à celle que mon feu père fist faire pour l'église S. Quentin, c'est assavoir à orfroys de velours bleu semé de fleurs de lys d'or, lesquelles deux chappes je donne et vœil estre délivrées à ladite église pour l'usage du service divin et des obits de mondit feu père. — 10 février 1519.

65. Claude de le Cappelle testa le 29 juillet 1519. — Pour et en l'aide des orghes de ladite église S. Jacques, je donne douze patars. — 3 août 1519.

66. Nicolle Pottier, veuve de Jehan Engrand et femme de Nicolas Fourneau, mayeur des échevins, testa le 16 août 1519. — Vœil donner et donne à l'église de S. Quentin une livre de gros à l'avanchement du lichener d'icelle église. — 18 janvier 1519.

67. Eluthère Bernard, veuf de Marie Pippart, testa le 31 octobre 1519. — Pour mon corps inhumer, je prie messieurs du chappitre de la vénérable église de Tournay me octroyer lieu ou cloistre d'icelle église avecq ma deffuncte espeuse Marye Pippart, emprès l'huys de la grande escolle, joindant le piller de le

parroische, et devant ung tableau de mes ancestres, les Rahiers; et ou lieu emprès plus proppice soit mis et atachié une épitaphe de laiton où soit gravet la représentation du Jugement ou millieu, et à ung costé monseigneur S. Eluthère me présentant, et d'aultre costé la Vierge Marie présentant madite femme devant Dieu tenant Jugement, as mains joinctes, et en mes mains ung palme en récordation du sainct voyaige de Jhérusalem que j'ai fait; et dessoubz soit escript la dacte du trespas de moy et de madicte femme. Et veult estre porté en terre en ung simple vassiel sans crette. — 9 janvier 1520.

68. Marie le Coustre, veuve de Mahieu Mallet, testa le 1[er] août 1520. — Je donne à le femme Jehan de Genappe, destailleur de drap, une pièche de tapisserie verde ayant une bergerie. — 16 août 1520.

69. Marie Le Clercq, veuve d'Olivier Dommessent, testa le 5 mars 1520 avant Pâques. — Item, veul les deux pillers du cœur, assavoir le pillié de S. Joseph et du Dieu Piteux, en l'église S. Quentin, estre doréz et poins comme les pilliers de S. Gabriel. — 4 avril 1521.

70. Jacques Le Roux, sayeteur, testa le 6 octobre 1521. — Item, je donne à le nouvelle église encommenchiée (1) ung escu d'or. — 7 octobre 1521.

71. Jehan Moreau testa le 22 mars 1521. — Item, je ordonne estre faict une coulomble de keuvre devant le S. Sacrement, et pardeseure estre fait tout plain de petits candèles pareil aux deux que sire Nicolas Le Clercq a encommenchiet. — 27 mars 1521.

72. Gille Marin, veuve d'Antoine Delebecque, testa le 23 août 1522. — Item, je donne à l'église S. Brixe,

(1) Eglise de Notre-Dame.

pour faire deux candelers devant le grant autel servant aux candelers derrenèrement fais, deux escus d'or. Item, à le fille Guillaume de le Dalle, un cappelet de coral, y pendant ung S. Quentin. — 7 septembre 1522.

73. Gilles du Rys, bourgeois, testa le 5 février 1522. — Je eslis lieu et sépulture dedens l'église dudit S. Quentin, audevant de la représentation de la Vierge Marie par moy donnée à ladite église. — 4 mars 1522.

74. Arnoul Quoille, conseiller et procureur en cour laye, fils de feus Jehan et Ysabelle de Millatre, et époux de Guillemette Parent, testa le 2 mars 1522. — Item, aux practitiens de court laye, pour eulx récréer ensemble, et prier Dieu pour madicte ame, je leur donne quarante solz tournois.

75. Jehan Polut l'aîné, étainier, époux d'Agnès de l'Estrée, testa le 14 avril 1523 après Pâques. — Donne en l'avanchement du nouvel ouvrage de ladite paroische Nostre Dame une livre de gros. Je donne à Haquino Polut, filz de mon filz, à présent demorant avecq moy, est assavoir six cens de fin estain et six cens d'estain commun tous mis en œvre, est assavoir de toutes sortes d'ouvraiges telles et si faictes fachons que il appartient audit mestier, pour furnir ung ouvroir de mon stil et mestier, à les prendre en mes ouvraiges de moy laissés. Donne à Jean Plateau une tasse d'argent telle que elles sont à piet en ma maison ; et audit Jehan Polut, mon filz, une esgierre d'argent estant emmaillié. — 9 novembre 1523.

76. Philippe du Quesne testa le 18 octobre 1523. — Pour la refection des vérières de l'église de S. Piat, donne cincq solz tournois. — 26 octobre 1523.

77. Michel de Hornoy, fils de feu Jehan, natif d'Hesdin, époux d'Alyson Lamyt, testa le 22 mars 1523. —

A Jehan Thouart je donne une rapière, se elle est en nature à mon trespas; et à Lion Le Sage, ung petit bracquemart. — 1er juin 1524.

78. Jehan Chotin, sergent à verge, testa le 29 avril 1524. — Pour mon corps estre ensevely eslis l'église S. Pieres, à laquelle donne ung tableau d'une Nostre Dame de Pitié. — 2 mai 1524.

79. Jehan Fornier, veuf de Jeanne Seellier, testa le 27 novembre 1525. — Je donne à Jennette, ma fille, une Nostre Dame et tabernacle doréz servant sur ung dreschoir, et une demye douzaine de coussins escrips de une devise *Ò mater Dey*. — 11 décembre 1525.

80. Marguerite Le Cocq, veuve de Pierre de Laoustre, testa le 7 décembre 1525. — Veul que mon corps soit ensepvelit en une natte, et que ce que le luisiel cousteroit soit donné pour Dieu. Item, donne à Marguerite Le Cocq, ma fillœlle, unes *Heures* couvertes de quamelot à cloans d'argent tortinés. Item, je donne à Magdelaine, à présent espeuse de Nicolas Fourneau, et à maistre Jehan de Haultbois, son filz, une tablette d'autel où il y a point l'ymage du crucefix, de Nostre Dame et de S. Jehan. Item, je donne à maistre Gilles du Rys ung tableau crucefix à tout Nostre Dame, S. Jehan et Magdelaine au pied de la croix. — 2 décembre 1527.

81. Jeanne Tiestelin, veuve de Gillart Mourin, testa le 26 décembre 1525. — Je donne à la fabricque de l'église Nostre Dame de Tournay, en l'avanchement de l'église et paroisce Nostre Dame que on fait nœve, mon large tissut de soye estoffé d'argent. — 28 juin 1527.

82. Jehan Dupréz testa le 1er février 1525. — J'ordonne à mon église de S. Brixe ung philippus d'or pour l'avanchement du candeler devant le S. Sacrement de l'autel.

83. Marie de le Becque, fille de Wattier et femme de Philippe Botoul, testa le 28 juillet 1526. — Eslis ma sépulture pour mon corps enterrer en l'église et couvent de monseigneur S. Franchois, en la chappelle quy fut monseigneur S. Hubert, nommée la chappelle des Botoulz, emprèz mon mary, soubz la lame de ses feuz père et mère. A la fabricque Nostre Dame de Tournay, dont je suis consœr, je donne une hardelée de patrenostres de rouge coral à enseigne cornilles de perles, contenant deux chappellés entiers et dix patrenostres. — 12 septembre 1526.

84. Agnès de le Wastine, veuve de Michel de le Porte, testa le 1[er] juillet 1528. — Je donne à Callotte Le Heu mon cappelet de coral où pend pour enseignes en fourme de croix de cocquilles de perles et ung bullette de S. Quentin en argent. Item, je donne à la vesve Lion Hazouwart ung Repos en tel estat qu'il est de présent.

85. Pasquier Laigneau testa le 1[er] juin 1529. — Je eslis ma sépulture en l'attre de devant de S. Jehan Baptiste, mon patron, devant le sépulcre de Nostre Seigneur Jésus Crist. Item, je donne à Jennette de le Motte, fille de Jehan de le Motte, tesneur, ung petit Jésus tout acoustré, avec ung S. Jehan. Item, je donne à Chonnette de le Motte, sœur à ladite Jennette, ung S. Nicolay et une S. Katherine. — 13 juin 1529.

86. Claude Dimenche dit Le Lombart, chevalier de Jérusalem, seigneur de Froyennes, testa le 18 octobre 1529. - Je veus et ordonne que, à porter mon corps en terre, on ne prengne aultre palle sinon ung linchœl blancq armoyé pour toutes armoiries d'une croix noire; sy deffens que aultre armoirie y soit mise. Deffens aussy que de ma chevalerie on ne fasse quelque mencion. Je donne à ma niepce, femme à sire Simon Ber-

nard, mon ymaige de Nostre Dame qui tient son enffant en ses bras, de tapisserie, avecq les chassis de bois pour y mectre quand on veult. — 2 juin 1539.

87. Jehan Liébart testa le 5 mars 1529. — Ordonne mon corps estre enterré et sépulturé au chimitière et attre de l'église S. Nicaise, envers et au devant où solloit estre l'entrée du renclusaige à présent démoly et deffaict. — 28 mars 1530.

88. Catherine de Mouchin, veuve de Pierre d'Ablain, testa le 31 juillet 1530. — Je donne à madite église paroiscialle S. Quentin une pièche de tapisserie figurant le Mariaige de la glorieuse Vierge Marie à Joseph, laquelle veul aux bons jours estre mise, à la manière accoustumée, à la chaière du lichené de ladite église S. Quentin. — 3 août 1530.

89. Philippe Boutoul, bourgeois, testa le 6 août 1530. — Sy eslis ma sépulture pour mon corps enterrer en l'église et couvent de monseigneur S. Franchois, en la chappelle quy fut S. Hubert, nommée la chappelle des Boutouls, soubz la lame où mes feuz père et mère, frères et sœrs, ma femme et aultres qui y sont sépulturéz. — 22 août 1530.

90. Ysabel Clément, femme de Pol de le Motte, testa le jour de Toussains 1530. — Je donne à la fille Simon de Casault, femme à Jehan de Quarmont, deux gobeletz d'argent et une baghe d'or servant à nettoier les dens. — 14 novembre 1530.

91. Caron d'Estrayelles, bourgeois, seigneur de Mouchin, testa le 15 février 1530. — Eslis pour la sépulture de mon corps la place et lieu en l'église paroiscialle de S. Jacques, en dessoubz la nœve verrière au cœur, laquelle verrière est deseure l'huys de la trésorie. Item, je donne à l'église de Blandain une grosse clocque, telle qu'il conviendra pour faire ung

tresple (1) à ladite église. Item, je vœul et ordonne que soit mis sur mon corps, au convoy et pareillement au jour de mon service, le palle des prinches (2).

92. Loys Maillet, prêtre, chapelain fondé des églises S. Brice, S. Jean et S. Pierre, testa le 25 avril 1531. — Je eslis ma sépulture pour mon corps traire à pouriture, en l'église de S. Brixe, mon patron, auprès de mon hostel de S. Anne (3), au lieu le plus convenable. Item, je vœl et ordonne que il soit mis sur mon corps ung Agnus Dei de keuvre ront, où il y ait escript : Cy gist le corps sire Loys Maillet, prebtre, fondateur des poures anchiens preudhommes en le rue du Quesnoy, par derrière tenant à la chimentière dudit S. Brixe. — 13 novembre 1531.

93. Guillaume de Landas testa le 10 juin 1531. — Je laisse à mondit fils, maistre Jehan, ma table d'ostel estant en ma chambre, assavoir les casures, nappes, aubes et tout aultre chose servant audit autel, avœcq ung bénittoir, ung pochon et petite bouteille d'argent servant à dire ladite messe. — 19 juin 1531.

94. Jeanne de Wattripont, veuve de Pierre du Framoy, testa le 14 février 1531. — Je donne et ordonne à l'église de Kain ung crucefix de bos à deux imaiges, l'une de la bonne Mère et l'aultre de S. Jehan Evangéliste. — 15 février 1531.

95. Jehenne du Rieu testa le 29 avril 1532. — Je donne à la confrarie Nostre Dame ung chappelet nommé *Palma Christi*, et ung petit candeler de cœuvre pour servir à l'hostel, et le candeillier qui est audit candeler. — 30 avril 1532.

(1) Le *tresple* est l'accord de trois cloches.

(2) C'est le drap mortuaire qui servait aux confrères des sociétés de rhétorique.

(3) La chapelle Ste Anne existait à S. Brice dès le 13e siècle.

96. Nicaise de Bruge, veuve de Collart Raison, testa le 9 mai 1532. — Je donne à Jennette Martin, fille de ma fille, demi dousaine de coussins verdures, et ung tableau où il y a ung Dieu en croix. — 7 octobre 1532.

97. Marguerite de Lannoy testa le 10 août 1532. — A demoiselle Agnièz Bourgois, je lui donne ung tableau là où est l'imaige de la Vierge Marie. — 5 mai 1539.

98. Jehan d'Escaubecque testa le 19 mars 1532. — Item, je donne à ladite église S. Brixe une livre de gros à l'advanchement du candeler de devant le grant autel, lequel candeler, de l'ung des léz en partie, n'est que de bois, pour l'aidier à parfaire de laiton comme les aultres léz. — 30 avril 1533.

99. Izabiel du Moulin, veuve de Jehan des Mares dit Magret et d'Arnoul Joveneau, censier de Barbissart, testa le 5 août 1533. — Vœl et ordonne mon corps estre enterré et sépulturé en la cimentière de l'église S. Marguerite, à laquelle je donne ung capelet de blancq ambre pour mectre à l'imaige de la Vierge Marie. — 10 septembre 1533.

100. Gilles de Viscre, brasseur, testa le 13 août 1533. — Je eslis ma sépulture en la chimentière de monseigneur S. Jaques, assés près du petit huys, devant le Dieu Piteux qui est du costé vers le marchié.

101. Jehan Germain, veuf en secondes noces de Leurence Frappé, testa le 9 décembre 1533. — Je donne à l'église d'Esplechin une petite aigière d'argent pour convertir ainsy que bon leur semblera. Item, je vœl et ordonne certaines tapisseries, estans cyans, ayans les armes des abbés Dampt Jehan Flameng et du Bos (1)

(1) Jehan Flameng et Jehan du Bos étaient deux anciens abbés de S. Martin.

soyent remises et bailliéz à la garde de aulcuns commis par monseigneur le cardinal en ladite abbaye. — 22 décembre 1533.

102. Anthoinette de Terrasse, femme de Loys Pochon, testa le 9 décembre 1533. — Je donne une ameraude au Saint Sacrement de l'église monseigneur S. Pierre; et ung chappelet de coral à la confrarie Nostre Dame fondée en ladite église, pour dudict chappelet aorner et décorer l'image de Nostre Dame aux jours sollempnéz. Item, je donne au grant autel de ladite église deux serviettes et ung corporal. — 9 avril 1534 après Pâques.

103. Jehan Blocqueau, marchand, testa le 23 janvier 1533. — Vœl que la verrière paroischialle (à Notre Dame), de laquelle j'ay fait marché à Lyon Rollier, voirier de ladite église de Nostre Dame, soit parfaite et achevée en madite paroische, comme je l'ay devisé. — 26 janvier 1533.

104. Jeanne Billot testa le 1er avril 1533. — Je donne à Annette Flameng une pièce de tapisserie, demy douzaine de servyettes, une nappe de ouvrage de Venize et une de grain de bled, un anneau d'or où il y a une pointe de dyamant, ung cœr d'or où il y a ung esmail où est S. Anne. Item, à Loysette Flameng je donne le tavlet de Nostre Dame. — 5 décembre 1538.

105. Catherine de Quarmont, veuve de Jehan Hazart, testa en avril 1534. — Je vœil et ordonne que il soit faict, au cœur de ladicte église S. Jaques, et payé des biens qui de moy demouront, une verghe de keuvre pareille à celle de devant, et deux angèles de keuvre sur les deux collombes de derrière le grand autel. — 16 avril 1534.

106. Jeanne Joseph, veuve de Mahieu Fouré, testa

le 29 juin 1534. — Ledite demiselle vœlt et ordonne estre mis et posé ung épitaphe de pierre blanche où sont les représentations d'icelle et de sondit mary, lequel épitaphe a esté commenchié de ladite demiselle Jehenne Joseph, en son vivant. — 17 juillet 1538.

107. Jeanne Gosserie, veuve de Jean Rousseau, testa le jour de S. Laurent 1534. — Je donne à l'imaige de la Vierge Marie en ladite église S. Marguerite mes chappelets de coral, contenant trois chappelets, avecq l'enseigne y pendant, pour le décorer les bons jours comme il est de coustume, à condition que l'on promecte de les non vendre pour quelque raison que ce soit. Item, je donne à Simon Gosserie mon tableau de l'imaige de la Vierge Marie à tout ung voire devant. Item, je donne à Jehan Adin, mon nepveu, le tableau de la Passion, et avecq ce le chief de S. Jehan Baptiste. Item, je donne à Marguerite de le Croix, ma niepce, mon grand *Vita Christi* et deux vollumes. Item, je donne à Marion de le Croix le tableau de S. Catherine de Senes avecq le livre de sa Légende(1); et à Jennette, sa sœur, le beau Jhésus; et à Phelippotte, sa sœur, le livre de la *Légende dorée* avecq aultres histoires dedens escriptes. — 29 avril 1538.

108. Catherine de Marcoing, femme de Simon de Casault, conseiller et procureur en cour laye, testa le 27 novembre 1534. — Je donne à ladite église de S. Quentin, pour pendre et demourer au devant du S. Sacrement au cœr d'icelle église, ung Agnus d'or pendant à tout une chainne d'argent doré, et deux

(1) Il parut à la fin du 15e siècle plusieurs *Légendes de Ste Catherine de Sienne*, tant en italien et en latin qu'en français; ces ouvrages sont tous fort rares. Je ne connais pas les auteurs de ces Légendes.

houppes de soye perlisiées. Item, donne aussy à la Vierge Marie une hardelée de patrenostres à enseignes dorées à tout ung Agnus d'or, que vœil estre mis devant son imaige. Item, donne à demiselle Marie de Tournay, vesve de feu Rogier du Fief, ung agnel d'or à table de rubis. — 16 décembre 1534.

109. Gilles Jolly, jadis mayeur de l'échevinage de S. Brice, testa le 25 juillet 1535. — Pour sa sépulture eslisoit lieu et plache en la chimitière de devant de ladite église S. Brixe, au devant de la fenestre par laquelle on donne et distribue les enseignes et aulmosnes aux poures d'icelle église. — 29 juillet 1535.

110. Jhéromme Dennetière testa le 21 octobre 1535. — Je eslis ma sépulture en l'église de S. Brixe, en la chappelle S. Marcoul, au devant du tableau S. Franchois. — 27 octobre 1535.

111. Jehenne Fournier, veuve de Jehan Cambry, testa le 27 janvier 1535. — D'abondant donne à ladite église S. Quentin, ma parroiche, la somme de vingt livres de gros pour une fois, pour les employer en advanchement de nouveauls aornemens à la décoration du saint service divin, et à les furnir quand l'on besongnera à faire lesdits nouveaulx aornemens, et non advant. — 11 décemdre 1538.

112. Agnièz Joseph, veuve de Jehan Bourgois, testa le 16 août 1536. — Item, je donne à l'église du Grant Béghuinaige ung Agnus Dei encassé en argent doret, pour en faire une paix à servir à ladite église. — 30 avril 1537.

113. Jeanne Desfontaines, femme de Thielman Isemtach, orfèvre, testa le 13 décembre 1536. — Donne à son filz Anthonne une couppe d'argent et ung couteau virelé d'argent, une cottelette de camelot noir pour faire une casulle, et tout le velour, c'est assavoir

de bonne grace manches et pour faire la croix de ladite casulle. Item, une croix de fin or, quattre anneaux d'or, ung à deux pierres, une grande verge, ung aultre à pierre de grenade et une petite vergette. — 22 décembre 1536.

114. Thomas de le Porte testa le 16 avril 1537 avant Pâques. — Vœil mon corps estre inhumé dedens le cimentière de ma patronne S. Margueritte, à laquelle église je donne à l'avanchement de l'œuvre des orghes (1) commanchiet la somme de douze solz flandres. — 29 avril 1538.

115. Luc Pol testa le 2 juin 1538. — Je vœl que mon corps soit mis en sépulture en une natte et sur une asselle pour le porter à sa sépulture. — 15 septembre 1539.

116. Agnès Vergelois, fille de feus Jehan et Jehenne de le Cappelle, testa le 25 janvier 1538. — Item, je laisse à l'église dudit S. Jacques ung blancq palle et une nappe enseignée de la mesme enseigne dudit pal, desquelz je vauldray estre servy au jour de mon trespas et services sans nulz despens de mes biens par moy délaissiéz, et pour servir aussy conséquentement à toutes celles lesquelles décéderont en l'estat de virginité. — 2 avril 1538.

117. Marie Mollette testa le 18 mars 1538. — Je donne à l'église de le Magdelaine ung tavlet, et est ung Dieu en croix, couvert de voire. — 24 mars 1538.

118. Jehan Oston, premier clerc et greffier de la ville, testa le 25 avril 1539 après Pâques. — Je eslis sépulture en l'église S. Quentin allentrée de la chappelle de Haulx pardedens ladite chappelle, en donnant

(1) J'ai publié le contrat de fabrication de ces orgues. (*Etudes sur l'art à Tournai*, t. I, p. 277).

à l'église, pour illecq estre sépulturé, et aussy ma femme après son trespas, une esghuière d'argent tortinée qui servira à la rénovation de l'eauwe baptismale et au lavement des autelz le jour du blancq jœdy chascun an, pour y mectre le vin. Et qu'il y ait dessus ma tombe ung rond de pierre où sera gravé au mittan le nom de Jhésus, en hault mon nom en ceste sorte Oston, et en bas la date de l'an de mon trespas en chiffre et au brief. — 29 août 1540.

119. Ysabeau Brunielle, veuve de Jehan Pissenier, testa le 18 août 1539. — Je donne à Jennette de le Lys, fille de Jehan, ung chappelet de coral à tout ung Agnus Dei encassé, et l'imaige de S. Franchois, et une chaine d'argent à tout une ancollie (1) au deboult, et une bourse de rouge velour à tous les boutons de perles, et unes Heures couvertes de noir camelot à tous les cloans d'argent. — 14 février 1539.

120. Pasquette Parente testa le 13 septembre 1539. — Je vœil que, pendant mon service, il soyent treize enffans sans sens et entendement, à tout chacun ung chappelet de bos en leurs mains. Je donne en le mendre chappelle qu'il soit en l'église de le Magdelaine, ung plat d'estain pesant cincq quartrons pour, quand on baillera de l'eauwe au prebtre, pour le recevoir. — 10 novembre 1539.

121. Jehan le Marchant dit de Genappe testa le 8 juin 1540. — Je donne à Marie, ma fille, femme de Franchois Cocquiel dit le Merchier, le beau Repos et tous les accoustremens ad ce sevans, tant baghes, custodes, chappelet de coral, Agnus Dey et aultres servans audit Repos.

122. Clémence de Wendeville, veuve de François

(1) L'*ancollie* est la fleur de l'aquilée.

Ricart et de Gilles Paret, testa le 14 janvier 1540. — A donné icelle testatresse à sire Pierre de Wendeville, prebtre, son nepveu, trois coussins de tapisserie ayant l'imaige d'Hercules, avecq trois aultres coussins d'aultre tapisserie; item, ung anneau d'or à pierre de ruby.

123. Anne Aucquier, veuve de Nicolas de le Haye, testa le 23 février 1540. — Sy eslis ma sépulture pour mon corps estre inhumé au cimitière de l'église S. Nicaise, mon patron, à laquelle église je donne une pièce de tapisserie où est ung ymaige de le Magdelaine, pour icelle estre tendue en ladite église ès jours solempnelz. — 18 août 1544.

124. Jacques de Preys, prêtre, testa le 26 mars 1540. — Je laisse mon corps à la terre, priant estre enterré en l'église S. Brixe d'encosté l'autel Nostre Dame des Moutons (1), à dextre d'icelle. Vœil avoir quatre flambeaux, et deux chandeilles sur l'autel, et deux sur la tombe. — 31 mars 1540.

125. Jehan de Berlot testa le 31 mai 1541. — Je donne à ladite parroische Nostre Dame deux coussins d'asur semés de fleurs de lys d'or — 3 juin 1541.

126. Rogier de Hostel, peintre, testa le 22 juin 1541. — Donne à Kalotte de Hostel, ma niepce, fille de Michiel, mon filz, ung tableau imparfait de estoffe et de poincture. — 30 janvier 1541.

127. Marie Le Saige, veuve de Bauld
uin de le Cappelle, testa le 10 octobre 1541. — Je eslis ma sépulture pour mon corps enterrer en l'église S. Jacques ou lieu où mon feu mary est gisant, ordonnant et vœillant par exprès estre faict et mise une lamme en icelluy lieu, gravée et pourtraict des personnes de mondit feu mary et de moy. — 23 juin 1542.

(1) C'est une chapelle fondée au 13e siècle à l'église S. Brice.

128. Nicolas Joveneau, teinturier, fils de feu Nicolas, testa le 6 octobre 1542. — Je eslis la sépulture de mon corps en l'église de la religion monseigneur S. Augustin pour y estre inhumé et enterré audevant de l'épitaffle de la Transfiguration Nostre Seigneur, où mesdits feus père et mère ont esté enterréz, et que mondit feu père a fait faire. — 9 octobre 1542.

129. Quentin Bonnier testa le 23 janvier 1543. — Je laisse mon corps à la terre, en païant le deu de nature, priant qu'il soit sépulturé et enterré en l'attre de l'église Nostre Dame auprès de la chappelle où par nuyt a une lampe ardant, auquel lieu mes feuz père et mère ont esté sépulturéz. Je donne à Jehan Bonnier, mon filz, ung signet d'or venant de mon feu père, et avœcq ce des *Heures* en vellin escriptes à la main, de lettre de fourme. — 9 avril 1553.

130. Gérardine Scindieu, veuve de maître Jehan Le Cocq, testa le 5 février 1543. — Je donne à l'église de le Magdelaine ma meilleure nappe royée, et ung Jésus à tout un repos et tout ainsi qu'il est à présent aorné, et ce pour parer ladite église. — 24 octobre 1544.

131. Marie Boullenghier, veuve de moiseigneur de Mauville et femme de messire Loys de Lannoy, chevalier, seigneur de la Mottrye et de Wasnes, testa le 19 novembre 1540. — Item, ordonne que de ma cotte simple de satin brochiet soit faict une chappe ou casure à orfroy de velour noir armoyés des armes de monseigneur de la Mottrye, mon mary, et de moy; et que elle soit donnée en l'église où seray enterrée. Item, vœil et ordonne que la chasure quy est faicte armoyée des armes de feu monseigneur de Mauville et de moy soit donnée à la chappelle des Fiesnes où

mondit seigneur est enterré en l'église S. Aubert de Cambray. Et quant à l'aultre chasure, aussy de velour noir et de drap d'or, je ordonne qu'elle soit donnée à l'église S. Julien de Ath. — 12 mai 1544.

132. Marguerite des Wastines, veuve de Jehan de le Motte, crassier, testa le 26 janvier 1544. — Eslis ma sépulture en la chimentière dudit lieu de S. Jehan Baptiste, pour laquelle sépulture je donne à l'église ung chappelet de blanque ambre et ung aniau d'or pour la refection de la cibol et lieu où repose le corps de mon Dieu. — 12 février 1544.

133. Marie de Villers, veuve de Martin Wuidalle, testa le 15 septembre 1545. — Je donne à l'église S. Jehan des Causfours une nappe, la plus grande de nostre maison, pour servir à l'hostel Nostre Dame en ladicte église. Item, je donne à la paroisse Nostre Dame une paire de houppeaulx de soye et ung Jésus à mectre sur l'autel. — 16 octobre 1545.

134. Alizon Couteau testa le 10 décembre 1546. — Je donne à l'église de le Magdelaine une table de autel à laquelle y a une ymage de la Vierge Marie d'allebattre avecq ung Véronicle semé de pluiseurs fleurs de soye. Item, je donne à l'église du Grant Béghinaige six livres flandres, et ce pour parfaire une cappe de satin de Bruges que on a donné à ladite église. Item, je donne à l'église de S. Nicaise deux coussins de soye pour mettre d'auprès le Saint Sacrement. — 25 février 1546.

135. Pierre du Chambge testa le 13 février 1546. — Je donne à Thiéry d'Appelterre ma petite turquoise et ma jacinte (1). Je donne audit Jehan Baceler mon agathe noire, servant au grand doyt. Je donne à Jehan

(1) On appelait *jacinthe* une variété du rubis.

d'Assignies mon œl de cat et une petite verghe d'or servant à porter avecq ledit œl de cat. — 20 août 1547.

136. Pasque Bruyant, veuve de Piérart Sallet, testa le 27 avril 1548. — Je laisse mon corps à la terre, en payant le deu de nature, pryant que il soit sépulturé et enterré en l'attre de l'église S. Jacques, vers le passaige du curé. Je donne à Anthonnette de le Mer, vesve de feu Nicolas Sallet, mon filz, une couche, une paire de gourdines de saye et deux rabateaux rouges de tapisserie, et une quayère à dos de cuvelier, et deux anneaulx d'or, l'un appellé cercle (1) et l'aultre verghe (2) d'or. — 20 août 1548.

137. Waultre Sohier, premier clerc de l'église S. Brice, et Jehenne de le Fosse, sa femme, testèrent conjointement le 1er avril 1549. — Item, donnoient et donnent à ladite église S. Brixe, à prendre après leurs dits trespas, une grande table d'autel où est pourtraict la ramembranche du crucefix, et une piéche de tappisserie à grand brancquaige, contenant treize aulnes ou environ.

138. Gilles Loccallin, fils de Salomon, testa le 30 avril 1550. — Item, donne à ma femme ung tableau là où est la représentation de Dieu en croix, fermant à deux fœilletz là où est ma figure et la sienne. — 5 septembre 1554.

139. Jehan Maillet, bonnetier, testa le 1er mai 1550. — Pour ma sépulture je donne à mon église paroichialle de S. Brixe mon pourpoint ayant les manches de damas. Item, donne ung bancquier faict à l'esguille, de tapisserie, à ladite église. — 16 mai 1550.

140. Jacques de Landas, marchand, testa le 8 mai

(1) Le *cercle* était une bague plate, comme le bord d'une couronne.
(2) La *verghe* avait la forme arrondie, comme une baguette.

1551. — Je donne à mon église (de S. Brice), et pour l'entretènement d'icelle, cincquante livres de gros, et ce à l'advanchement de deux chappes, une kasure et deux tournikeaulx noirs pour servir aux obsecques des trespasséz, ou blanchs pour servir aux jours de la Vierge Marie. — 27 mai 1551.

141. Michel Querquefœille testa le 10 juin 1551. — Je donne à la paroische Nostre Dame une piéche de tapisserie de verdure. — 29 février 1551.

142. Piéronne Tasse, veuve de Simon Bourgeois, testa le 18 juillet 1551. — Je donne à ladite église S. Pierre ung beau drap de tapisserye, de vingt trois aulnes ou environ. Donne à mondit filz, Simon Bourgeois, ung goblet d'argent à pied, ayant mes armoyries dedens. — 8 mai 1553.

143. Barbe Le Roy, femme de maître Jacques Calewart, greffier de la cour spirituelle de Tournai, testa le 16 avril 1552 après Pâques. — Donne à la mère dudit Jacques, son mary, la représentation de Nostre Seigneur en croix, pandant présentement en la couche en la chambre par terre. Item, à maistre Jehan Calewart, le tableau où sont poincts les mistères du Nouveau et Vieu Testament. Item, à sa commère, femme de Jacques de Malle, donne son chappelet de noir gaiet avecq les grains et les enseignes d'or, et le baghue y pendante quy est ung blancq saphir encassé en or. — 14 juin 1557.

144. Péronne de Nœfville, veuve de Jacques de Landas (voir n° 140), testa le 25 août 1553. — Je vœil et ordonne que, endedens l'an après mondit trespas, soit faict en ladite église S. Brixe ung chandeler de quyvre servant à l'autel S. Brixe, mon patron, au lieu de cestuy de fer qui y est à présent; et qu'il soit faict en la meilleure sorte et forme que la place le

requerra, sans toutesfois y mectre piedz. Et quand l'on recoustera et réparera les orgues de ladite église S. Brixe, je donne en advanchement la somme de douze livre de gros. Sy donne et légate à Jehan de le Forge trois livres impriméz, avecq ung tableau encassé en miroir. Item, donne et légate à l'église S. Brixe, pour décorement d'icelle, ung tableau à trois ymaiges estant sur le dréchoir de la chambre par terre. — 29 décembre 1553.

145. Lucq de le Fosse, époux de Barbe de Courière, testa le 4 mai 1554. — Sy donne à Jehan Robin, mon beau filz à cause de Margotine ma fille, sadicte femme, à prendre hors de ma vasselle d'argent, une tasse pesant huyt onces ou environ, et mon grand tableau paint de Faulx Riche. Je requiers à mes enffans de voulloir donner et laissier avoir à Barbe, leur mère, mon tableau à deux fœilletz paint, la Vierge Marie et S. Marguerite et S. Barbe. — 13 août 1554.

146. Jehan de le Fosse, époux de Jacqueline Ridon, testa le 12 mai 1556. — Pour aultant que, par le traictié de mariaige de moy et de ma femme et espeuze Jacqueline Ridon, appert qu'elle auroit et a porté en mariaige avecq moy entre aultres meubles la table d'hostel quy est sur le dreschoir de nostre chambre, où est la remembrance de Nostre Seigneur avecq les trois Maryes, le chandeler de queuvre à douze branches quy pend en ladite chambre, les deux grands chemineaulx, les estenelles (1), le fourcque, avecq une piéche de tapisserye brocqueterye, et le tableau du bon Lazare, je vœl et ordonne qu'elle les prenche et aiche à son seul prouffict. — 15 mars 1556.

147. Laurent Gaillié testa le 11 août 1556. — Je

(1) Estenelles = tenailles, pincettes.

donne à Lucq Hallié, mon beau père, ung gobelet d'argent sans pied, à cuvelette. Pareillement je donne à ma fille Margotine une chainture d'argent avecq une ameraulde y servant, avecq ung demy chint d'argent où il y a une poirre d'argent dorré y pendant au boud. Je donne pareillement à ma belle mère, femme de Lucq Hallié, ung tableau où il y a painct les Trois Rois. Je luy donne ung coussin faict à l'esguille, où il y a ung paon. Je donne à ma sœur Barbe une hochette d'argent où il y a ung dent de leu encasset. Je donne à Magdelène Sailly ung dent de leu encasset en argent. — 13 août 1556.

148. Philippe de Cordes, procureur du roi, testa le 7 septembre 1556. — Sy eslis ma sépulture, s'il plaist aux égliseurs et aultres paroischiens de S. Quentin, dont je suis natif et baptisté ès fons de ladite paroische, pardevant l'hostel monseigneur S. Sébastien, au lieu plus convenable; audevant de laquelle sera mis ung tableau estant présentement en ma maison, où sont les Trois Rois, lequel contient en brief la fondation d'une messe, faicte par moy et ma femme, chacun mercquedy de l'an à perpétuité et par chacune sepmaine, laquelle se chante à l'hostel dudit S. Bastien et à l'honneur monseigneur S. Rocq. Item, je donne à monsieur maistre Pasquier Grenier les œuvres que j'ay de *Algiat et Budens* (1), estant en deux volumes. — 31 août 1558.

149. Pierre Calimiel, escrinier, fils de feu Louis, testa le 25 septembre 1556. — Je donne à l'église de Nomaing ung tableau à deux feulletz, et, pour le faire poindre, deux livres de gros en délivrant au pointre

(1) André Alciat est l'auteur d'un livre d'Emblèmes. — Quant à Guillaume Budé, on lui doit le *Traité de l'institution d'un prince*, adressé à François Ier.

l'ordonnance de l'histoire, avecq les suppliens donateur et donatresse mis à chascun fuelletz, assavoir dudit Pierre Calmiel et Pasque Corvillain, ma première femme. — 29 septembre 1556.

150. Ernoul Winocque testa le 17 décembre 1556. — Je donne à sœur Marguerite Winocque, ma fille, demourant à Anvers, une petite vassielle d'argent que on appelle vulgairement montre. — 23 décembre 1556.

151. Pierre d'Escobecq, gantier, veuf de Jeanne Picque et époux de Jeanne Le Witre, testa le 4 janvier 1556. — Il a donné à ladite église S. Brixe une piéche de tappisserie où est pourtraicte la remembrance de Jésus Christ estant au Jardin des Olliviers. — 5 mars 1556.

152. Jehenne Anrys, veuve de Josse Stalins, testa le 17 juin 1557. — Elle donne et légate à la maison des Frères Mineurs de ceste dite ville une casure de damas rouge, la croisure de fil d'or, avecq l'estolle, manipulle, amyct, aube et sain (1). — 21 juin 1557.

153. Michel de Pontrewart, bourgeois, testa le 21 juin 1557. — Désire avoir sa sépulture au cymetière paroischial de S. Marie Magdelène en Tournay, audevant de l'épytaphe et entre le crucefix donnéz et ordonnéz par luy. — 1er septembre 1557.

154. Hélène du Fresnoy, femme de Jacques Bouton, échevin de S. Brice, testa le 13 juillet 1557. — Quant à mon corps, je le laisse à la terre dont il est yssu, vueillant et ordonnant icelluy estre sépulturé et inhumé en l'église S. Brixe, mon patron ; et sur la place où je seray enterré, y aura mise et posée une lame portant la pourtraicture d'ung mort. — 4 août 1558.

155. Marie de Sailli testa le 14 août 1557. — Vœil

(1) *Sain* = ceinture.

et ordonne à la confrarie de la Vierge Marie en ladite église paroischialle de le Magdelaine, ung chapplet de blancq ambre avecq une petite croix d'argent dorré. Item, je donne à ladicte église ung petit tableau là où est contenue l'imaige de la Samaritaine. — 16 août 1557.

156. Jehan Bernard, prêtre, chanoine de Tournai, testa le 31 janvier 1557. — Eslit la sépulture de son corps, s'il plaict à ses bons seigneurs et confrères messeigneurs doyen et chapitre, devant le grant autel Nostre Dame, duquel il a faict faire la table d'albastre, et au lieu plus propice qu'on trouvera; sur laquelle sa sépulture il désire estre mise et posée une lame.

157. Jehan de le Forge, prêtre, chapelain des hautes formes, testa le 11 mars 1559. — Je eslis ma sépulture dedens l'église des Frères de Saincte Croix en ceste ville, au costé du grand autel dedens leur cœur, comme leur ay monstré. Item, je veulx que tous mes livres en latin soient donnéz à la librairie desdis Croisiéz; et ceux en franchois à Lucq Haillier, excepté mon livre de *Réthoricque* que j'ay composé (1), lequel je donne pour une souvenance à Philippe de Lannais, marchant, mon nepveu, et le *Catalogus sanctorum* à sire Michiel le Herry, curé de Froyenne. Et à Mariette de le Forge, femme et espeuze audit Philippe de Lannais, je donne ung Repos avecq deux angèles de bois doret. Item, je veulx que mon baston virelet d'argent soit donné à maistre Pierre Dennetières, afin qui prie Dieu pour moy quand il portera le baston. Item, je veulx que il soit délivré au susdit couvent des Croisiers ung tableau à deux fœilletz qui est en ma

(1) Cet ouvrage et son auteur sont restés inconnus à Foppens et au chanoine Waucquier.

chambre, pour le mectre dedens leur cœur avecq le grand chandelier, droict devant où seray entherré. — 15 janvier 1559.

158. Jehan Joseph, bourgeois, testa le 22 mai 1559. — Mon corps je le laisse pour sépulturer en l'église S. Brixe; et pour ma sépulture je donne à ladite église ung grand missel à dire messes, une casuble de satin noir, estolle, phanon, aulbe, amictz et le cint. — 25 août 1559.

159. Christienne Willebrecht testa le 19 octobre 1559. — Item, à Marie Steenkiste, sœur dudit curé de S. Quentin, au lieu de sa mère trespassée, luy donne les Trois Roys painctz sur toille. — 12 août 1562.

160. Nicolas de Boubaix, écuyer, seigneur de Wasmes, testa le 29 avril 1560 après Pâques. — Je donne à mon cousin Jacques de Boubaix, escuyer, seigneur d'Anvain, ma grande couppe d'argent doret. Item, je donne à mon cousin Adolf de Boubaix, filz dudit seigneur d'Anvain, ma robe de velour noir, mon espée damasquée avecq le poignart, chainture et sipsière (1). — 8 mai 1560.

161. Gérard Delmont, prêtre et chanoine de Tournai, testa le 30 avril 1560. — Mon corps je le laisse à la terre saincte pour avoir sa sépulture en ladite église Nostre Dame, priant et requérant à mes vénérables seigneurs et bons confrères messieurs de chapitre qu'il leur plaise consentir que mondit corps soit posé et sépulturé tenant la lamme de feu maistre Gaulthier Wassonne, et que ung tableau soit mis avecq l'effigie de Nostre Dame la glorieuse Vierge Marie avecq mon-

(1) *Sipsière* ne se rencontre pas dans les dictionnaires. Ne serait-ce pas une variante de *gibecière*?

seigneur S. Nicolas tenant mon effigie revesty; et que à l'entour de la pierre de ma dite sépulture soit mise une lame de cuivre contenant mon épitaphe. Je donne à Jehan Heister le buffet estant en madite chambre, avecq le tableau et le tappis de table de tapisserye armoyé de mes armes. Je donne à ma belle sœur, Anne Baudanne, deux tasses d'argent bouillonnéz de trois bouillons, à bas pied, doréz par le bordt d'en hault.

162. Jehenne Carpentier, veuve de Nicolas Verra, testa le 4 juin 1560. — Je donne à Jehan Le Prebtre, mon beau filz, ung tableau de S. Jhéromme. — 1er juillet 1560.

163. Jehan Odolf l'aîné et Catherine Fautres, sa femme, testèrent conjointement le 17 février 1561. — Nous donnons et légatons à ladite église S. Nicaise, à prendre après le décès et trespas du dernier vivant de nous deux et non anchois, deux potteauins d'estain, deux houppeaulx de soye, deux chandeliers de keuvre, deux chandeilles de bois painctes et ung rabateau de damas vert avecq les poirres de bois dorrées, le tout pour parer le grand autel aux jours sollempnelz. Item, nous donnons, comme dessus, à ladite église ung tableau painct sur toille à l'imaige du Gardin d'Olivet, pour mectre au pillier devant la chappelle des fons. — 21 octobre 1565.

164. Marie de le Motte, veuve de Bonaventure de Thieffries, peintre, testa le 19 septembre 1563. — A Baulduin de Haultighem, filz de Andrys, je donne ung drageoir d'argent, estant ung instrument comme ung portefeu servant à prendre dragerie. — 29 mai 1570.

165. Barbe d'Estrayelles, femme de Louys de Clermès, testa le 11 décembre 1564. — Eslys me sépulture en l'église de la Magdeleyne, au cœur devant le

Saint Sacrement, s'il est possible. Je donne à icelle église de la Magdeleyne une grande cheyne d'aur, à charge d'en faire deux gourdines au grand autel d'icelle église, de couleur rouge cramoisy, et ung drap d'autel de velour rouge cramoisy, avecq mes armoiryes tant aux gourdines comme aussy audict drap d'autel. De la reste d'ycelle cheyne, ordonne estre faict ung repositoire du Saint Sacrement deseure ledict grand autel; et pour parachever ledict repositoire du Sainct Sacrement, je donne aussy une cheyne d'argent. Je donne ma bonne robe de velour noir pour faire ung ciel et tabernacle du Sainct Sacrement, servant à porter ledict Sainct Sacrement à la procession; le tout avecq mes armoiryes. Je donne aussy une devanture de velour noir à icelle église de la Magdeleyne pour faire une robe à parer l'ymage S. Marie Magdeleyne. — 20 décembre 1564.

166. Hélaine Exester, veuve de Georges de Lestrée, testa le 11 mai 1565. — Je donne à ladicte église (de S. Catherine) une table d'autel pour estre mise et assize devant la tombe où je seray ensépulturée. Je donne à Franchoise de Lestrée, femme à maistre Pierre Bacq, ung petit Repos de bois doréz. Je donne à maistre George de Herchuéz un tabeleau de bois où est pourtraict l'imaige de la Vierge Marie. — 28 janvier 1565.

167. Mahieu de Fregeo, poissonnier de mer, testa le 27 mai 1565. — Je donne à mes confrères pesqueurs à le ligne, lesquelz j'ay hantéz, pour eulx récréer, quattre livres flandres. Je donne à Eleuthère de Baisieu tous mes hangins et aultres ostieux servans à pesquier à le ligne. — 30 mai 1565.

168. Jehenne Le Louchière, veuve de Jehan Coulon, testa le 27 juillet 1565. — Je donne à ma fille Chrestienne Coulon une pièce de tapisserie, ung petit tablet

de S. Anne. Je donne à Jehenne Coullon ung tabelet des Sept Douleurs. Je donne à Nicolas Coullon ung tableau de la Magdelaine et ung de Promesse d'amour. Je donne à damp Robert Coulon, mon filz, religieulx, ung petit tableau du Nom du Jésus. — 12 novembre 1565.

169. Barbe d'Ongnies, fille de messire François, chevalier, seigneur de Beaulepaire, testa le 28 octobre 1565. — Et pour plus grande décoration du lieu où repose le Sainct Sacrement de l'autel en ladite parroische S. Jacques, je veux et ordonne que mesdits exécuteurs en facent faire les gourdines de caphas (1) vert avecq ung rabateau de pareille coulleur, où seront enpreintes mes armoiries. Sy ne veux oblyer ma damoiselle de Haudyon, à laquelle je délaisse une vergue à teste de mor. Et sy délaisse pareillement à Anne d'Ongnyes, ma niepce, une petite chainette de perle avecq des jarbes d'or. — 28 décembre 1565.

170. Agnès Fortin, veuve de sire Jehan Joseph, bourgeois, testa le 25 décembre 1565. — Sy eslis la sépulture pour mon corps enterrer, en l'église dudit S. Brixe, devant l'autel S. Marcoul, auprès de la sépulture de feu sire Jhérome Dennetière, du léz tenant vers la thésaurie. — 24 janvier 1565.

171. Jehenne Carlier, veuve de Jehan de le Rue, testa le 14 janvier 1565. — Je donne à ladite église (de S. Marguerite) une piéche de thoille fort belle, contenant huyct aulnes, pour faire aulbes de prebtres servant à célébrer messe. — 21 janvier 1565.

172. Nicolas de Haultighem testa le 21 avril 1566. — Je donne à Jacques Bernard, mon beau filz, une

(1) Le *capha* ou *cafa* est une sorte de satin, d'une qualité inférieure, dont la chaine est de soie et le reste en fil.

table d'autel ayant la pourtraicture de ung Dieu en croix. — 28 novembre 1571.

173. Agnès de le Croix, souveraine et maîtresse des béguines du Grand Béguinage, testa le 23 juin 1567. — Mon corps je le laisse à la terre dont il vient, pour estre mis et sépulturé ens l'église Dieu et du Béghinaige, endessoubz le répositoire du Sainct Sacrement, où sera mise sus ma sépulture une lame de pierre. — 30 juin 1567.

174. Nicolas Roty, bourgeois, testa le 21 octobre 1569. — Je donne à Arthus Roty, mon nepveu, une piéche de tapisserie du viéz et nouveau testament. — 27 octobre 1569.

175. Jehan de la Forge, libraire, veuf de Martine du Rieu et époux d'Anne de Berlot, testa le 13 juillet 1570. — Je vœulx et ordonne que maistre Pierre, mon filz, ait et tienne pour ly ung voire à pied d'argent et une imaige de Nostre Dame quy vient de feu monsieur maistre Pierre Manchicourt, quy fut son parin. — 25 août 1572.

176. Jeanne Capelier, veuve de Gilles du Rieu, testa le 12 octobre 1572. — Item, je donne à l'église dudict S. Brixe ung bancquié de tapisserie de menues verdures, contenant environ douze aunes. Item, je donne à maistre Nicolas Liébart, conseillier des mayeur et eschevins de Tournay, ung gobelet d'argent à cuvelette semé de fleurs de lys. — 4 juillet 1573.

177. Marie de Haudion, dite de Ghiebrechies, veuve de Jehan de Venduille, écuyer, seigneur de Gouvergnyes, testa le 15 mai 1574. — Veult et ordonne ladite damoiselle comparante que ladite damoiselle Yolente de Venduille, sa fille, femme et espeuze audict seigneur d'Estrayelles, ayt et tiengne pour sa

part ès biens mobiliaires estans en sa maison, nœf piéches de tapisseries armoyées des armes my-parties dudict seigneur de Gouvergnyes et de Ghiebrechies, estimées et prisées, lesdites nœf piéches de tapisseries, à la somme de trente livres de vingt gros flandres la livre. Item, veult et ordonne ladicte damoiselle comparante que Marye de Venduille, sa fille maisnée, ayt et tiengne pour sa part ès dits biens mobiliaires ung bachin et une esguière couverte, le tout d'argent, armoyées desdites armes my-parties dudict seigneur de Gouvergnyes et Ghiebrechies, ledict bachin pesant cinquante nœf onches deux estrelins et demy, et l'esguière vingt six onches sept estrelins et demy; item, une sallière en forme de neph, pesant dix nœf onches sept estrelins. — 7 octobre 1574.

178. Thomas le Maire, bourgeois, testa le 27 octobre 1574. — Mon corps je délaisse à la terre pour estre inhumé et enterré en ladicte églize S. Nicaise, au plus près que faire se porra du siége où je m'assis journellement quand je suys en icelle églize. Je donne à icelle églize, pour et à l'advanchement de l'édification et refection d'ung nouveau lhuissenet (1), la somme de quatre livres de gros. — 15 novembre 1574.

179. Balthazar Boursy testa le 9 août 1575. — J'ay donné à mon cousin, demourant à Gaurin, une harquebouze, une rapière, ensamble une cuirache. — 11 août 1575.

180. Wauldrue Le Loultre, veuve de Loys Le Princhе, testa le 13 janvier 1576. — Je donne à Agnièz Le Prince, fille de mondit mary Loys, ung anneau d'or à pierre, et une table d'autel couverte de voirre. Item, je laisse et donne à Loys du Tret, mon

(1) Il s'agissait de faire un nouveau jubé à l'église S. Nicaise.

demy frère, une imaige de Nostre Dame d'albastre. — 30 janvier 1576.

181. Claude Warin, veuf de Catherine Maclin, testa le 18 juillet 1576. — Je veux et ordonne que mon filz, damp Jhéromme Warin, religieux profès de l'abbaye saint Martin de ceste ville, pourveu qu'il soit encoires estudiant à l'Université de Louvain ou aultre Université, pour augmentation et oultre ce que lui donne son père abbé de ladicte abbaye, quy est de vingt livres de gros tant pour sa table que pour son vestiaire et aultres nécessitéz, jouysse de une rente de vingt quatre livres flandres. Item, je donne à mondict filz, damp Jhéromme, les livres traictans de la Saincte Escripture, tant en langue latine que en aultre langue, telz qu'il vouldra choisir en ma librairie. Item, je donne à la paroische Nostre Dame, pour décorer ladicte paroische, ung tableau où est pourtraict la figure de la Saincte Trinité, clouant à deux huychetz ou fœuilliéz auxquelz sont pourtraictz ma figure et celle de ma femme Catherine Maclin, ordonnant qu'il soit mis sur l'autel S. Laurens. — 28 novembre 1576.

182. Jehan Localin, veuf de Barbe Le Febvre, testa le 3 juillet 1579. — Vœil que mon corps, instrumens de touttes iniquitéz et vices, soit ensepveliz et ensépulturéz en l'église paroischialle de monsieur S. Jacques en Tournay, audevant de l'hostel et épitafle de monsieur S. Jacques, mon patron, audevant du siège là où Barbe Le Febvre, ma deffuncte femme, est ensépulturée. Je ordonne que dessus ma sépulture soit misse et assize une lame de pierre polie, de la longheur de cincq à six piedz de long, sur laquelle lame soit gravé S. Jehan l'Evangéliste avecque une S. Barbe, et aux quattre coings de ladicte lame les quattres Evangélistes, et escript allentour de ladicte

lame le jour et an de mondict trespas et de madicte femme. J'ordonne et donne à nostre dicte église de monsieur S. Jacques, nostre patron, ung tableau là où est pourtraict la figure de la benœtte Vierge Marie, et aux feuilles d'icelui tableau où est la pourtraicture de moy et de ma deffuncte femme, pour estre mis audevant de nostre sépulture. Et s'y ordonne à mes exécuteurs qu'ils facent dessoubz ledict tableau ung épitafle de cuyvre, et que soit gravé S. Jehan l'Evangéliste et une S. Barbe et aussy mes armoieries avecq mémoire de moy et de madicte femme, ensemble de y faire atacher ung moyen chandeler du cuivre. — 21 juillet 1579.

183. Philippe du Tilleux testa le 7 décembre 1580. — Ordonne à ses enffans successeurs, s'il advient que de leur vivant les Chartreux lès ceste ville peuvent reédifier paisiblement leur cloistre et maison (1) pour y faire demeure comme devant le saccagement et troublez advenuz du passé, qu'ilz facent faire une verrière audict cloistre, en place que leur polra estre accordé, de telle forme et paincture comme est ung sien tableau de Cruchefix avecq les Sept Douleurs, sa pourtraicture, sa femme et enffans; pour quoy ordonne une livre de gros. — 18 décembre 1580.

184. Jacques de Moulembais, bourgeois, veuf de Marie de Lescluse, testa le 8 décembre 1580. — Je donne audict Charles, mon filz, la Bible Sacrée en franchois, affin qu'il puisse veoir venir les faictz admirables de nostre bon Dieu. — 12 décembre 1580.

185. Charlotte de Hainin, femme de Pierre de Voisin, seigneur d'Amesin, testa le 27 janvier 1582.

(1) La Chartreuse de Chercq avait été pillée et en partie détruite par les Iconoclastes en 1565.

— Je donne à ladicte église de Piéronne une casuble avecq l'estolle et la petite estolle à mectre sur le bras, d'une estoffe de soye jaulne figurée de soye verde, aiant la croisure de velour rouge, avœcq les armes dudict seigneur d'Amesin, men mary, et les miennes. Item, je donne à madame de Messine, ma bonne sœr, pour souvenance et par ce qu'elle aime les enfans, une verghe d'or emmaillée de noir, en laquelle est engravée la teste d'ung petit enffant. Item, je donne à madicte nièce, Catherine de Willeberch, deux paires de bracheletz d'or, si comme une paire emmaillée de couleur et l'aultre paire de jaserain (1); item, ung chapelet d'agate acoutré d'or, ung aultre chapelet de senteur (2) avecq une médaille d'or; une croix d'or enrichie d'ung caillou de ruby au milieu et quatre perles. — 21 février 1583.

186. Liévin de Glas, serrurier, veuf de N...., de Catherine Chamart et d'Anne Lapparlier, testa le 17 septembre 1582. — Supplie que mon corps soit inhumé et sépulturé en ladicte église S. Brixe, audevant de l'ymage de monsieur S. Liévin que j'ay donnée pour aournement et décoration d'icelle église. — 12 avril 1584.

187. Angele Utenecouste et Catherine Martin, sa femme, testèrent conjointement le 22 novembre 1582. Nous donnons à ladicte église (de S. Nicaise) une piéche de tapisserye tapissée à ymaige d'Orgœl et Humilité, et douze livres flandres pour employer à l'advanchement de une table d'hostel. Nous donnons encore à ladicte église, pour et à l'advanchement de

(1) *Jaserain* = chaînette composée de petites agrafes ou mailles d'or ou d'argent.

(2) Sorte de bois dont on fait encore des grains de chapelet.

faire et construire ung lhuissenet à icelle église, sy icelluy se faict, deux livres de gros. Nous donnons à Nicolas Utenecouste, nostre filz, une ronde verghe d'or ouvert, et une hochette d'argent servant à enffant. — 10 décembre 1582.

188. Piéronne Bourdeaudhuy, veuve de Jehan Baptesme, testa le 4 mars 1584. — Je donne à ma fille, Marguerite Baptesme, ung rabateau de tapisserie, ung Jésus avecq une baiette (1), ung tableau où est l'image de Nostre Dame de Pitié, deux aultres petits tableaux, deux chandeliers de cuivre d'aultel, ung petit benoitier de cuivre, ung coussin tapisserie avecq une licorne. — 19 mars 1584.

189. Catherine de Wauldripont, dame dudit lieu, veuve de Jean le Vaillant, écuyer, seigneur des Vallées, testa le 16 mai 1584. — Ordonne que, sur la sépulture de son corps, soit mise et posée une lame de pierre bleue avec sa représentation et ses armoyries et quartiers; et que en une plate de cuyvre ou pierre bleue, que l'on fera mettre et asseoir au lieu le plus propre à l'opposite de ladite lame, soit gravée la fondation de son obit. — 22 janvier 1599.

190. Marie Sallé testa le 24 janvier 1585. — Veuille estre enterré et inhumé en l'attre et chimentière de ladicte église S. Jacques, derrière le cœur d'icelle; et que sur mondit corps soit seullement mis une croix de vaucque (2) avecq ung chapeau de roses, sans aultres jolitéz. — 17 mars 1585.

191. Catherine de Callonne, veuve de Cornille de Wysfliet, écuyer, testa le 13 février 1585. — Ordonne mon corps estre inhumé en l'église S. Jacques, auprès

(1) La *baiette* est une petite jupe.
(2) *Vaucque,* d'après Godefroy, signifie *non orné, simple.*

de mon feu père; et que mes services et obsecques y soient faictz et célébréz à nœf pseaumes et nœf lechons, avecq convoy à mon enterrement de seize flambeaux portéz par seize poures personnes revestus chacun de trois aulnes de drap noir, lesquelz seront tenus aussy de eulx trouver et comparoir en icelle église le jour de mondit service; et que sur chacune torse soient attachées et posées par blasons les armoiryes tant de mondit feu mary comme de moy; avec ce, que soit aussy fait deux aultres grands blasons sur lesquelz seront aussy pourtraictz et poséz lesdites armoiryes, l'un desquelz sera porté à mondit enterrement et après mis dessus l'huis de mon logis mortuaire, et l'aultre pour demeurer et estre mis en ladite église S. Jacques. Item, je donne à l'himaige de la Vierge Marie d'icelle église S. Jacques une devanture de velour rouge cramoisy, passementée de passemens d'or et d'argent. — 15 mars 1585.

192. Madeleine de Cambry, veuve de maître Nicolas Liébart, licencié ès droit, bourgeois et conseiller des mayeur et échevins de Tournai, testa le 3 mai 1588. — Quant à mon corps, j'en eslys la sépulture au cœur de l'église S. Jacques en ceste ville de Tournay, auprès du corps de mondit feu mary, ordonnant, si je mouroye hors de cestedite ville, mon corps y estre apporté au plus tost que faire se poura; et que en la lame mise sur la sépulture de mondit mary, soit insculptée la représentation d'iceluy et de moy, avecq les jours et ans de nos trespas, si de mon vivant je n'y avoye pourveu. — 20 juin 1589.

193. Anne Limnander, veuve de maître Mathias de Herchin, testa le 29 juillet 1588. — Je donne à mon filz Jehan, affin qu'il ayt souvenance de moy, une pensée d'or que je délaisse; et à mon filz Pierre, un ruby

esmaillié; et à Agnèz Desmaretz, ung anneau d'or à trois perles. — 15 août 1588.

194. Arnould du Trieu testa le 14 février 1589. — Je donne à l'église de ladite paroisce Nostre Dame, en advanchement des cappes de blanc damas, la somme de quatre livres de gros. — 27 février 1589.

195. Catherine Landrieu, veuve de Saulve Lanceau, âgée de 74 ans, testa le 2 octobre 1589. — A Judicq de Werp, jhésuistresse, je luy donne pour souvenanche l'imaige de S. Catherine taillée, et celle de Judicq avecq le Jugement, de pierre blanche, et S. Franchois encassé en voire. Item, pour mémoire je donne à Anne de Croisille mon petit tableau où je suis en pointure; et à monsieur maistre Jehan, son nepveu, je luy laisse l'imaige de la Vierge Marie d'alebastre, pour orner l'autel de sa chapelle. — 19 octobre 1589.

196. Jacqueline Waudripont, dame dudit lieu, testa le 15 novembre 1590. — Je donne au couvent des Cordeliers d'Ath, pour estre converty et employé à faire ung calice, la somme de cinquante florins. — 17 janvier 1591.

197. Marguerite d'Aubicicourt, veuve de Denys Taffin, testa le 27 novembre 1590. — Je donne à Josine Taffin, ma fille, ung anneau d'or avecq une pierre de saphir bleu; item, ung aultre anneau d'or avecq une petite table de ruby fait à l'anticque; item, ung aultre avec une table de ruby, la pierre relevée en pate. Item, je donne à Denys Taffin, mon filz, ung anneau d'or auquel est encassée une turquoise; item, ung aultre anneau d'or avecq une pierre carée. — 3 décembre 1590.

198. Jean de Névèle, bourgeois, époux de Catherine Campenaire, testa le 15 février 1591. — J'ordonne que, au jour de l'inhumation de mon corps,

sy ainsy se pœult faire, et sinon le lendemain matin, en blancq abis soient célébrées trente messes pour quelque réfrigération à ma poure ame. Je donne à l'église S. Quentin, à l'advanchement de faire et acoustrer les ornemens de l'église et aultres choses nécessaires, pour une fois, vingt quatre livres flandres. Je donne à Anthoine Dancquoisne, bourgeois demorant à Lille, mon frère par anchienne amitié, pour mémoire et souvenanche, mon récuredent d'or, au boult duquel est mon cachet, pesant une onche trois quartz. Item, je donne à mon compère Jan de le Vingne, pour une souvenanche, mon signéz d'or pesant xviij estrelins ou peu moins. Item, je donne à sœur Marguerite Flamen, prieuse de l'hospital Nostre Dame en Tournay, ma croix de fin or ermaillié pesant une onche cincq estrelins, dedens laquelle y a de la Sainte Vraye Croix où Nostre Seigneur souffrit mort et passion, ensemble pluiseurs dignitéz rapportées du Saint Sépulcre de Jhérusalem que du Mont de Calvaire, comme le tout est plus amplement narréz en certain billet enserré en ladite croix; à sœur Géneviève de Landas, religieuse audit hospital, pour souvenanche, ung tableau où est pour éfigie S. Jehan Baptiste preschant au désert; et à sœur Jaqueline Flameng, ung tableau eslevé de l'éfigie Nostre Dame de Laurette, taillié de pierre de touche; et à sœur Jaqueline Mœnttre, ung tableau de la Nativité de Nostre Seigneur, serrant avecq deux huis; et à sœur Jeanne Percou dit Bouton, ung tableau où est l'éfigie S. Jhiéromme; et à sœur Jeanne Houart, ung cruchefix d'albattre hault eslevé. — 24 février 1592.

199. Jean Waucquet, escrinier, veuf de Catherine le Neckere, testa le 13 août 1591. — Je donne à ladite

église S. Pierre tout ce qu'elle me peut debvoir jusques aujourdhui à cause d'ouvrage d'escrinerye fait tant aux sièges que aultres lieux de ladite église. — 28 août 1591.

200. Agnès de Marchenelles, fille de feu noble homme Anthoine seigneur de Marchenelles, Quovecamp, Fresne, Derniaulx, des Mottes, etc., et veuve de feu aussy noble homme Arnould de Saint Genois, seigneur de Grand Brœucq, testa le 16 janvier 1592. — Je donne à l'église dudit Escanafle me devanture de satin jaulne avecq les manches du mesme, pour en faire une robbe à l'imaige de la Vierge Marie; et de ce qui en restera, s'en poura accoustrer le repositoire du Saint Sacrement; et aussy s'en poura faire quelque bourse de corporal. Je donne aussy à l'église dudit S. Franchois de ceste ville de Tournay, ung drap d'autel de damas cramoisy. Je donne ma piéche de tapisserie à l'église de S. Jacques en Tournay. Je donne aussy à Florent de Gréboval, mon fillœul, deux douzaines de boutons d'or, que luy seront délivrés prestement mon trespas advenu, et des plus beaux que délaisseray. — 20 janvier 1594.

201. Marie David, veuve de Gilles du Quesne, testa le 8 décembre 1592. — Je donne à Agnièz Le Clercq, fille de maistre Jehan Le Clercq, mon grand miroir de cristal. Item, je donne à mon filz Andrieu du Quesne, marchand, demeurant à présent en la ville de Liége, une pièce de vasselle y ayant ung quesne. Item, je donne à Nicolas Gobert, mon beau filz, une aultre pièce de vasselle y ayant une erche. Item, je donne à mon beau filz Anthoine Jacquerie une aultre pièce de vasselle y ayant une escafotte. — 6 novembre 1597.

202. Catherine du Tillœul, veuve de Nicolas Haroult, testa le 21 mars 1593. — Je donne à chacun

de mes enffans une vasselle d'argent, toute d'une sorte, avecq chacun une S. Catherine et le sainct de leurs noms, faisant reffondre les menres et les faire de grandeur honneste. — 24 mars 1593.

203. Marie Benneau, femme de Michel Visart, testa le 29 novembre 1594. — Item, a donné et légaté à Marguerite Hughues, fille de ladite Hester Vizart, ung anneau d'or avecq une pierre rouge, venant de son père grand, Andrieu Benneau; item, une vasselle d'argent pesant six onces, dedens laquelle sera engravée l'imaige de la glorieuse Vierge Marie, que les exécuteurs d'icelle son testament feront faire incontinent son trespas advenu. — 6 juin 1601.

204. Jeanne de le Ville, veuve d'Amand Gardavoir et femme de Christophe Leulier, testa le 25 avril 1595. — Je donne à mondit filz, Guillaume Gardavoir, trois annelz d'or joindans et tenans ensemble avecq ung aultre portant la Table de Moyse. — 29 mai 1595.

205. Noël du Chasteler testa le 18 septembre 1595. — Je donne à Franchoise Chasteler, ma fille, présentement demeurante à Gand, une coupe tasse d'argent, ung goblet aussy d'argent à boire bière sur lequel son nom est gravé, ung aultre goblet, aussy d'argent bouillonné, à boire vin, et une cullière aussy d'argent. — 25 septembre 1595.

206. Anne de Saint Genois, fille de feu noble homme Nicolas de Saint Genois, écuyer, seigneur de la Berlière, testa en juillet 1596. — Mon corps sera porté par sœurs des Campeaux de ceste ville, accompaignié de douze poures filles que choisiront mes exécuteurs, lesquelles porteront chacune une torse; et leur sera donné à chacune deux aulnes de drap noir qu'elles porteront en forme de manteau, et ung linge sur la teste, comme religieuses. Sy seront requises et appellées trois

damoiselles de qualité, pour les deux porter chacune une couronne sur ung coussin ajensy d'un beau mouchoir, la troisième damoiselle une baghue, ainsy qu'est acoustumé faire pour les damoiselles de sa qualité. Que, réservant ma sépulture, y soit fait seulement une croix de careaulx jaulnes; et en la muraille, audevant d'icelle, taillé et posé ung moyen épitaphe de pierre noire polye, et en icelle gravé ung crucifix et ma représentation devant mes quartiers et mes armoiries; et embas en une table de cuivre sera gravé ma mémoire avecq les fondations que je faicts. — 10 juillet 1596.

207. Charles van der Doncq, bourgeois, veuf de Jacqueline du Hem et époux de Martine Martin, testa le 20 juillet 1596. — Je laisse mon corps à la terre dont il est issu, et laisse la sépulture en l'église S. Quentin audict Tournay, emprès celle de Jacqueline du Hem, quy fut ma première femme, qu'est aux carolles (1) pardevant la trésaurie. Je donne à ladite église S. Quentin la table d'autel d'alebatre où est taillié l'effigie de mon Rédempteur; et oultre ce, je ordonne à mesdits exécuteurs de faire faire aux despens de leur exécution les sallaires et despens qu'il conviendra débourser pour la fachon des cassy, huis, pintures et escriptures selon que l'œuvre le requéra, vœuillant que aux fœuilletz je soye pourtraict avec ma première femme et mes enffans; et laquelle table sera mise et posée contre l'encloture du cœur et à l'opposite de mon enterrement. — 16 août 1596.

208. Barbe Rogier, veuve de Pierre Warocquet, testa le 6 janvier 1698. — Item, ordonne et donne à l'église de S. Nicaise ung tableau figuré d'un crucifix en ung cassis de bois. — 12 janvier 1696.

(1) On donne à Tournai le nom de *carolles* au déambulatoire du chœur.

209. Magdelaine de Wittem, veuve de messire Jehan Grenu, chevalier, seigneur de Marques, l'Honnois, Ramegnies, grand prévôt de Tournai, testa le 1er avril 1598. — Est mon intention que le tableau que ay faict poindre pour l'épitaffe de mondit feu mary et le mien soit au plus tost dressé et mis, sy ne l'ay faict faire de mon vivant, à l'opposite et audevant de la tombe de mondit feu mary, que ledit fossier sera tenu ouvrir et clore à chacune fois que procession se fera au cloistre Nostre Dame, comme aussy d'espourer (1) et nettoier quand besoing sera. — 20 novembre 1600.

210. Jeanne van der Doncq, fille de feu Charles et de Martine Martin, religieuse à l'abbaye des Prés Porchains, testa le 15 avril 1599. — Je donne à ladite église et abbaye de Nostre Dame des Pretz Porchains, pour parfaire et achever les pintures des huys, cassis et aultres lieux nécessaires de la table d'autel donné par mondit feu père pour le grand autel de ladite église, la somme de cent livres flandres. — 25 juin 1599.

(1) *Espourer* est un terme encore en usage dans le patois et qui signifie épousseter.

XVII[e] SIÈCLE.

211. Hiéromme Dennetières, écuyer, fils de feu Pierre, testa le 12 janvier 1601. — Je eslis sépulture en l'église S. Marie Magdelaine, audevant dudit ostel, proche de l'imaige de la Trinité. Item, j'ordonne, sy de mon vivant je n'ay faict faire ung beau tableau pour estre posé à l'église de S. Jacques ou bien une table d'ostel, j'ordonne à mes exécuteurs de faire faire l'ung ou l'aultre, ung an après mondit trespas, ordonnant estre employé pour une fois cent florins. Item, j'ordonne à l'église du Béguinage, à l'avanchement d'ung drap d'autel au cœur, six florins. Item, j'ordonne tant au grand autel que à l'autel de la Magdelaine et de la Vierge Marie que de S. Maturin, à chacun d'iceulx autels, une nappe d'autel, et à l'hostel de ladite Magdelaine ung drap d'ostel de velour griz ou verd. Et aussy j'ordonne au cloistre des Augustins de ceste ville ung drap d'ostel de velour cramoisy, pour leur grand autel. — 15 septembre 1610.

212. Antoinette Prévost, veuve de Jean Desrosières et femme de Pierre Desgniault, testa le 25 juin 1601. — Je donne et légate à Jos Desrozières, fils de Anthoine, mon chapelet de coral avec une croix d'argent doré, et ung anneau d'or à teste de mort pour luy faire quelque baghue, le cas advenant que Dieu permect qu'il prend l'estat sacerdotal. — 24 septembre 1601.

213. Jeanne Maronnier, veuve de Pierre Le Blan, testa le 13 juillet 1601. — Je prive et exhérède Didier Le Blan, mon filz, pour son mauvais gouvernement et

désobéissance qu'il m'a fait, et aultres justes causes et considérations à ce me mouvant ; toutesfois sy à l'avenir il se venoit à soy mieux comporter et obtenir de leurs Altèzes rémission de l'homicide par lui commis, et non autrement, je veulx qu'il viengne à partir en mesdits biens aussy avant que sesdis frère et sœur, chacun pour tiers. — 18 juillet 1601.

214. Jehenne Sacquin, veuve de Guillaume Le Cerf, testa le 25 octobre 1601. — Je donne à Jehenne Sacquin, vesve de feu Jehan de Haynault, une pensée d'or et ung pot de cuivre. — 30 avril 1607.

215. Jeanne Le Joincte, veuve de Gilles Frighenne, testa le 10 novembre 1601. — Je donne à Jehenne Frighenne, fille de feu Samuël, une pensée d'or pour une mémoire et souvenance. — 15 novembre 1601.

216. Hector Odolf testa le 22 février 1602. — Je donne à l'église de S. Nicaise, à l'advanchement d'ung candélabre devant l'autel S. Nicaise, une obligation, passée pardevant notaires, portant la somme de cincquante livres flandres. — 27 février 1602.

217. Mahieu Vincquière testa le 9 décembre 1602. — Quant à mon corps, le laisse à la terre dont il est issu, vœuillant et ordonnant qu'il soit inhumé au grant attre des morts de ladite église S. Brixe ; et que au pied de la place soit mis et apposé une croix de bois assez haulte, en laquelle soit despainte le Jugement de Nostre Seigneur avecq deux angles trompans (1) et annonchans son événement, et au pied d'icelle la réputance et quelque mémoire de moy. — 20 décembre 1602.

218. Catherine de la Hamaide, veuve d'Henry

(1) C'était la représentation du Jugement dernier, et deux anges qui sonnaient de la trompette.

Goudt, écuyer, testa le 10 décembre 1602. — Je donne à ladite église S. Quentin une petite table d'autel fort dorée avecq ung crucefix au milieu, estant ordinairement en ma sallette de devant, pour pendre au plus près de ma sépulture. Item, je donne à Martin Goudt, mon filz, trois chandeliers grandz ou ouvréz de certain brancaige, deux sallières ouvrées de meisme, un grand chandelier à double brancaige, six coussins faicts à l'esghuille, toutes les pièces de lassement de diverses couleurs meslées qui seront trouvées en ma maison après mon trespas, deux hanepeaux (1) de soye avecq les potz y servans, deux tapis de table, une petite pièche de tapisserye de verdure faict à grand fœuillaige avecq la figure de plusieurs oseaux, ung tabléau paint à l'huille où est pourtraict les Quatre Evangélistes, avecq le custode de bois y servant, une chaière d'homme couverte de certain ouvraige verd et rouge, trois coussins de tapisserye de verdure, une table d'autel paincte à l'huille, au milieu de laquelle sont pourtraicts les Trois Rois adorans Nostre Seigneur. — 19 octobre 1607.

219. Jean Le Conte, prêtre et curé de S. Jean, testa le 3 septembre 1603. — Que mon corps soit inhumé au mitan du chœur, asscavoir entre les deux pulpitres de cuivre et de fer. Sur mon tombeau l'on y fera mectre une lame de pierre longue de cincq piedz, au mitan de laquelle sera ung crasselin (2) et escuchon dans lequel sera une croix et chappeau d'espine avecq mon dicton, et desoubz un calice. J'ordonne sept flambeaulx, des-

(1) *Hanepeaux* est ici mis pour *houppeaux,* sorte de plumet tenant lieu de bouquets.

(2) Le *crasselin* est une petite lampe ; c'est un souvenir des lampes funéraires. Notre patois a conservé le mot *crachet* pour désigner certains luminaires naguères encore en usage dans les campagnes.

quelz les cincq seront à la bierre, le sixiesme devant l'autel de la Vierge Marie, et le septiesme devant l'autel de S. Jehan, mon patron. — 5 avril 1606.

220. Nicolas Robert testa le 23 septembre 1603. — Je donne à Marie Robert, ma niepce, ung enneau d'or en forme de cachet, pour une mémoire. Item, je donne à mon fillœul, frère Jacques Hespiel, prieur de Beaurepert, affin qu'il prie Dieu pour mon âme, mon horloge avecq les appeaulx et ses appartenances pour en joyr viagièrement, weullant que, son trespas advenu, ladite horloge avecq ses appartenances retourne à ma sœur Jacqueline aussy viagiairement, pour, son trespas advenu, appartenir à sa sœur Ollive et maistre Jehan Richart, son mary.

221. Jeanne Desmaretz, veuve de Jean Douville, testa le 18 novembre 1603. — Je donne et légate à Pierre Douville, mon filz, ung chandelabre de cuivre; item, une longue nappe damassée; item, deux tableaux de paincture à l'huille, l'ung sur bois portant l'imaige de S. Pierre preschant, et l'autre sur toille enchassée en bois, portant les imaiges du roy David et du roy Salomon, lequel sert au manteau de la cheminée de la sallette de la maison où soullons demourer en la rue Capon par bas. Item, je donne et légate à Jehenne Douville, fille de mondit filz Pierre, ung tableau painct sur toille encassée en bois, contenant la représentation du Sacrifice de David. — 3 juillet 1607.

222. Henry Mosnier, lapidaire, testa le 24 novembre 1603. — Donne aux enffans dudit de Roucques, telz qu'ilz sont à présent et non aultrement, une callesin pesant six livres, scavoir une pierre aultrement appellée en franchois *Isadre*, pierre contre la gravelle, vaillable l'once pour le moings cent florins. — 20 août 1607.

223. Anne Lagaige testa le 10 février 1604. — Quant à son corps, le laisse à la terre, dont il est issu, veuillant et ordonnant qu'il soit porté, avec six flambeaux, par les religieuses Artes-Vies, en ladite église S. Catherine, pour estre enterré audevant de l'hostel Nostre Dame; et que pardessus sondit corps soit mise une lame gravée. — 5 avril 1604.

224. Nicolas le Poyvre, écuyer, testa le 15 juin 1604. — Je donne à Guillaume de Blasere mon braselet d'or; et à Jean de Blasere, aussy mon nepveu, ma médaille d'argent avec deux médailles d'or, lesquelles ne sont point encloz au braselet, et ung anneau d'or avecq une pierre qui fortifie la veue; item, à Lambrecht de Blasere, ungne pièce d'or turquisses (1), trois pièces d'argent antiques, ung aultre d'argent doré, ungne pièce d'or laquelle porte pour effigie l'anneau de Nostre Seigneur. — 5 février 1610.

225. Agnès de Lestrée, veuve de Jacques Bouton, testa le 14 novembre 1604. — Je donne à mesdites cousines vesves de Flines et d'Appleterre, chacune une cullière d'argent, pour souvenance et amitié. Item, je donne à Simon Vervenne, mon cousin, ung anneau d'or à choisir entre ceulx qui seront trouvéz après mon trespas. — 17 novembre 1604.

226. Jeanne Cousin, veuve de Quentin Haroult, testa le 19 janvier 1605. — Je donne à Jacques Haroult, filz de Jehan, ung pot de ver couvert d'argent; et à Gérard Haroult, son frère, une clochette d'argent. — 9 février 1605.

227. Madeleine Helbaut testa le 20 janvier 1605. — Je donne pour emploïer tant à l'entreténement de l'autel que à l'advanchement d'une robbe à la Vierge Marie

(1) De Turquie.

de l'église cathédralle de ceste ville, la somme de quatre livres de gros, deux florins chacune livre de gros. Item, je donne à Izabeau Vervy ung rabateau, faict à l'esguille, de diverses couleurs. — 28 février 1605.

228. Jacqueline Faucquet, veuve de Séverin Boien, testa le 18 février 1605. — Je donne à Séverin Grosseau le pourtraict de feu Séverin Boien, mon mary. Item, je donne à Denis Grosseau le jeusne une pièce de peinture estant pourtraict de Judicq et Holoferne. Item, je donne à Jehenne, ma servante, une Agnus d'argent.

229. Jacques Lanselle, marchand, testa le 22 mars 1605 — Je donne à l'église et paroisse Nostre-Dame une pièche de tappisserie estant présentement sur mon lict. — 23 mars 1605.

230. Marie Desmaret, veuve de Quentin Moyart, testa le 31 mars 1605. — Je donne à l'église S. Margueritte une grande nappe, et ung agneau d'or à l'imaige de la Vierge Marie de ladite paroisse S. Margueritte. — 1er avril 1605.

231. Jean Deghe testa le 2 mai 1605. — Je donne à la chapelle des Filles-Dieu à S. Piat ung chandelier pour mectre et atachier au mur audevant de l'imaige S. Jehan, que leur ay donné, et avecq ung demy chercle avecq des gourdines pour tirer audevant dudit imaige.

232. Vast Paucquet, bourgeois, testa le 28 novembre 1605. — Je donne et légate à Yzabeau Pocquet, ma fille aisnée, femme de Balthazar Dismal, ung chapelet de coral avecq les *pater* d'argent doré, ung S. Pierre d'argent doré avecq une pierre embas, estant escript sur le doz dudit imaige *Pierre Terreau*, avecq une branchette de coral rouge encassé en argent, avecq

une croix d'argent doré aïant l'imaige de Nostre-Seigneur et de la Vierge Marie. D'avantaige, je laisse à icelle Izabeau un anneau d'or, aultre anneau d'or rond de mariaige de ma dite feue femme sa mère, ung anneau d'or à blanche table esmaillié, ung anneau d'or avecq une perle, et une petite chaînette d'argent. Et à Marie Pocquet, ma fille, femme à Jehan de Moronval, cousturier, luy donne et légate semblablement une croix d'argent avecq un crucefy eslevé, avecq ung curdent et une louchette d'argent se mettant le tout dedans ladite croix, le signé d'or de madite feue femme, sa mère, ung anneau d'or tortiné à fachon de vers, et avecq ce une chaînette d'argent au boult de laquelle y at une croix d'argent doré platte avecq l'effigy de Nostre-Seigneur. — 2 janvier 1606.

233. Marie van der Straten, veuve de Jean de Casemakere, testa le 17 mai 1606. — Ordonne et donne à l'église paroiscialle de S. Nicaise, pour peindre sur la table d'autel, estant présentement au cœur, deux images, l'une de la Vierge Marie et l'aultre de monsieur S. Jehan l'Evangéliste, pour une fois la somme de soixante livres flandres. A mademoiselle de Hurge, donne ung petit autel comme il est acoustré, ung cœur d'argent et une baghe d'argent doré. — 24 mai 1606.

234. Antoinette Poullereau, native de Pippaix, maîtresse d'école, testa le 14 mai 1608. — Quant à mon corps, je requiers et prie qu'après mon trespas il soit enterré en l'église de la Société de Jésus en ceste ville de Tournay, devant la chapelle de Nostre-Dame entre les deux premiers pilliers, s'il se peut faire, ou selon la commodité du lieu. Je donne mon Agnus d'argent et mon chapelet d'orenge à mon frère Michiel, et ma croix d'argent et mon petit noir chapelet à mon frère Jacques.

235. Marie de Lannoy, veuve de monsieur de Corvigny, gouverneur de Grave, testa le 14 juillet 1608. — J'ordonne que soit mise une pierre en ladite église de S. Jacques, où sera représentée madite sœur et moy, en quoy emplieroit mes exécuteurs cincquante florins. En oultre se fera ung épitaffe de cuivre en la muraille, où se couchera par escript la fondation de mon obit. Item, je donne à Marie de Lannoy, ma niepce, femme à monseigneur d'Hallennes, ma tappisserie avecq la bordure orrengée, appellé *grands dents*. — 15 septembre 1608.

236. Jeanne Joseph, fille de Michel, testa le 29 novembre 1608. — Je donne à la chappelle Nostre-Dame de Halzembergue, fondée en ladite église S. Piat, ung mouchoir de calix (1), avecq ung rabat servant audit autel. Item, je donne à monseigneur le pasteur de ladite église ung tabeleau là où Nostre-Seigneur est en croix, enchassé en voire, avecq mon baston (2) de confrarie, affin qu'il lui plaise prier Dieu pour mon âme. Item, je donne à Catherine Lahaize, fille de Pierre, deux annelz d'or, l'un a quattre perles et une pensée.

237. Marie Saiguier, âgée de 18 ans, testa le 24 mars 1609. — Elle donne à sa sœur Anne une verghe d'or enchassée d'une pierre rouge. Item aussy, elle donne à son frère Jean une chinture d'argent avecq les chaînettes y servant d'argent, nommée en commun *gasserant* ou *herniculles*. Item, elle donne à la fille Guillaume Moncheau ung poupon d'argent servant à chinture. — 3 avril 1609.

238. Anne Prévost, âgée de 51 ans, testa le 12 mai

(1) C'est sans doute un purificatoir.
(2) Cierge.

1609. — Donne à l'église de S. Jacques, pour l'ornement du chœur, deux tableaux de satin jaune, et pour la chappelle de la Vierge Marie deux Jésus vestus de satin rouge; pour la chappelle de S. Elizabeth (au Béguinage), deux coussins de satin jaune.

239. Marie Pesin testa le 1[er] septembre 1609. — Je donne à ma sœur Jenne Pesin ung chevet, avecq ung rolle de la Descente des Roys de Franche. — 16 septembre 1609.

240. François de Bargibant testa le 12 janvier 1610. — Je veulx et ordonne qu'en icelle église S. Pierre soit faicte une épitaffe au lieu plus propre et proche de ma sépulture, vaillable trois cens livres flandres, avecq ung pourtraict le plus dévotieux que faire se polra, et aux fœuilletz les pourtraicts de moy, ma feue femme et enffans selon leur ordre et habitz, et pardessoubz une lame de cuivre où seront escriptz les jours et ans du trespas desdits deffunctz selon que se trouvera escript en mon livre-journal. — 18 juillet 1616.

241. Adrienne Le Roy, veuve de Philippe Desbouvries, testa le 8 février 1610. — A la paroiche Nostre-Dame de ceste ville, je donne ma tapisserie figurée à l'imaige et histoire de Salomon, pour la décoration de l'église.

242. Jeanne des Espringalles, veuve de Simon Grenut, chevalier, seigneur du Fay, testa le 24 octobre 1610. — Je donne à ladite église S. Quentin la somme de deux cens florins carolus pour une fois, pour faire ung épitaphe en mémoire de mondit feu mary et de moy, lequel épitaphe sera mis et posé au cœur de ladite église. — 30 octobre 1610.

243. Jean de Male, veuf de Jeanne d'Apleterre, testa le 28 juin 1611. — Je requiers, si faire se peut,

que mon corps soit ensépulturé dans l'enfermeture de la paroische Nostre-Dame, auprès du tombeau de feue ma bien aymée femme Jenne d'Apleterre; et que l'épitaphe que j'ai préparé de mon vivant, de la Nativité de Nostre-Seigneur, soit mis à mon église paroischiale (de S. Jean), contre le mur auprès des orgues. A ma sœur, dame Jenne de Male, religieuse à l'abbaye des Pretz Prochains, je laisse l'usaige, sa vie durant, de mesdites lunettes et custode d'argent. — 4 juillet 1611.

244. Nicolas Monnart testa le 3 février 1612. — Je veu que à mon filz Jean soient laissés les pourtraicts de moy et de ma femme, points à l'huille sur deux tableaux estant en ma salette, pour mémoire de moy et de sa mère, et pour icy après les monstrer à ses frères et sœurs, et eulx retourner après luy. Je donne à mon filz Noël, religieux à l'abbaye de...... (déchirure dans l'acte), deux aultres tableaux points à l'huille, estant en ma salette, l'ung estant la remembrance de Nostre-Seigneur descendant de la croix, et l'aultre de la benoite Vierge Marie, et che pour les maistre en sa chambre à celle fin qu'il aise mémoire de prier Dieu pour mon âme et pour celle de sa mère. Item, je donne à nostre église de monseigneur S. Jacques mon crucifix, avecq la Nostre-Dame de Sicquem (1) encassé en or fin, reposant audessus dudit crucifix, pour orner le grand autel de nostre dicte paroisse et pour estre recommandé aux prières et oroisons des gens de bien.

245. Jean Mœnens, fils de feu Jean, natif de Schellebelle, testa le 7 mars 1612. — Et comme l'église paroichialle de Schellebelle a esté depiécha par les sectaires et ennemis de nostre saincte foy catholicque, apostolicque et romaine quasy du tout ruinée, bruslée

(1) C'est un lieu de pèlerinage situé dans le Brabant.

et saccagée, n'estant encoires deuement réparée et mise en estat deu, je luy donne et légate à l'effet et advanchement de ladite réparation, la somme de cent livres tournois. Item, à l'église paroichialle de Wettere, aussy pays de Denremonde, à présent pareillement démolie et non deuement réparée, comme dessus je luy donne et légate aussy semblable somme de cent florins carolus. Item, je donne à Marie Bacheler, fille de madite niepce, une noix d'Inde enchassée et bordée avec pied d'argent, et aussy luy donne demye douzaine de culiers d'argent.

246. Isabeau Destailleur, veuve de Cornille Bellevergue, testa le 15 mars 1612. — Je donne à l'autel S. Jean d'icelle église S. Marguerite une nappe royée, ung Jésus accoustré d'une robbe de satin rouge, deux houppeaux de soie, deux chandeilles de bois blanche, deux coussins de diverses couleurs, ung aultre grand coussin pour agenouillier le pasteur, et une couronne servant à couronner le Saint-Sacrement. Item, je donne à Robert Moreau, haultelisseur, demeurant au Chasteau, ung tableau du Despendement de la croix de Nostre-Seigneur, avecq ung aultre tableau petit, semblable au susdit, à Simon Petit. — 24 mars 1614.

247. Jeanne de Rickevart, épouse divorsée de Jacques Ymelot, testa le 17 mai 1612. — Sy at aussy ladite damoiselle de Rickevart donné au seigneur de Gramé une médaille contenant sept diamans encassé en or. Item, at aussy donné et donne à Marie de Rickevart, sa sœur, son effigie et la pourtraicture de son grand père.

248. Jeanne Desbouveries, femme de Denis du Chambge, testa le 28 mai 1612. — Je donne et légate à la paroisse de Nostre Dame une mienne table d'autel signée de l'Epiphanie ou Adoration des Rois, reposant

sur le buffet de nostre grande salette, venant de mes père et mère, pour, après le décès de mondit mary, estre posée avœcq soubscription par forme d'escripture en lettres d'or, au mieux agensy qu'ils polront, contenant ces mots ou leur substance, que ladite table est là mise par Denis du Change, marchant, et Jenne Desbouveries, sa femme, pour décoration de ladite paroisse et en mémoire de Phelippes Desbouveries, vivant aussy marchant, et damoiselle Adrienne Le Roy, sa femme, pour servir d'occasion à leurs bienvœillans de prier Dieu pour le salut de leurs âmes. Quant aux effigies et pourtraictz de mes père et mère et maistre Galter Le Roy, mon oncle, j'entend que, après le trespas de mon mary, en souvenance d'eux, ils soient mis ès mains de maistre Nicaise Bourdeaus. J'entens aussy que la tapisserie, laquelle m'est succédée de ma mère, moindre en grandeur mais plus fine que les autres, soit et appartienne, après le décès de mondit mary, aux Pères de la Société de Jésus de ceste ville, en décoration de leur église.

249. Charles de la Hamaide, fils de Rogier et d'Isabeau de Tenremonde, testa le 12 juillet 1612. — Eslis ma sépulture, mon âme séparée de mon corps, au lieu de ma résidence, devant tel lieu ou plache que mes proces amis trouveront bon, au cœur ou nef d'icelle, où sera mise une lame ou épitaphe de pierre, mes armes et cartiers gravés, et recordation des trespassés, affin de par les passans y avoir une prière salutaire.

250. Cornille Plateau et Catherine Saumont testèrent le 18 décembre 1612. — Ordonne que soit faict au grand autel dudit S. Nicaise ung drap d'autel de chansean (1) de couleur brun noir avecq une croix rouge

(1) *Chansean* pour *changean*, sorte d'étoffe de soie, qui se fabriquait spécialement à Valenciennes.

au millieu, avecq passement et fringes semblablement rouges. — 13 février 1613.

251. Agnès Daire, veuve de Gérard Horstinck, testa le 29 mars 1613. — Considérant les services, plaisirs et amitiéz que j'ay receu de feu Jean de la Fosse, seigneur de Robersart, mon nepveu, je donne à son filz Philippe, mon filløeul, ma plus grande pièche de tappisserie que j'ay besoigné de ma main. Item, pour les mesmes considérations, je donne à sa fille, damoiselle Marie, tous mes ouvrages que j'ay besoigné de ma main avecq du fillet blancq dessus le lachement, et quatre courtines de taffeta cramoisy. — 17 août 1618.

252. Isabeau Lemaire, veuve d'Adrien Hovine, testa le 2 août 1613. — Je donne à l'église dudit S. Nicaise ung table d'autel sur laquelle est pinte l'Histoire des Trois Rois. Item, à Catherine Théart, ma niepce, je donne ung tasse d'argent avecq une roze. — 19 janvier 1615.

253. Gervais de Cambry testa le 12 janvier 1614. — Ordonne que, au lieu et en l'église où je seray ensépulturé, soit, audevant de ma sépulture, érigé certain épitaphe jusques à la valeur de deux cens florins pour une fois et pour le moins. Item, je donne à Frère Denis Taffin, mon cousin, religieux de Chasteau-l'Abbaye, pour mémoire de moy, une croix d'or massi, venante de feue nostre tante damoiselle Joraine Taffin, et un livre en latin intitulé la *Bregita* (1), avecq ma petite table d'hostel quy est sur le buffet en ma salette. Item, je donne à Fédricq de Preïs, mon nepveu, douze plats boutons d'or emmaillés, estans et servans à un mien cordon de chapeau. Item, je donne à damoiselle

(1) Le titre véritable est *Revelationes sanctæ Brigittæ*, dont il y a de nombreuses éditions.

Marguerite de Preys, femme à Charles Hannart, seigneur de Biselingue, l'un de mes anneaux à pierre de zaphire, ascavoir celluy taillié à divers coings. Item, je donne à Gervais Hannart, mon fillœul, fils dudit Charles Hannart, pour mémoire et souvenance de moy, la bague d'or emmailliée quy est à mon bon chapeau, contenante ung ruby, diamant et trois perles. Item, je donne à ma filloeule Franchoise Surhon, mon Agnus Dey enchassé en or. — 21 janvier 1614.

254. Pasque Obry testa le 11 avril 1614. — A l'advanchement que pour faire ung cœur en la chapelle des pauvres aveugles (1) en la paroisse S. Nicaise, at donné trente six livres flandres.

255. Armand Estienne, dit de Malines, testa le 30 avril 1614. — Je laisse mon corps à la terre dont il est issu, pour estre enterré ou cloistre de Nostre Dame, où je choisi ma sépulture dessoubz la paroisse, ordonnant que la vaussure de dessus ladite fosse sera pointe de quelque représentation pieuse, à la discrétion de mes exécuteurs. — 28 avril 1621.

256. Marie de Barbaize, veuve de Jacques de Thouars, écuyer, seigneur de Cattegnyes, testa le 27 mai 1614. — Je donne à Magdelaine, ma fille aisnée, ung den de loup enchassé en or. Item, je donne à ladite Magdelaine ma chaine de perle avecq une croix d'or et de pierrerye, une aultre chaisne d'or grosse de trois tours, quinze boutons d'or, une esguille d'or, une paire de bracheletz d'or. Item, je donne à Jenne, aussy ma fille, une aultre chaine d'or de huit tours, à petits chaisnons, avecq quinze boutons d'or et une croix de pierrerye. — 30 mai 1614.

(1) La Maison des Aveugles fut fondée en 1351 par Laurent de Hollande, dans la rue Tuepois.

257. Marie Bulteau, veuve de Simon Simon, testa le 2 juin 1614. — Je veulx et ordonne à mesdits exécuteurs que, incontinent ou peu après mon trespas advenu, ils aient à faire ung épitafle de bois où sera pourtraict Nostre Saulveur en croix avecq la Vierge Marie et S. Jean, et aux fœuilletz les pourtraictures de monditfeu mary, de moy et de douze enffans qu'avons eu ensamble, le mieulx qu'on pourra; et hors desdits fœuilletz, ce que trouveront bon mesdits exécuteurs; de telle grandeur et semblable, ou à peu près, que cellui de feu le seigneur du Fay. — 15 juillet 1615.

258. Eloy Le Veau testa le 17 juin 1614. — Je donne et légate à Eloy, mon filz aisné, une chaine d'argent dorée, mon signé d'or, ma turquoise enchassée en or, une vasselle d'argent portant l'effigie de S. Eloi, ung bècre et sallière d'argent; à Jean, mon filz puisné, une vasselle d'argent, un anneau d'or à pierre de ruby, ung aultre anneau à pierre de diamant, une petite clochette et gondolle d'argent. — 19 juin 1614.

259. Nicolas Robert, prêtre et chanoine de Renaix, testa en juin 1614. (Voir nº 220). — Quant à mon corps, je prie et requiers mes exécuteurs le vouloir faire enterrer et ensépulturer, sy possible est, en l'église paroissialle de S. Piat en Tournay, lieu de ma naissance et sépulture de mes feus père et mère, désignant à ce pour lieu et place particulière pour y dresser quelque épitafe en mémoire de moy au milieu de la chapelle Nostre Dame de Haulsemberghe à l'opposite de l'autel près de la muraille, où je veu et ordonne qu'il soit posé une belle lame. Item, contre ladite muraille dudit endroit y soit dressé ung beau tableau ou épitafe en pierre tailliée ou pour le moings en bois pinct, suffisant et pour durer longues années. Item, pour souvenance et mémoire de moy, je donne

et laisse à ladite église de Renay le tableau estant sur mon buffet, représentant Nostre Seigneur portant sa croix, auquel y sera mis ung cul de lampe ou certain pied pour y mectre quelque escriteau, pour l'attacher et poser en tel place de ladite église que mes exécuteurs trouveront la plus convenable. — 17 juillet 1614.

260. Ysabeau le Prévost, béguine, testa le 13 janvier 1615. — Je donne à l'église S. Marie Magdelaine une paire de coussins de satin blancq royé d'or, avecq une boitte de corporal aussy de sattin blancq royé d'or. Item, je donne à ladite église des Augustins six pièches de parement d'aultel. Item, je donne à l'église S. Jacques deux tableaux d'allebastre molue et deux tableaux de bois doré avecq des voirs, pour la décoration du grand aultel. Item, je donne à la maison de S. Agnès (1), pour la décoration de leur oratoire, deux grands Jésus avecq les aornemens à eulx servans. Item, je donne à mon cousin Anthonne de le Court une croix de S. Grégoire attouré et aornée de fleures d'argent, avecq l'imaige de la Vierge Marie composée du bois de Nostre Dame de Montaigu (2). — 4 mai 1615.

261. Claire de Hanne, veuve d'Antoine Simon, testa le 14 juillet 1615. — Au regard des vasselles et argenteries, je légate à ma fille Jenne une vasselle d'argent ayant la marcque de mon mary gravée dessus, et oultre ce une sallière d'argent. Item, je donne à ma fille Marie une aultre vasselle d'argent ayant pareillement la marcque de mon feu mary gravée dessus, et avecq ce une sallière d'argent. Je donne à ma fille Clare la couppe d'argent dorée avecq un petit goblet

(1) Consulter sur cet ordre la notice que je lui ai consacrée, au tome XXIV des *Bulletins de la Soc. hist. de Tournai.*

(2) Lieu de pèlerinage célèbre en Belgique.

d'argent quy est comme ung cuvelet. Item, je donne à mon filz Jean la vasselle avecq la figure de Vénus et la coquille de perle encassé en argent doré, avecq ung pot de pierre couvert d'ung couvercle d'argent, et oultre ce ung anneau à poincte de diamant et une verghe d'or ronde. Item, je donne à ma fille Catherine une vasselle ayant dessus comme en forme de balle de laine, et avecq ce ung petit goblet ayant dessoubz la marcque de mon feu mary. Item, je donne à ma fille Franchoise la grande vasselle que luy at estée donnée à son baptesme, avecq deux cullières pareilles à la demye douzaine. Je donne à ma fille Anne le plus petit grand becre d'argent avecq la petite vasselle d'argent n'ayant aulcune graveur au mittant, item deux culières d'argent pareilles à la demye douzaine, et ung anneau ayant des perles allentour, appellé *capeau d'Espaigne*. Item, je donne à Magdelaine, ma fille, le plus grand beckere d'argent où est escript dessoubz le nom de ma belle-mère Franchoise Pelet, avecq une petite pourcelaine encassé en argent doré, et oultre ce deux culières d'argent pareilles à la demye douzaine, et deux aultres culières d'argent quy sont journellement au mesnaige, avecq ung anneau d'or estant ung signet. Item, je donne ma chaine d'argent dorée à mes deux petites filles, Anne et Magdelaine. D'avantaige je veulx et ordonne que, durant le terme de deux ans après mon trespas, mes filles à marier demoreront avecq mon filz Jean sans païer aulcune table, ains feront le provision du mesnaige ainsy que de mon vivant et comme à présent sans chambgement, dont ceulx quy seront mariéz viendront festes et dimanches au soupper, comme ilz ont accoustumé de faire. — 19 février 1618.

262. Marguerite de Fiefz, veuve de Raphaël Lange, testa le 7 janvier 1616. — Donne à l'autel S. Maturin

de l'église paroissialle de Marie Magdelaine ung Agnus Dei d'argent qu'elle a, pesant une once ou environ d'argent. Item, donne à l'église d'Ivernyes deux petits tableaux de bois, l'ung portant l'imaige de Marie Magdelaine, l'aultre des Sept Douleurs. Et à l'abbaye de Grœninghe lèz Courtray, elle donne deux tableaux de bois où sont les imaiges de Dieu le Père et Dieu le Filz. — 20 avril 1626.

263. Jeanne de Lannoy testa le 7 janvier 1616. — Je donne à Marie de Lannoy, fille de Jean, une paire de cousteau avecq une chainette d'argent, telle que je porte. Item, je donne à Catherine de Lannoy, fille de Guillaume, un anneau d'or avecq un ruby dessus. Item, je donne à Jenne de Lannoy, fille dudit Guillaume, une verghe d'or, telle que je porte à présent.

264. Anne de Bernemicourt, douairière de Querecques, testa le 20 mai 1616. — Je rends mon corps à la terre, pour estre inhumé en la chapelle de la paroisse en l'église de S. Pierre en ceste ville d'Aire, dessoubz le tombeau y estant, venant des prédécesseurs de monsieur de Querecques, mon mary. Je donne à l'autel d'icelle paroisse une devanture de satin cramoisy où seront brodéz les armes de Croy et Bernimicourt avecq les effigies de S. Eustache et de madame S. Anne; à monsieur le vicomte de la Thieulloie, mon nepveu, mon carquant (1) d'or enrichy de pierries; à monsieur de Cottenes, ma monstre d'horloge avecq le resveil; à dame Margueritte, sa fille, une cullière d'or enrichie de pierries; à maistre Jacques Descamps, greffier de ceste ville, la somme de deux cens florins une fois, pour estre emploiéz en deux couppes où seront armoiées mes armes.

(1) *Carquant*, synonyme de carcan, sorte de collier.

265. Catherine Drapier, veuve de Gilles Cachoire, testa le 12 février 1617. — Je donne à Nicolas Cachoire, mon filz aisné, mon cheval et ma charette avecq les harnesures y servantes. D'avantaige, je lui cède et accorde en louwage, pour le terme de nœuf ans, à en joyr après ma mort, mon moulin à l'eaue, l'estable de cheval, les six marteaux, le levier, le cocquilliarf et tous aultres ustensilz dépendans dudit moulin. — 15 février 1617.

266. Simon Deswatines, capitaine enseigne de la compagnie collonelle du régiment de Don Guillelme Verdugo, s'acheminant à la guerre d'Italye pour le service de Sa Majesté Catholicque, testa le 19 avril 1617. — Je veulx que soit érigé ung épitaphe en ladite église S. Jacques, audevant du lieu où sont enterréz mes feuz père et mère, jusques à la valeur de trois cens florins. — 29 août 1622.

267. Gérard Liebart, chevalier, seigneur de Merlain, testa le 7 juin 1617. — Pour mon corps inhumer et ensépulturer, j'ay esleu et choisy lieu et place au cœur de l'église paroischialle de S. Jacques; audevant de laquelle sépulture je veux et entend estre faict et dressé ung épitaphe de valeur de cincq cens florins, et qu'iceluy épitaphe représente la Nativité de Nostre-Seigneur, et les fœuillets ma pourtraicture et de ma femme moderne, Catherine van der Mecht (1). Item, je donne à l'église de S. Marguerite une chasuble, deux tunicques et deux chappes de damas cramoisy, avec passemens d'or pour représenter les croix et bandes respectivement desdites chasuble et tunicques armoyées de mes armoieries en broderie. Item, je donne audit maistre Jacques de Landas, conseiller de S. Brixe,

(1) Son vrai nom est Catherine *van der Meersch*. (Du Chastel. — *Généalogies tournaisiennes*. T. II, p. 455.)

mon grand amy, l'ung de mes bassins d'argent à laver, ascavoir celuy quy est armoié de mes armes seules. — 28 avril 1618.

268. Ambroise Pippart, serrurier, testa le 3 septembre 1617. — Je donne à maistre Fremin Pippart, mon filz, certaine baghue de christal en forme de cœur environné d'un cercle d'argent doré et ung crucefix de mesme pardessus, avecq ung dizain d'ambre blancq, venant de son grand père. Je donne à icelle Susanne, ma fille, deux anneaulx d'or avecq lesquelz j'ay espousé sa mère, ung chapelet d'argent, ung petit livret à cloans d'argent. — 4 avril 1618.

269. Marie Monnier, jésuitesse, sœur de Quinte Monnier, testa le 11 septembre 1617. — Je donne à Anne Tordeau, demeurante à Vallenchiennes, une petite pourchelaine à pied d'argent. Je donne à la chapelle des Jhésuistresses deux paires de houpeaux de soye, ensemble les potz doréz y servans ; aussy je donne mon pulpitre à ladite chappelle. — 15 septembre 1617.

270. Marguerite de Lobelle testa le 31 octobre 1617. — Je donne à l'église de S. Marguerite une robbe de satin blancq, laquelle sera bordée d'un passement d'or, pour parer et aorner l'imaige de la Vierge Marie d'icelle église, vaillable quinze florins. — 6 novembre 1617.

271. Antoinette de Bachy, fille de Gilles, testa le 31 mars 1618. — Elle donne cent florins à l'église paroissialle S. Brixe audit Tournay pour en estre faict et dressé en ladicte église une imaige de S. Anthone. Sy donne à la maison et religion des Carmélines la somme de deux cens florins, pareillement pour une fois, pour en aorner l'image de Nostre-Dame qu'elle at donné à ladite maison des Carmélines, composée du bois du chesne où at esté trouvé l'imaige de Nostre-Dame à Montaigu. — 5 avril 1618.

272. Jacques du Mortier testa le 11 juillet 1618. — Je donne à la susdite église S. Jacques la somme de deux cens florins carolus pour une fois, à payer et furnir pour et en advanchement d'un doxal (1) nouveau, et lorsqu'il s'érigera et non devant ny à aultre effect. Item, je veulx qu'il soit dressé en ladite église un épitaphe en forme de table d'autel pour estre contigu à celle de feu monsieur Liebart, audevant dudit autel Nostre-Dame, vaillable la somme de cent florins; comme aussy sera faict et dressé certain escript en cuivre contenant mes fondations. — 23 juin 1636.

273. Marie de Lannoy, veuve de Jean de Hénin-Liétart, chevalier, seigneur de Cuvillers, testa le 4 octobre 1618. — J'ordonne à l'église de monsieur S. Piat ma tenture de tapisserie contenant huict pièches, pour se servir les bons jours à tendre l'église, aussy toutes les pièches de caffas cramoisy et caffas blanc que j'ay accommodé pour mettre à l'autel Nostre-Dame et de monsieur S. Piat, avecq les gourdines et rabatteau semblable, et la robbe de Nostre-Dame figurée rouge et blanc, et deux quarreaux (2) de satin cramoisy et les trois pièches d'ouvraige blanc pour mettre devant les autels, dont l'une est par quarreaux; et aussy un drap d'autel de caffas cramoisy avecq les fringes jaulnes, que j'ay faict pour servir à l'autel de monsieur S. Roch. Item, je ordonne à madamoiselle de Cuvillers, chanoinesse de Maubeuze, la peincture de feu monsieur de Cuvillers, son père. Item, je ordonne à madamoiselle Clare de Steenhuys une tasse d'argent la plus profonde que j'ay, et ung petit fer de gauffres pour faire les oblies (3). Item, je ordonne à ma filloeule Marie du

(1) *Doxal*=jubé.
(2) Ce sont des coussins. Le terme existe encore en patois.
(3) Il s'agit ici d'un fer à hosties.

Bois une aultre tasse d'argent plus platte avecq mes armoiries au milieu. Item, je ordonne à ma niepce Helleine de Lannoy, chanoinesse de Maubeuze, mon bachin d'argent avecq les bords doréz et l'esguierre semblable, et mes deux sallières dorées, et trois petites sallières d'argent pour mettre sur les assiettes, et huict cuillers d'argent. — 9 décembre 1625.

274. Robert Lamy, couturier, époux de Jeanne Noncle, testa le 12 octobre 1618. — Donnons à l'église de S. Pierre, pour et à l'advanchement des orgues, la somme de 24 livres.

275. Michelle de Harchies, veuve de Jean d'Ausque, chevalier, seigneur d'Aux, de la Nieppe, etc., testa le 22 janvier 1619. — Donne à madame de la Cornuse, sa cousine, son grand reliquaire d'or; à sœur Maroie de Harchies, sa sœur, religieuse, son benoistier d'argent; à madame de Failly, aussy sa sœur, les deux sallières d'argent doré, ensemble tout ce qu'est et appartient au cabinet, si comme le pied de miroir d'argent, une tapisserie de cuir doré; à demoiselle de Millomméz, sa niepce, la tour de chaine de pierrerie avecq la bague; à monsieur de Rhodes, son nepveu, une douzaine de boutons d'or avec le passement d'or; à damoiselle Gervaise, le jaseran (1) d'argent avecq la culière pendant de clef d'argent; à madame de Hellemmes, sa belle sœur, une paire de bracheletz d'agatte avecq des jarbes d'or; à monsieur de la Cornuse, une coppette dorée; à madame de Grincourt, ung curdent d'or; à monsieur le pasteur de S. Jacques, ung petit Agnus d'or. — 4 février 1619.

276. Madeleine Théart, âgée de 56 ans, testa le 26 janvier 1619. — Quant à mon corps je le délaisse

(1) Le *jaseran* est une chaînette composée de petites mailles d'or ou d'argent.

à la terre dont il est procédé, pour estre inhumé et ensépulturé en la chapelle de Halzembergue, devant l'authel de la Vierge Marie en ladite chapelle. Item, je veulx que devant mon tombeau soit mis et posé certaine table d'authel représentant les Trois Rois adorans Nostre-Seigneur, avec mon pourtraict. Item, je donne à dame Agnès Le Bon, religieuse au Sauchoit, mon tableau de S. Véronique, quy sera posé et mis en leur église, afin que les religieuses prient Dieu pour le salut de mon âme. Je donne à monsieur Monnel ung Agnus d'or avecq trois chainettes.

277. Marguerite Liebart, fille de feu Simon et femme de Jean d'Espiennes, écuyer, testa le 6 mars 1619. — Je veult et ordonne qu'il soit mis une pierre sur ma tombe avecq l'effigie de deux personnages, l'ung de mon mary et l'aultre de moy, avecq les armoiries d'ambedeux. — 17 février 1620.

278. Barbe du Bois, veuve de Barthélemy Liebart, testa le 17 août 1619. — Je donne à damoiselle Catherine Liebart, veuve de feu Pierre Desmartin, ma cousine, ma petite tasse d'argent en laquelle je bois journellement. Je donne à maistre Jean Liebart trois coussins de tapisserie armoyéz avecq chiens. Item, je donne quatre coussins faits à l'esguille à damoiselle Catherine de la Chapelle; item, aultres deux coussins semblables à damoiselle Marie du Bois, ma niepce. — 5 février 1621.

279. Marrie Darre, veuve en 2es noces de Thobias de Haydendale, licencié en médecine, testa le 19 août 1619. — Quant au lieu de ma sépulture, j'entends et veulx qu'il soit au cimetière de ladite paroisse S. Jacques, et ce du costé de l'occident, vis-à-vis le tombeau relevé de ceux du surnom de Farvacques quy joinct la trésorie d'icelle église.

280. Anne Mamuchet, femme de Pierre de le Croix, hautelisseur, testa le 30 septembre 1619. — Elle veult et ordonne que soit distribué à dame Susanne Mamuchet, sa sœur, dame religieuse à l'abbaye du Saulchoit près Tournay, ung chappelet avecq une médaille dorée du Père Ignace (1), l'ymage de S. Anne et une croix de cuyvre avecq une Nostre-Dame de Montagus; oultre ce, une petite ymaige de S. Anne. Si donne et légate à dame Jenne de le Croix, religieuse à l'abbaye de Sains prèz Douay, ung chappelet ayant trois à quatre médailles d'argent, et pardessus ce une Nostre-Dame de Montagus, et avecq ce une petite ymaige de S. Anne. — 6 octobre 1619.

281. Quinte Monnier, fondatrice des Jésuitesses de Tournai, testa le 19 décembre 1619. — Je donne à Guillemette Locque, à Franchoise Poullereau, à Barbe La Fosse, à chasque, ung tableau où qu'il y a des reliquaires. Item, je donne à la chappelle de nostre Escolle mon tableau du bienheureux Père Ignace. Item, je donne à la femme Claude Joveneau l'image de Nostre-Dame de Sicquem. — 22 décembre 1619.

282. Guillaume de la Fosse, apothicaire, testa le 11 juin 1620. — Je donne et laisse à mondit filz, maistre Jean, toutes les drogues médicinales, chucres, espèces (2) et généralement tout ce enthièrement quy est à ma maison et bouticle, dépendant de mon art et stil d'apoticaire, avecq tous les utensilz servans à mondit art et bouticle, sans aulcune chose réserver, et dont j'ay usé et me servy de mon vivant pour ce subject, entre lesquelz seront comprins deux gobletz et une spatulle d'argent composées pour ledit stil, oultre plus les

(1) Saint Ignace de Loyola, fondateur des Jésuites.
(2) *Espèces*=épices.

boittes, fiolles et aultres choses estant de mondit bouticle; pardessus ce, les plantes de mon jardin, ensemble les libvres quy seront trouvés en ma maison traictans de la médecine ou de l'art d'apoticaire; et ce, parmy et moyennant la somme de dix mil florins carolus. — 25 janvier 1621.

283. Virgille Robert testa le 20 juin 1620. — Je donne à ladite église S. Marie Magdelaine trois florins, lesquelz seront pour avoir quelque aournement ou tableau pour la décoration de l'autel de la Vierge Marie d'icelle église. Item, je donne à ladite église S. Marie Magdelaine aultres deux livres de gros pour estre employéez en ung ymage de S. Alexis, laquelle sera posé en icelle église, afin d'estre recommandé aux prières des gens des biens.

284. Madeleine du Mont, veuve de Jean du Pret, testa le 3 septembre 1621. — Je donne à l'église de S. Piat, en advanchement du portal d'escrignerie qui se doibt faire et érigier, quinze livres flandres. Item, je donne à ladite église ma tapisserie de verdure. — 8 octobre 1621.

285. Pierre Maillart, prêtre, chanoine et chantre de la cathédrale, testa le 4 juillet 1622. — Quant à mon corps, je désire qu'il soit mis en terre devant la chapelle de S. Paul (en la Cathédrale) que j'ay faict réparer. Item, à sire Philippe Petit, chapelain des haultes fourmes, je luy donne un batton pour aller hors, avecq le manche d'argent. Item, à maistre Jean Moulembais, aussy chapelain des haultes fourmes, je luy donne un tableau que j'ay eu de monsieur Ghersen, et un verre à pied d'argent. Je laisse à ladite chapelle de S. Paul les ornemens dont je me servy, asscavoir trois aubes et amicts, quatre chasubles asscavoir une blanche, une rouge, une verde et une viollée; item, un drap d'autel

de rouge velour et un de blan damas, un plat et pottequins d'argent, un messel et plusieurs beaux corporaulx et bourses, et deux houppeaux avecq les potz doréz. Je donne à la chapelle de Nostre-Dame del Tombe une face ou tableau de Nostre-Dame à deux fueullets, estant sur l'un pourtraict et sur l'autre l'imaige de S. Pierre. Item, je donne à la chapelle de S. Paul en l'église cathédralle un tableau à fond d'albastre aussy à deux fueullets. Item, à sire Pierre du Pont, un petit baston auquel sont encasséz 'des perles, avecq sa custode. Item, à maistre Nicolas Vise, chanoine semi-prébendé, un tableau de S. Hiérosme, venant de feu maistre Philippe, maistre de chant de la chapelle du roy. — 28 septembre 1635.

286. Agnès Cambier, veuve de Jacques de Calonne, receveur de l'office du réfectoire, testa le 14 juin 1623. — Je donne à sœur Marie de Calonne, religieuse au couvent d'Auldenarde, ung tableau pint à l'huille représentant l'Adoration des Trois Rois, avecq ung petit tableau de S. Agnès. Item, je donne à mondit filz Michiel les deux bècres, sallières et six culières d'argent, que je délaisseray à mon trespas. — 21 juin 1623.

287. Marguerite Belier, veuve de Nicolas Uteneechoute, testa le 22 juillet 1623. — Que soit posé une lame de pierre sur mondit tombeau (en l'église S. Nicaise). Item, je donne aux Pères de la Société de Jésus en la paroisse S. Piat, ung vasseau d'argent, faict en manière d'escafotte pour eulx en servir à l'autel. Item, à Catherine Uteneechoute, ma fille, vesve de feu seigneur du Maret, luy donne ung anneau d'espousée, ung safire, ung aultre appoincté de diamant et une ameraulde; et à Pierre Cappelier, son filz, ung anneau à turquoise, avecq tous les livres que l'on trouvera en

ma maison mortuaire, en latin. A Marguerite Capelier, sa sœur, ma fillœulle, je donne une vasselle d'argent où est engravé l'Histoire du Temps. Item, je donne à ma fille Anne ung coffre bendé de larges bendes de fer avecq ce qu'il y a dedens, si comme demy chaine d'or avecq quatre poirettes, deux rubis, deux diamans, une ameraulde enrichie de trois perles. — 11 décembre 1623.

288. Françoise du Mont, veuve de Jacques Payelle, testa le 14 août 1623. — Elle veut et ordonne que soit délivré à ladite église de S. Piat une tapisserie vaillable dix livres de gros, de six florins la pièche, de laquelle elle en faict don et légat pour ornement de ladite église. Item, elle donne à sa fille, sœur Franchoise, religieuse au couvent des Sœurs Grises, un tableau de *Ecce homo* estant en sa maison. Item, à sa fille dame Michelle, religieuse à Audenarde, la vaisselle à elle donnée pour baptesme, comme aussy un pareil tableau que dessus, qui sera acheté des deniers de sa maison mortuaire.

289. Marguerite Deffresnes, veuve de Simon Carnoy, testa le 12 septembre 1623. — Je donne à Quentin Carnoy, mon filz, ma vaisselle d'argent en laquelle est emprinte la Nativité de Nostre-Seigneur. Je donne à Guillemette Carnoy, ma fille, une mienne vasselle d'argent en laquelle est gravée la marque d'un certain marchant de Malines appellé Jean van Rayman. — 25 janvier 1624.

290. Léon de Harchies, seigneur de Miloméz, testa le 15 janvier 1624. — Mon corps je délaisse à la terre dont il est procédé, pour estre inhumé en l'église de S. Jacques au cœur, ordonnant y estre posé une lame, et mes armoiries et cotte d'armes estre mises avecq mes quatre quartiers contre le pillier, ainsy que sont celles

de feu monsieur de Failly. Item, je donne à Jaspard, mon filz aisné, une tenture de lict de champ de velour cramoisy bordé de satin blan et cordon d'or. Item, à Jean Drincwaert, escuyer, mon second filz, une tenture de lict de velour pourpre bordé d'argent et de cordon d'or. Item, je donne à Jacques Jhérosme de Maulde, mon filloeul, une tasse d'argent où sont gravées mes armoiries et celles de ma femme. Item, je donne à mondit filz Drincwaert une tasse d'argent où sont les armoiries de Mérode et de Montfort; et le surplus de mes vasselles, assavoir ung bachin, esghierre, deux chandeliers, deux sallières, douze culières d'argent, avecq mes tapisseries, je les donne et légate à mondit filz aisné. — 1er avril 1624.

291. Loys Bernard, bourgeois, testa le 16 janvier 1624. — Je donne à mon filz Nicolas les parties que s'ensuivent : premiers, une table d'autel fermante, contenant le pourtrait de Nostre-Seigneur Jésus-Christ en croix, trois tableaux qui sont les pourtraictures de mon grand père et de ma grande mère Bernard et de mon grand père Nicolas de Hautighem, ma grande tapisserie, deux plats de fine gallère blan, une cocquille de perles sans pied et ung fœuiliet de table verny. — 24 mai 1624.

292. Georges Michau testa le 23 décembre 1624. — Je donne à ma fille Magdelaine, laquelle j'ay eu avecq ma seconde femme Magdelaine du Trieu, une vaisselle d'argent avecq l'Histoire de Marie Magdelaine lavant les pieds de Nostre-Seigneur Jésus-Christ. — 19 septembre 1625.

293. Louise de Harchies, veuve de Jacques de Failly, écuyer, testa le 14 février 1625. — Au regard des arréraiges que me seront deuz audit jour de mon trespas par le seigneur de Bernissart, je donne iceulx

arréraiges à ladite dame Jacqueline de Harchies, dame de Mansart, à charge que ladite dame sera tenue de payer et furnir pour une fois à ladite église de S. Jacques la somme de cent florins carolus pour et à l'advanchement d'une paire de bastons d'argent pour les clercqs, auxquelz seront mis et engravéz les armes de mon feu mary avecq les miennes.

294. Nicolas de Herchin, bourgeois et chirurgien, testa le 11 octobre 1625. — A Père Germain, luy donne mon petit Journal Romain à quatre petits coings d'argent et deux petits cloans aussy d'argent. — 20 octobre 1625.

295. Antoinette Le Luytre testa le 17 décembre 1625. — A la chapelle de Nostre Dame du Rosaire de ladite maison des Pères Dominicains, je donne deux cens florins pour un calice. A mon frère maistre Jérosme, je donne deux chapeletz de coralz et trois enseingnes d'argent, avec une petite lampe d'argent. — 3 février 1627.

296. Wallerand de Landas, écuyer, fils de Wallerand et d'Antoinette des Espringalles, testa le 29 janvier 1626. — Je veux et ordonne que mesdits exécuteurs ayent à faire faire une lame de cuivre avecq une cornise de pierre, quy sera enté dans le mur de l'église (des Augustins), proche le lieu de ma sépulture, où sera insculpté la remembranche de Nostre Seigneur en croix et mon effigie à genoux devant ledit crucifix, avecq mes armes, où sera aussy escript : *Cy gist Wallerand de Landas, escuyer*. — 23 octobre 1645.

297. Jacques Tays, musicien, testa le 16 mars 1626. — Je donne à ladite maison et religion des Frères Mineurs une table d'autel en laquelle est représenté et pourtraict la Circoncision de Nostre Seigneur, pour icelle estre posée et attachée audevant du lieu où

mondit corps sera mis en sépulture. Item, je donne à Philippe Tays, mon filz, tous mes armes, instrumens et livres de musicque. Item, je donne audit Philippe Tays une vasselle d'argent y ayant engravé au milieu d'icelle un S. Jacques. Item, je donne à ladite Jenne Tays, ma fille, une vasselle d'argent y ayant engravé au milieu un S. Franchois. — 1er avril 1626.

298. Martine Gavelle, veuve de Denis de la Rivière, testa le 2 avril 1626. — Mon corps je délaisse à la terre dont il est procédé, pour estre inhumé et enséputuré en l'église de S. Marie Magdelaine avec une lame sur mon tombeau, sur laquelle sera gravée une teste de mort avecq les jour, mois et an de mon trespas. Je donne à l'autel de la Très Saincte Trinité quarante huit florins pour achepter ung calice pour le service dudit autel, ensemble six florins pour acheter des corporaulx et ornemens de calice, donnant aussy pour servir à ladite messe deux pochons et ung plat d'estain à laver. Je donne en oultre audit autel tous les aornemens que j'ay chez moy et desquelz j'ay accoustumé de le parer les jours sollemnels, ascavoir trois nappes et trois serviettes damassées, ung parement d'autel d'armoisin (1) rouge, une paire de gourdaines blanches damassées, une aultre paire de gourdaines de changean rouge, six tableaux d'allebastre, ung crucifix, ung tableau couvert de vitre, deux houppeaux de soye de diverses couleurs avecq les potz y servans, deux chandeliers de cuivre et deux petits angles de plastre doré. Je donne encoire à ladite église S. Magdelaine la somme de cent florins une fois, pour estre emploïé à une couronne de cuivre portant douze chandeilles, et icelle couronne estre pendue hors du cœur d'icelle

(1) L'*armoisin* est une sorte de taffetas.

église audevant du grand crucifix, et non aultre part. — 13 mai 1633.

299. Catherine Simon, fille d'Antoine et de Clare de Hasne, testa le 25 juin 1626. — Je donne à Marie Simon, ma sœur, ung grand tableau estant l'histoire de la Femme adultère. Je donne à ma niepce Anne Laurent une paire de manches de couteaux d'argent. Item, je donne à Franchoise Simon, ma sœur, un goblet d'argent ayant la figure de S. Franchois gravée dessus, ma croix d'or, deux tableaux d'allebatre. Item, je donne à Anne Simon, ma sœur, un tableau de Nostre Dame. — 12 janvier 1632.

300. Marie Bernard, veuve de Charles de Cordes, écuyer, seigneur de Guisegnies, La Barre, etc., testa le 29 août 1626. — Ordonne que mon corps soit enterré en la chapelle de Nostre Dame du Bruisle, scituée dans la paroisse de S. Nicolas au Chasteau. Je veulx que soit mise sur ma tombe une lame de pierre ou marbre telle que j'ay ordonné audit Chasteau. Je donne à Maximilien Gais, mon filleul et nepveu, une croix d'or; et à Jeanne Gais, sa sœur et ma niepce, ung Agnus de christal. Je donne à ladite damoiselle Marye de Cordes une bague d'or en laquelle il y at quatre perles, deux diamants et ung caillou de rubbis; la figure d'icelle bague est une grande M. Je donne encore à Marye de Cordes ung jazeran ou cinture d'or massif. — 3 novembre 1628.

301. Chrestienne d'Oultreman, fille de feu Jean, testa le 11 septembre 1626. — J'ay eslis place pour mon corps en l'église de monseigneur S. Jacques, auprès de la sépulture de feue ma sœur, au cœur de ladicte église, du costé gauce proche du pilpitre des chantres. Je veulx et ordonne que mesdits exécuteurs, incontinent ou peu après mondit trespas advenu, ayent

à faire faire un épitaphe de bois, de tel grandeur et semblable ou à peu près de celuy de ma sœur, où soit pourtrait le martire de S. Chrestienne, et aux fœuilletz S. Franchois et S. Clare, et hors d'iceulx fœuilletz ce qu'ilz trouveront bon, pour estre mis et posé en icelle église à l'endroit de madite sépulture. Je donne et légate à mon nepveu Charles Franchois ung agneau d'or avecq une teste rouge, une médaille d'or le fond blanc, une couppe d'argent, une petite verge d'or avecq la pierre du soleil, de la lune et des estoilles. Je donne et légate à ma niepce un plat et esghière d'argent doré, une couppe-tasse d'argent dorée, une tasse aussy d'argent dorée, un bénitoir d'argent, une escuyelle d'argent, une chaisne d'or de six tours, une aultre de trois tours, deux paires de brachelléz d'or, un brachelet à boutons aussy d'or, une aultre petite chenette d'or, une baghe d'or en forme de croix agensé de rubis, ung chapelet d'or, deux paires de pendans d'oreille aussy d'or, une culière d'argent dorée, une scribanne de cuir dorée, ung tapy de Turquy. — 27 mars 1628.

302. Daniel van Linth, bourgeois, testa le 21 novembre 1626. — At ordonné et légaté pour une table d'autel que l'on fera et dressera en l'église paroiscialle de Merchtem, jurisdiction de Bruxelles, dont il est natif, où sera dépinct l'Assomption de Nostre Dame, la somme de trois cens florins. — 2 décembre 1626.

303. Hermès Le Clercq, docteur en médecine, testa le 8 mars 1627. — Je donne et légate au monastère des Chartreux lèz Tournay une année de mes gages de médecin de ladite ville, pour faire mettre au cœur de leurs églises quelques tableaux des martirs de leur ordre. Item, je donne et légate au monastère des Prets Prochains le berceau du petit Jésus, qui vient des ancestres de feue ma femme. Item, je donne et légate

à madame Marguerite Le Clercq, abbesse du susdit monastère des Pretz, ma fille, une vaisselle armoyée des armes de feue grande mère Le Clercq, qu'elle luy a donné à son baptesme, outre une couppe d'argent qui m'a servie à chauffer ma boisson. Item, je donne à Jenne Le Clercq, procuratrice dudit monastère, ma fille, une vaisselle armoyée des armes de feu grand père de Montifaut. Item, je donne et légate à damp Agatanche Le Clercq, mon filz, une vaisselle à bords doré, armoyée des armes de monsieur de Moucron; item, la Linsisgraphie (?) de Belleforest (1) en trois volumes, les chartes d'Abrahamus Ortelius (2), avecq tous les livres de théologie, de dévotion et histoires. Item, je donne et légate à monsieur maistre Franchois Caron, chanoine de Tournai, l'esguière d'argent que m'a donnée feue madame Jolente de Werchin; item, un livre in-folio contenant les œuvres de Joannes Molanus (3); item, l'œuvre de la *Practique* de Mercurialis (4), in-folio; item, les œuvres de Joannes Fernelius (5), in-octavo. Item, je légate à maistre Antoine de Vie, chirurgien, un livre in-folio couvert en cuir, intitulé : *Chirurgia Germanica*, et un autre livre de l'Instrument scarificateur et des herbes vulnéraires. — 18 août 1629.

(1) François de Belleforest, né à Sarzan en 1530, mourut à Paris en 1583. L'ouvrage ici repris n'est pas cité par Brunet.

(2) Ortelius, célèbre géographe du XVI[e] siècle. Il s'agit sans doute de son *Theatrum orbis terrarum*.

(3) Jean Molanus ou van der Meulen, professeur de théologie à Louvain, naquit à Lille en 1533 et mourut en 1585.

(4) Jérôme Mercurialis, médecin, naquit à Forli en 1530 et mourut en 1606. Il est l'auteur de la *Medicina practica*.

(5) Jean Fernel, né à Montdidier en 1485, mourut en 1558. Il s'adonna d'abord à la philosophie, puis à la médecine, et devint premier médecin du roi de France Henri II.

304. Jean du Quesnoy, chevalier, seigneur de Le Loire, testa le 7 octobre 1627. — Quant à mon corps je le délaisse à la terre dont il est issu, pour estre inhumé et ensépulturé en l'église des Pères Augustins d'icelle ville, à l'allée de l'autel de la Vierge Marie d'icelle église. Item, je veulx et ordonne que soit faict, mise et posée une pierre sur ma sépulture, en laquelle seront gravées mes armes.

305. Piérart Cazier, greffier de la ville, fils de François, natif de Fleurbaix pays de l'Alleu, testa le 6 novembre 1627. — Mon corps je délaisse à la terre dont il est issu, pour estre enterré et ensépulturé ou chimentière de la paroisse de S. Brixe, audevant de la représentation des Sept Douleurs de la Vierge Marie, que j'ay faict construire passé quelques années. — 24 janvier 1635.

306. Marie Deghe, veuve de Frédéric Laigneau, testa le 5 janvier 1628. — Je donne au couvent de Wulpen à Furnembach, pour aorner leur église et faire ung imaige de taille de monsieur S. Norbert, pour une fois, la somme de vingt quatre livres flandres. Item, je donne à Marie de le Marre, ma niepce, pour mémoire, une pourchelaine à pied doré. Item, je donne à Jeanne Laigneau une louche d'argent avecq une armoirie. — 12 janvier 1628.

307. Anne Arrous, veuve d'Antoine de le Hedde, testa le 21 juin 1628. — Je donne à Isabeau de le Hedde, ma fille, une louche d'argent et deux Toisons d'or de l'empereur Charles le Quind, provenans de son baptesme.

308. Catherine Havet testa le 3 mars 1629. — J'ordonne à l'imaige de Nostre Dame en la parroisse de S. Albin en Douay ung Agnus d'argent rempli de la Saincte Vraye Croix; et à l'imaige de S. Catherine,

deux enseignes aussy d'argent. — 1er juin 1629.

309. Françoise van den Berghe, veuve de Jean Dennetières, testa le 12 mars 1629. — Je eslis sépulture en la ville de Tournay en l'église de S. Piat, auprès de feu mondit mary, en la chapelle S. Barbe. Donne à mon filz Jacques mon grand reschaud d'argent. Item, donne à Charles-Philippe et à Claude, mes fils et fille, aussy à chacun un reschaud d'argent semblables l'un à l'autre, et audit Charles-Philippe un petit bénitoir d'argent. — 4 avril 1630.

310. Clare de Houthem, veuve de messire Robert de Bersacques, chevalier, lieutenant du château de Tournai, testa le 31 mars 1629. — Pour mon corps inhumer et ensépulturer, j'ay eslis place en l'église S. Nicolas au Chasteau de Tournay, auprès de la sépulture de mon feu mary. Item, je donne et légate à mon filz les parties suyvantes, sy comme une chaîne d'or, un curdent, une image de Nostre Dame de Montagu, une croix d'or, les espées et pendans de mondit feu mary, un cordon d'or de chapeau, ung bachin et une esghière d'argent, une tasse d'argent les bors doréz avecq le couvercle, les armes de Croy au mitan, et ung fort beau tapis d'ouvraige, cincq pièches de tapisseries d'ouvraige blanc, et une aultre tenture de lict que j'ay faict et non poinct du tout achevée. — 23 mai 1630.

311. Beltremieu Farvacque, béguine, testa le 2 mai 1629. — Je veulx avoir ma sépulture devant l'imaige S. Marie Magdelaine en l'église dudit Béghinaige. Je donne à lesdites deux chapelles (de S. Elisabeth et des Onze Mille Vierges) de l'église dudit Béghinaige tout le parrement de l'église quy est en mon coffre. Je donne ma bonne affulure à la chappelle S. Elizabeth pour faire deux corporaux. Je donne à sœur Marie Lefebvre mon chappelet avecq un reliquaire; item, à

sœur Péronne de le Ville, le *livre S. Augustin* et un tableau du crucifix; à Jenne Roget, l'*Imitation de Jésus Christ*. Item je donne à monsieur Vize, chanoine, un tableau *Ecce homo*. Item, je donne à Jean Nolf un tableau du Bon Pasteur. — 25 mai 1629.

312. Jaspard de Harchies, seigneur de Milloméz, testa le 10 décembre 1629. — Mon corps je délaisse à la terre dont il est issu, pour estre inhumé et ensépulturé au chœur de l'église des Pères Augustins, près ma feue mère et de ma tante. Je veulx et ordonne que sur ma sépulture soit mise et posée une lame de pierre. — 29 décembre 1630.

313. Jean Le Blan et Jeanne Roze, sa femme, testèrent le 10 juillet 1630. — Donne ladite testatrice un drap d'autel de cuir doré avecq l'imaige de S. Agathe, au prouffit de l'église de S. Piat. — 26 février 1631.

314. Pierre de Formanoir, seigneur de Merlain, prévôt de Tournai, testa le 13 juillet 1630. — Quant à mon corps je le laisse à la terre dont il est issu, pour estre inhumé en l'église de Jolain, en la chapelle de S. Sauve auprès de mon oncle messire Nicolas de Formanoir, vivant prebtre, seigneur dudit Merlain, et de damoiselles Marie Liebart et Cécille Alegambe, mes deux bonnes et vertueuses femmes; audevant de laquelle sépulture, au plat pan où il y a représentation de l'Adoration des Trois Roix, l'on y mettera un épitaphe à la discrétion de mes exécuteurs. Je laisse à Jenne de Formanoir, ma fille, la croix d'or garnie de diamants ayant appartenu à Isabelle, sa sœur, à présent religieuse à Sion. — 20 juillet 1630.

315. Roland Lubrez testa le 16 décembre 1630. — Je donne à ma fille Catherine un pot de gallère bleu. — 12 novembre 1632.

316. Jeanne Sar, fille de Jean, béguine, testa le

23 décembre 1630. — Je donne à la chapelle de S. Elizabette mes petites hardes d'autel, comme son Jésus avecq les reliquaires, une Nostre Dame parée, et le reste qu'elle at. Je donne à sœure Jeanne Decq une chainture noire et le livre de l'*Abrégé du Pont;* et à sœure Magdelaine Broudeur, le livre de *la Villa Caty;* et à sœure Anne Bauduin, ung livre à noire couverture; à sœure Piéronne de le Ville, les *Petites Heures de Nostre Dame;* à sœure Jeanne Lefebvre, ung petit livre; à sœure Guillemette Roze, son Agnus d'argent qu'elle porte journellement, son chapelet à six dizaines et ung livre du *Jardin Nostre Dame.* Je prens et choisis pour mes exécuteurs messieurs le chanoine Vize, auquel je donne une toile contenant la Coronation de Nostre Dame, et maistre Remy Plouvier, chapelain des haultes formes de l'église cathédrale Nostre Dame en Tournay, auquel je donne ung petit tableau contenant ung Dieu Piteux.

317. Jean Baudry, veuf d'Anne Poitau et d'Aliénor Hua, testa le 6 mars 1631. — Je donne à l'église dudit S. Brixe la table d'autel ayant pour représentation la Résurrection de Jésus Christ nostre Rédempteur, ordonnant et enchargeant mesdits exécuteurs de moy faire pindre endessoubs ladite table, ou du moings à l'un des huys d'icelle, avecq ung crucifix, et derrière moy mon filz Pierre Baudry, et à l'aultre l'image de monsieur S. Jean. — 2 mai 1631.

318. Catherine Hughe, veuve de N. Bourla et de François du Pret, testa le 16 avril 1631. — Je donne à Jean Bourla, mon filz, une vasselle ayant dedans l'image de S. Jean Baptiste entredoré, et une hochette d'argent qui lui a esté donnée pour son baptesme. Item, je donne à ma fille Barbe du Pret quattre coussins, les deux de tapisseries et les deux autres

faits à l'esguille, et trois saillières d'argent. Je donne pareillement à ma fille Jenne du Pret une sallière d'argent ayant la représentation de S. Philippe. Item, je donne à mon fils Jean du Pret une vasselle d'argent avecq la représentation de S. Jean. Item, je donne semblablement à mon filz Franchois du Pret une vasselle d'argent ayant l'image de S. Véronicque. Item, je donne aussy à mon filz Jaspard du Pret une vasselle d'argent ayant gravé l'image S. Catherine. — 7 mai 1631.

319. Quinte Boye testa le 18 avril 1631. — Je donne à Pierre Hughe le quabinet où Nostre Dame de Sichem est imposée; item, à Gilles Hughe, son frère, ung S. Franchois dans ung ver rond, et ce qu'il at dedans; item, à Cécile Hughe et Théodore, deux tableaux de mesme fachon avecq l'image de Nostre Dame dedens; item, à Jolente du Pretz, servante de maistre Gilles Hughe, ung tableau de bois en glace où que le petit Jésus porte sa croix; item, à Gilles Houfflin, un tableau de Nostre Dame de Hal; à mon confesseur qui sera alors, une petite blance boite avecq deux Agnus, l'une venant de Romme et l'aultre de Hiérusalem, non encassées; item, à maistre Gilles Hughe, ung tableau de la Nativité, entourré de plusieurs fleures; item, à grand'mère Meslé, luy donne mon chappelet de bois de Nostre Dame de Sichem avecq une croix d'argent au bout, là où que mon nom est escrit. — 18 février 1632.

320. Florence de Cambry, veuve de Gilles de Chastillon, écuyer, testa le 30 juillet 1631. — Je donne à ladite église S. Pyat ung pal de velour noir, auquel debveront estre imposé en brodure mes armes en alliance avecq celles de Chastillon. — 13 juillet 1633.

321. Marguerite Sailly, veuve de Nicolas de Mor-

lies, testa le 13 janvier 1632. — Je donne à mon filz Pierre Morlies ung coffre de cuir boully bendé de fer, avecq mon anneau d'or rond et ung aultre portant une teste de mort. Je donne à Jacques, mon filz, ung tappy de table qu'il at composé pour chef-d'œuvre. — 19 avril 1632.

322. Antoine de Gaest, écuyer, testa le 1er septembre 1632. — Mon corps je délaisse à la terre dont il est issu, pour estre inhumé et ensépulturé en l'église des Pères Augustins, audevant de S. Charles Boromée, joindant le pillier. Je donne à l'église de S. Jacques, dont je suis paroischien, la somme de trois livres de gros pour emplier en une chasuble noire. Je donne à mon frère Michel de Gaest, escuyer, mes escouppettes avecq mon espée d'argent. — 10 septembre 1632.

323. Gaspard du Fay, fils de Hugues, testa le 6 décembre 1632. — Donne et lègue, et par droit de particulière institution délaisse pour une fois et pour tout à Séverin du Fay, son frère, la somme de deux cens livres tournois, de laquelle somme ses dits exécuteurs feront faire une coupe, laquelle sera gardée par ledit Séverin du Fay, son frère, en mémoire et souvenance dudit testateur, et sur laquelle il veult et ordonne estre escript et devisé : *Trop est avare à quy Dieu ne suffit.* — 16 février 1633.

324. Jean de Buyre, prêtre et chapelain de S. Catherine à S. Jacques, testa le 22 août 1633. — Mon corps je délaisse à la terre d'où il est issu, pour estre inhumé et ensépulturé en ma chapelle en l'église S. Jacques, audevant de mon imaige, où je choisis ma sépulture. Je veux et ordonne que mon calix avecq le plat et pottes entredoréz, avec mà casure et la rouge boitte avecq les corporalles, et les sacques avecq les purificatoires, soient donnés à l'église de Souastre. — 27 juin 1635.

325. Laurence Waucquet testa le 31 août 1634. — Je donne au Père Nicaise, religieux augustin, ung crucefix avecq les images de la Vierge Marie et S. Jean, de chire blanche, avec le piétement, et une Nostre Dame de Montaigu d'escrignerie. Item, je donne à la chappelle Nostre Dame-du-bois lèz Antoing les trois tableaux de pintures pendans à la sallette de ma maison. — 17 janvier 1641.

326. Guillaume Moncheau testa le 13 novembre 1634. — Veulx que ledit Pierre, mon plus jeusne filz, emporteroit une petite vasselle d'argent qu'il at gagnié à la lotterie. — 14 avril 1638.

327. Elaine de le Motte, veuve de Nicaise Monnart, testa le 27 mars 1635. — Je donne à ma sœur, pour mémoire de moy, un tableau ayant la représentation de Nostre Seigneur et de la Magdelaine. Item, je donne à Nicaise Rogier une coupe d'or d'Allemaigne. — 5 décembre 1635.

328. Agnès Inglebert, veuve de Brixe Le Gry et d'Antoine de le Vigne, testa le 15 mars 1636. — Je donne à l'abbaye de S. Marcq ung bénitoir d'argent pesant trente onches. — 21 avril 1636.

329. Barbe Flameng, fille de Pierre et de Louise de le Rue, testa le 6 mai 1636. — A Nostre Dame de Foy, à Froyenne, je donne une fois trente patars. Je donne à l'église d'Espierre, à advanchement d'un voile à l'imaige Nostre Dame, trois florins. Je donne à Marie du Bois, femme de Toussainct le Conte, mon bénitoir en cuyvre; et à sa fille Marie, mon Agnus d'argent. — 21 juillet 1636.

330. Catherine du Méz, veuve de Jean Le Brun, testa le 12 juin 1636. — Quand au résidu de tous mes biens, je les laisse et donne à l'église S. Marie Magdelaine, ma paroisse, l'instituant mon héritière univer-

selle, à condition que, d'iceux biens, serat faict et construict une lampe d'argent, vaillable vingt livres de gros, pour mettre audevant du sainct Sacrement de l'autel, et une robe de velour rouge avecq du passement de bon or à l'imaige de Nostre Dame en icelle église. — 5 juin 1641.

331. Anne de Bary, veuve de Jean Meurisse, testa le 8 juillet 1636. — Donne aux Pères Carmes d'icelle ville un bac de pierre d'Escochine, sur lequel sont les armoiries de Meurisse. Item, a donné et donne à damoiselle Jeanne Wargnies, sa petite fille, un bachin et esghière d'argent, une escuyelle, six culières, six fourchettes les plus pesantes, deux grandes sallières, une tasse armoyée des armes de Bary, un moustardier, un petit goblet et un bénitoir, le tout d'argent; item, la *Légente des Saincts*, en deux volumes; item, un reliquaire d'or, un rabateau de cheminée faict à l'esguille avecq les armoiries des Meurisse, un aultre plus petit de buffet, et une chaière au sermon de tapisserie. Item, à Franchoise Wargnies, aussy sa petite fille, elle luy donne une vasselle d'argent avecq les armes des Meurisse, venant du baptesme de sa mère, six culières d'argent, un pot couvert d'argent doré et une sallière aussy d'argent. — 13 août 1636.

332. Barbe Goudt, fille de Henry et de Catherine de la Hamaide, testa en octobre 1636. — Sy veux et ordonne que soit posé allendroit de ma sépulture ung tableau peinct à l'huille contenant la représentation de l'Annunciation de Nostre Dame, ou de S. Barbe, ou aultres, à la discrétion de mon exécuteur; et sur ma sépulture sera posé une petite pierre avecq mes armes. — 20 juillet 1640.

333. Françoise van Orsele testa le 30 décembre 1636. — Je veux que l'on fasse une robbe de velour

cramoisy avecq six voies de passement d'or pardevant, et trois embas, pour icelle estre mise devant l'image de Nostre Dame de ladite église de S. Catherine. Item, je donne encoire pour l'ornement de ladicte image mon chapelet d'argent avecq le patter d'or. Item, je donne à l'autel de S. Nicolas de ladicte paroisse six tableaux d'albatre avecq mon crucifix et trois rabateaux, deux faicts à l'esguille et l'aultre à bordure, et une Nostre Dame; item, tous mes tableaux avecq une table d'autel en laquelle est dépeinte l'image des Trois Rois. Item, je donne à ladicte église de S. Catherine l'anneau d'espousailles de feue ma mère avecq ung ruby, et ung aultre petit agneau que feu mon frère le Jésuiste me donna le jour qu'il entra en la Compagnie de Jésus. — 30 mai 1644.

334. Catherine Delpissote, veuve de Jean Dismal, brasseur, testa le 17 janvier 1637. — Je donne à Catherine Dismal, ma fille, mes bons bracheletz à grenade avecq des clouans d'or, mon esguille et relicquaire d'or, mon fer de fin or que je porte ordinairement, mon anneau avecq un diamant, une verge d'or à six et une avecq trois perles. Je donne à ladite Catherine, ma fille, hors part, mon petit coffre d'ivoire; et à Jean Dismal, mon filz, aussy hors part, une fleur appellée de Jéricho avecq une petite couple et couverture à ce servant. — 27 juillet 1637.

335. Alexandre du Vivier et Agnès Morlies testèrent le 16 mars 1637. — Sy donnons à nostre fille Anne une goudelle (1) d'argent; à Catherine, une vasselle d'argent siselet avecq des fruis, et oval; à Magdelaine, une aultre vasselle siselet à escafotte. — 24 novembre 1649.

(1) *Goudelle* ou *gondelle* est un synonyme de gondole.

336. Samuel Coppin, bourgeois et marchand apothicaire, testa le 5 juin 1637. — Il donne et légate à Anne, sa fille, la Légende de la Vie des Saincts et Sainctes, et oultre ce tous les ornemens et imaiges qu'il peult avoir servans à un autel, nomément l'imaige de Nostre Dame avecq un rabateau et un tableau de Nostre Dame pour servir de table d'autel. Et à son filz Rolland-Franchois, il donne aussy le grand mortier de bronse, et une vasselle d'argent en laquelle est l'image d'une saincte portant une croix. — 4 décembre 1641.

337. Antoine du Chastel, chevalier, vicomte d'Haubourdin et d'Emmerin, testa le 11 octobre 1637. — Je donne à mon fils Jean-Marcq-Anthoine tous les meubles qu'on trouvera, sauf ceux provenans de ma femme deuxiesme, Jeanne-Lamberte de Croy, ou faits d'entre elle et moy avecq nos armes et chifres, que je laisse à Charles-Alexandre-Menas du Chastel, mon deuxiesme fils dudit mariage, luy laissant aussy la scribane d'ébenne avecq les baghes y incluses. Je donne aussy à ma fille Jeanne du Chastel mon *Ecce homo* d'or et soye tissu. — 4 juin 1640.

338. Philippe de Hurges, fils d'Eustache et de Françoise Visée, veuf de Marguerite Monnel, testa le 12 janvier 1638. — Je donne à Waldrud-Cécile du Mont, ma niepce, pour dresser ung authel du S. Sacrement lorsque le saccre de S. Jacques se fera par les rues, ung bois, passet et marchepiedt d'authel, une nappe, ung crucifix, une Nostre Dame et S. Jean de bois peinct; item, deux bocquets de fleurs de soye, et les deux pots de bois peints, une image de la Vierge Marie, ung pavillon de fleurs de soye, passet et gourdines de toillette d'Italie, deux relicquaires de velour rouge broudéz, les passets de toillette d'Italie d'or et

rouge et les bendes pareilles; item, deux petits coussins de velours rouge et deux de velours verd, le tout broudé; item, deux tableaux d'albatre, les plus grands; item, ung tableau *Ecce homo*, et une Nostre Dame de bois peincte; item, ung drap d'autel blan damassé, quy servira pour dossere; item, ung aultre drap d'autel de satin de diverses couleurs, bendé allentour de toillette d'Italie, d'or et rouge; item, une bande de garde d'or et d'argent, avecq les armes de Croy et de la Lingne, les gourdines de crespon blan pour couvrir ledit autel, avecq les fronteaux de mesme gage doubléz de filet d'or, et aussy avecq de la dentelle d'argent; item, ung tapy velu de Turquie, et ung coussin de velour rouge, et deux anges et quattre chandeliers de bois peincts. Donne à mondit fils Philippe de Hurges ma couppe dorée avecq l'histoire de Phaéton au fond; et à mondit cousin, maistre Nicolas Vizée, chanoine, une cocquille d'argent avecq ung escusson d'argent, au pied gravé des armes des Croy. — 23 avril 1639.

339. Cornil de Hellem, bourgeois, testa le 7 février 1638. — Je donne à ladite église S. Jean une petite table d'autel où je suis en effigie avecq ma femme présente, pour estre posée audevant de ma sépulture. — 18 février 1638.

340. Jeanne Sueur, veuve de Philippe Le Clercq, écuyer, seigneur des Noïelles, testa le 13 juillet 1638. — Je donne à mon filz, Charles-Philippe Le Clercq, prebtre, une vasselle d'argent provenant du baptesme, à luy donnée par son grand père Chastillon, portant au piedt ung escripteau en faisant mention, et douze tableaux d'allebastre portant les figures des Douze Empereurs, pendans au manteau de la cheminée de la petite sallette. — 21 juillet 1638.

341. Guillaume d'Espiennes, écuyer, testa le 26 jan-

vier 1639. — Mon corps je délaisse à la terre dont il est issu, pour estre inhumé et ensépulturé en l'église de la Maison de Probation de la Compagnie de Jésus audit S. Brixe. J'ordonne en faveur de la confrarie du vénérable et auguste S. Sacrement de l'autel, instituée en l'église paroissialle dudit S. Brixe, cincquante florins une fois pour faire ung ornement qui servira au repositoire du S. Sacrement lorsqu'il est posé sur le grand autel. Et comme il n'y at jusques ous en ladite église aucun sermon fondé durant l'octave dudit vénérable S. Sacrement, j'entend et ordonne que fondation en soit faicte pour y prescher durant ladite saincte octave par ung révérend père Capuchin ou par un révérend père de la Compagnie de Jésus, du novitiat. — 27 juillet 1639.

342. Anne Vincq, fille d'Adrien, testa le 23 février 1639. — Je donne à l'ornement de l'autel Nostre Dame de ladite église S. Pyat mon fer d'argent, et à l'advanchement des argenteries faites et à faire à ladite église six livres flandres. Je donne à Anne Moreau, ma belle mère, mon relicquaire d'argent. — 28 février 1639.

343. Constantin Willocqueau, premier conseiller pensionnaire, testa le 2 mars 1639. — Pour mémoire de moy, je donne à ladicte paroisse Nostre Dame huict piéches de tapisseries représentantes l'Histoire du roy Acab, présentement tendues à ma grande salle, chargeant mes héritiers de fonder quelque somme par an pour les pendre et dépendre à ladicte paroisse aux bons jours de festes, dédicasses et ataux; ensemble, de faire faire ung baldaquin pour porter lorsque conviendra sortir l'église de Nostre Dame le S. Sacrement pour administrer les malades. — 21 octobre 1652.

344. Jean Cappelier, bourgeois, testa le 15 avril

1639. — Il donne audit Charles Cappelier, son filz, deux couppes d'argent doré, venans des confrères du Jardin des canonniers, et trois agneaux d'or venans de sa mère. — 4 mai 1639.

345. Jean de Flines, conseiller et procureur fiscal au baillage, testa le 6 août 1639. — En laquelle église S. Brixe j'ordonne estre faicte et posée quelque table d'autel ou épitaphe jusques à la valeur de deux cens florins une fois, peu plus ou moins. Item, je veulx et ordonne que soit laissé suivre à madite femme ung cabinet d'escrignerye et les aornemens y servans, l'imaige de Nostre Dame d'albastre, deux, l'une sur bois et l'aultre sur toille, de l'imaige de Nostre Dame, une aultre de la Trinité, ung bocal de cristal à couvert et pied d'argent, deux couppes de crystal couvertes, l'une dorée et gravée et l'aultre non, ung miroir à bois d'ébenne et le cassy d'un aultre grand miroir aussy de bois d'ébenne doré. — 7 novembre 1641.

346. Jean Wattecamp, marchand, testa le 23 janvier 1640. — Je donne à mon filz Pierre Wattecamp le grand becquer d'argent, puis ma carabine, mon espée et dacque et flacis (1), et un anneau d'or qui at une turquois que j'aye tousiours porté. Je donne et vœlt quy soit délivré à ma fille Jeanne Watecamp les deux petit becquere d'argent quy sont en ma maison.

347. Guillaume Bruno, organiste de la cathédrale, testa le 16 avril 1640. — Mon corps je délaisse à la terre dont il est procédé, pour y estre inhuméz et sépulturéz aux carraulx et cloistre de ladite église, proche du filz du comte Anglois. Je délaisse à maistre Antoine Lequien, prebtre et chapelain des basses formes de ladite église, mon portrait et le petit tableau

(1) *Flacis* ou *flachet*, espèce de bâton.

où qu'il y at Thomas Morus, avecq aussy tous mes livres tant musicques que autres à moy appartenans. Item, je luy donne aussy ung manicordion. — 23 avril 1640.

348. Anne Cachoire, veuve de Michel Visart, testa le 17 avril 1640. — Je donne à l'église de ladite paroisse Nostre Dame la piéche de tapisserie que j'ay plusieurs fois prestée pour décorer icelle église.

349. Catherine de Preys, veuve de Guillaume Le Sueur, testa le 15 mai 1640. — Je donne aux Pères Augustins une table d'autel vaillable cincq cens florins, pour estre posée à l'autel de S. Nicolas de Tollentin en leur église.

350. Jeanne Bernard, veuve de Jean de la Fosse, écuyer, seigneur de Robersart, testa le 19 novembre 1640. — A ma petite fille Cécille-Franchoise Dennetières, je luy donne et laisse mon livre de mémoire deans lequel est escript la forme pour faire et composer les drogues que je fais tous les ans pour le service des pauvres, avecq la presse estampoir, la palette, les telles et plats de bois, et générallement toutes aultres choses en dépendentes, servans à faire et composer lesdites drogues, unguents, huilles et aultres médicaments, que seront trouvéz à mon trespas, sans rien réserver. — 28 février 1648.

351. Catherine de Lescault testa le 14 juin 1641. — A monsieur maistre Franchois Le Clercq, prebtre, chanoine et docteur en médecine, je donne un chappelet venant de S. Claude, avecq la croix et enseigne d'argent. — 2 mars 1646.

352. Gilles de le Hedde testa le 28 juin 1641. — Je donne à Jeanne Le Clercq, fille de Jean, ma niepce, deux agneaux d'or, ung signet et ung rond, une chaine dorée, ung cornet d'argent, une culière et trois dou-

zaines de boutons, le tout d'argent. Je donne à ma sœur Anne de le Hedde mon tapy de chef-d'œuvre par moy faict.

353. Jolende de Bersacques testa le 10 juillet 1641. — Je donne à ma sœur dame Anne, religieuse à Ghislainghien, la Vie des Sainčts, ung tableau de S. Franchois, ma Nostre Dame de Montagu avecq la chasse d'esbenne, ma scribanne de bois, ung coffre de cuir bouly. Item, je donne mon bachin et esghier d'argent à madame de Beaumés. Item, je donne à mademoiselle de Beaumés mon bassin et esghier de pourcheline blan et bleu. Item, à damoiselle Isabeau Denthier, je luy donne mes quatre grands plats avecq deux telles de mesme. Item, à damoiselle Franchoise Denthier, cincq moyens plats de pourchelaine et ung tableau de S. Franchois. Item, je donne à la femme Jean-Paul Cantaloup mon pot couvert d'argent. Item, à mon frère, je luy donne ma salière d'argent; item, à mon nepveu, mes deux gondolles d'argent doré. Item, à ma niepce, je luy donne ma scribanne d'esbenne, le miroir d'esbenne et mes deux petites chaières d'ouvraiges. Item, je donne à madame de Viceau une Nostre Dame de bois taillée, qu'elle donne son Enfant au béat Félix aussy taillé, sur ung petit piétement. Item, le tableau de S. Bonaventure pour les Capuchaines, l'*Ecce homo* pour les Pénitentes de Lille, et l'autre tableau de S. Franchois pour ma sœur dame Anne. — 4 janvier 1642.

354. Jeanne Capelier, veuve de Gabriel Belier, testa le 31 juillet 1641. — Je donne à Frère Pierre Belier, mon nepveu, religieux dominicain en icelle ville, la somme de trois cens livres flandres pour estre employée à une chasur; sur laquelle chasur j'ordonne estre posées les imaiges de Nostre Dame, l'ange

Gabriel, S. Pierre et S. Anne avecq les armoiries de feu mon mary et moy. — 9 août 1641.

355. Anne Le Ricque testa le 7 août 1641. — Je donne à ladite église de S. Marie Magdelaine la somme de douze livres une fois pour estre employée à ung devant d'autel noir, et qu'au milieu d'icelluy soit apposée une croix rouge, pour servir d'embellissement à l'autel de la S. Trinité. — 16 août 1641.

356. Catherine Vise, fille d'André et de Jeanne Despretz, testa le 28 septembre 1641. — Je donne à l'abbaye de Sion en Tournay l'imaige de Nostre Dame de Montaigu avecq ung rayon d'argent et la nice d'ébenne. — 10 avril 1642.

357. Augustin de Baynast, écuyer, seigneur d'Aubenchœul, Auchy, Hamel, etc., testa le 5 octobre 1641. — Laisse mon corps en la terre pour estre inhumé en l'église des RR. PP. Mineurs de l'ordre de S. Franchois de Paul en la ville de Douay, priant lesdits Pères me recepvoir pour fondateur de leurdite église, et pour l'érection de laquelle église je leur donne vingt mil florins une fois. Item, je donne aux Pères Récolletz de Tournay la somme de seize cens florins pour rebastir et rétablir l'infirmerie dudit couvent. — 9 octobre 1641.

358. Catherine de Wint, veuve de Pierre d'Oyenbrughe, testa le 3 janvier 1642. — Mon corps je laisse à la terre, dont il est issu, pour estre enterrée au cloistre et monastère de S. André, au chasteau de Tournay, soubs la lame de pierre de feu monsieur de Renty, vivant lieutenant gouverneur de la ville et chasteau de Tournay. Je dénomme et eslis mon exécuteur la personne de Gilles Errembault, greffier de l'eschevinage de Tournay, lequel je prie vouloir emprendre une piéche dorée appellée sous indecheldre. — 21 août 1642.

359. Anne Coninck testa le 27 janvier 1642. — A Judicth de Wert je donne un petit signé à pélican. Item, à monsieur maistre Charles Ernaut, pour mémoire de moy, je luy donne une médaille d'argent doré du Sainct Sacrement de Miracle. — 21 février 1642.

360. Philippe de Hurges, licencié-ès-lois et conseiller au baillage, testa le 14 mars 1642. — Mon corps je laisse en la terre dont il est issu, voullant qu'il soit enterré et ensépulturé en l'église des Pères du Novitiat de la Société de Jésus en Tournay. Je veux que sur mon tombeau soit mis et posé une lame de cuivre contenant mes qualitéz, mon âge et le jour de ma mort, ensambles ceux de l'aaige, jour et la mort de damoiselle Margueritte de Surhon, ma femme. — 3 juillet 1643.

361. Catherine Mouchon, veuve de Nicolas de Wert, testa le 30 août 1642. — Je donne à ladite église S. Nicaise la meilleure tapisserie qui sera trouvée en ma maison mortuaire au jour de mon trespas. Je donne à Guillaume Wille, mon nepveu, ung tableau portant l'imaige de la Vierge Marie. — 27 octobre 1642.

362. Jeanne de la Hamaide, veuve de Jean de Callonne, testa le 30 avril 1643. — Je donne à ma filloeule Jenne-Franchoise de la Hamaide une cocquille de perle hors laquelle sort une limasse d'argent dorée. — 19 juin 1651.

363. Isabeau Vanthune, veuve de Jean Picq, testa le 14 août 1643. — Je donne à Anne Picq, ma fille, un relicquaire d'argent à elle donné pour baptesme, lequel relicquaire elle at présentement chez elle. Item, je donne à Franchoise Picq, aussi ma fille, ung coffre d'escrignerie estant à une chambre nommé Jérusalem, comme aussy un relicquaire et une barquette d'argent

à elle donné à son baptesme. — 17 septembre 1643.

364. Isabeau Poppé, veuve de Michel Delecourt, testa le 13 décembre 1643. — Je donne à Barbe Happar, ma niéche, une table d'autel en laquelle est pourtraict Nostre Sauveur avecq ses douze appostres. Je donne aussy à Jean Poppet, fils de Jean, une pourchelaine d'argent et ung tableau avecq les pourtraicts de Nostre-Dame, S. Joseph et des Trois Rois. — 13 novembre 1649.

365. Philippotte de Surmont, veuve de Jacques du Mortier, testa le 3 mars 1644. — Je donne à Jacques de Surmont, mon nepveu, un tableau représentant la Crucifixion de Nostre Seigneur entre deux larrons avecq aultres personnages. Item, je donne aussy ung tableau de Crucifix à Marie de Surmont. Item, je donne à Jacqueline de Surmont un autre tableau ayant l'image de S. Franchois. Je donne audit Pierre du Coulombier un tableau de Hérodias et un pourtrait de maistre Léon du Mortier. Je donne à mon nepveu Pierre de Surmont les pourtraits de feu mon mary et moy, avecq les verges et courdines estans. Je donne à Jolande Malioz une image de Nostre Dame dorée. — 20 novembre 1645.

366. Guillaume de Bachy, seigneur de Fléquières, testa le 8 avril 1644. — Je donne aux Pères Dominicains la somme de cent florins une fois pour estre empliéz à l'achapt d'une lampe d'argent qui debvra estre posée audevant de l'image Nostre Dame du Rosaire. Je donne aussy à la chapelle Nostre Dame de la Tombe une aultre lampe d'argent de la valeur de cincquante florins. — 13 mai 1644.

367. Louis de Cordes, écuyer, seigneur d'Inglemaretz, testa le 14 mai 1644. — Je donne à Maximilien-Franchois de Cordes, filz de monsieur de

Guizegnies, mon petit nepveu, une couppe d'argent dorée ayant audessus les armes de Croy. Je donne à Jenne-Louyse de Cordes, sa sœur et ma fillœule, une baghue faicte en forme de rose, contenante environ quarante diamants. Je donne à Louys-Pierre Haccart, mon fillœul, ma chaine d'or faicte à petits chaisnons. — 30 septembre 1645.

368. Anne Regnault, veuve de Nicolas Laurent, testa le 20 mai 1644. — Je donne audit Jean Laurent, mon filz, une vaisselle d'argent représentant le Baptesme de Nostre Seigneur. Je donne à ladite Marie Laurent, ma fille, une sallière d'argent sur laquelle d'un costé sont escripts ce mots : *Sermo vester semper in gratia sale sit conditus*. Je donne à ladite Antonnette Laurent, ma fille, une aultre sallière d'argent sur laquelle aussy d'un costé sont escripts ces mots : *Quidquid obtuleris sacrificii sale condies*. Je donne à Simon Harou, filz de Quentin et de Clare Laurent, ma fille deffuncte, une vasselle d'argent où est gravée l'imaige de S. Clare. — 7 septembre 1644.

369. Guillemette Théart, veuve de Noël Le Bon, testa le 5 septembre 1644. — Je donne à mon filz Noël ung bénitoir d'argent, une vasselle d'argent où est imprimée au milieu l'Arche Noëlle (1), et quattres cuillières longues d'argent. Item, je donne à mon filz Georges une vasselle d'argent où est escript le nom de Magdelaine Théart, une petite vasselle en forme de calix et une baghue d'or. Item, je donne à mon filz Nicolas une vasselle d'argent ayante la Conversion de S. Paul, une petite vaisselle émaillée et une baghue d'or. Item, je donne à ma fille Marie, femme et espeuze de Charles Harou, une couppe d'argent doré et ung

(1) Il s'agit de l'Arche de Noë.

goblet d'argent où est escript son nom, et une baghue d'or. Item, je donne à ma fille Franchoise une sallière dorée et six cuillières d'argent rondes, avecq une baghue d'or. Item, je donne à ma fille Marie-Magdelaine une pareille sallière d'argent doré, une femme portante un seau aussy d'argent sur sa teste, et une cuillière d'argent longue, et une baghue d'or. Finablement, je donne à ma fille Agnès deux vasselles d'argent, l'ung ayant l'histoire de Susanne et l'aultre l'histoire de David, et aussy une baghue d'or. — 23 septembre 1644.

370. Agnès Frisoy, fille de Thomas, testa le 10 novembre 1644. — Je donne et ordonne au R. P. Louys Broux, religieux dominicain en Tournay, ma *Légende des Saincts* du R. P. Ribadenira. — 11 janvier 1649.

371. Hughes de Cambry, écuyer, seigneur de Baudimont, testa le 28 novembre 1644. — Je laisse mon corps à la terre dont il est issu, pour y estre enterré et inhumé en l'église parroissialle dudit S. Jacques, audevant de mon épitaphe que j'y ay faict dresser en mémoire de mes bons parents et de laditte feue damoiselle Jenne de Heydendale, mon espeuze. Item, je veux et ordonne que sur ladite épitaphe et sépulture posée en ladite église S. Jacques soit faict mention et notice tant de mon nom, soubnom et qualité, que de celuy de madite feue compaigne, avecq les jours de chacun nos trespas. Je donne et délaisse à mon filz Emanuel une grande tapisserie où est la représentation de S. Jean-Baptiste; item, deux cheminons de cuivre estans en ma grande sallette, et sur lesquels y a les armes des Cambry; item, ung tableau où est mon effigie; item, ung aultre où est la représentation de Nostre Dame au milieu, et aux fœuillets

celles de mes anchestres; ensemble toutes les armures, harquebuses, pistoulets, espées et aultres armes sans aulcune réserver. Item, je délaisse, donne et assigne à mon filz Emanuel certain fief (1), tenu de la Thésorie Nostre Dame audit Tournay, pour lequel chacun an chasque enffant allant à la grande escolle près de l'église Nostre Dame sont tenus, le lundy suivant le jour de la Très Saincte Trinité, donner et délivrer au seigneur possesseur dudict fief une graffe de fer avecq lesquelles on souloit cy devant escripre sur table de chire, et dont ledit seigneur d'icelluy fief donne charge ledit jour auxdicts estudians d'aller aux champs et aller chanter quelque hymne et ung *De profundis* en l'église du Mont S. Audebert dict La Trinité. — 16 décembre 1647.

372. Jacqueline Rouillon, veuve de Jean du Jorieu, testa le 13 mai 1645. — Je donne à Margueritte du Jorieu, ma fille, femme à Jean du Mortier, une tapisserie faicte à l'esguille portant l'effigie des Trois Roys au milieu. Je donne pareillement à Marie du Jorieu, ma fille, femme à Franchois Caille, ung rabateau pareillement faict à l'esguille et par elle composé; et à Marie Caille, mon relicquaire d'or. — 19 mai 1645.

373. Jean de Wert, bourgeois, testa le 25 mai 1645. — Je donne à la maison des religieuses des Artvies en ceste ville, ung crucifix d'argent sur un bois d'ébenne. — 10 juin 1645.

374. Clare Morly, veuve de François Mancque, testa le 25 juillet 1645. — Je donne à Jean Mancque, mon filz, ung tapy de table quy est son chief d'œuvre de haultelisseur. — 6 septembre 1645.

(1) Ce fief a déjà été signalé au n° 981 du tome premier de mes extraits de testaments.

375. Anne Janssens testa le 2 août 1645. — Je donne à Isabeau Janssens, ma sœur, un anneau de S. Joseph, et un fer et esguille d'argent. Item, je donne à Franchoise Janssens, aussy ma sœur, ung anneau à diamant, ung bécre d'argent. Item, je donne à la femme d'honnorable homme Nicolas Delfosse, recepveur des Estats du Tournaisis, une chaière au sermon (1) de tapisserie, ung petit relicquaire et une petite Agnus d'or. Item, je donne à Anne Le Roy ung anneau d'or avecq un clabecq (2). — 3 novembre 1645.

376. Marie de le Forée, femme de Jacques Bonmarché, testa le 3 août 1645. — Je donne et légate à l'image de Nostre Dame de Hal en l'église S. Quentin mon reliquaire d'argent que je porte. Je donne aussy à Franchoise de le Forée, ma sœur, ung agneau d'or de S. Joseph. — 8 avril 1646.

377. Anne de Wert testa le 12 août 1645. — Je légate à Guillaume de Wert, mon frère, deux vers de Venise enchasséz en argent, estans dans mon mestier (3). Je donne et laisse à Jenne Wille, femme à Guillaume Mimbosch, la tapisserie servant de couverte à mon lict, et ung benoistier d'argent. — 11 octobre 1645.

378. Jean Boucher, prêtre, docteur et doïen de la sacrée faculté de théologie en l'Université de Paris, senieur de la maison de Sorbone, chanoine et archidiacre de Tournai (4), testa le 17 février 1646. — Quant à mon corps, je suplie messieurs mes confrères

(1) Chaise d'église.

(2) *Clabecq*=*clabel* qui signifie, d'après Roquefort, un morceau de fer pointu qui sert à attacher.

(3) Le *mestier* est un terme général qui s'applique à toutes sortes de meubles.

(4) Voir sur Jean Boucher les *Mém. de la Soc. hist. et litt.* T. IV.

qu'il puisse estre enterré devant la chaire du prédicateur. Je donne à la fabrique de l'église mon almusse et surpris, ou chappe et sarot, selon le temps. Je donne aussy à Bastienne Vervenne, dévote, ma Nostre Dame de Sychem enchassée avecq vitre, ensemble mon image de Nostre Dame de Foy, quy est à part, comme aussy ma petite boitte d'argent où sont mes armes. — 20 avril 1648.

379. Jean de la Hamaide testa le 1er octobre 1646. — J'ordonne estre mis une épitaphe à la muraille, proche et à costé de l'autel de Nostre Dame (à S. Margueritte), où à présent il y at encore une vieille peinture contre icelle, qui at esté faite par mes ancestres. — 12 octobre 1650.

380. Anne Taffin, veuve de Jean Julien, testa le 8 novembre 1646. — Donne à la susdite église (de S. Catherine) huict livres flandres à condition d'entretenir la chandeille que l'on fera brusler devant l'image de la Circoncision dedens ladite église, quy est posée devant le tombeau de feu mon mary. — 21 novembre 1646.

381. Marguerite de Langre, femme de Jean Hovyne, testa le 3 avril 1647. — Mon corps je laisse à la terre dont il est issu, pour estre enterré et ensépulturé en l'église de la paroisse S. Nicaise de ceste ville, proche de celle de mes feuz père et mère; et que sur madite sépulture soit posée une lame de pierre avecq inscription signifiant la sépulture tant de mesdits feuz père, mère et frère que de moy. Je laisse et donne à ladite église S. Marguerite les draps d'autel, courdines, passets, crucifix d'argent et autres accomodations avecq lesquelles je suis accoustumé parer et aorner l'autel de madame S. Marguerite en ladicte église. — 8 avril 1647.

382. Marie Anthoine, veuve de Jacques de Frèze, testa le 6 avril 1647. — Je donne à Frère Martin Plamont, hermite au Mont S. Aubert, ma dresche d'escrigneries, comme aussy à Père Gilles Barbion, compaignon audit Frère Martin, ung livre escript de la main de mondit feu frère pasteur, quy est l'*Abrégé de la Saincte Théologie*. — 11 avril 1647.

383. Jean Haccart, écuyer, seigneur du Ponthois, et Marie Gommer, sa femme, testèrent le 17 avril 1647. — Sy donnons à ladicte église S. Jacques une couronne de cuivre semblable à celle de la Magdelaine, pour estre mise et pendue devant le crucifix quy est audeseur le doxsal. — 30 septembre 1648.

384. Jacques Le Prebtre, bourgeois, testa le 12 septembre 1647. — Je donne à mon nepveu Jacques Brienne, filz de Jacques, ung image de S. Jacques taillié en bois, et à Catherine Brienne, sa sœur, ung couvertoir à fleurs de lys. — 13 décembre 1647.

385. Jean-Baptiste d'Hoverlande, écuyer, et Françoise Cocquiel, sa femme, testèrent le 20 octobre 1647. — Pour nos corps inhumer et sépulturer avons esleu et choisi nostre sépulture en l'église de Lys, deans la chappelle de S. Lucq, proche où est sépulturé Jean-Baptiste-Charles d'Hoverlande, nostre très cher filz. Item, voulons et ordonnons, après rachapt total des rentes tant héritières que fonsières par nous deues sur noz biens, que nosdits exécuteurs (après avoir faict apparoir de la descharge) auront de là en avant à emplier tous les revenus de noz biens ainsy nets et deschargez au bastiment d'une chappelle dédiée à l'honneur des Sept Douleurs de la Mère de Dieu, dont l'antique imaige de Nostre Dame tenant son filz mort est à la sale de dérière deans la muraille de nostre maison de la rue S. Martin, d'où en debvra estre tirée, et

entée et posée dessus l'autel principal de laditte chappelle quy debvra estre presque semblable à celle de Nostre Dame du Bois proche d'Anthoing, avecq trois autels : le principal dédié à Nostre Dame des Sept Douleurs, le deuxiesme au petit Jésus, Sauveur du monde, estant au milieu entre sa Mère et Joseph, l'autre à madame S. Anne ayant entre la Vierge et elle le petit Jésus et S. Jean-Baptiste, ses saincts neveux. Item, voulons et ordonnons que laditte chappelle soit bastie sur noz terres d'Outerbecque vers Lannoy, scavoir dans le petit pret contre et entre nos drèves, après ung rechaussement convenable quy se fera du milieu dudit pret par les fossés qu'ordonnons estre fossoiéz aux costéz de laditte chappelle, et l'entrée estre faicte par le costé de laditte chappelle par la drève des Aubleaux; et ainsy sera icelle bacicolée et en eaues de tous costéz, et bastye en vray vallée. Item, voulons et ordonnons que laditte chappelle soit aornée convenablement et ameublé pour y dire le service divin, tant d'ornements honestes pour l'autel, tables d'autel avecq noz armes, une lampe d'argent de médiocre grandeur et aultres meubles à ce servants et nécessaires. Item, voulons et ordonnons que, audessus de la porte et entrée de laditte chappelle, soit posée une imaige taillée de Nostre Dame tenant entre ses bras son filz mort descendu de la croix; et que soit escript audessoubz d'icelle en grosses lettres : **Ad te suspiramus gementes et flentes in hac lachrimarum valle**; et plus haut que soient posées noz armes, tant l'écusson que celuy quarré d'alliance, avecq l'année de l'édiffication de laditte chappelle. Item, voulons et ordonnons aux exécuteurs de nostredit testament, après qu'ilz auront passé l'accord de trois messes fondées en la chappelle de S. Eloy, contigüe

nostre maison de la rue S. Martin en la ville de Tournay, de donner à ladite chappelle de S. Eloy ung ornement complet, scavoir ung devant d'autel, une casuble, deux tuniques de satin blanc, trois aubes de linge blan avecq une estolle et manipule, et y faire apposer noz armes tant aux aubes que casuble et tuniques, l'écusson avecq les griffons d'or et la croix flamboyante d'argent, en broderie, et bordées d'honneste passement d'or une voye; le tout pour estre mis aux jours sollempnels de S. Eloy durant la grande messe par nous ordonné d'estre fondée, et les aultres jours de la sepmaine ausquels nos messes fondées seront dites et deschargées. Item, voulons et ordonnons à nosdits exécuteurs de donner à ladite chappelle de S. Eloy quattre imaiges embossés, décentement faictes et dorées, représentantes les anges de Dieu, lesquels, tous les lundys, debvront estre posées sur l'autel durant la célébration de la messe fondée à perpétuité en leur honneur. Item, ordonnons à nosdits exécuteurs de donner et faire bastire à l'entrée de ladite chappelle de S. Eloy, pardessus la porte, ung déambulacre ou dogsal pour la commodité des chantres et aysance du peuple aux jours sollempnels, soit que l'entrée se face par la gallerie de nostre maison ou par une montée dans la chappelle. Item, voulons et ordonnons que, par nosdits exécuteurs, soit donné à l'église de la paroisse de Nostre Dame en Tournay ung ciel ou pavillon à deux bastons, de velours rouge à franges d'or et soye rouge, avecq noz armes, pour estre porté pardessus le pasteur ou prebtre portant le Sainct Sacrement par la rue aux malades de ladite paroisse, enchargeant bien estroictement l'héritier jouissant de noz biens de prendre soing sur l'entretien dudit pavillon. — 27 avril 1648.

386. Antoine Le Clercq, prêtre et chanoine de Tournai, testa le 6 février 1649. — Au cloistre de l'ospital de Tourquoin je donne cincquante florins une fois pour une verrière au cœur de leur église. A maistre Jean Clément, mon ami, je donne mes deux escondilles d'argent, ma *Légent des Saincts* nouvelles, mes deux tomes de monsieur Cousin adjouté par moy Antonne Le Clercq (1), et ung de mes sarros de toille de Comine. — 29 juillet 1650.

387. Mathias Cornil, prêtre et chapelain des hautes formes, testa le 23 mars 1649. — Mon corps je laisse à la terre, d'où il est issu, priant messieurs les doyen et chapitre de Tournay permectre iceluy estre enterré et sépulturé au cloistre de l'église Cathédralle devant la Croix à l'herbe. Item, j'ordonne à la trésorie deladite église Cathédralle ung calice avecq les ornemens que j'ay, servant à dire la messe. — 3 juin 1650.

388. Arthus du Fief et Catherine du Chambge testèrent le 12 juillet 1649. — Nous donnons pour décorer l'imaige de Nostre Dame de Hal en l'église dudit S. Quentin ung relicquaire et chaine d'or. Item, nous donnons à l'imaige de Nostre Dame du Rosaire des Dominicains une baghue ou rose de diamant. Sy donnons une croix d'or de diamant au S. Sacrement de laditte paroisse de S. Quentin. Pareillement nous donnons pour orner l'imaige de Nostre Dame des Sept Douleurs, aux RR. PP. Récollects dudit Tournay, une croix d'or. Semblablement nous donnons à l'imaige de Nostre Dame de la chappelle de La Tombe ung Agnus d'or. Sy donnons pour orner l'imaige de Nostre

(1) Voilà un continuateur de l'*Histoire de Tournai* du chanoine Cousin, qui était inconnu jusqu'à présent, et dont l'œuvre n'est pas parvenue jusqu'à nous.

Dame de Tongre, en l'église paroissialle de S. Jacques, ung S. Esprit d'or avecq des diamants. — 22 septembre 1649.

389. Alexandre Belhaye, bourgeois, testa le 22 septembre 1649. — Je donne à ladite église de la Magdelaine ung tableau représentant Nostre Seigneur au bancquet du farisien.

390. Arthus du Fief, seigneur des Hottels (vid. nº 388), testa, étant veuf, le 8 octobre 1649. — Je veulx qu'il soit posé une lamme de marbre blan honnorablement travaillée sur la sépulture de madite feue femme et chère compaigne. Je veulx qu'en la décoration de S. Quentin soit faict ung image et statut droict de cuivre, le représentant et à son honneur, vaillable six cens livres flandres; et qu'icelle soit posée au milieu du doxsalle d'icelle église avecq ung grand chandelier aussy de cuivre audevant. — 16 octobre 1649.

391. Marie Haccart, veuve de Jean de Chastillon, écuyer, testa le 7 février 1650. — A mon fils Nicolas je donne et laisse le bassin et esguière d'argent; à ma fille Jenne, les grands chandeliers et esmouchettes, avecq ung goblet aussy d'argent; à ladite Marguerite-Hipolite, ma seconde fille, je donne et légate mes deux sallières d'argent doré; et à madite fille Antonnette, les petits chandeliers d'argent, avecq une escuielle et sallière d'argent. — 8 juin 1650.

392. Pierre de Saint-Genois, chevalier, seigneur du Ménage, testa le 14 juillet 1650. — Eslisant sa sépulture au cœur de l'église paroissialle de S. Piat; et que soit apposée une lame de marbre avecq ses quartiers. A madame la baronne de Male, sa niepce, il donne et légate une couple (1) de bois d'Inde, agencée d'argent

(1) Une coupe.

doré. Au Père Guillaume de Sivry, religieux Récollect, pour la bonne amitié qu'il luy porte et afin qu'il ayt mémoire de luy en ses prières, il donne ung image de Nostre Dame avecq les agenchissements. Au Père Philippe de Sivry, frère audit Père Guillaume, ung aultre image de la Vierge avecq le pied de bois et agenchement d'argent. — 7 octobre 1652.

393. Marie Damas testa le 6 août 1650. — Je donne à ma cousine, damoiselle Catherine Bourgeois, une cullière d'argent pliante, avecq Nostre Dame dessus le manche. — 18 juillet 1652.

394. Catherine Philippe testa le 20 octobre 1650. — Je légate à Jenne Carré une piéche d'argent que les commissaires ont au renouvellement de la loy, et ung chapelet avecq pluiseurs médalles d'argent. Item, à Jenne Watripont, fille de Vaspasien, ma cousine, je donne ung agneau d'or avecq une piere, lequel est en sa maison, avecq pluiseurs mirlificqueries (1) d'ung cabinet. Mon Agnus d'or je le laisse à Nostre Dame de Consolation, à l'église Cathédralle de Tournay.

395. Marie Faucquet, fille de feu Léon, testa le 15 avril 1651. — Elle donne aux Pères Carmes tout ce entièrement quy dépend de son autel, en quoy sont comprins deux chandeliers d'argent et une lampe, saulf deux tableaux et deux houpeaux. Item, elle donne auxdits Pères Carmes sa croix d'or avecq un perle embas, pour estre employé à la décoration de Nostre Dame du Mont Carmel, scitué audit lieu. Elle donne à la décoration de Nostre Dame de Halle, en la paroisse de S. Quentin en Tournay, ung agneau d'or à blanche pierre clabecque. Elle donne pareillement sen Nom de

(1) *Mirlifiquerie*, d'après Hécart, signifie *admirable;* se dit des *curiosités*.

Jésus d'or, pour estre employé à la décoration de Nostre Dame de Tongres, en la paroisse S. Jacques.

396. Jeanne de le Fosse testa le 20 mai 1651. — A Nostre Dame au cloistre des Dominicains, je donne ma cotte d'armoisin bleuse, voulante aussy que soit faict ung image de bois représentante S. Jenne et l'aposer en l'église de Nomaing; pour la valeur d'icelle sera payé vingt quatre livres. Item, je donne à Catherine Henry mon fer d'argent avecq le pendant d'or y apposé; item, quatre chemises y ayantes des dentelles; et pardessus ce, mon relicquaire d'or faict en forme de cocq. Item, je donne à maistre Jean du Rivaige une painture représentante Nostre Dame et le petit Jésus; oultre ce, une image de marbre. — 31 mai 1651.

397. Marie Brassart testa le 4 octobre 1651. — Elle me fit apporter deux pots de galère couverts d'argent et les pieds aussy garnis d'argent; item, ung bénitoir d'argent avecq l'asperge (1) à la manche d'argent, avecq l'agrappe pour le pendre, portant au boult ung crucifix, une Nostre Dame et ung S. Jean; item, deux brachelets de coralle, pour les remettre dans le gros de son meuble; item, une petite croix d'or avecq ung chainon d'or, qu'elle at donné à Nostre Dame de Foy, en l'église des Jésuistes.

398. Marie de Walle, veuve de Jacques Coultelier, testa le 28 mai 1652. — Je donne à sœur Marye-Joseph, ma fille, religieuse au monastère de S. André, au Chasteau de Tournay, ung tableau portant l'effigie *Ecce homo*. — 9 septembre 1655.

399. Claire Le Clercq, veuve de Maximilien Hovyne, testa le 5 décembre 1652. — Item, donne et légate aux

(1) C'est le goupillon.

religieuses Dominicaines en ceste ville, en considération et faveur de ses deux filles illecq religieuses, deux grands chandeliers d'argent à usage d'église, ung petit plat d'argent, deux pochons d'argent et clochette aussy d'argent. Item, que soit délivré à sadite fille Marie-Margueritte, une vasselle d'argent portante l'effigie de S. Margueritte, venante de son baptesme. — 5 juillet 1655.

400. Cécile d'Anthoing, veuve de Jean Harou et de Hugues du Fay, maître de la monnaie de Tournai, testa le 17 décembre 1652. — A la confrarie Nostre Dame du Rosaire, érigée aux Pères Dominicains, je donne une de mes tapisseries faictes à ondes. Item, je donne et légate à mon fils Jacques Harou ma tapisserie faicte à l'esguille de petits points; à mes petites filles Marie-Magdelaine et Cécille Haroult, enffans de feu Gérard mon filz, aussy une tapisserie estant le fond bleu; à mon fils Séverain du Fay, une autre grande tapisserie aussy faicte à l'esguille. — 26 mars 1653.

401. Marguerite Willefart testa le 12 mai 1653. — Que mon corps soit inhumé devant l'autel et image de Nostre Dame de Tongre, en la paroisse S. Jacques. Item, je donne pour l'honneur et prouffict de l'image de Nostre Dame de Montaigu, en la chapelle desdits Pères Carmes, donné par feue madame de Ghecq, ma très honorée dame, deux chappelets, l'un noir et l'aultre de cocquilles de perles, avecq leur garniture. — 4 juin 1653.

402. Catherine de Hangouart, fille de Guillaume et d'Antoinette de Croix, testa le 16 mai 1653. — Quant au lieu de ma sépulture, si avant que les Annonciades auroient à mon trespas bastie leur église, mon désir et volonté est d'y estre ensépulturé proche du grant autel. Item, je donne à mademoiselle Barbe Luytens deux

tableaux du Salvator et de Nostre Dame. Item, je donne à ma filloeulle Catherine Bridou mon tableau de S. Catherine de Sienne. Item, je donne à dame Marie-Margueritte de Hangouart, ma niepce, le tableau de Nostre Dame quy est en ma chambre; et à dame Agnès de Hangouart, sa sœur, mon tableau de S. Hiérosme. Item, à Marie Descamps je donne ung petit tableau de la Déposition Nostre Seigneur de la croix. A Anne Ceuquelaire, je donne ung tableau de S. Anne. Item, je donne ausdites Annonciades ung tapy ouvré de point de Turquy, duquel elles se servent aux vestures et professes. — 21 août 1654.

403. Marguerite Cornille, veuve de Roland de Comyn, testa le 29 août 1653. — Je donne à Anne Berth, vesve de Jacques Inglebert, ma cousine, ung tableau de la Table de Moïse. Item, à ma petite niepce Marguerite Delerue, fille de Gérard, mon tapis faict à l'aiguille. Item, je donne à ladite Gabrielle Delerue, sa sœur, ma monstre au vin (1) gravée d'un singe doré, au milieu, et une petite cocquille de perle à pied doré. Item, audit Gérard Delerue, deux tableaux représentans mon mary et moy.

404. Nicolas Le Sueur, licenciés-ès-lois, seigneur des Aulnois, testa le 24 mars 1654. — Mon corps je délaisse à la terre, voulant qu'il soit inhumé en l'église des RR. PP. Augustins, au plus proche que faire se poura de l'aultel de S. Nicolas de Tollentin, dans une cave que l'on fera dresser, et mon cœur aux RR. PP. Carmes dans la sépulture que mon beau frère a choisy; et que soit posé à chasque église, sur mon corps et cœur, une lamme de marbre. Item, je donne au sieur Preudhomme la tapisserie de cuir doré

(1) C'est une tasse de dégustation.

estante à la grande sallette. Item, je donne mon bachin et esguierre d'argent audit Charles-Franchois-Ange Preudhomme, mon nepveu; et à ma sœur Anne Le Sueur une serpentine couverte d'argent. — 1er avril 1656.

405. Anne de Coudenhove, veuve de Jean du Quesnoy, chevalier, seigneur de Le Loire, testa le 3 avril 1654. — Je donne à la dame du Haulpont, ma niepce, ma tapisserie de cuir doré avecq le bénitoir d'argent; et à ma niepce Anne Thérèse de Lannoy, ma bague en forme d'A, avecq ma ceinture d'argent et pendant de clefs. — 11 décembre 1654.

406. Ponthus d'Assonleville, chevalier, seigneur de Brévillers, testa le 24 mars 1655. — Je donne aux RR. PP. Dominicains de ceste ville ung palle de velour noir avecq la croix de velour blanche ou rouge à leur choix, vaillable cent cincquante florins. — 11 octobre 1655.

407. Barbe Chevalier testa le 24 mai 1655. — Je donne à Gillette Hubert, fille de Charles, une petite Agnus d'or estante chez moy, y ayant pour marcque ung Nom de Jésus. — 21 juin 1655.

408. Catherine de le Pissotte, en religion sœur Marie-Cécile, novice au couvent de S. André, testa le 29 janvier 1656. — Comme en l'église dudit monastère (de S. André) il at grand besoing des orgues pour la décoration de l'office divin, et qu'à cest effect j'ay apprin à jouer, j'ordonne la somme de mil florins une fois. — 3 février 1656.

409. Marguerite du Chambge, veuve de Michel Presin, testa le 5 novembre 1656. — J'ordonne que soit posé ung épitaphe en ladite église de S. Quentin, en ma mémoire et de mondit mary, de la valeur de six cens livres flandres. Item, j'ordonne estre faict une

robbe ou quelqu'autre ornement à l'image de Nostre Dame posé au costé du cœur de l'église dudit S. Quentin, de la valeur de quinze à seize florins. — 15 novembre 1656.

410. Barbe Phlippo testa le 29 novembre 1656. — Je donne à Jean, Anne et Marie Carpentier ma *Légente de la vie des Saincts;* à Anne de Lécluse, mon petit cabinet et le tableau du Jardin des Ollives. — 11 décembre 1656.

411. Jacqueline du Trieu, veuve de Nicolas Coutry, testa le 12 février 1657. — Mon corps je laisse à la terre dont il est issu, pour estre inhumé et ensépulturé en l'église dudit S. Pierre, proche de mon feu mary, avecq une pierre grise à la muraille audevant du tombeau, avecq ung escriteau. Donne à l'église de S. Pierre son grand bénitoir de cuivre pour poser au milieu de ladite église. Item, donne à l'abbaye et couvent de S. Martin, pour et affin que les religieux ayent mémoire d'elle en leurs prières, le grand candelabre de sa sallette. — 12 mars 1657.

412. Clare Simon, veuve de Michel Le Hardy, testa le 18 mars 1657. — Je donne à ma fille Clare, femme à Franchois Phlipo, mon pot au vin couvert d'argent. Je donne à mon filz Jacques mon agneau d'or à pointe de diamant et une vasselle avecq S. Catherine imprimée sus. — 22 mars 1657.

413. Anne Clément, béguine, testa le 11 juin 1657. — Je donne à mon cousin, maistre Michel Brohée, chapelain, une table avecq des laïettes, et S. Michel, et le portraict de mon frère, et deux chaières de tapisseries; item, ma *Légende de tous les Saincts*. Item, je donne à Pierre Cornu deux livres : l'*Imitation de Jésus Christ* et le *Mémorial de la vie chrestienne*. — 15 février 1664.

414. Françoise Hannoteau, fille de Jean, testa le 18 juin 1657. — Je donne à ladite Compagnie de Jésus mon crucifix d'argent, ung tableau de S. Ignace et des Miracles de S. Franchois Zavier. Je donne à ladite église S. Piat mon tableau de l'Adoration des Trois Roys, pour poser à la chapelle S. Aldegonde. Je donne à mes niepces de la maison et religion de Sion en ceste ville, mon cabinet de Nostre Dame de Foy enrichy d'argenteries. — 30 juillet 1657.

415. Marguerite de Thouars, fille de Jacques, écuyer, et de Marie de Barbaise, testa le 2 mai 1658. — Pour la bonne affection que je porte à l'église de ladite Compagnie de Jésus, je donne et légate à ladite église la somme de six cent florins une fois, pour estre applicquée et employée à orner les murailles des deux costéz du cœur et du grand autel de ladite église et non ailleurs, à peine de nullité de cette mienne donation, et à condition bien expresse de mettre pardessus ledit ornement, de l'un ou de l'autre costé, une statue du bienheureux Louys de Gonzague, mon patron, à l'honneur duquel je veux estre fait une lampe d'argent pour pendre devant ladite statue. — 8 juillet 1667.

416. Jeanne Hague testa le 28 décembre 1658. — Je donne à l'hostel S. Eloy, fondé en l'église paroissiale de S. Marguerite en ceste ville, ung drap d'autel de tele estoffe que trouveront convenir mesdits exécuteurs. J'ordonne que soit faict une robe pour couvrir l'image de S. Venise en ladite paroisse S. Marguerite. — 29 janvier 1659.

417. Etienne Dailly testa le 25 avril 1659. — Sy entend que le contract que j'ay faict avecq maistre Jean Boniface pour l'encloture de ladite chappelle d'Alsemberghue soit mis à exécution et accomply selon sa forme et teneur. — 30 août 1663.

418. Marie Frison testa le 7 décembre 1659. — Je veux et ordonne que mondit corps soit couvert d'ung tombeau avecq ung pal de fine saie blanche dessus, croisé de soie bleuse, l'espace d'ung an; et après ladite année escoulée, sera applicqué à la décoration de l'autel S. Catherine en l'église paroissialle audit Tournay pour en faire ung drap d'autel, et ladite croisure pour en faire des voillez et chose nécessaire à ladite image; pour la tainture et accomodation de quoy je donne la somme de vingt quatre florins. Item, je veux et ordonne qu'après ladite année expirée ma fosse soit réparée et couverte d'une pierre ou épitaphe vaillable seize à dix huit florins. Item, je donne à ladite église S. Catherine deux tableaux, l'ung représentant Nostre Seigneur au Sépulcre, et l'autre Nostre Seigneur portant sa croix. — 15 décembre 1659.

419. Catherine de Roisin, veuve d'Arnould Hoverlant, testa le 8 janvier 1661. — Elle at donné à Clare, sa fille, deux rabatteaux faicts à l'éguille, soie et sayette, avecq des effigies de bestes; item, sa navire d'argent doré. A ladite Jenne, sa fille, elle luy at donné et légaté une tapisserie faicte à l'esguille, semblable aux rabatteaux cy dessus. A ladite Catherine, sa fille, elle luy at donné sa vasselle d'argent avecq la représentation de S. Catherine. A Louis et Gérard Hoverland, ses fils, elle leur at donné et légaté à chacun d'iceulx une sallière d'argent quarrée; et pardessus ce, audit Gérard deux fourcettes d'argent, et audit Louis deux culières d'argent. A Arnould Hoverland, son fils, elle luy at donné et légaté sa sallière d'argent à trois pillets, et sa vasselle aussy d'argent avecq la représentation de S. Arnould.

420. Marie-Françoise Desmaistres, veuve d'Eleuthère de Chastillon, écuyer, testa le 25 mars 1661. —

Je vœux et entend que soit mis et posé sur ma tombe ung épitaphe semblable à feu monsieur de le Malaize, vivant grand prévost de ceste ville de Tournay, mon beau père, et que soit gravé ou taillé sur icelle telle mémoire que mesdits exécuteurs trouveront le mieux convenir. Item, je donne ma baghe d'espousaille à Nostre Dame de le Vieu Leuze; oultre ce, ung enffant de chire blanche pesant une livre. Item, je donne et légate ma juppe de drappe d'escarlatte galonnée, pour estre employé à ung devant d'autel du grand autel de Monstrœul-au-bois.

421. Charles Cocquel, fils de Chrétien et de Catherine Cocquiel, et veuf d'Anne Scorion, testa à Madrid le 18 juin 1662. — Sy déclare que j'ay passé deux actes en faveur de don Augustin de Montoya, portans quattre mille ducats de plate qu'il m'a prestés pour satisfaire à certaine lettre qui se debvoit par la compangnie passée que j'ay tenue avec Anthoine Galle. Et pour gage et asseurance de remboursement, ay mis ès mains de Martin de Ugarte, bourgeois de ceste ville de Madrid, les biens qui s'ensuivent :

Deux tapisseries avecq douze draps contenans trois cens nonante cincq aulnes, vaillables septante réaulx de billon, et, réduictes en plate, font dix huict mille quattre cens trente trois réaulx;

Ung colier d'or et diamants, estimé à six cent septante ducats de plate;

Une baghe d'or et diamans, à trois lacs de mesme, apprétiée à six cent quarante ducats;

Une casse de pourtraict d'or esmaillé de blanc, noir, or et verd, prisée à cent et six ducats;

Ung anneau avecq ung diamant, creu à quattre cent quattre vingt ducats;

Une petite croix d'or esmaillé et à diamans, à cent et quattre ducats;

Ung anneau d'or garny de vingt nœf diamans, estimé à cent et seize ducats;

Ung anneau d'or à trois diamans, estimé à nonante et six ducats;

Une sallière d'argent, prisée douze cent réaulx. — 16 octobre 1662.

422. Agnès Bernard, veuve de Philippe de la Fosse dit Pithem, écuyer, seigneur de Robersart, testa le 4 août 1662. — Je laisse à Pierre-Anthoine de la Fosse, escuyer, mon fils, mon bassin et esguière d'argent, ma vasselle d'argent doré formée de pointe de diamans, un reliquaire d'or, une bague d'or en laquelle est enclose une pointe de diamans. Je donne pareillement à Bernardine de la Fosse, ma fille, un petit bassin et esguière d'argent, une paire de petits chandeliers d'argent, une sallière d'argent, cincq boittes d'argent, un port miroir d'argent, une grande escuvette d'argent et une petite, trois petits coffres d'argent, une petite escuelle d'argent avecq cincq culières, une bague garnie de diamans et rubis, représentante une salamandre, y pendante une grosse perle, une rose de rubys environnée de perles et diamans entremesléz, trois bracelets de perles contenans quinze cens grains, ung petit tour de chaine d'or, une paire de pendans d'oreilles, des petits portraits, une tenture de lict de lacement ouvrée d'orange et verd avecq les ridaux d'armoisin verd. — 9 avril 1665.

423. Maximilien Cambier, fils de Pierre et de Jeanne Béghin, testa le 11 décembre 1662. — Je donne aux Révérendes Mères Carmélites ung grand tableau représentant Jésus Christ en croix. — 29 décembre 1662.

424. Jacques Le Flon, écuyer, seigneur de Royaucourt, testa le 26 janvier 1663. — Mon corps je délaisse à la terre dont il est issu, pour estre inhumé en l'église des RR. PP. Augustins, auprès de deffuncte damoiselle Susanne Pally, ma femme. Je légate à mon fils Jean-Jacques Le Flon le portraict de la Marie-Magdelaine, et ung aultre portraict représentant une ruine, faict par Warnier. — 22 septembre 1663.

425. Marie Beccu, veuve de Philippe Carrette, testa le 5 juillet 1663. — Je donne audit Philippe-Anthoine, mon filz, mon pourtraict avecq ceulx de mon mary et de ma fille religieuse. Item, je donne à Agnès Carrette, ma fille, ung beccre et deux culières et deux fourchettes d'argent, un tableau de crucifix et un de S. Jérosme. Item, à Marie Barbe Carrette, aussy ma fille, je luy donne un beccre, deux culières et deux fourchettes d'argent, avecq trois tableaux scavoir l'ung représentant le Crucifix, le deuxiesme la Résurrection de Nostre Seigneur, et l'aultre l'image de la glorieuse Vierge Marie. Item, à Pierre Carrette, mon fils, je luy donne aussy un beccre, deux culières et deux fourchettes d'argent, avecq deux tableaux scavoir l'un représentant Adam et Eve, l'autre les Cincq sens de nature. — 8 août 1665.

426. Hélène de Weintre, veuve de maître Bauduin Vas, chirurgien, testa le 18 juillet 1663. — Je donne à Anne-Marie Vas, ma fille, quatre tableaux peints à l'huile, sy comme la Nativité de Nostre Seigneur, S. Rocq et les portraicts de mondit feu mary et de moy. — 28 juillet 1668.

427. Anne Saillart, fille de Maurice et de Barbe Pezin, testa le 21 août 1663. — J'ordonne que soit faicte une table d'autel, de la valeur de deux cens florins, et qu'elle soit posée en la chapelle S. Pierre

en ladite église S. Quentin, ou bien au cœur s'il y at plache. — 12 octobre 1665.

428. Jean de la Grange, prêtre, testa le 11 mars 1664. — Je donne à ladite église cathédralle une image d'argent de la glorieuse Vierge Marie avec son pied d'estal, à charge et condition qu'elle sera mise et posée sur le grand autel tous les jours de festes de laditte Vierge, et qu'elle sera portée chacun an le jour de la procession généralle de ceste ville par deux de la confrarie de Nostre Dame de Lorette ou aultres personnes que les maistres y pourront commettre avec deux aultres personnes qui accompagneront ladite image avec hache (1) ardante à chacun costé. — 2 mai 1664.

429. Marie Belier, veuve de François du Bosquel, écuyer, seigneur de Fausardrie, testa le 7 mai 1664. — Je donne à ma niepce Jeanne-Marguerite Calonne, ung grand aguier d'or, que son grand père et sa grand mère sont pourtraicts. — 30 juin 1664.

430. Marie Douchet, veuve de Jaspard Binoy, testa le 13 mars 1667. — A l'église S. Quentin je donne mon crucifix d'argent avecq quatre chandeliers argentéz, deux pots et houppeaux, et une paire de piramide (2).

431. Jeanne Robert, veuve de Jean Rodrigue, testa le 2 octobre 1667. — Je donne à Jenne Hoverland mon cabinet représentant l'image de la Vierge, devant laquelle je fais mes prières, avecq tout ce qui est dedans en fleures et ornemens. — 17 octobre 1667.

432. Barbe Le Boucq dit de Carnin, veuve de Philippe Grenut, testa le 24 février 1668. — Je donne

(1) On donnait le nom de *hache* à certaines sortes de cierges.

(2) Ce meuble, souvent en marbre, parfois en bois, se rencontre encore dans quelques églises.

mon relicquaire d'or à Nostre Dame du Rosaire, voulant que sitost mon trespas il soit délivré ausdits Pères Dominicains. Item, je donne à l'église paroissialle de S. Nicaise en ceste ville, mon nœu de diamants que j'ay ché moy, pour orner le vénérable Saint Sacrement, et me tapisserie d'escarpette pour l'ornement de la chapelle S. Charles Borromé en laditte église. — 26 juillet 1673.

433. Lamoral de Vos, écuyer, seigneur de Herlebault, fils de Ferdinand et de Françoise de Tramecourt, testa le 17 avril 1668. — Audevant de ma sépulture sera fait un épitaphe sans les quartiers, mais bien avec deux pilliers à costé et la représentation de quelque histoire pieuse, vaillable pour le moins cent patacons. Item, je quitte et donne à monsieur de Wasmes, mon cousin, mon caroche et harnaschure. — 30 avril 1668.

434. Marie Baute, veuve de Nicolas Capron, testa le 15 juillet 1668. — Je donne à l'autel de S. Paul, dit Nostre Dame de Consolation, en l'église de S. Piat, un crucifix d'alebastre avecq tout la Passion, et encore une autre croix avecq un crucifix de bui. Item, je donne encore audit autel de Nostre Dame de Consolation deux gourdines d'armoisin rouge, et deux rabateaux semblables, pour faire le pavillons de Nostre Dame le jour de sa Conception, et une paire d'anges. Et quant au boit et ornement de mon couronnement avecq tout ce qui en dépent de son acomodation, sy comme un tableau quy sert de table d'autel représentant le Crucificement de Nostre Seigneur, un drap d'autel de damat rouge avecq les trois hauteurs de passet et caret semblable, un aultre caret de velour rouge brodé, item ung crucifix et ung Nostre Dame et deux grands boquets et quattre chandeliers, le tout

d'écaille, et deux paires d'anges et deux demy corps argenté avecq des relicques dedans, et deux piramides avecq aussy des relicques, une paire de pot argenté et deux bocquets de paille, et une couronne dorée pour couronner à chacun fois le Saint Sacrement, lequel je laisse à mon fils Arnould-François Capron. Et quant à mon Bételien (1) et tout la représentation de personnaige quy en dépend de la Nativité du petit Jésus et l'adoration des Trois Roys, et tout le petit ustensille d'argent quy y sert, je le donne à ma niéche Marie Barbe Monnart. — 2 janvier 1675.

435. Catherine-Thérèse Dennetières, fille de Jean, chevalier, seigneur de Beaumé, et de Florence de Catris, testa le 14 août 1668. — Je légate ausdits RR. PP. Jésuistes dudit collége mon bassin et esguière d'argent doré pour en faire une lampe pour estre posé devant ledit autel de la Vierge, et la somme de cent florins une fois pour estre mise en cours de rente quy sera employé à furnir l'huille d'olive à ladite lampe. Item, je donne aux Sœurs Grises trente florins pour une récréation, à charge de parer le pasle qui couvrira mon corps, que je vœux estre de charge blanche avecq la croix de satin blan, pour couvrir ma tombe. Item, je laisse ma croix d'or garnie de rubis pour estre applicqué à la remonstrance du Saint Sacrement en l'église des pauvres Clarisses. Item, je donne mon chappelet de corail avecq la médaille d'or pour estre pendu à l'image de Nostre Dame du Rosaire en l'église des Dominicains. Item, je donne la somme de trois cens florins pour estre employéz à faire un tabernacle du Très Sainct Sacrement sur le grand autel de l'église des Célestines. — 27 septembre 1668.

(1) C'est une crèche.

436. Georges-Bernardin Viseur, licencié en médecine, testa le 15 août 1668. — Je donne à la confrarie de la Très Saincte et Adorable Trenité, érigée en la susdite paroisse de S. Brixe, quinze florins une fois pour estre employéz à la rédemption des captives. Item, je donne dix livres de gros pour estre employéz à deux couronnes d'argent doré, l'une pour l'enffant Jésus et l'aultre pour la Vierge tiltrée du Rosaire, érigée en Tournay. — 27 août 1668.

437. Françoise Hubo testa le 7 octobre 1668. — Elle donne deux cens florins à l'église des Pères de la Compagnie de Jésus pour estre emplié à une lampe d'argent à l'honneur de S. François Xavier en ladite église. Item, un cœur d'argent de quatre florins, qu'elle a promis à S. Rose aux Dominicains. — 8 octobre 1668.

438. Marie Coutteau, veuve de Léon du Pont, testa le 11 novembre 1668. — A Marie-Anne du Pont, femme audit Baclan, ma fille, je luy donne une grande tapisserie où il y a deux grands personnages. — 21 novembre 1668.

439. Nicolas Bommart, chaufournier, testa le 23 janvier 1669. — Je donne audit Jacques-Franchois Bommart, mon fils, religieux, une orloghe que je porte journellement sur moy. — 30 janvier 1669.

440. Nicolas Caniot, veuf de Marie-Françoise Leurent, testa le 28 juin 1669. — Sy vœu et ordonne que soit donné pour mémoire à mon fils Salmont une piéce de pinture de maistre Michel Boulion, remply de fleurs avecq le milieu où est représenté S. Joseph avecq un ange. Item, je donne pareillement à mon fils François-Louis une piéce venant dudit Boulion, avecq des fleurs au milieu où y est l'image du petit Jésus avecq les instruments de la Passion. Item, je donne à mon fils

Jean-Baptiste une autre piéce y ayant des fruits, au milieu des bestes mort un bacanalle. Finallement je donne à mon fils Thomas-Thiéry une piéce de pinture dudit Bouillon, de fruits où il y at deux melons et un pot de pommes d'amour. — 9 septembre 1669.

441. Gérart Delmont testa le 28 octobre 1669. — A l'église S. Aubert dit de la Trinité, je donne pour ornemens une chasure et deux tunicques de satin blan brodé en or et soy. — 4 novembre 1669.

442. Marguerite Reversteur, fille de Nicolas, testa le 30 novembre 1669. — A mon nepveu Jean-Franchois, je luy donne une image d'albatre du bienheureux Louys. — 14 novembre 1670.

443. Guillaume André testa le 3 mai 1670. — Mon corps je laisse à la terre dont il est issu, pour estre enterré en l'église paroissialle dudit S. Quentin audevant du crucifix qui est audessus de la porte du cœur. Donne à sa fille Marie André, femme à Cornil Jacopsen, son chandelier d'argent, pour mémoire et amitié qu'il luy porte. — 14 mai 1670.

444. Barbe Deleville, femme de Gérard Delrue, testa le 8 août 1670. — Je donne à Marie Delville, vesve de Guillaume Le Veau, ma sœur, mon aigneau d'or en forme de couronne d'espines. — 24 juillet 1671.

445. Adrienne de Lattre testa le 31 décembre 1670. — J'ordonne une couronne à l'image Nostre Dame en l'église paroissialle de Hérines-sur-Escauld, vaillable la somme de huict livres. — 2 octobre 1671.

446. Marie-Madeleine de Hoorst, béguine, testa le 20 janvier 1672. — Je donne à Jean-Bauduin van Houlten, prebtre et pasteur de Dottignies, un tableau représentant la Face de Nostre Seigneur. — 9 juin 1683.

447. Jeanne Rengé, veuve de Michel Parent, testa

le 6 mai 1672. — Je donne à Aleuarde Desmons, demeurant à Lille, ma croix d'argent dorré, portante à deux costés la remembrance de Nostre Seigneur en croix. — 12 octobre 1672.

448. Jacques Le Febvre, fils de Charles, testa le 10 novembre 1672. — A mon frère Jaspard, demeurant en Espaigne, je donne mon arbalettre. A ma sœur Marie-Magdelaine je donne mon miroir. Au sieur Jacques Berland je donne une manche de couteau d'argent massif. A Denis Berland, fils dudit Jacques, je luy donne une crois d'or, vaillable quattre patagons. — 30 décembre 1672.

449. Anne Roupin testa le 2 mai 1673. — Item, je donne à l'infirmerie des religieuses Clairisses un buffet soustenu par deux colonnes tournées. Je donne mon benoitier d'argent et un pot couvert d'argent aux religieuses Clairisses, pour en faire un petit ciboire quy servira à communier les séculiers. Laisse mon petit coffre et ce qu'il se trouvera dedans, pour en orner mon imaige de S. Anne et de la Vierge, reposante en la chapelle des susdites Clairises. Item, je légate auxdites religieuses Clairisses un tableau représentant la Déposition de la croix, pour servir d'ornement à leurdite chapelle. — 10 mai 1673.

450. Nicolas de la Chapelle, chevalier, seigneur de Mallery, testa le 6 novembre 1673. — Eslis ma sépulture en l'église des RR. PP. Augustins de cette ville, sur laquelle sera mis une pierre de pareille grandeur que celle du sieur de la Chapelle, avecq mémoire des fondations faites. Ausquels (ayant recognu le besoing qu'ils ont d'un cloistre pour y faire les processions et y porter le vénérable et très sainct Sacrement de l'authel) je leur donne, pour l'advanchement d'un nouveau, mille florins une fois. — 24 décembre 1675.

451. Jean de Gauley, licencié ès lois, testa le 4 décembre 1673. — Je donne à ma belle-sœur, damoiselle Marguerite Cocquiel dict Merchier, pour souvenance de moy, et afin qu'elle prie pour le repos de mon âme, une vasselle d'argent, pesant quinze à seize onces, venant de nos beau-père et belle-mère, y estant au milieu pour inscription ces mots : *Au jugement chacun sera merchier*. — 15 juin 1676.

452. Jacqueline Le Clercq testa le 12 janvier 1674. — Donne à l'image de S. Joseph à l'église desdits Carmes, ung relicquaire d'argent; et à l'image de Nostre Dame des Sept Douleurs, ausdits Récollects, une bague d'or où est escript S. Joseph. — 22 janvier 1674.

453. Rachel du Coulombier testa le 25 juillet 1674. — A Isabeau Bonnet je donne un tableau représentant S. Aldegonde; à Jacqueline Het, un aultre tableau représentant Nostre Dame des Sept Douleurs; à Elisabeth Marchand, un tableau représentant Nostre Sauveur flagellé. — 6 août 1674.

454. Simon de Felleries testa le 14 décembre 1674. — Sy donne à ladite Marie-Thérèse, ma fille, une bague à grande rose de diamans, quy se porte aux seins; et à laditte Marie-Jenne, la plus grande paire de chandeliers d'argent que j'ay chez moy, luy laissant un petit colier de perles quy luy at esté donné par sa sœur religieuse. Je donne ultérieurement à mesdites filles un aultre colier de plus grosses perles, à diviser entre elles deux, avecq l'espinette. A mon fils Claude je luy donne un bénitoire d'argent buriné, et une grande assiette d'argent. A ma fille Louyse-Franchoise, je luy donne une paire de petits chandeliers d'argent et deux grandes sallières aussy d'argent. Item, je donne à ma fille Agnès-Dorothée deux autres grandes sallières d'ar-

gent avecq une douzaine de culières et sept fourchettes d'argent. — 19 décembre 1674.

455. Ignace-Francois Vanrode, prêtre, chanoine de S. Géry à Cambrai, testa le 9 septembre 1675. — Pour sépulture de mon corps je choisy la chapelle des Dennetières en l'église de S. Piat. Item, j'ordonne que mon reliquaire d'or fin et la chaisne avecq laquelle je l'ay porté, quy est de mesme, fut donné et mis à l'image miraculeuse Nostre Dame de Tongre, proche d'Ath (1). — 28 septembre 1675.

456. Anne Le Sueur, veuve de Nicolas de Preudhomme, écuyer, seigneur de Pleumont, testa le 5 octobre 1675. — Je donne à Philippe-Albert-Joseph Preudhomme, escuyer, seigneur de Pleumont, mon fils, mon grand scribane et un tour de chainne d'or à petits chainnons, auquel pend un curedente. Je donne à Charles-François-Ange Preudhomme, aussy escuyer, seigneur des Aulnois, mon fils, ma tapisserie de l'Enfant prodigue.

457. François Wils, prêtre, testa le 17 octobre 1675. — Veux et ordonne que, pour orner la neffe de nostre église, me soit faict un épitaphe ou compartiment semblable à celluy Nostre Dame la Brune, et l'exposer ou pilier opposit à celuy du costé de la paroisse, désirant que ce soit quelque mistère et à l'honneur de S. Joseph. J'ordonne aussy que soit donné à la confrarie de la Très Saincte Trinité, érigée en la paroisse de S. Quentin de cette ville, la somme de vingt quatre florins au prouffit et rédemption des captives.

458. Philippe-Albert-Joseph de Preudhomme, écuyer, seigneur de Pleumont, testa le 10 octobre 1676. — A

(1) C'est bien là le texte du testament. Mais ne s'agirait-il pas plutôt de Notre-Dame de Hal?

laditte Anne-Adrienne-Théresse, ma filloeulle, fille de mondit frère, je luy donne ma tapisserie d'Audenarde. — 20 novembre 1676.

459. Marie-Marguerite de Landas, veuve de Charles-Adolphe-Dominique de la Chapelle dit de Callonne, écuyer, seigneur de Honnevain, Beaufaict, testa le 8 novembre 1676. — Je déclare que ma tapisserie d'aultelisse, tendue à ma salle, sera réservée pour mon fils, comme venant de son père, à quy je la donne avecq mon grand bassin et esguière d'argent, et une petite bague émaillé de bleu garny de diamant, ensemble une haucette (1) d'or avecq sa chainette aussy d'or, et une médaille pareillement d'or représentant Nostre Dame de Cambray. — 13 janvier 1677.

460. Jeanne de Carondelet, dame de Wins et de Prémesques, veuve de Philippe du Chastel, seigneur de Beauvolers, et de Jacques de Landas, vicomte de Heule, testa le 9 janvier 1677. — Je donne à la chapelle de Nostre Dame audit Prémecque, sy je ne l'avois faict paravant mon trespas, une casule de satin blan et le drap d'autel de pareil estoffe, avec les passets couverts; ma bague d'espousaille de mon premier mary, à l'image de la Vierge y estante; et celle de mon second mary, au vénérable Saint Sacrement. Je donne encore à mondit nepveu, aisné fils de mondit frère, mon pacquet de nuit d'armoisin bleu brodé de fleurs de lys au naturel avec des perles, doublé d'armoisin cramoisy, la toilette blanche quy doibt servir à s'estendre dessus, que j'ay tramée de mes mains; item, quatre coffrets d'argent, la louche et estuy, qui sont six pièces toutes taillées au jour; item, vingt cincq pièces émaillées sur cuivre, où sont despints les mistères de la Passion de

(1) Il s'agit ici d'un *hochet* d'enfant.

Nostre Sauveur, lesquelles sont dignes d'en faire une table d'autel en la chapelle de la demeure dudit seigneur. Item, je donne à mon susdit nepveu une bague où est le cachet des armes de Montigny, un relicquaire de cristal enchassé en or avec de la Sainte Vraye Croix, un escusson d'argent avec les armes de Carondelet et de Lannoy; item, une pierre de couleur orangère, ayante propriété de guérir les personnes qui s'assaignent par le nez, l'applicquant au col, et pareillement celles s'assaignantes par bas, estant applicquée sur les reins, laquelle est coussue sur une estroite bande de cuir; item, une croix d'esbainne ès laquelle sont enchasséz aucunes relicques de saints, et entre aultres un os de Aye que l'on sert ordinairement pour estre aydé ès procès. Voulant et ordonnant que soit dressé un épitaphe avec mes seize quartiers, de marbre blan, posé au chœur de l'église de Prémecque. — 4 septembre 1678.

461. Catherine Forestier, veuve de Michel Prévost, testa le 29 janvier 1677. — Je donne à Marie-Jeanne Saillart, fille d'Anthoine et de Michelle Forestier, ma niepce, un petit coffre, estant chez Jean Saillart, dénotant quatre petits pillets avecq une S. Catherine au milieu. — 12 février 1677.

462. Florence Noë testa le 8 mai 1677. — Pour la bonne amitié que je porte à ma damoisselle Messat, niepce de monsieur Génaro, doyen de la cathédrale de Tournay, je donne une paire de chandeliers d'argent, vaillable cincquante florins. — 9 juin 1679.

463. Barbe Roussel, veuve de Jean Hicquet, testa le 17 mai 1677. — A damoiselle Adrienne Haugoubart, veuve de Pierre de Surmont, elle luy donne deux tableaux de peinture où sont représentées les Histoires du faux riche et les Cincq filles. — 16 juin 1677.

464. Isabeau Varvenne, veuve de Gérard Le Febvre, testa le 24 juillet 1677. — Je donne à Elizabeth Le Febvre, fille de Jean Baptiste, mon bénitoir d'argent avecq son asperges. Item, je donne à Bastienne Le Febvre, aussy ma niepce, mon reliquair d'or, une salière d'argent, un tableau représentant le Martire de S. Sébastienne. Item, je donne à mon fils Joseph Le Febvre une salière, un moustardier, un bècre, le tout d'argent. Item, je donne à Marie Magdelenne Rys un tableau représentant S. Marie-Magdelenne avecq les *Vies des saincts hermites du désert*. Je donne à Anne Bourla une Vierge de douleur entaillé; item, à Jeanne Gauley une S. Anne entaillé. — 30 juillet 1677.

465. Marguerite de Surhon, veuve de Philippe de Hurges, testa le 10 janvier 1678. — A Marguerite de Marotte, ma niepce, je donne un tableau représentant Jésus, Maria, Joseph, et ung aultre de Nostre Dame de Montaigu. Aux Révérends Pères Augustins, je donne une lampe d'argent pour estre posé devant l'autel de S. Augustin, vaillable trois cens florins. — 30 octobre 1681.

466. Pierre-François Hozeus testa le 10 février 1678. — Je donne et légate à Jean-Baptiste Laurent, chapelain, fils de Guillaume, une boitte avecq un mouchoir de calix; item, un *Bréviaire* en deux tomes, et un *Missel* et un *Bible*. Au sieur advocat Vanlierd, mon ami, pour mémoire je luy donne *Luzageus* (?), *Belisius Autumnus*, *Lespers* en trois tomes; item, un livre des *Placcarts* escript à la main, autres livres manuscripts, comme aussy Abraham Wezelle *De pactis nuptialibus*, Ordelengus *De jure conjugium*; item, Anthoine Perisii *Institutiones;* item, les *Arrests* de Papon. A Don Charles Jennart, mon cousin, religieux à S. Martin,

je luy donne *Theatrum mundi* en deux tomes. — 2 mars 1678.

467. Sœur Marie-Claire de l'Enfant Jésus, recluse de S. Jean, testa le 3 juillet 1678. — Je laisse et donne à l'Enfant Jésus et à Nostre Dame de Consolation les sceptres et couronnes d'argent, comme aussy toutes le robbes et ornemens que j'ay faict. Je laisse et donne toutes les chasures, tunicques et chappes que j'ay faict, pour s'en servir à l'autel de Nostre Dame de Consolation, sans s'en pouvoir servir à autre chapelle, comme de mesme pour les nappes, serviettes, aubes, ceintures et amites, corporaux et purificatoire que j'y ay faict. — 20 juillet 1678.

468. Jaspard Campenon testa le 8 octobre 1678. — Je veut et entend que, sitost mon trespas, sy avant que je ne l'ay fait faire de mon vivant, que fut doré, aux despens de ma maison mortuaire, le bouts des pilliéz de la table d'autel de Nostre Dame de la Gissenne (1) en ladite paroisse S. Jacques. — 17 octobre 1678.

469. Catherine de Bétencourt, veuve de Charles de Saint Genois, testa le 13 octobre 1678. — Je donne deux de mes principaux chandeliers d'argent pour l'ornement de Nostre Dame de Tongre à S. Jacques. — 17 octobre 1678.

470. Françoise Payelle, veuve de Pierre Chanoine, testa le 11 novembre 1678. — J'ordonne que soit dressé un épitaphe au pilier où ma sœur a fait poser l'Ange Gardien (à S. Piat), d'une mesme forme que celle de N. Henry, brasseur de S. Piat, et que le pourtraict soit de la Visitation de la Vierge à S. Elizabeth. — 31 mai 1686.

(1) La chapelle de Notre-Dame de la Gésine était située à l'église de Saint-Jacques.

471. Jean Brunfaut et Catherine de Bouchain, sa femme, testèrent le 24 novembre 1678. — Nous donnons à laditte église S. Quentin huict pièces de tapisseries quy ont jà servies à l'ornement du cœur de ladite église ; et à celluy quy aurat soing de les applicquer les jours solennels, et de les dépendre et bien replier, luy donnons trois florins par an. Nous donnons à la chapelle de S. Rocq en ladite paroisse S. Jacques un ornement de tapy rouge brodé de dentelle de bon argent, avecq un devant d'autel et passet de satin blan, un autre devant d'autel de velour et dama rouge, six chandeliers de bois argenté, quatre chandeliers de cuivre, crucifix, boucquets et tous aultres ornemens destinéz à ladite chapelle. Nous donnons aussy à ladite chapelle les deux fiertres d'argent quy sont renserrées dans ledit authel de S. Rocq, que nous avons fait composer tant de nos deniers que par la libéralité d'aultres personnes. — 20 septembre 1679.

472. Martin de Male testa le 24 janvier 1679. — A Jean-François de Male, mon fils, je luy donne le bassin et esguière d'argent, avec le grand diamant du doigt de sa feue mère, et la belle monstre garnie de cristal. — 9 août 1690.

473. Léonore de Chastillon testa le 22 avril 1679. — Je donne à madame de Montpinchon, ma cousine, mon relicquaire d'or dans lequel il y at un agneau pasqual. Je donne à mademoiselle Sueur, ma cousine, une croix d'or esmaillé. — 13 mai 1679.

474. Anne-Adrienne d'Hollain, veuve de Philippe Hovyne, écuyer, seigneur du Ruisseau, testa le 30 juin 1679. — Donne aussy la somme de douze florins une fois, pour faire ou raccommoder la paix où repose la relicque de S. Ibert à Espain. — 10 novembre 1681.

475. Gilles de Walle, prêtre, testa le 7 août 1679.

— Je donne à l'église de Warcoing l'un de mes calices d'argent avecq le pied de cuivre argenté, platine et culière d'argent, l'une de mes aubes, cingle, amict et ma casuble, voile servant à deux usages pour les filles et pour les trespasséz. Je donne à l'église de Gaurain ma casuble rouge fleuragé avecq la croix blanche, calice, platine et culière, aube, boitte avecq un Missel, quy me servoient audit lieu pour dire messe. Recommandant à mondit nepveu, maistre Gilles de Walle, de bien conserver mon ornement de satin brodé, et d'avoir soin de le faire porter s'en servir aux messes solennelles qui se célèbrent en la chapelle de Nostre Dame de Hal en l'église de S. Quentin. — 2 juillet 1681.

476. Jeanne de Warigny, veuve de Pierre Cazier, testa le 22 août 1679. — Voulant disposer d'aucuns de mes mœubles, je donne à mon fils aisné Nicolas Cazier ma grand salière d'argent avecq quattre branches et pots et tout ce qui suit. A mon fils Adrien Cazier, je lui donne une salière quarré, avec un benoistié d'argent qui est travaillé. A ma fille Marie-Joseph, je luy donne mon bacin avec l'esguier où il a les armes des Meurisse, et ma scribanne avec les pieds. — 22 décembre 1689.

477. Catherine Cuvelier, veuve de François de Landas, écuyer, seigneur des Mottes, testa le 8 avril 1680. — Pour mémoire de quelque bonté, ausdits RR. PP. Dominicains elle leur donne gratuitement trois cens florins quy seront employé à faire, en son temps, le siège confessionnal du Père Claude de Landas, son fils. Suivant le pouvoir qu'elle at eu de feu son mary de disposer de ses mœubles et vaisselle, elle at disposé d'iceulx en la forme suivante : Premièrement, que Jean de Landas, escuyer, aura et qu'elle luy donne un bassin et esguière d'argent, une sallière, demye douzaine de culières et demye douzaine de fourchettes, avecq un

benoitier, le tout d'argent. A Augustin de Landas, aussy son fils, elle luy at donné une paire de grands chandeliers d'argent avecq les esmouchettes y servantes, une gondole d'argent doré, demy douzaine de culières d'argent, demy douzaine de fourchettes d'argent, avecq aussy un moustardier pareillement d'argent. Marie-Magdeleine de Landas, ma fille, je veult et entend qu'elle ayt aussy avant part les petits chandeliers et esmouchettes y servans aussy d'argent, comme aussy deux réchaux, deux assiettes pareillement y servans aussy d'argent, ensemble une demye douzaine de culières avecq le reste des fourchettes, le tout d'argent. — 23 mai 1581.

478. Marie Terroine, fille de Pierre et de Martine del Roille, testa le 1[er] août 1680. — Je donne une bague d'or de S. Joseph pour applicquer à l'image de Nostre Dame à costé du siège de vérité en l'église cathédrale dudit Tournay. Je donne une autre bague d'or avecq une pierre blance à Nostre Dame de Bon Secours audit S. Brixe. Je légate mon chaplet noir avecq plusieurs médailles d'argent à l'image Nostre Dame du Parcq à Forest. Je donne un petit chapelet blan et un rosaire aussy blan avecq médailles d'argent, l'un à Nostre Dame de Foy, et l'autre à son fils Jésus qu'elle tient entre ses bras, au village d'Obigies d'où je suis native. — 22 mars 1686.

479. Marie Quarantelivres testa le 3 août 1680. — A Marie Coubeau, je luy donne l'image de la Vierge avec son cabinet et autres ornemens y servans ; item, ma *Légente des Saints*. A Marie-Magdelaine Quarantelivres, ma niepce, femme à Noë Le Loir, je luy donne deux culières d'argent et un tableau représentant la Descente de Nostre Seigneur de la croix. Je donne à la chappelle de nostre Maison (des Jésuitesses) deux

tableaux, l'ung représentant l'Adoration des trois roys, et l'autre Nostre Seigneur avec Marthe et Magdelaine. — 31 mars 1685.

480. Daniel-François Hagens, prêtre, testa le 19 décembre 1681. — Mon corps je laisse à la terre pour estre enterré en l'église de S. Nicaise, devant l'autel dudit sainct. Aussy s'entend que l'on mette une pierre sépulchralle de quatre pieds quaréz avecq cette inscription : *Icy gist Daniel-François Hagens, prebtre, natif d'Anvers, et chappelain en cette église, ayant fondé deux messes par sepmaine, précisément à onze heures les festes et dimanches, pour la commodité des parochiens.* Je laisse à l'église de S. Nicaise pour tousiours mon calice, plat et pottschains (1), avec une chasuble de toille d'or battu, estolle et manipule. Item, je donne à l'église paroichiale de Roubaix, où je possède le cantuaire de S. Jean Baptiste, deux casubles, estolles et manipules, voilles de calice, corporal et purificatoires, et boettes, scavoir le blan et le rouge, avecq mon Missel. Item, je donne une chasuble verd avecq les manipules, boettes, corporal et voilles de calix à l'église collégialle d'Antoing, et une violette avecq ses appendances. Item, je laisse à ma filloeulle Magdelon, fille de monsieur Feuillant Deschamps, bailly d'Antoing, mon pourtraict faict par le sieur Ladam. Item, je donne au sieur Jean Le Leu, bailly de Giberchies, mon ticquetacq (2). Item, je donne à la bibliothèque de S. Martin mon livre peinct de toutes les bestes à quatre pieds, ensemble un platfont en prospective d'un ange racourcy entre des balustres. Item, je laisse et donne à monsieur Jacques-Martin de Pollinchove, conseiller du Roy en

(1) Plateau et burettes.
(2) C'est un jeu de trictrac.

son Conseil Souverain de Tournay, un tableau d'un Petit Jésus triomphant de la mort, environné de fleurs et de fruits, avecq son quadre d'or bruny, et un prospective en trois feuilles avecq les bois quy servent à couvrir mes peintures. Item, je donne à monsieur Pierre de Pollinchove, second conseiller pensionnaire de Tournay, un tableau représentant le Jugement de Midas, avecq sa moulure de caine (1), les figures faictes par le jeusne Francq et Abraham Stevins, ensemble un grand prospective commencé, où il s'y retreuve un chien. Item, je donne à monsieur Mazurel, chanoisne de la cathédralle de cette ville, deux peintures représentantes la Vérité et la Vanité. Item, je laisse aux RR. PP. Dominicquains un tableau d'un Petit Jésus triomphant de la mort et péché, avecq son quadre chargé de testes de Chérubins dorées. — 20 mai 1682.

481. Marie-Anne Allegambe testa le 19 août 1682. — Mon corps je délaisse à la terre dont il est issu, pour estre inhumé et enterré en la paroisse de l'église Nostre Dame devant l'image de Nostre Dame Montague de cette ville. Je donne ma chinture et pendans d'argent pour la décoration de l'image de Nostre Dame de Halle en la paroisse S. Quentin. Je donne à la décoration de l'image de Nostre Dame de Miséricorde, estant aux carolles de l'église cathédrale de cette ville à l'épitaphe des sieurs Bernard, l'un de mes agneaux d'or. Je donne à l'image de S. Anne à ladite paroisse Nostre Dame, où il y at une lampe, mon aultre agneau d'or. — 5 juin 1684.

482. Saincte Le Maire testa le 18 septembre 1682. — Je donne cincquante florins une fois à l'advanchement d'une image d'argent d'un S. Charles Borromée

(1) Cadre de chêne.

quy se doibt faire pour l'église paroissialle de S. Nicaise. A l'hospital d'Orchies elle at aussy donné une escuyelle d'argent pour estre applicqué pour faire une boitte aussy d'argent où y sera mis l'encens pour encenser le Vénérable. — 12 octobre 1682.

483. Françoise Hovine, veuve de sire Jean Desmartins, écuyer, seigneur de Foresteau, testa le 3 juin 1683. — Je donne aux religieuses des Campeaux, de l'ordre de S. Augustin en Tournay, la paire de petits chandeilliers d'argent quy sont armoyéz de mes armes, pour servir à l'autel où le Très Vénérable Saint Sacrement sera posé. A Françoise-Godelive Rohart, ma fillœulle, je donne mon assiette d'argent doré. — 21 avril 1688.

484. Quintin Rogiers, seigneur du Chastelet, chanoine de la collégiale d'Antoing, testa le 5 novembre 1683. — Je donne et lègue à ma niepce Marie-Magdelaine du Rieu ma grande salière major d'argent doré, comme aussy mon plus grand plat d'argent avecq des fleurs relevéz en bosse. Je donne et lègue aussy pour mémoire à mon nepveu et fillœul Thiéry Rogiers mon grand plat et aiguière d'argent entredoréz, portant mes armes y gravéz. Je donne et lègue pareillement à Marie-Gabrielle Rogiers, ma niepce et filleule, mon grand pot bleu portant une grande couverte d'argent doré sans borre. Je donne à mon nepveu, Thiéry-Charles Rogiers, l'un de mes grands plats d'argent frazé, gravé de mes armes audedans. — 10 octobre 1684.

485. Catherine Desmaizières, veuve d'Adrien de le Becque, testa le 21 février 1684. — D'abondant je donne et légate à Philippotte de le Becque, ma fille, la tenture de cuir d'or quy est en la sallette de la maison où je réside, en oultre un tableau quy est allendroit de

la cheminée de la mesme sallette avecq les deux pourtraicts quy sont à costéz. — 14 août 1684.

486. Pétronille Risberch testa le 4 mars 1684. — Je donne à damoiselle Catherine de Douay, veuve du sieur Jean Gilles, mon image de Nostre Dame, avec la couronne d'or, fleurs d'or, perles et les autres accommodemens y servans. Je donne en oultre à ladite damoiselle un pot de pourchelaine couvert d'argent. — 6 février 1686.

487. Jeanne Desmons, veuve de Gilles Errembault, testa le 24 mars 1684. — J'ordonne qu'aux fraiz de mon exécution, ladite chapelle du Vénérable (en l'église S. Quentin) soit pavé de marbre blan eutremeslé de pierres bleues polies, avec une grande pierre au milieu ou dans la muraille, et un escriteau du nom et qualité de mondit marit et du mien. — 20 septembre 1684.

488. Marie-Louise Obert testa le 12 septembre 1684. — Venant à la disposition de mon bien, je donne à mon frère, aisné fils du sieur Charles-Philippe Obert, viscomte de Chausne, ma monstre. A ma sœur Pélagie, fille aisnée dudit seigneur viscomte mondit père, je légate mon sabre d'argent (1). A ma sœur, deuxième fille dudit sieur viscomte de Chausne mondit père, je donne et légate un cœur garny de diamant. A ma sœur, troisiesme fille dudit sieur viscomte de Chausne, je donne et légate mes deux boittes d'argent. — 20 mars 1686.

489. Waltère Vandergracht, baron d'Ere, seigneur d'Hulst, Paschendael, etc., testa le 20 décembre 1684. — Je donne et légate à damoiselle Jenne-Franchoise de Thiennes, fille de messire Louys-Thomas de Thiennes, comte de Rumbeke, et de dame Magdelaine-

(1) Ne s'agit-il pas d'une broche?

Charlotte Vandergracht, ma fille, un grand bois de lict avec la teinture d'une serge brune ou perpétuanne doublée d'armoisin ou taffetas de fond blant à flammes de toutes sortes de couleurs, et icelle teinture de serge ou perpétuanne ornée ou enrichie de boucquets de fleurs de soye de toutes sortes de couleurs, avecq une couverte d'armoisin ou taffetas blan à flammes de toutes sortes de couleurs sur le lict. Plus je donne et légate encores à ladite Jenne-Franchoise un grand bassin et esguière d'argent dorréz, marquéz des armes de Jérosme Andréa, escuyer, estant avecq un lévrier dedans, pour laver les mains. Plus, je donne et légate à Philippe-Franchois de Thiennes, fils de messire Louys-Thomas de Thiennes, un bassin et esguière d'argent doré allentour, gravéz des armes de Jérosme Andréa, escuyer, au milieu de la mesme esguière estant un lévrier en icelle aussy gravé allentour, pour laver les mains; le bassin est pareillement gravé. Plus, je donne et légate à Adrienne-Robertine de Thiennes, fille dudit messire Louys-Thomas, un bassin et esguière d'argent avecq les armes de du Chastel rompues avecq des quartiers. Plus, je donne et légate à Dorothée de Thiennes, fille dudit messire Louys-Thomas, un grand bassin d'argent avecq nos armes au milieu, dont nous nous servons journellement à laver les mains allans à table; et se met sur le buffet. Plus, je donne et légate à Maximilien-Charles de Thiennes, fils dudit messire Louys-Thomas, un grand bassin et esguière d'argent avecq les armes de Vandergracht et de du Chastel rompues avecq aulcuns quartiers de dame Susanne-Thérèse du Chastel, baronne d'Ere, ma femme, au milieu. Plus, je donne et légate à René-Charles de Thiennes, escuyer, fils aisné de messire Louys-Thomas de Thiennes, un grand bassin et esguière d'argent doré

entièrement et relevé en bosse avecq des fleurs allentour, et les armes des Estats du pays d'Arthois mises et gravées au milieu en fin or. Je donne et légate encores au mesme René-Charles une grande couppe d'argent doré avecq les armes de la ville d'Utrecq. — 15 avril 1687.

490. Marie-Magdelaine de Callonne, veuve d'Ignace-François Vanrode, testa le 27 septembre 1685. — Elle donne à damoiselle Marie-Magdelaine Berlette une médalle d'or de Nostre Dame de Cambray. Item, elle donne une juppe de brocard verd pleine de fleurs blanches pour en estre fait un devant d'autel pour servir à celuy de Nostre Dame de Bon Secours en ladite église de S. Brixe. — 8 octobre 1685.

491. Magdelaine Mullart testa le 21 octobre 1685. — Je donne et lègue à mademoiselle la veuve du procureur du Saulchoit un pot couvert d'argent. Item, à Péronne Canivet un petit bénitoir d'argent avecq l'asperge. A mademoiselle Marie-Magdelaine Lambert, ma *Légente des Saincts* avec le *Boucquet sacré* du P. Boucher. A la maistresse du logis où je décéderay, je donne mon petit cabinet de bois d'escrinerie avec les images y estantes. — 4 janvier 1686.

492. Marie Wynts testa le 3 avril 1686. — A Philippe de Courtray, je luy donne un bassin, une fouhière (1), un petit coffre à faire ses aisemens (2). — 8 avril 1686.

493. Marc Damien, veuf de Bartholomine Brancart, testa le 17 avril 1686. — Je veux que dessus mon tombeau il y soit posé une grande croix, comme celle

(1) C'est, selon Hécart, une chauffrette, un foyer portatif. Godefroy le traduit par réchaud.

(2) C'est sans doute une chaise-percée.

qui est devant le portail de l'église S. Nicaise. Et comme ordinairement entre le bracage on met des planches pour remplir les espaces vuides, je veux qu'elles soient remplies de bois de la mesme grosseur que les travers, et qu'il y soit peint l'image de S. Marc Evangéliste au droit costé, et S. Barthélemie à gauche, avec cette escriteau : *Chrestiens qui par icy passez, priez pour les trespasséz Marc Damien et Bartholomine Brancart.* — 19 décembre 1690.

494. Benoît Perdu, médecin, testa le 27 août 1689. — On portera aux pauvres Clarisses de Tournay la somme de quinze florins une fois, à condition de faire faire cent disciplines par leur communauté à mon intention, contant chacque discipline à trois patars. — 7 juillet 1694.

495. Catherine Hocquet, veuve de Georges du Gardin, testa le 9 décembre 1689. — J'ordonne que soit fait une paire de chandeliers d'argent pour estre mise aux jours solemnels sur le grand autel de ladite église S. Jacques, et qu'ils soient faits pour suivre avec proportion les deux aultres paires qu'on a donné cy-devant.

496. Adrienne-Catherine Grenu, fille d'Antoine et de Laurence Delmotte, testa le 12 mars 1691. — A ma nièce Marie-Adrienne Quarré, fille de ma sœur Jeanne, je donne un crucifix d'argent, avec une posture représentante la Vierge Marie, avecq leur respectif piétement d'argent, ensamble ma scribanne, qui sont des pièces d'antiquité. — 18 mai 1691.

497. Charles-Ignace Demaine et Marie Malfait, sa femme, testèrent le 11 avril 1691. — Venant à la disposition de nos biens temporels, nous donnons à François van Eeden, nostre fils et beau fils, un tableau représentant un butor et un herron, un autre représentant un Bachus pressant le roisin, et un autre où

sont dépeints les Cincq sens de nature. Item, à nostre fils François-Joseph, nous luy donnons un tableau quy représente deux petits enffants nuds faisant des bouillons, un autre quy représente aussy deux petits enffants nuds dont l'un a les yeux bendéz, ledit tableau estant environné de festons de fleurs, et un autre tableau quy est le portrait de monsieur Charles Duhot, chanoine de la cathédralle de Tournay, nostre grand oncle. Item, à nostre fille Marie-Catherine, nous donnons un tableau représentant une Cuisine où il y a un quartier de mouton dépeint, et un autre représentant un lièvre pendu à un arbre. Item, nous donnons à nostre fille Marie Jeanne un tableau des meures renversées par la rupture d'une escuelle de galère; item, un autre représentant la Vierge tenant son Enfant Jésus entre ses bras, avecq festons de fleurs alentour. — 12 août 1709.

498. Maître Claude-François Franeau, prêtre, curé de S. Nicolas du Bruille, testa le 29 juin 1691. — Je laisse mon corps à la terre dont il est issu, pour estre inhumé en laditte église de S. Nicolas, entre les deux pasteurs derniers terminéz. Je donne à Henry Franeau, mon oncle, ma *Légente des Saints*. Item, à Antoine Franeau, fils dudit Henry, mon cousin, je lui donne une petite sallière, une culière et une fourchette d'argent. Je donne mon *Bréviaire* nouveau en quattre parties à mon cousin Guillaume Baclan, fils d'Adrien et de Liévine Chastelet. Je donne à monsieur Cachoir deux tableaux esgaux de Nostre Seigneur et de Nostre Dame; et à monsieur André, un pourtray du Sauveur et un de S. Magdelaine ou Pélagie. — 11 août 1691.

499. Adrienne-Lambert Morel Tangry, baronne douairière de Feur, testa le 17 décembre 1691. — Je laisse mon corps à la terre d'où il procède, élisant ma sépulture dans le cœur de l'église de Haultrive, ordon-

nant que soit mis sur ma sépulture une pierre de marbre noir avecq un épitaphe de ma descente, adjoustant à la fin que je suis la dernière de ma famille. — 26 octobre 1694.

500. Hugues Deschamps, prêtre, testa le 1er février 1692. — Je donne à mon nepveu l'Opérateur ma petite scribante quy est sur ma table, et le livre intitulé Guichardin *Histoire générale des Pays Bas*. Je donne à Marie-Elisabeth mon coffre et mon chiflot (1) d'argent. Je donne à Marie-Jacqueline mon bénitoir d'argent et la *Vie des Saincts*. Je donne à mon beau frère, Pierre Lehon, le Roy d'Espaigne et mon crucifix. Je donne au docteur Cosses, mon cousin, les portraits de feu monsieur maistre Adrien Driscart, pasteur de Nostre Dame, et son père. — 5 juin 1697.

501. Agnès Wéry, native de Condé, testa le 5 décembre 1692. — Je donne à celluy ou celle quy aura soing (comme j'ay eu jusques à présent) d'orner et accommoder la Nostre Dame tenant son Jésus entre ses bras, en entrant dans ladite église de S. Quentin à gauche, une fois trois florins, en laissant à ladite Nostre Dame sa couronne d'argent avecq tous les ornemens à ce nécessaires. — 15 décembre 1692.

502. Nicolas Sourdeau testa le 14 janvier 1693. — Je donne aux religieuses Clarisses de cette ville une paire de chandeliers d'argent relevé en bosse, pour estre mise à costé du Très Vénérable Saint Sacrement, lorsqu'il sera exposé en leur église.

503. Jossine-Anne Planchon testa le 2 novembre 1693. — Je veux et ordonne que, sur le lieu de ma sépulture (aux Dominicains) soit posé une pierre de marbre de nœuf carreaux, mesme au cas de mort par

(1) Sifflet.

contagion, voulant pour le moins en ce cas que l'on pose une partie de mes os audit lieu par moy choisy pour ma sépulture. Item, je veux et ordonne que l'on fasse une nouvelle chaise prédicatoire dans l'église des Pères Dominicains de cette ville, pour laquelle je veux que soit compté et donné ausdits Pères la somme de six cens florins. Item, je donne ausdits Pères Carmes la somme de deux cens florins une fois pour estre emploiée à une cloche sur laquelle sera gravée mon nom en qualité de donatrice, qui sera posée dans le clocher de leur église. Item, je donne à monsieur Antoine Le Blon, grand procureur de cette ville de Tournay, une salière d'argent que j'ay, provenant de l'empereur Charles Quint. — 9 décembre 1693.

504. Joraine de Reuse, veuve de Pierre Gaillet, testa le 17 novembre 1693. — Elle donne à Albert Monnier et Dorothée sa femme, scavoir audit Monnier un tableau qui représente la Naissance de l'Enfant Jésus, et à sadite femme deux tableaux, scavoir un représentant son pourtray, et l'autre la Vierge et S. Joseph. Elle donne au sieur Louis Grau un tableau ayant le bor doré, représentant l'Assomption de la Vierge, et un grand plat de galère doré. — 23 novembre 1693.

505. Jeanne de Succa testa le 20 mai 1694. — Je donne au sindicq des Pères Capucins de cette ville la somme de mil florins pour l'advancement du chœur de leur église. — 24 mai 1694.

506. Marie-Magdelaine Vanderghinst, veuve d'Hubert Caudron, testa le 25 juin 1694. — Je donne pour la décoration des chapelles de S. Jean Baptiste et de S. Hubert audit hospital de le Plancque tous les cuirs doréz quy se trouveront deans ma maison mortuaire, avec mon crucifie d'argent et les garnitures en dépen-

dantes, à condition bien expresse que lesdits cuirs doréz, non plus que ledit crucifie, ne pourront estre employéz à d'autre usage qu'ès dites deux chapelles. Je donne à Elisabeth, femme à Philippe Le Fébure, mon facteur à Lille, mon tableau de la Flagellation en bosse. — 14 juillet 1694.

507. Adrienne Willens testa le 27 août 1694. — At déclaré donner à Pierre de Ridders sa *Légente des Saincts*, composé par le R. P. Ribba de Neyra (*sic*), jésuiste, *in magno folio*, affin qu'il prie Dieu pour son âme. — 4 septembre 1694.

508. Jean Baptiste Petit, bachelier ès lois et notaire, testa le 11 novembre 1694. — Je donne à Nostre Dame de Tongre, dont son image est à la paroisse de S. Jacques, le colier d'or antique garny de pierreries, tel qu'il est en ma maison mortuaire, lequel sera attaché et mit au col de ladite image tous les dimanches et grands festes de l'année, aussy ma belle bague à sept diamant à son plus grand ornement et à la plus grande gloire de Dieu. Aussy je donne treize tableaux représentans Nostre Seigneur et les douze Apostres aux susdits RR. PP. Carmes, pour estre mis dans leur église. Aussy je donne le tableau où est représenté la Vierge et le Petit Jésus avec le S. Esprit, S. Joseph et une Vierge auprès du Petit Jésus, aux susdits RR. PP. Capucins, pièce sur bois et antique. Item, je lègue et donne au fils aisné de mon frère Jaspard Petit, ma cappotte de drap doublé de bleu, ayant du velour aux manches, et garny d'un galon d'or; aussy un tableau où est représenté Nostre Seigneur au Jardin des olives, où il y a un ange et Judas avecq des satellites, c'est une nuit; un autre tableau avec un vitre, où est représenté Nostre Seigneur sur la croix avec deux anges quy reçoivent son sang, le tout fait à la

plume sur du velin, et mis en quadre travaillé; finallement, le tableau où est représenté une bataille d'impotens et mendians, avec trois autres, un à quadre de bois d'ébène représentant Neptune caressant sa maîtresse et un favory la sienne, un à quadre doré représentant Sodome, Lot et ses filles, et le troizième représentant un chat qui prend un poulet ou oiseau en présence de de ses petits allarméz, et une assiette d'argent presque toute dorée à huict coings; et un vieu livre intitulé *Propriétaires des choses* (1). Item, je lègue et donne à Pierre-Erasme, mon nepveu, second fils de mon frère Jaspard, mon grand tapis de Turquy, fait à petit careau de toutes sortes de couleurs. Item, je lègue et donne à Marie-Jeanne Petit, femme à Michel-François Hugues, appotiquaire, ma niepce, une tasse d'argent avec deux anses, travaillé dehors et dedans, une petite escuelle d'argent travaillé partout par des enfoncemens en forme de canaux, ayant son fond travaillé en relief, deux fourchettes et deux culières d'argent, aussy tous les anticailles de mer, si comme la scie, l'estoille, le remora ou caméléon, l'œuf d'austreche et les noix d'Indes, avec le pied d'élant, une grosse corne de teste, et un petit tableau où il y a un homme tenant un ver de vin en main, riant estrangement, où y est escript : *Nous sommes à deux*. Item, je lègue et donne à la femme de l'appotiquaire Prévost un grand tableau où est représenté Mercure avec diverses damoiselles garnyes de boucquets de fleurs. Item, je lègue et donne au boulanger vis-à-vis le pont du vieu chasteau un tableau où est représenté un boureau qui présente la teste de

(1) Sous le titre de *De proprietatibus rerum*, Barthélemi l'Anglais, dit de Glanville composa vers le milieu du XIII[e] siècle une Encyclopédie latine, qui fut traduite par Jean Corbichon au siècle suivant.

S. Jean dans un plat, et deux femmes. Item, je lègue et donne à monsieur de Guide, advocat, le tableau où est représenté Néron avec sa court regardant mourir Senecq le pied en l'eaue. Item, je lègue et donne au cœur de l'église de l'abbaye de Chisoing un tableau représentant le Bon Dieu au sépulcre, et audessus un ange bras ouvert et yeux au ciel, mis dans un beau quadre travaillé et doré. Item, je prie monsieur de La Hamayde, l'aisné, d'aggréer un tableau où est représenté Judich ayant coupé la teste à Holofernes, venant de la vendue de feu grand vicaire Fleurent, ou la pièce de Brugle, plus long que hault, ayant plusieurs figures, venant de la vendue du sieur Berthe, à son choix. Je luy donne encore un petit tableau à huict coings, venant de la vendue de madame de Libert, où il y a un moine ou hermite lisant devant un crucifix, avec une ville dérière luy; aussy un autre petit tableau représentant une teste seul, venant de la vendue du sieur Coppin; item, une petite caisse en forme de livre avec des clouans d'argent, et dedans deux petites miniatures, l'une représentant une dame et l'autre un ange, peints sur cuivre rouge ou métail; encore, une urne antique trouvé dans les ouvrages de la citadelle, d'une matière brune. — 27 novembre 1694.

509. Jean de le Croix et Marie Hardy, sa femme, testèrent conjointement le 9 mars 1695. — Comme nous avons remarqué que l'église dudit Teintenie est fort petite pour le grand nombre de paroissiens, nous voulons et ordonnons que les premiers nœf cens florins, à provenir des revenus de nos biens, soient employéz pour augmenter et grandir ladite église d'une chapelle à l'honneur de S. Jean-Baptiste, conformément à la chapelle qui est à droite de ladite église, priant monsieur le prélat de S. Martin de vouloir céder son fond

dit de S. Amand tenant au cimetière. — 13 juin 1696.

510. Jeanne Cambier, veuve de Michel Vanscoonhove, testa le 19 octobre 1695. — Je donne à ma fille Louise une bague ronde, en forme de rose; et à Sébastienne Ladan, sa fille, je luy donne pour mémoire un S. Esprit de diamans. — 16 décembre 1697.

511. Catherine du Mortier, veuve de Jacques La Haise, testa le 16 octobre 1697. — Je donne une lampe d'argent, de cincquante florins, pour estre mis devant l'autel de Nostre Dame de Halle dans la paroisse de S. Quentin de cette ville. — 5 décembre 1698.

512. Adrien-Lamoral Jacquerye, greffier en chef de la ville, testa le 29 juillet 1698. — Je veu qu'il me soit dressé en ladite chapelle dudit Bon Secours (à Nostre Dame), outre une pierre sépulcrale, un épitaphe de marbre de la valeur au moins de quatre cens florins, qui sera posé dans un lieu convenable. — 11 janvier 1706.

513. Pierre Le Fébue, fils de Pierre et de Marie Scorion, testa le 3 décembre 1698. — Inventaire de mes argenteries qui seront parties selon le contenu dans mon testament : un bassin et l'esguière; une grande salière dorée; une autre grande; deux assiettes, une dorée et une autre sans dorure; une paire de chandeliers et deux émouchettes; deux escuelles, l'une avec couverte et l'autre sans couverte; deux moutardiers et un petit goblé à pannade; une grande culière pour la souppe; une douzaine de culières et fourchettes, et une douzaine de couteaux à manches d'argent; un réchau d'argent; deux boittes à poudre pour la toillette, avec une petite boitte à mouches; deux petits flacons d'argent; une montre; item, une demie douzaine de cuillières et fourchettes à la vieille mode; encore une

petite culière; une petite table et une tabacquière d'argent avec mon chiffre; une hochette d'or avec une chaisne d'or; un benoitier et un petit Christ d'argent sur une petite croix d'ébène.

XVIIIe SIÈCLE.

514. Elisabeth Vandermeulen, veuve de Robert Scorion, testa le 29 janvier 1701. — Je donne et lègue une lampe d'argent, pesante entre six et sept onces, à ladite église S. Jacques, pour estre posée devant l'image du Bon Dieu aux saints fonts de baptesme. Item, je donne et lègue à Nostre Dame de Bonsecours à Péruwéz une couronne d'argent à la discrétion de mes exécuteurs. — 21 mars 1701.

515. Catherine Le Grand, femme d'Hubert Feutré, testa le 11 novembre 1701. — Donnant à l'église de la Magdelaine deux cens florins, laquelle somme sera employé à l'avancement d'un tabernacle pour y reposer le Vénérable Saint Sacrement. — 5 novembre 1706.

516. Marie-Anne Thiéfries testa le 11 avril 1703. — Elle donne et légatte à damoiselle Marie-Antoinette Le Cappellier, fille du seigneur de Flesquières, son grand miroir bordé d'escaille tortue, un étuy composé de cuillière, fourchette d'argent et un couteau avec le manche d'argent.

517. Catherine-Agnès de Maulde, dame de Condette, testa le 10 juillet 1703. — Je déclare de donner à mon petit fils Jean-Baptiste-Lamorald de Maulde ma toillette de velour rouge avec le miroir, l'étuy et la platte à fleur d'or, mon bassin et esguierre d'argent, une escuelle d'argent avec la couverte, mes deux boittes d'argent, une petite salierre d'argent avec mes armes, un sucrier, un goblet et une couple de chandeliers

d'argent travaillé sur le bord et gravé de mes armes de Maulde, deux bagues de diamans pour mettre aux doigts. — 26 septembre 1703.

518. Jeanne-Marguerite Zivert, femme de Charles de Lamprel, testa le 26 décembre 1703. — Je donne et légate à Jeanne-Thérèse-Antoinette Zivert mon petit coffre garny de cocquille de perle et mon coulier de perle; et à ma sœur Marie-Barbe Zivert, mon coffre couvert de velour rouge; item, à mon oncle Ignace-François Baclan, prebtre, chanoine de Renaix, un pot de fine pourcelaine couverte d'argent. Donnant et légatant à mondit oncle Ignace-François Baclan un livre écrit en lettre gothique, contenant plusieurs offices avec des praintes (1). — 31 décembre 1703.

519. Marie-Anne Dupret testa le 7 mai 1704. — Je donne à ladite église S. Brixe cent florins de vingt pattars chacun, que je veux qu'ils soient employéz pour horner et embellir l'autel de derrière le cœur de ladite église, et les images de la Deschente de la croix quy sont audessus du mesme autel. — 18 février 1710.

520. François Lasne, dit Desnoyers, testa le 10 juillet 1704. — Je donne à monsieur Potier, clercq de la paroisse de Nostre Dame, un tableau représentant la Sainte Vierge au pied de la croix; au sieur Darmanville, secrétaire de Monseigneur, un tableau représentant S. François, mon patron. Item, je donne à monsieur du Breucq, trésorier de la chancellerie de Tournay, Nostre Seigneur en croix, de la main de monsieur Van Osse, et une pièce de tapisserie, Histoire de Melqui Sedec (*sic*). — 13 avril 1709.

(1) Le sens attribué à ce mot par Roquefort ne peut avoir ici aucune signification. Godefroy, de son côté, l'interprète par *empreintes*, qui ne semble pas non plus s'appliquer à notre texte.

521. Maître Jean Le Ricq, prêtre, chanoine de Messines, testa le 30 octobre 1705. — Il donne à Catherine Le Ricq, sa sœur et veuve de Jean Fardel, une pièce de tapisserie qui couvre présentement la porte de sa sallette, son escribanne d'escailles tortues, la tapisserie de toïlle d'Anghien rouge; et à Marie-Joseph Fardelle, sa nièce, sa boette d'argent et les trois pièces de vieille tapisserie qui sont dans ses chambres. A Marie-Jeanne Le Ricq, femme du sieur Ceuninck, sa sœur, il donne son grand miroir au cadre de cuivre doré, avec sa grande table d'escaille tortue; à Louis Ceuninck, son neveu, sa montre d'argent la plus unie; et à Marie-Albertine Ceuninck, il donne une petite boette à mouches d'argent un peu travaillé. A Jean Le Ricq, son neveu et filloeul, il donne sa montre d'argent un peu gravée. Il veut que la couverture de sa montre d'or serve à fabriquer un cœur d'or autant beau, grand et pesant qu'il se pourra, lequel il offre, du meilleur de son âme, en présent perpétuel pour estre apposé à la grande remontrance de l'église du Noviciat des RR. PP. Jésuistes de cette ville. — 6 septembre 1706.

522. Jean Declerfay, fils de feu Jean, testa le 17 décembre 1705. — Pour récréation, je donne aux RR. PP. Capucins cent carpes de portion valable six patars chacune. Item, pour les RR. PP. Capucins de la résidence de Condé, je leur donne pour récréation cincquante carpes de portion valable six patars chacune. — 4 janvier 1706.

523. Guillaume-Procope de Flines, prêtre, chapelain de la paroisse S. Piat, testa le 2 avril 1706. — Je donne la somme de six cens florins une fois, pour estre emploïé à remplacer le capitale de pareille somme donnée par une fondation du sieur pasteur Mathias

Seillier à l'église de S. Piat, lequel capital a esté emploïé pour faire le busque d'argent de S. Piat à la solemnité de son jubilé qui fut en l'an mil six cens nonante neuf; ce qu'il fut fait alors par ce qu'il manquoit cette somme pour faire ledit busque d'argent, et que d'ailleurs on croioit ne devoir point négliger les présens très considérables que le zèle de quelques personnes offroit pour cet ouvrage. Je donne à ma niepce Marie-Anne de Flines mon prie-dieu avec l'image en sculpture du crucifix qui est audessus dudit prie-dieu. — 26 juin 1709.

524. Adrienne-Marguerite Haugoubart, veuve de Pierre de Surmont, et Marie-Marguerite de Surmont, sa fille, testèrent le 14 mars 1707. — Nous choisissons nos sépultures en l'église de S. Brixe, au cœur de ladite église près des cantuairs, où nous voulons que soit dressée sur la muraille la plus voisine et la mieux exposée à la veue des fidèles, un épitaphe de marbre, semblable ou aprochant celuy de mademoiselle Landas, sur lequel seront escrits les fondations que nous aurons faites concernant les messes et petites vespres des Morts. — 16 janvier 1716.

525. Pierre Leman, prêtre, ancien curé d'Hollain et directeur de l'hôpital S. François dit Montifaux, testa le 28 juin 1708. — Je donne à monsieur Le Clercq, pasteur de la Magdelaine, un livre qui porte pour titre *Instructio ad parochos*, composé par Géry l'Espagnol. — 3 décembre 1717.

526. Nicolas Marissal, hautelisseur, testa le 17 septembre 1708. — Il donne à Catherine Meurisse une grande couppe d'argent venant des cannoniers lorsqu'il a esté Roy du Serment, pesant vingt un à vingt deux onces. — 28 septembre 1708.

527. Laurence Delevigne, veuve de Pierre Cau-

chefer, testa le 22 octobre 1710. — A sa nièce Héleine Delevigne, fille de son frère Roland, elle luy donne une garderobbe de bois de noyer avec les fayances quy sont dessus, et celles quy sont dessus la cheminée; plus elle luy donne encore un grand miroir, un ménager avec dix huict assiettes de fayance, touttes d'une parure. — 14 novembre 1710.

528. Charles Pottier, prêtre, prieur des bacheliers en théologie de l'Université de Douai, testa le 3 juin 1711. — Je donne au sieur du Clos, pasteur d'Esplechin, les livres suivans : Lessius, Saul, Exrex (?), Becanus et les œuvres du sieur Jacques Marchand. — 15 juin 1712.

529. Anne-Marguerite Genevier testa le 22 août 1712. — Je charge mes héritiers de donner à ladite paroisse S. Jacques deux pièces de tapisserie d'hautelisse à l'effet d'estre posé et servir à chacque costé du grand autel les jours sollemnels, à condition que lesdites tappisseries ne pouront estre prestéz ny servir ailleurs; autrement je révocque ladite donation, et j'ordonne à mes héritiers de les retirer et les donner à quelque autre église. J'ordonne que la table d'autel, que ma sœur Marie a donné et fait faire en ladite paroisse, soit blanchie et doré d'or matte, à condition qu'elle ne poura estre tendue en aucune manière que ce soit, et que les esglisseurs et margueliers devront de ce répondre. — 13 janvier 1713.

530. Marie-Magdelaine Taffin testa le 31 décembre 1712. — J'ordonne auxdits RR. PP. Dominicains dix huict florins annuellement à perpétuité à prendre sur le loyer de la plus petite maison gisante derrière leur jardin en la Rocq de Saint Nicaise, pour chanter un obit annuel avecq prose et comendas, sonnants les cloches le jour auparavant et pendant la prose, avecq un

tombeau à quattre chandeilles sur la pierre sépulcrale, et quattre à l'autel, pour le repos de mon âme. — 12 novembre 1714.

531. Guillaume André, prêtre et chapelain en l'église S. Quentin, testa le 10 février 1713. — Il laisse son corps à la terre d'où il est issu, pour estre inhumé en ladite église paroissialle de S. Quentin, vis-à-vis de l'ancien autel de S. Sébastien. Il donne à ladite paroisse un tableau représentant Dieu en croix, comme aussy deux tableaux représentant les faces du Seigneur et de la Vierge, pour estre placés en la chapelle de Nostre Dame de Halle. Il donne un Agnus Dei, en forme de reliquaire avec une croix d'or audessus, contenant de la Sainte Croix, à maistre Bruno-François Le Ricq, prêtre, son neveu. Il donne au couvent des religieuses Célestines une paire de tableaux représentant aussy les faces de Dieu et de la Vierge. — 20 février 1713.

532. Catherine de May, fille de feu Gilles, testa le 16 mars 1713. — Je donne à Marie-Jeanne Rigau, femme audit Daniel Vanhove, mon cabinet et sa garniture consistant en images, petits tableaux et jolitées (1). — 20 septembre 1720.

533. — François Pottier, fils de François et d'Élisabeth Ponchau, baptisé en la paroisse Nostre Dame le 21 novembre 1640, prêtre le 5 juin 1667, clercq le 22 mai 1676, testa le 1er avril 1713. — Je donne mes surplis à ladite Adoration de Jésus à S. Jean, pour servir aux adorateurs pendant les heures de leurs adorations. — 11 décembre 1713.

534. Catherine du Fay testa le 5 avril 1713. —

(1) Hécart traduit ce mot par *menus ouvrages propres au ménage.*

Elle donne et lègue aux PP. Capucins de cette ville, en avancement de la table d'autel du chœur de leur église, la somme de quinze cens florins une fois. Elle donne aux Ursulines de cette ville sa barrière de diamans pour estre applicquéz dans un rond allentour du Bon Dieu dans la remontrance. Elle donne aux religieuses Carmélites de cetteditte ville sa croix de diamans et les deux boutons aussy de diamans pour applicquer à l'honneur de Dieu comme dessus. Item, elle donne au couvent de l'abbaye des Prés Prochains son colier de perle pour la décoration du Saint Sacrement. — 12 juillet 1713.

535. Robert-Ignace Tordreau, seigneur de Crupilly, testa le 8 août 1713. — Je donne à maistre Houzé, prestre et curé du village de Froyenne, ma montre. Je donne aussy au sieur Hattu de Cordes ma belle bague de diamans, mon épée d'argent et un fusil à choisir par lui entre ceux qui m'appartiennent. — 6 septembre 1713.

536. Jeanne Errembault, veuve de Laurent Delfosse, écuyer, seigneur de Marquais, testa le 19 septembre 1713. — Ordonne qu'il sera fait un épitaphe de marbre en la manière que l'on est convenu avec N. Baisieux, sculteur de cette ville. Veut aussy que le sieur du Marquais, son fils, ait deux boettes d'argent de toilette, dont la façon est ordonnée à Haghe, orphèvre. — 22 septembre 1713.

537. Edouard Louis de Felizot, écuyer, seigneur de la Tour, testa le 15 février 1714, — Je donne à la dame d'Estiembecq, ma belle sœur, le lict garny de la chambre où elle couche, avecq la tapisserie de carpette, et six chesses de cuir bouillie, et la peinture de dessus la cheminée de laditte chambre, qui est une Susanne qui se baigne. Je donne à Marie-Catherine de Landas,

ma belle sœur, la tapisserie de verdure pendant à ma salle. — 30 août 1715.

538. Sébastienne Saget, veuve d'Antoine Hazart, testa le 17 avril 1714. — Elle donne et légate à Françoise-Louise Hazart, sa fille, vingt cincq livres de gros pour estre emploié à une croix de diaman à la capucine, et ce pour les bons services qu'elle luy a rendu. — 23 mai 1714.

539. Luc Duquesne, prêtre, chapelain des hautes formes, testa le 15 décembre 1715. — J'ordonne que soit fait une couverture de piliers aux carolles (de la cathédrale) en marbres, ordonnant pour cet effet estre payéz huit cent florins. — 4 février 1726.

540. Denis de Madre, écuyer, seigneur du Fay, et Jeanne-Françoise de la Hamaide, testèrent le 6 avril 1717. — Nous laissons nos corps à la terre dont ils sont issus; nous choisissons nostre sépulture à l'église paroissialle de Cobrieux, à la chapelle de S. Amand. Nous donnons à Denis-François-Joseph de Madre le plat et l'éguière d'argent, et la monstre d'argent, et l'espée d'argent. Plus nous donnons encore un miroir à quadre doré. Et à Marie-Jeanne-Françoise de Madre nous donnons les deux grandes boettes d'argent, comme aussy l'escribane noire d'ébène, comme aussy deux chandeliers d'argent, scavoir l'un à platine à manche d'argent, et un quarré avec une émouchette aussy d'argent, et la galère avec un pied et deux oreilles d'argent, et le couillier de perles, avec les deux boettes ouvrage d'Allemagne. — 5 novembre 1721.

541. Robert Dugardin testa le 30 avril 1717. — Je donne et lègue à monsieur Baclan, fils de l'avocat de ce nom, le tableau représentant S. Jérosme, avecq son cadre doré; à monsieur Jean-Baptiste Mondet, la couple de chandelier d'argent, à l'usage courant, avecq son

émouchette; à mademoiselle Scorion la dévote, notre sœure, le tableau représentant Jésus crucifié, ou l'une des petites scribanes de cuivre doré; à monsieur Scorion, bailly des Etats, le tableau représentant la Trompette; à mademoiselle La Plomerye, sa fille, la table hollandoise de la seconde salle; à son frère l'abbé, l'estuye appellé communément le cabaret. — 29 octobre 1717.

542. Jean-Baptiste Vansommere, tailleur, testa le 5 mai 1718. — Déclare pour héritier universel Claude-François Vansommere, son fils, voulant et entendant que les deux chandeliers d'argent, une monstre de poche, une hochette avec sa chaine d'argent, une paire de boutons d'or, deux cannes de roseaux et leurs pommes d'argent, un pot de cristal couvert d'argent, un petit pot couvert d'argent, une petite tasse aussy d'argent, une bague d'or garnie d'un diaman, une paire de boucle d'argent, une bague d'or ronde, deux pendants d'oreilles d'or, deux paires de boutons de culotte d'argent soient gardéz et conservéz sans pouvoir estre vendus. — 16 mai 1718.

543. Marie-Philippine-Huberte de la Grange de Nédonchel, dame de Froyennes, veuve de Jean Heinderycx, testa le 12 octobre 1718. — Elle donne à l'église paroissialle de Froyennes son grand crucifix garny d'argent, ordonnant à ses exécuteurs testamentaires de le faire mettre ès mains du sieur pasteur de ladite église pour servir sur le grand autel d'icelle. — 28 août 1721.

544. Marie-Françoise Delcroix, fille de feu Arnould, testa le 11 mars 1719. — Mon corps je veu qu'il soit inhumé et enterré en l'église S. Brixe, vis-à-vis l'image de Nostre Dame dit Sept Douleurs, où je veu que me soit dit et célébré un service appellé *Petit laboureur*, mon corps présent si faire se peut. — 21 avril 1719.

545. Simon-Joseph du Mortier, prêtre, licencié ès lois, testa le 19 juin 1719. — Je donne aux sieur et damoiselle Richard, chez qui je demeure, ma monstre et mon réchaud et tayer d'argent. — 23 juin 1719.

546. Marie-Gabrielle Poupé, fille de feu Jean-Baptiste, testa le 9 juillet 1719. — Je donne au couvent des Carmélites, pour l'ornement du Vénérable Saint Sacrement, mon coulié de fines perles et mes boucles d'oreilles garnies de diamans. Je donne aux religieuses de S. Jean-Baptiste dit Delplancque, en cette ville, mon meilleur habit de damas, ma croix de diamant et ma bague à sept diamans, et deux tabliers brodéz, pour l'embélissement de leur chapelle. — 4 septembre 1719.

547. Gilles de Walle, prêtre, chapelain des hautes formes, testa le 14 juillet 1719. — Il donne à la paroisse de Notre Dame ses chasubles blanche, rouge et verde, et une aube, pour s'en servir à la messe de six heures qu'il veut estre dite et célébrée en ladite paroisse tous les dimanches à perpétuité. Il donne à la trésorie de la cathédrale, à l'usage de la chapelle de S. Gilles, une chasuble de damas blan, une rouge fleuragée et une aube. Il donne à Gilles de Beaucamps, son neveu, ses orgues, son clavecin, un benoitier d'argent, une petite couple de chandelier, une émouchette et porte-mouchette, le tout d'argent. — 6 septembre 1719.

548. Guillaume Flincon testa le 29 septembre 1719. — Je donne à Philippe-Simon Fincon, mon cousin, le tableau qui est audessus de la cheminée de la sallette, représentant la bataille de S. Jacques. — 6 juin 1721.

549. Marie-Catherine Dorothée Vanderheuyr testa le 19 janvier 1720. — Je donne et lègue aux religieuses Clarisses de cette ville mes deux chandeliers

d'argent pour ornement de leur église; je leur donne aussy mon prie-dieu dans l'état qu'il est, sans que l'on en puisse dispenser une seule pièce. — 3 novembre 1723.

550. Hélène Bonnet, femme de Joseph de Bève, testa le 2 août 1720. — Elle donne à Marie-Michelle-Thérèse Bonnet, femme à Nicolas Plancque, un pot bleu couvert d'argent, sur laquelle couverture il est gravé S. Sébastien. — 13 septembre 1720.

551. Pierre Save, conseiller au Parlement de Flandres, testa le 5 décembre 1720. — Je donne et lègue aux RR. PP. Dominicains de Tournay une paire de brasselets composée de petites perles fines, contenant cent vingt sept, pour estre employéz à l'ornement et décoration de Nostre Dame du Rosaire. Item, je leur donne et lègue quatre aulnes d'une étoffe cerise à fleurs d'or et d'argent, pour en faire une escharpe pour porter le Saint Sacrement ou pour donner la bénédiction. Je donne à l'église d'Hellesmes, près d'Hornain dans la chatellenie de Bouchain, cincq aulnes et demie d'étoffe bleue, rayée d'argent tant en dedans que dehors, pour en estre fait une escharpe à l'usage que dessus et un voile de calice. Je donne à mon confrère le conseiller Coppin mon encrier de chagrin, garny d'argent tant en dedens que dehors, avec une demie douzaine de tasses et souscoupes. Je donne et lègue au sieur Robert-François Maloteau, greffier héréditaire du baillage de Tournay et Tournésis, mon bassin d'argent à raser avec la boette à savonnettes aussy d'argent. Je donne à monsieur d'Ennetières d'Auberméz, chevalier d'honneur au Parlement de Flandres, six de mes belles tasses à thé ou à caffé, avec les six petites culières d'argent. Je donne à Pierre-François Lamosnier mon *Dictionnaire historique* de Moréri, avec la *Description*

des Pays-Bas de Guychardin. Je donne à maistre Jean-François Lamosnier, avocat postulant au Grand Conseil de Malines, les livres suivans : la *Coutume du baillage de Tournay* avec le procès-verbal pour l'omologation ; les *Arrets de monsieur Dufief*, luy conseillant de choisir plutot ceux qui ne sont pas reliéz, estans copiéz sur l'original et contenant les *Arrets du Conseil d'Etat à Bruxelles;* les *Arrêts de monsieur Cuvelier; ceux de monsieur Grispere;* le *Commentaire sur les Coutumes d'Artois*, par monsieur Desmazures, en cincq volumes ; *Arrets du Parlement de Flandre*, rédigéz par feu monsieur le président d'Hermanville; les *Arrets recœuillis par feu monsieur le conseiller Pollet*, impriméz; et un livre escrit de ma main, contenant les *Notes dudit feu monsieur Pollet;* le *Commentaire de la Coutume de Tournay*, par monsieur Deflines; un livre couvert de veau, intitulé *Conférence des avocats sur la Coutume de Tournay*; monsieur Danty, *De la preuve par témoins; Privilegia nominationum Lovaniensium*; *Arrets de Chenu*, avec ses cent questions; *Coutumes de Tournay*, avec les *Placcarts; Essay de la rédaction des Coutumes du baillage de Tournay;* Abraham a Wesel, *De remissione mercedis;* et les *Nottes* que j'ay tenu depuis que je suis conseiller, sur les Arrets rendus au Parlement. Je donne à Moutonne, nièce à madame Coppin, mes deux petites boittes à mouches d'argent. — 20 décembre 1720.

552. Gabriel Deswéz, pasteur de Pottes, testa le 7 juillet 1721. — J'ordonne six cent livres une fois pour faire une table d'autel à la chapelle de Notre Dame de l'église paroissialle de Pottes, et aussy pour un confessionale. Item, j'ordonne que toutes mes argenteries fussent employées à la confection d'un ciboire pour ladite église de Pottes. — 11 septembre 1722.

553. Jean-Baptiste Mannier, prêtre, chapelain des hautes formes, testa le 2 mai 1722. — Je donne à l'église des Dames d'Avesnes, près d'Arras, mon calice d'argent avec son étuy. Item, je donne aussy aux religieuses professes de ladite abbaye toutes les *Œuvres de Grenade* qui se trouveront au jour de ma mort parmy mes livres, avec la *Perfection chrestienne* en trois volumes du P. Rodriguez, pour servir de lecture spirituelle aux jeunes demoiselles relligieuses. Je donne à la bibliotecque du séminaire de Hénin, en la ville de Douay, le *Dictionnaire historique de Morery*, et touttes les *Œuvres de monsieur de Sacy*. Je donne ma pendule sonnante aux religieuses Delplancque (1).

554. Jean-François Harout testa le 6 mai 1722. — Il donne à maître Jean Harout, prêtre, chapelain de la Cathédrale de cette ville, son frère, son escuielle d'argent avecq sa couverte, un pot de cristalle à couverte d'argent et deux chaises à points travaillèz à l'éguille. Il donne à Gaspard Harout, maître apotiquaire, son frère, sa montre de poche et un pot à couverte d'argent. Il donne à Luc Harout, aussy son frère, sa tabacquière d'escaille de tortue garnie d'argent. — 13 mai 1722.

555. Marie-Madeleine Meuris, veuve de Jean Delhaye, testa le 20 février 1723. — Venant au surplus de mes biens, je veux qu'iceux soient vendus pour des deniers contourner à faire une cloture de marbres à la chapelle Notre Dame des Anges en l'église de la paroisse S. Quintin, conformément et pareille à celle de Notre Dame de Halle vis-à-vis, et de rehaulcher la table d'autel comme celuy de la chapelle Notre Dame de Halle, pour autant que se pourra faire. — 9 août 1723.

(1) C'était un hôpital de Tournai, qui existe encore et sert d'hospice aux vieillards.

556. Vincent de Backer, imprimeur, testa le 24 juillet 1723. — Je donne à ma nièce Marie-Joseph Rasson un benoitié d'argent en forme de teste d'ange. — 26 janvier 1724.

557. Guillaume-Ignace Stephany, bailli de la trésorerie du chapitre, testa le 23 avril 1724. — Il donne au sieur Delmotte, prestre et bénéficier de S. Jacques en cette ville, son beau-frère, deux tableaux dits les Ubrecht; et à mademoiselle Delmotte, sa belle-sœur, quatre tableaux représentant les Quatre saisons. — 19 mai 1724.

558. Jean-Baptiste Hayt, prêtre, curé de S. Jean, testa le 30 septembre 1724. — Je donne à l'église de S. Jean ma chasuble blanche. Je donne à l'église de Gottegnies deux chasubles rouge et violette, et un calix à moy appartenant. — 19 juillet 1730.

559. Gilles-Albert Goblet, prêtre, curé de S. Brice, testa le 9 janvier 1725. — Donne à l'église d'Haussy, où il a cy devant esté curé, la somme de trente florins pour deux hobbes (1) dont elle a besoing.

560. Jacques-Alphonse Le Sart, écuyer, seigneur de La Dessous, testa le 30 mai 1725. — Mon corps sera enterré en l'église de la Madelaine, à la gauche entre le banc des marguillers et le balustre, auprès du corps de dame Anne-Elisabeth de La Derrière, mon épouse, où il sera mis un marbre convenable. Il sera donné à la paroisse de la Madelaine six cens florins une fois pour concourir avec les autres paroissiens à faire un lambris au cœur, et à décorer la table d'autel et le grand Christ. Sera encore donné cent florins une fois pour faire robes et ornements aux statues de S. Joseph et de S. Anne qui sont à chaque costés du

(1) *Hobbes* veut dire cabanes. Ne s'agirait-il pas ici de confessionnaux?

cœur. Je légate à mademoiselle Catherine de La Derrière, ma filleule, une escribanne en vernis noir de la Chine, garnis d'argent. — 7 novembre 1725.

561. François-Roch d'Alogny de la Grois testa le 1er avril 1726. — Je supplie messieurs du Chapitre de vouloir bien accepter le portrait de feu monseigneur de Fénelon, archevêque de Cambray, nostre métropolitain ; le tableau estant beau et sa mémoire très respectable, je souhaiterois qu'il fut placé dans le lieu capitulaire à costé de la porte à main droite en entrant, où la place est vuide. Je donne à monsieur de Malinguehem mon crucifix à cadre doré, ma Magdeleine et le portrait de monseigneur de la Salle.

562. Joachim Pottier, fils de François et de Françoise Lespescier, testa le 4 juillet 1726. — Je donne au sieur Falligan de la Croix, second procureur fiscal, une petite coupe de santé avec un Cupidon d'argent. A mademoiselle la femme du sieur Antoine Delvigne, à la Teste d'or, neuf couteaux à manches d'argent. A mademoiselle Soyhier, femme au sieur Delahaye, ma cousine, je luy donne un tableau de S. Sébastien travaillé en relief. — 23 juillet 1726.

563. Marie-Catherine Choncq testa le 13 décembre 1726. — Je donne à Marguerite Vienne, fille de Jean, maître maréchal, un petit cabinet où il y a le portrait de la Vierge, un Christ de bois de bendes et deux chandeliers de cuivre. — 12 mai 1727.

564. Henry Collé, prêtre et chapelain des hautes formes, natif de Mons, testa le 16 décembre 1726. — J'ordonne qu'il soit donné à Marie-Catherine Hostelart un petit crucifix de bois d'ébhinne, avec une médaille de Notre Dame de Hal. J'ordonne qu'il soit donné à monsieur Ignace L'Hermitte, grand vicaire de la Cathédralle de Tournay, une couple de coquille de

perle avec son piedement et garniture d'argent; je luy donne aussy une canette violette de Namur avec sa couverture d'argent.

565. Claude de Berlaymont, prêtre, curé de S. Brice, testa le 30 décembre 1726. — On ne sonnera pour mon trépas et funérailles que les deux petites cloches appellées *Clarette* et *Barbette;* deux cierges sur l'autel pendant l'office et la messe; ma sépulture au cimetière clos, dessous la pierre où il se fait annuellement le reposoir à la Commémoration des fidels trespasséz. Je lègue au sieur Delcambre, mon vicaire, le livre de la *Morale chrétienne.* Henry de la Croix, mon neveu, chanoine de S. Géry à Cambray, aura tous les livres que j'ay mis en dépôt chez son père, à condition qu'il donnera à monsieur Théodore Lamelin, chanoine dudit S. Géry, le *Sermonaire entier de Bourdaloue;* il donnera pareillement les 3 tomes de *Grotius* à mon frère le cadet. J'ay trouvé bon d'ordonner le *Traitté de la pierre* en deux volumes à monsieur et à madame de Morcourt, pour qu'ils aient chacun le leur. — 18 novembre 1729.

566. Marie-Jeanne Descamps, fille de feu Thomas et de Jacqueline Malfait, testa le 12 février 1727. — Je donne et lègue à l'église paroissialle de S. Pierre en cette ville deux pièces de tapisserie d'hautelise que mon exécuteur fera fabriquer et achètera, conformément à ma volonté et fixation de prix, là et ainsy que je luy ay déclaré et précisé, à effet d'estre posées et placées audessus des formes du chœur à chaque costé du grand autel les jours solemnels, pour y servir d'ornement à toujours, à condition et charge bien expresse que lesdites deux pièces de tapisseries ne pouront à jamais estre prestés et appliqués à qui et sous prétexte que ce puisse estre, ni servir ailleurs soit

dehors ou dedans ladite église qu'audessus desdites formes du chœur. — 6 août 1727.

567. Marie-Madeleine Buchart, fille de Pierre, testa le 28 juillet 1727. — Je donne à Cécile-Joseph Taisne, fille de Gilles-Joseph et de Marie-Marguerite Dubois, un petit livre de prierre, de couverture rouge bordé d'argent. — 3 octobre 1727.

568. Jeanne de La Deuze, fille de Jacques et de Marie Liebart, testa le 1er octobre 1727. — Aux Révérends Pères Augustins je donne quinze florins une fois pour estre employé à un ornement de l'image de S. Joachim estant au pilliet au milieu des deux autels de leur église. — 6 octobre 1727.

569. François de Marotte, seigneur de Lustin, testa le 27 octobre 1727. — Il donne et légate à monsieur Dostein, doyen de la cathédrale de Namur, sa couple de chandelier d'argent et sa montre. Item, à l'église paroissialle de S. Jacques en cette ville, il donne ses cincq pièces de tapisseries d'hautelisse pour orner ladite église aux festes solemnelles et à celle de l'Adoration du Vénérable Saint Sacrement. — 23 février 1729.

570. Catherine-Françoise Dupire testa le 30 décembre 1727. — Elle donne à Marie-Anne Bapaume une boucle d'argent et sa chinture de soye, avec son manchon. — 12 juin 1732.

571. Philippe Wattecant, prêtre, testa le 27 mai 1728. — Je donne à la trésorie de ladite cathédralle ma chape de moire d'or. A l'église de Chercq, ma chape de calmanne (1). A l'église de S. Quentin en cette ville, je donne ma chasuble blanche de moire d'argent avec tout ce qui en dépend. Item, à l'église de S. Nicaise,

(1) *Calmanne*=grosse étoffe de laine à raies. (Vermesse).

ma chasuble violette avec tout ce qui en dépend. A demoiselle de Surmont, ma fileule, je donne mon poivrier d'argent. — 4 juin 1728.

572. Gilles-Joseph du Toict testa le 29 novembre 1729. — Je donne et lègue à Philippe-Joseph, mon fils, ma montre et mes deux tabaquières, l'une d'argent et l'autre d'écaille tortue. — 25 janvier 1730.

573. Pierre-François Huon, prêtre, chapelain de la paroisse S. Jacques, testa le 3 février 1730. — Je donne à Marie-Madelaine Havez, ma filleulle, un pot de galère couvert d'argent. Je donne à François-Feuillant Capron ma montre et ma tabacquière d'argent. Je donne à l'église paroissialle de S. Jacques cent florins une fois pour un marche-pied du grand autel.

574. Honoré-Charles-Luc de Demuin, chanoine, testa le 30 mai 1730. — Je donne au séminaire de Tournay l'*Explication de l'Ancien et du Nouveau Testament selon le sens spirituel et littéral*, qui consiste en trente deux volumes in-octavo (1). — 23 mars 1738.

575. Jeanne-Agnès Delfosse, veuve de Baudry-François de Roisin, baron de Selles et de Rongy, testa le 29 juin 1730. — Je donne et légate à mon fils messire Baudry-François-Nicolas de Roisin, baron de Selles et de Rongy, une tapisserie d'hautelisse de verdure, contenant sept pièces. — 29 novembre 1730.

576. Marie-Jeanne Vandale testa le 8 novembre 1730. — Elle donne six florins dix patars à la chapelle de l'Agonie aux Jésuistes (2), pour y faire chanter une messe solemnelle. — 22 décembre 1730.

577. Jeanne-Chrétienne Brouta testa le 4 décembre

(1) Œuvre de Le Maistre de Sacy, édition de 1682.

(2) Voir sur cette confrérie, la note que j'ai publiée dans les *Bull. de la Soc. hist. de Tournai*, T. XXV, p. 35.

1730. — Elle donne à Marie-Angélique Staps, sa nièce, fille de feu Philippe-François, douze cuillères, douze fourchettes d'argent, six cuillières au thé, un moutardier avec sa cuillière, deux sallières, le tout d'argent, et un pot à couverte d'argent. — 3 janvier 1731.

578. Pierre-Ernest Copin testa le 15 mai 1731. — Je donne à l'église de Flobecq, pour orner l'autel de S. Constantin, une paire de chandeliers d'argent, tels qu'ils se trouveront à ma maison mortuaire. — 27 janvier 1740.

579. Marie-Anne Deflines, veuve de Philippe-Albert Cazier du Breucq, testa le 15 juin 1732. — Elle donne à son neveu Pierre-Joseph Deflines sa montre à répétition. — 20 juin 1731.

580. Marie-Michelle-Thérèse Bonnet, veuve de Nicolas Plancque, testa le 1er juillet 1731. — Elle donne à Catherine Varlet son grand miroir. Elle donne à Bruno et Joseph Plancque, ses beaux frères, à chacun un pot couvert d'argent, sur lesquelles couvertures est gravé S. Louis. — 6 juillet 1731.

581. Agnès-Elisabeth Vanderheyden testa le 20 août 1732. — Elle donne et légate à sa sœur Caroline-Joseph, épouse du sieur de Rasse, sa charlotte (1) de diamans, et ses chaises et fauteuils de tapisseries. — 29 septembre 1732.

582. Gaspard Laurent, chapelain des hautes formes, testa le 4 avril 1733. — Je déclare de donner à Pierre-François Man, mon neveu, une cuilier à la soupe et une à ragou, tout deux d'argent, avec une escuelle et sa couverture d'argent. — 26 octobre 1735.

583. Catherine-Joseph Guogné testa le 8 avril 1733.

(1) Vermesse dit qu'on donnait le nom de *charlotte* aux croix garnies de pierres fines.

— Elle donne et légate pour servir dans la chapelle à costé où ledit sieur pasteur célèbre la messe en ladite église S. Brixe, deux cabinets, scavoir l'un avec S. Anne et l'autre avec la Vierge. Elle donne et légate pareillement à l'église du village de Mourcourt un autre cabinet y étant la Vierge des Sept Douleurs. — 28 avril 1734.

584. Marie-Barbe de Calonne, veuve de Jérôme-François de le Vigne, écuyer, testa le 14 avril 1733. — Je donne et lègue à Nicolas-François-Joseph, mon fils aisné, ma perdrix composée de cocquille de perles, dont le piétement est d'argent doré. A Marie-Barbe-Magdeleine-Joseph, ma fille, je donne et lègue ma bague et perles, ma boucle de cinture de diamans, mon chapelet de ruby émaillet, une jacinthe enchassée en or, ma toillette se consistant en quattre boettes d'argent, une brosse garnie d'argent, une petite paire de chandeliers d'argent et mon miroir. — 30 octobre 1750.

585. Noël-François Descau testa le 15 juillet 1733. — Donne et légate au sieur advocat Descau, son neveu, une horloge pendule avec sa quaise. Donnant ledit comparant au sieur Philippe Dismal, ancien échevin, son ami, pour mémoire sa chaise roulante avec les coussins et choses y servantes et y annexées. — 14 octobre 1733.

586. Pierre-Martin-Joseph Carette, prêtre et vicaire de S. Piat, testa le 7 février 1734. — Je veux être enterré au son de la cloche de l'enseigne, dans la galerie qui conduit de l'église de S. Piat à la maison du pasteur. Que tout se fasse sans chandelles, sans flambeaux, avec la croix de cuivre. Je demande d'être mis dans mon tombeau à face découverte jusqu'à l'instant qu'on viendra prendre mon corps pour le porter au lieu

de sa sépulture. Je veux que mes quatre *Bréviaires*, mon *Journal*, mon *Propre de Tournai*, les *Nouveaux Offices* soient donnés à un pauvre séminariste qui devra s'engager dans les ordres sacrés. — 5 août 1735.

587. Gérard Waghemans, maître scribanier et menuisier, testa le 4 mars 1734. — Il donne à Jacques-François Bernard, son ouvrier, en considération des grands services qu'il luy a rendu, une paire de scies, une paire de guillammes (1), une plenne, une varloppe, un rabot ordinaire et un de fer, deux sisaux et un marteau. — 28 août 1734.

588. Jeanne-Elizabeth Michelain de Jearny, fille de Nicolas Michelain, écuyer, seigneur de Jearny, testa le 8 avril 1735. — Mon corps je laisse à la terre pour estre inhumé en la chapelle desdites Sœurs Grises, devant l'image de Nostre Dame de Bonne Espérance avec une pierre sépulchralle de quattre carreaux de marbre blan. Donne à monsieur l'Hermitte mon réveille, une cassette à compartiment, une écritoire de marbre et son dessu. A mademoiselle l'Hermitte, ma théere d'argent et quatre petites culières, deux chandeliers garny d'ivoire, le portrait de S. François de Salle et celuy de mademoiselle Chantal, et aussy un guéridon de bois de noyé. Aux religieuses Sœurs Grises, tous mes livres et la tablette dans lesquels ils sont, la boiserie de la cheminée, les deux croissant, deux tableaux de Jésus et Marie qui sont audessus de la cheminée, et le petit Aimons-Dieu, et aussy celuy de l'Agneau Pascalle qui est à mon priedieu, mon baromette, un coffre de tapisserie fait à l'éguille, et aussy l'éturpin pour dévider du fille. — 17 octobre 1738.

(1) Le *guillaumme* est un outil de menuisier, dont il y a plusieurs sortes, telles que le *guillaume debout*, le *guillaume à recaler*, etc.

589. Alexis Lambert, prêtre et chanoine de Cambrai, testa le 10 juin 1735. — Je donne pour mémoire à monsieur de Rozière de la Hovardrye, échevin de la ville de Douay, mon cher et intime amis, un tableau avec son quadre doré représentant la Charité romaine; et à madame son épouse, un fauteuil de tapisserie. Je donne à monsieur Parent, eschevin de la ville de Lille, mon très cher et intime amis, un tableau représentant Hérodias avec la teste de S. Jean; et à monsieur Barbaze, son beau fils, mon portrait de Vandeick. Je donne à l'abbaye des Prets de Tournay un grand tableau avec son quadre doré représentant la Flagellation du Seigneur, et deux autres petits tableaux octogones, scavoir une Déposition de la Croix et un S. François. Je donne de plus à la chapelle de Nostre Dame de Grâce (à Cambrai) mon beau tableau de S. Jean l'Evangéliste fait par Raphaël, priant messieurs du chapitre de luy donner place convenable dans ladite chapelle, et de ne jamais permettre qu'on y retouche, comme aussy d'y faire tendre un petit rideau de taffetas pour éviter les injures du tems. — 23 novembre 1736.

590. Marie-Claire Wacquéz testa le 17 janvier 1736. — Elle donne au Vénérable de laditte paroisse de S. Nicolas sa croix de diamant enchassés en argent; et un goblet d'argent à l'église de laditte paroisse pour servir à laver les doigts des prêtres aprés avoir donné la communion. — 12 octobre 1736.

591. Jean-François Rapparlier, prêtre et chapelain des hautes formes, testa le 2 juillet 1737. — Je donne à Jean-François Capron, demeurant à Comines, un livre intitulé *Histoire universelle du monde* par Belleforest. Je donne à monsieur Bailly, clerc de la trésorie, deux tableaux qui sont à ma place d'entrée, qui n'étoient qu'un et que j'ay fait séparer en deux. Je

donne à monsieur de Wasmes, prêtre, un tableau représentant Jésus dans la crêche, et encore un autre représentant S. Marie Magdeleine. — 12 juillet 1737.

592. Françoise de Clippelle, veuve de Jean-Baptiste-Joseph Marlier, testa le 9 septembre 1737. — Elle donne et légue à demoiselle Marie-Catherine-Aimée, sa fille, deux boettes, deux chandeliers d'argent, avec un coffre d'écaille tortue garnye d'argent, et toutes autres choses qui sont sur sa table et dans sa chambre, compris la tapisserie. — 19 décembre 1738.

593. Marguerite Delevigne, veuve de Jean-Baptiste Pottier, testa le 4 janvier 1739. — A Marie-Catherine et Agnès Delevigne, filles de mon frère Gérard, je leur légue mes deux habits l'un de damas et l'autre de grisette de soye avec mes deux jupes, y compris celle de brocard avec une dentelle d'argent, une toillette à figure, deux belles coiffures à dentelles. — 7 janvier 1739.

594. Jean-Baptiste Corman, prêtre, curé de Marquain, testa le 29 juillet 1740. — Je donne à l'église de Marquain un petit ciboire d'argent doré pour porter le saint viaticque aux malades, avec la boicte aux saintes huilles; item, ma chasupe de damas blan; item, un grand chandelié de cuivre qui pend au milieu de ladite église; item, deux petits anges adorateurs, de bois doré; item, un *Antiphonnaire* et *Processionnel*.

595. Philippe-Robert Le Clément du Molinel, chanoine, testa le 17 décembre 1740. — Je laisse à la fabricque (de la cathédrale) tous les marbres en bloc à moy appartenans, qui se trouvent dans la grange des dismes, pour servir à la cathédralle conformément à la volonté du chapitre. Déclare ledit testateur comprendre dans les blocqs de marbres légués par son testament, tous les mabres qui sont sciéz, à condition néanmoins

de par le chapitre applicquer ceux qu'il en faudra à la chapelle de Notre Dame, et le surplus, avec le produit des cuivres de la chapelle susdite, à l'embellissement de celle de S. André. — 21 octobre 1742.

596. Antoine-Joseph Nolf, prêtre et chapelain de la cathédrale, testa le 15 février 1741. — Je donne à la bibliothèque de la cathédrale de Tournay mes deux peintures représentant l'église de la cathédralle et l'église de S. Martin. Je donne à monsieur le pénitencier Wautiez un grand tableau représentant la Charité romaine. Item, je donne aux RR. PP. Augustins toutes les dépouilles de ma chapelle, mon calice, mes chasubles, missel, aubes, purificatoire, corporaux et bourses. — 22 févricr 1741.

597. Marie-Françoise Pottier testa le 4 octobre 1741. — A la femme de maître Amand Marœuil, elle luy donne pour mémoire un tableau représentant une Vierge, S. Jean et deux anges cœuillans des fleurs.

598. Marie-Catherine Renard, veuve d'Henri Lefebvre, testa le 4 décembre 1741. — Elle donne à Notre Dame de Bon Secours à S. Brixe sa rose de diamans pour servir d'ornement à son image. Elle donne encore et légue à Antoine Landrieu, son voisin et bon amis, un tapis comme aussy la *Légende des saints*. Elle donne à Rose Bouché, aussy son amie, un pot de cristail couvert d'argent. — 20 octobre 1743.

599. Pierre-François Sacré, prêtre, testa le 27 juillet 1742. — Je donne à ma nièce Jeanne-Joseph Sacré le pouvoir de prendre les tableaux ou miniature qui sont à la salle, avec la thèse de satin, la belle cage pour mettre un oyseau, le petit corps saint qui est à ma chambre et la frise de la place d'entrée à pente les polles, le cuire doré de la salle. — 7 décembre 1746.

600. Marie-Albertine de Pronville, veuve d'Henry-

Albert de Nœuforge, testa le 27 janvier 1744. — Nous donnons à la noble dame Marie-Albertine Chastelain une médaille de S. Héleine entourréz de quatre diamans, que nous portons au bras. Item, nous donnons à notre nièce Anne-Victoire Chastelain la médaille d'or venant de noble et généreux seigneur Jean-Baptiste Pally, capitaine des gardes de Sa Sainteté, à qui Innocent dixième en a fait présent. Item, nous donnons à noble seigneur notre petit neveu un de nos deux carosses à son choix, et notre grand lit à la duchesse en or et en soie, et la tapisserie de point à l'éguille qui y assorti avec des bandes de velours, et les chaises et fauteuilles qui sont dans notre salle. Nous luy donnons aussy un petit homme qui tient un seau sur sa teste, pour boire les santés. Nous luy donnons de plus les armes qui nous restent de feu notre très précieux marit, c'est-à-dire fusils, brides avec des bouclettes d'argent, corps de chasse et une chemise de maille, vieille antiquité de nos ancestres. Nous donnons à la damoiselle Catherine-Thérèse Gauchée une couple de chandeliers d'argent avec les bords gaudronnéz. Item, nous luy donnons une table de bois de la Chine, un miroir avec les bords d'écaille de tortue, une petite écritoire de bois de senteur et une cassette de bois de noïer couverte de tapisserie. — 15 décembre 1744.

601. Pierre Carette, prêtre et clerc de S. Nicaise, testa le 5 décembre 1744. — Mon corps sera inhumé en l'église S. Nicaise, si je meure y clerc, au pied de l'escalier de la chaire des prédicateurs, avec une pierre de quatre caraux marquée d'un petit calice, et dessous : QUAM SPECIOSI PEDES EVANGELIZANTIUM PACEM, etc. *Rom. 10. 15.* HIC JACET PETRUS CARETTE, PRESBYTER ET CLERICUS S^ti^ NICASII SPATIO 47 ANNORUM. OBIIT...... ANNO 174.. LECTORES, PRECAMINI UT QUANTO CITIUS

REQUIESCAT IN PACE. Je délaisse à mon dernier directeur qui m'aura fermé les yeux, les trois tomes des *Méditations* du R. P. Segneri, et l'*Amicus fidelis usque ad mortem*. Je délaisse à mon neveu curé la *Théologie* du P. Leman, in-folio. Au neveu P. Maximilien de l'Enfant Jésus, carme déchaussé, le manuscrit des *Œuvres mystiques de S. Jean de la Croix*, et celui des *Lettres de la Séraphique S. Thérèse*, et celui de l'*Histoire ecclésiastique* de monsieur Fleuri, et les autres manuscrits à son choix, ne voulant point qu'ils soient entre les mains des graissiers. Les deux tomes des *Prédications de feu monsieur Deflines*, trépassé en odeur de sainteté, je les délaisse à la bibliothèque de monsieur le pasteur de S. Piat. — 17 février 1745.

602. Marie-Catherine-Thérèse de Landas, épouse de François Vertegans, testa le 24 janvier 1746. — Elle donne et laisse à damoiselle Christine-Adolphine-Thérèse de Landas de Thun, sa nièce, sa belle tapisserie de verdure pendante en la grande salle. Elle donne et laisse encore à la même damoiselle de Landas de Thun six sièges de tapisseries pareilles à celles que la testatrice luy a presté; et à ses deux sœurs, sa couple de chandeliers d'argent travaillés en quarré, et ses deux plus grandes boettes de toillette aussy d'argent. — 3 janvier 1748.

603. Jean-Constantin-Adolphe de Rottkirchen de Moreken, diacre et chanoine de Tournai, testa le 1er février 1746. — Je donne au sieur Léotard mon chandelier de matines, et à mademoiselle sa sœur Marie-Hélène un balet d'ivoir orné par les Chartreux. Je donne et légate à messire mon cher confrère baron de Woestenraedt mon couteau de chasse et ma cave de voyage avec ses flacons. Je donne à messire mon cher confrère Jean-Pontien Flamige mon tableau du bien-

heureux François Hiéronimos, deux paires de lunettes avec étuye d'écaille tortue, mon *Antifonnaire de Ferris* en gros caractère et l'*Histoire des Forestiers de Flandre*. Je donne et légate à ma très chère nièce et filleule, Françoise-Constantine de Mazza, mon réchaud d'argent, mon assiette et huillier, deux culières à ragout et un bénitier d'argent. Je donne à Dom Augustin, maîtres des cuisines de l'abbaye S. Martin, mon crucifix de composition et ma bague de cristal. — 11 mars 1748.

604. Jeanne-Joseph Dourgeois testa le 14 mars 1746. — Je veux qu'il soit donné à ma sœur Marie-Jeanne la *Vie de madame de Chantale*. Qu'il soit aussy donné à ma sœur Catherine deux tabliéz de toille peinte à petites fleurs. — 16 août 1751.

605. Marie-Michelle Wanin, veuve de Denis Raout, testa le 19 mars 1746. — A Caroline Cerequefosse, sa nièce, elle luy donne un S. Esprit garny de diamant. — 17 août 1746.

606. Jacques-François Delrue, prêtre, chapelain des hautes formes et directeur de la maison des Choraux, testa le 8 juin 1746. — Je donne à l'église de Lamain, lieu de ma naissance, mon missel, mon aube, amictes, corporaux et purificatoires. Je donne à monsieur Monniez, mon bon ami, maître de musique de la cathédrale, mon *atlas Ortelius* avec les cartes enluminées, et l'*Histoire romaine* par monsieur Rollin et monsieur Crevier son continuateur. Je donne au collège de S. Paul les ouvrages d'Erasme en dix tomes in-folio; item, *Thesaurus Ciceronianus Roberti Stephani;* le *Théâtre des Grecs*, en trois tomes, par le P. Brumois, jésuite; ma *Bible grecque* et ma *Bible hébraïque et grecque* avec l'interprétation latine d'Arias Montanus; et aussi le *Dictionnaire hébraïque* de Buxtorf. Je

donne à monsieur Poteau, grand vicaire de la cathédrale, une *Théologie* en six tomes, *ad usum seminarii episcopi Petrocorensis*, édition de Paris 1695; et aussi les *Délices des Païs-Bas*, enrichis de figures, en trois tomes. Je donne à la maison des Choraux ma tapisserie de cuire doré, celle de carpette à la chambre des étrangers, et toutes les *Thèses* que j'ai fait mettre en cadre, et le tableau de S. Jérôme. — 22 janvier 1748.

607. Noël-Thérèse de Flines testa le 17 octobre 1746. — J'abandonne mon corps à la terre pour être inhumé dans l'église de la paroisse S. Nicolas au Bruille, à côté de la chapelle de la Vierge contigue le reclusage. Je donne à l'église paroissialle de S. Nicolas du Bruille à Tournay la somme de six cens florins une fois pour être employé à l'avancement des chandeliers d'argent à faire faire pour le maître autel de ladite église. — 13 février 1747.

608. Gaspard Delneste testa le 6 janvier 1747. — Il veut qu'il luy soit fait et célébré dans l'église paroissiale de S. Brixe un service qu'on appelle le *Gros laboureur*. — 21 octobre 1754.

609. Marie-Jeanne-Françoise Havet testa le 16 mars 1747. — Elle légue au sieur Havet, prêtre, chapelain d'hautes formes de la cathédrale, son neveu et filleul, deux saladiers d'argent; à Pierre-Joseph Pauwels, son petit neveu et filœul, sa théière de même métail; et à Marie-Jeanne-Françoise-Joseph Longueville, aussi sa petite nièce et fillœule, sa caffetière d'argent et une solida entourée de diamans, qu'elle porte ordinairement au col. — 8 janvier 1753.

610. Thérèse L'Hermitte, fille de Dominique et d'Elisabeth Cousemaque, testa le 16 mai 1749. — Je choisis ma sépulture dans ma paroisse de S. Brixe, dans la chapelle de Notre Dame de Bon Secours der-

rière le chœur, et ordonne qu'il soit mis une pierre sépulchralle de huit carraux. Je donne pour la décoration de la remontrance de la paroisse d'Armentière ma croix de diamant faite en rose. Je donne à ladite paroisse le devant de ma toilette avec sa dentelle, pour en estre fait un obe. — 12 août 1749.

611. Bernard-Joseph Debeugne testa le 29 septembre 1750. — Je donne à Bernard-Joseph Poutrin, mon filleul, une qulière, une fourgette d'argent, un couteau à manche d'argent fleuragé. — 26 octobre 1750.

612. Marie-Louise Delfosse, veuve de François-Louis Errembault, écuyer, testa le 22 décembre 1750. — Elle donne et légue à damoiselle Marie-Thérèse-Charlotte-Guilène Sourdeau d'Hodion, sa petite fille puisnée, sa croix et ses boucles de diamans, et un bénitier d'argent, un sucrier, poivrier, moutardier et son grand cabaret d'argent, un service de douze culières, douze fourchettes et douze couteaux d'argent à son choix, un grand couteau et une grande fourchette pour servir, deux grandes culières à la soupe, quatre à ragout et une aux olives, le tout d'argent et d'une même façon, avec un tire-moelle et deux saladiers aussi d'argent, deux salières avec leurs couvertures autrement dites cuisinières, et deux autres sans couvertures, deux couples de chandeliers, deux réchaux, un porte-huillier et huilliers y appartenans, un grand bassin et son esguierre, et douze cullières à café, le tout de même métail d'argent. — 11 avril 1755.

613. Jacques Dusart, ancien doyen des bateliers, testa le 8 janvier 1751. — Il veut que son corps soit inhumé auprès du grand portail de ladite église S. Jean, en dehors de l'église ; et que la pierre sépulchralle qu'il a fait faire y soit attachée ou renfermée

dans la muraille. Il donne et légate à la chapelle de Sainte Famille en ladite église S. Jean Baptiste son beau crucifix d'argent. — 1er décembre 1751.

614. Marie-Françoise Carré, fille de Bauduin et de Jeanne de Grenu, testa le 4 mars 1751. — Je donne à Adrienne-Catherine Lahaise un crucifix d'argent sur une croix de bois d'ébennes, un bénitier d'argent avec un goupillon à manche d'argent, le portrait en cadre rond de ma tante Grenu, avec une scribanne à tiroirs. Item, je donne à Jeanne Deldale l'autre portrait de Marie Carré semblable au précédent. — 4 décembre 1758.

615. Jean-Baptiste Descarpentries, prêtre, chanoine et écolâtre de la collégiale de S. Amé, professeur royal de langue hébraïque en l'Université de Douai, testa le 6 mars 1753. — Je donne à maître Sion, religieux de l'abbaye de S. Amand, président du séminaire dudit S. Amand en cette ville, un tableau représentant la S. Vierge, qui m'a été donné par feue madame la princesse d'Isenghien. Je donne à l'église de S. Amé à Douay la somme de quatre mil florins pour être employé à faire un baldaquin, si je ne l'ay fait faire de mon vivant. (*En marge :* Cecy a été exécuté de mon vivant.) — 13 juin 1755.

616. Anne-Thérèse Dumoulin testa le 17 mars 1754. — Elle donne à Marie-Thérèse Turlu, sa nièce et filleule, femme à Simon-François Masquilier, maître boulenger, un tableau de cuivre rouge à quadre doré, représentant l'image de S. Thérèse. Item, donne et légue à Allard Turlu, son petit neveu, un reliquaire d'or dans lequel on croit être inséré une parcelle de la Sainte Vraye Croix. — 3 janvier 1755.

617. Isabelle Vanrode, veuve de Mathieu-François Sergeant, médecin, testa le 17 octobre 1755. — Son

intention est que son corps soit inhumé auprès de celuy de son époux, et que pour eux deux le sculpteur Noël, dit Germain, fasse et pose une pierre sépulcrale telle qu'il scait. — 24 octobre 1755.

618. Anne-Victoire Chatelain, fille de Pierre, chevalier, seigneur de Poix, Robersart, etc., et de Marie-Florence Wasselin de Pronville, testa le 1er décembre 1755. — Je légue et donne à dame Marie-Albertine Chatelain, ma chère sœure, veuve de monsieur Lebrun, demeurante à Paris, le portrait, en mignature et entourré de diamants, de madame Chatelain, notre très honorée mère. Je rends à madame Dursen Chatelain, demeurant à Cambray, le portrait de feu mon père, qu'elle a eu la bonté de me donner après la mort de feu mon frère. Je donne à monsieur de Longueville, premier conseiller pensionnaire de cette ville de Tournay, un de mes clavecins. — 24 avril 1750.

619. Jeanne-Thérèse Flament testa le 29 avril 1757. — Je donne à mon frère Jean-Baptiste Flament, religieux à S. Bertin, ma tabatière d'or. Item, je donne à Jeanne-Thérèse Bonet, ma filleule, ma charlotte dc diamant. — 2 janvier 1760.

620. Françoise-Joseph Rogiers, veuve de Robert-Joseph Declipele, seigneur de Rupilly, testa le 15 mars 1759. — Elle donne et légue à dame Marie-Robertine-Caroline-Joseph de Rupilly, sa fille, douarière de monsieur Deflines Dufresnoy, deux vesseilles de filagramme d'argent, avec une petite boitte aussy de filagramme, et une soucoupe de porcelaine avec un piétement d'argent doré. — 16 juillet 1764.

621. Léonard de Coninck, prêtre, chanoine et official du diocèse de Tournai, testa le 10 mai 1760. — Je donne à Elisabeth Monnier, veuve du sieur Castelle, ma petite nièce, demeurante à Roubaix, ma pendule

angloise qui est à ma chambre, avec sa caisse et ornemens. Item, je donne à Bonne Monnier, libre de condition, aussi ma petite nièce, ma montre d'or. Item, à monsieur Monnier, religieux de S. Martin, mon neveu, tout ce que j'ai escrit et fait escrire (1). Les Quatre Elemens en miniature, pour dame Henriette, religieuse au Brigitte de Valenciennes. Louis XIV en blan, et quatre poté d'oreille d'our artificiel (2), à monsieur Grau. La masse d'argent (3) pour l'official à venir. — 26 octobre 1761.

622. Martin-Jean-Charles Van Assche, chanoine de Tournai, testa le 12 janvier 1762. — Je donne et légue à ma sœur la religieuse et supérieure de Terbanque, deux grands Agnus Dei enchassés en argent. Je donne et légue à mon neveu et filleul Alphonse de Solares, officier, mon écritoire d'argent avec plat et autres pièces attachées, tel qu'il se trouve. Je donne et légue à messieurs du Chapitre le *Traité de la vraie église* en trois volumes grand in-quarto, et la *Théologie scholastique* en quatorze volumes, tous ouvrages de Son Eminence le Cardinal Gotti; item, les reliques qui se trouveront avec leurs authentiques, savoir une particule des ossemens de S. Pierre Apôtre, de S. Antoine de Padoue, de S. Apoline, S. Lucie, S. Blaise et S. Anselme, et autres. — 4 novembre 1773.

623. Pierre-Marie de Calonne de Beaufaict, prêtre et chanoine de Tournai, testa le 17 octobre 1762. — Je prie très humblement mes chers confrères de permettre que mon corps soit inhumé dans le cimetier muraillé, vis-à-vis de l'épitaphe de marbre posé en

(1) Consulter, à propos de Léonard de Coninck et de ses œuvres, le tome X des *Mém. de la Soc. hist. de Tournai*.

(2) Il s'agit de quatre pots de fleurs artificielles.

(3) On portait devant l'Official une masse, insigne de ses fonctions.

mémoire de mes parens contre le clocher Brunin. Je donne au grand et maître autel de la paroisse de S. Brixe, où mes autheurs sont inhumés, le beau Missel relié en maroquin bleu, qui se trouve enfermé dans ma bibliothèque. Je donne aussi à la paroisse du village d'Hérinnes sur l'Escauld, une urne qui se trouve dans la remise du château du Petit Billemont audit Hérinnes. Je donne pareillement à la sacristie des dames de Berlaimont à Bruxelles, chanoinesses régulières de l'ordre de S. Augustin, en mémoire de feu la demoiselle d'Herbais, ma chère nièce, autrefois religieuse de cette maison, ma belle aube à dentelles avec mon calice de vermeil. A la demoiselle Desthiennes d'Ere, je lui donne mon portrait au pastelle, dans un cadre doré, avec une demie douzaine de tasse et soustasse au chocolat.

624. Joachim Pesez, prêtre et chapelain des hautes formes, testa le 13 janvier 1763. — Je lègue à mon frère, graveur à Paris, vingt cinq petits écus de trois livres.

625. Christine Parent testa le 29 août 1763. — Elle donne à François Petit, son neveu, un petit cabinet avec les cœurs d'argent, et une petite tabatier de nacre de perle. — 31 août 1763.

626. Etienne Feretti, prêtre, chapelain aux honneurs de l'évêché de Tournai, testa le 22 mai 1764. — Veut et entend ledit sieur testateur que, dans le cas que les puissances maritimes luy feroient des gratifications pour le projet des longitudes et le sistème de la quadrature du cercle qui leur a fait et envoié, que sa fillieulle prenne et lève, des premiers deniers desdites gratifications, une dote de six milles florins une fois.

627. Marie-Françoise Lestienne, veuve de Pierre-Ernest Coppin, testa le 22 janvier 1765. — A Marie-

Elisabeth Cuvelier la testatrice lui donne une écuelle d'argent, gravée sur les manches S. Pierre et S. Marguerite. Elle donne à la chapelle des Ursulines de Tournay son Christ d'argent. Finallement elle donne et lègue à Marie-Alexise Dupont, femme à Nicolas Bisman, un pot couvert d'argent, sur lequel est gravé un cocq. — 29 mai 1765.

628. Marie-Françoise Alexandre, veuve de Jacques Martin, testa le 31 mai 1766. — Ladite testatrice légue à la demoiselle Eeys, épouse du sieur Bordery, maître de musique de la paroisse de S. Etienne à Lille, un goblet et sa couverture d'argent, et une tabatière d'écaille de mer, garnie en argent. — 30 janvier 1769.

629. Marie-Joseph Portois, veuve de Michel-Joseph Rot, testa le 6 janvier 1768. — Elle donne et légate à ladite église paroissialle de S. Pierre une croix d'or enrichie de treize diamans à table, avec une grosse perle fine y pendante, pour estre attachée à la remontrance de ladite église. — 28 mars 1768.

630. Elisabeth-Arnouldine Vandael, veuve de Jacques Simon, maître orfèvre, testa le 31 janvier 1769. — Elle donne et légue à Françoise Fontaine, sa petite fille, une croix à girandolle avec pendant, une bague, le tout de diamant, une chaine, une poche (1), un bénitier, le tout en argent. — 20 avril 1769.

631. Guillaume-Joseph Delattre, prêtre et pasteur de S. Piat, testa le 13 décembre 1770. — Je donne à monsieur et maître Nicolas Hiacinthe Vanros, prêtre et pasteur de Lesdain, une tabatière d'argent et mon atlas composé par Ortélius. Et à monsieur François Vanros, marchand de vins à Tournay, je luy donne une

(1) Ducange donne au mot *poche* la signification de *cuiller*.

douzaine d'assiettes de porcelaines. — 10 novembre 1779.

632. Charles-Joseph Brassart, ancien curé d'Erquinghem-le-sec et de Willem, testa le 25 octobre 1771. — Je prie monsieur Macaux, nostre digne président (des Anciens prêtres), d'accepter pour mémoire les *Mœurs des Israëlites*, le *Saint Concile de Trente*, les *Pensées de monsieur Paschal* et la *Coutume de Lille*. Je laisse à Scholastique, ma nièce, au jour huy supérieure au dévotère de S. François à Aire rue de S. Pierre, les *Réflexions chrétiennes* du R. P. Neveu, jésuite, en quatre tomes; la *Journée chrétienne*, où il y a des méditations, composé par le R. P. Deville, jésuitte; le portrait de feu l'Illustrissime Evêque de pieuse mémoire (1); deux tableaux qui représentent S. Joseph et l'Ange Gardien, travaillé en soye; et un crucifix enchassé dans un cadre de bois argenté; un autre petit crucifix de cuivre; une écritoire de fayance; et une cassette de bois faite par feu Denys-Jacques, chartreux à Gonay; et une petite clochette de cuivre, avec une petite lanterne travaillée en cuivre.

633. Caroline-Louise-Thérèse Janart testa le 3 avril 1772. — Elle légue à l'église S. Piat deux robbes pour en faire des ornements, dont l'une de taffetas jonquille et l'autre de taffetas verd. Elle donne aux religieuses Clarisses deux autres robes pour en faire aussi des ornements à leur église, l'une de taffetas couleur citron et l'autre de satin bleu et blanc. — 14 mai 1781.

634. Marie-Hélène de Roissart testa le 22 août 1772. — Je donne et légue à Antoinette-Henriette de Roissart, ma nièce, épouse du sieur Espital, ma robbe de

(1) Il s'agit de Erançois-Ernest de Salm-Reifferscheid, qui occupa le siège de Tournai de 1731 à 1770.

damas petit gris avec le jupon pareil, ma robe de gros de Tour verdade avec le jupon de damas royé, et mon escribanne garnie en écussons d'argent. A Hélène-Agnès-Joseph de Roissart, fille de Bruno-Alexandre, ma petite nièce et filleulle, je luy donne et légue ma robe de gros de Tour bleu avec son jupon, mes deux robes de perse. A Hélène-Oportune-Joseph de Roissart, fille de Jean-Baptiste-Joseph, aussi ma petite nièce et filleulle, je luy donne et légue pareillement ma robe de damas jonquil et le jupon pareil, ma robe de damas verd avec le jupon de damas de trois couleurs. — 5 octobre 1772.

635. Florence-Joseph Delebecq testa le 15 avril 1773. — Elle légue et donne aux cincq enfans de Marie-Françoise Delebecq, sa sœur, épouse du sieur Dominique Tonnelier, savoir à André, une théyère d'argent; à Agnès, une bague garnie de sept diamans, et un collier de perles fines; à Thérèse, une paire de boucles d'oreilles et sa plus belle cœffure; à Jeanne, trois paires de boucles et une crépine (1), l'un et l'autre d'argent, une tabatière d'aimail, des cisaux, aussy l'un et l'autre garnis d'argent, et un nœud d'amour; à Florence, sa belle charlotte garnie de diamans. — 19 avril 1773.

636. Marie-Anne-Joseph Barbieux testa le 1er septembre 1774. — A Marie-Anne-Joseph Jacquart, sa fillœule, elle lui donne sa croix d'or garnie de diamant, sa plus belle robe en soie avec une juppe de taffetas verd, une cœffure de dentelle, et une paire d'engageante (2) à double rang. Elle donne et légue à

(1) La *crépine*, d'après Godefroy, est une parure de crèpe.

(2) Une *engageante*, selon Hécart, est une manchette de femme formée de deux à trois rangs inégaux, plus courte sur le devant du bras, tandis que le côté du coude est fort long.

Lucie-Joseph Bossut, sa cousine, une robe de satin jaune avec une jupe de moire rayée blanc et rouge, comme aussi une coeffure et une paire d'engageante double brodée. — 5 février 1781.

637. Denis-Joseph Errembault, écuyer, seigneur du Coutre, Maisnil, etc., testa le 15 avril 1778. — Je donne à mon petit fils Denis-Joseph, mon filloeul, mon épée la garde damasquinée en or, ma montre d'or avec la chaine aussi d'or et le cachet et tout ce qui se trouvera pendant à ladite chaine. Je lui donne aussi un reliquaire garni en or, que je portois sur moi. Je donne à mon petit fils Auguste une épée d'acier incrustée en or, mon couteau de chasse la poignée de nacre de perle garnie en argent, et une bague avec une pierre qu'on dit être hiacynthe. — 13 octobre 1784.

638. Népomucène Tassart, prêtre et chapelain de la cathédrale, testa le 6 mai 1778. — Je donne et légue à demoiselle Pétronille Fenaux mon optique et toutes les estampes y concernantes. — 19 juin 1781.

639. Anne-Ursule Prévost testa le 14 avril 1781. — Elle donne et légue à damoiselle Victoire Rasson ses boucles d'oreilles en diamans. Item, donne et légue à Anne-Marie Duvivier, sa petite nièce, sa solidate garnie en or. — 3 janvier 1787.

640. Henriette-Robertine-Joseph de Gaest, veuve de Jean-Aimé-Louis de Flines, écuyer, seigneur du Fresnoy, testa le 23 août 1785. — Je donne et légate à ma sœur Louise de Gaest, et je la prie d'accepter comme une marque de mon amitié et de service, mon bougeoir d'argent avec deux services, et une couple de flambeaux aussi d'argent, faits par Sailly (1), orfèvre à Tournai. — 1er septembre 1785.

(1) Consulter pour Sailly les *Etudes sur l'art à Tournai* par Cloquet et de la Grange, tome II, p. 443.

641. Pierre-Joseph Dismal testa le 12 septembre 1786. — A Charles-Joseph Manisfeld, il lui donne sa montre d'argent et l'un de ses bichourats. — 18 septembre 1786.

642. Antoine-Joseph Monniez, grand vicaire de la cathédrale, testa le 30 décembre 1791. — Il donne et légue à la bibliothèque de la Cathédrale les musiques gravées ou imprimées, avec quelques manuscrits en grande sinphonie de la composition de monsieur de Campra. Il légue à la maison des enfants de chœur les autres manuscrits en musique, avec tous les parties qui y ont raports, basse, violons, et tout ce qui peut contribuer à leurs progrès. — 8 mars 1792.

TABLE DES MATIÈRES (1).

(1) Les nombres renvoient aux testaments et non aux pages. — Les noms des villes et villages sont imprimés en italiques ; ceux des artistes en petites capitales.

L'AVOUERIE DE TOURNAI

Jo Ansealſ ſire daigremont et auoeſ de Tornai. 7 jo Sarre ſe feme faiſonſ ſauoir a touſ
ceals ki or ſont 7 ki auenir ſont ke men auoierie ke io ai en le iuſtice de Tornai enſi
com ele meſkai de Gilion men pere ki auoeſ fu de Tornai ke tant ke io viue 7 Sarre
me feme ne le puiſ uendre ne couenance faire par koi mi oir ſoient deſireter. et
ſe io con entreſpaſoie 7 Sarre me feme auſi io donroie .v. cenſ liureſ de pareſiſ au
comun de Tornai. de ce lor ai io done engageſ tout ce ke io ai en le iuſtice de Tor
nai ki de lauoierie deſcent. 7 tout ce ke io ai a Wieſ de droit iretage. 7 tout ce ke
io [illegible]. Et jo et Sarre me feme auonſ fiancie 7 iure ſor ſainſ atenir ferme
[illegible]ſte couenance. Et por ce ke ce ſoit ferme choſe 7 eſtauble en auonſ noſ li
[illegible]te cartre au comun de Tornai enſaielee de noſ ſaiealſ. Ce fu fait en lan de
[illegible]on noſtre ſegneur. m. 7 cc. 7 xxxiiii. el moiſ de mai.

L'AVOUERIE DE TOURNAI

ESSAI

SUR L'HISTOIRE DE CETTE INSTITUTION

AVANT-PROPOS.

« L'avouerie de Tournai, a dit l'auteur de l'excellente *Histoire des Châtelains* de cette ville, est une institution jusqu'ici fort mystérieuse et qui appellerait une bonne monographie. » Or, me trouvant quelque peu préparé par des études spéciales, non pour entreprendre la « bonne monographie » désirée, — les éléments manqueraient d'ailleurs, — mais pour apporter à l'histoire de l'avouerie de Tournai une sérieuse contribution, je saisis cette occasion de donner signe de vie à la vaillante Société historique et archéologique qui, depuis longtemps déjà, m'a accueilli au nombre de ses membres correspondants.

Dégager l'origine, la nature et la condition de l'avouerie de Tournai, suivre les transformations de cette institution « jusqu'ici mystérieuse »; soulever autant que possible le voile qui couvre le rôle des avoués dans la vie publique de la cité; rectifier et compléter leur généalogie, tel a été le but du travail qui va suivre. La tâche, je le proclame avec gratitude,

m'a été grandement facilitée par le concours de mes érudits confrères : M. Félix Brassart de Douai, M. le comte P.-A. du Chastel de la Howarderie et M. l'archiviste Hocquet. A la docte compagnie de Tournai de juger si le résultat obtenu est digne de son bienveillant suffrage.

PREMIÈRE PARTIE : L'OFFICE.

§ I.

L'avouerie laïque.

On rencontre au moyen âge, indépendamment du *villicus* ou *major* dont l'action était essentiellement agricole, divers officiers *ministeriales* d'assez humble condition, à l'origine, connus sous les noms de *judices*, *præpositi*, *advocati*, auxquels les Capitulaires attribuent la police et la justice sur tous les habitants de leur ressort. Ils ne jugeaient pas directement, mais provoquaient le jugement des échevins, *scabini*, et des pairs qu'ils présidaient et dont ils exécutaient les sentences sans participer à leurs décisions. Sous ce rapport le titre de *justiciarius* que prirent les délégués ecclésiastiques dans les possessions des établissements religieux exprimait mieux le rôle qui leur était attribué. Le terme « *le justice* » est resté pour désigner, dans les campagnes du Tournaisis et du Hainaut, l'officier spécialement chargé de la justice et de la police d'une paroisse (1).

La dénomination d'avoué avait diverses acceptions et désignait des fonctionnaires d'ordres différents. Dans

(1) Chargé « des eskevins à semonre por loi dire et por loi faire. » — Alulfus *le Justice;* Gossuin, *justice* de Froyennes. (A. d'Herbomez, *Histoire des Châtelains de Tournai de la maison de Mortagne,* T. I, pp. 139 et 141 ; T. II, pp. 75, 179 et autres).

le sens le plus large et le plus ordinaire, elle s'appliquait aux défenseurs des églises, *advocati seu defensores ecclesiarum*, qui étaient en général de hauts personnages, capables, par la position qu'ils occupaient, d'assurer à leurs clients une protection efficace; mais l'avoué dont il est ici question, *l'advocatus laicus*, était un officier de moindre condition au début et dont le rôle judicaire et de police était limité aux fonds et aux personnes d'une localité formant son district et à laquelle il était exclusivement attaché. Dans cet ordre d'avoués laïcs on distinguait nécessairement l'avoué urbain auquel le milieu où s'exerçait son action assurait par le fait une situation supérieure à celle de l'avoué rural.

L'expression *laïc* par opposition à *ecclésiastique* ne s'attache nullement, on le conçoit, au caractère ni de l'officier, ni du pouvoir qu'il représentait, mais bien à l'objet même de l'office : l'administration de la justice et de la police d'une paroisse ou d'une cité. Dans ce sens une avouerie était laïque même quand elle avait été instituée par une autorité ecclésiastique.

L'avoué est, dans les Capitulaires, l'objet de nombreuses prescriptions. Charlemagne recommande à ses envoyés, *missi dominici*, d'établir des avoués dans tous les lieux, *per singula loca* (1), de les choisir parmi ceux qui savent et veulent terminer les causes selon la justice, et de remplacer par de meilleurs ceux qu'ils trouveront mauvais (2). Si un avoué, dit le livre septième des Capitulaires, est convaincu d'avoir agi

(1) *Capitularium tertium anni 803*, apud Baluze, T. I, col. 392.

(2) De advocatis et judicibus comitum.... tales eligantur quales et sciant et velint juste causas terminare, et ubi mali inventi fuerint a missis nostris mittantur meliores. (*Capitul. tertium anni 805.* Baluze, T. I, col. 432.)

avec injustice et cupidité dans quelque cause, qu'il soit rejeté de l'assemblée des hommes honnêtes et de la communion des juges (1).

L'institution des avoués laïcs, comme celle des prévôts et des maires, est propre aux deux premières races de nos rois. Les avoueries héréditaires qui ont subsisté existaient à l'état d'offices amovibles avant que le régime féodal les ait érigées en fiefs. On n'a pas plus créé d'avoués héréditaires que de prévôts et de maires sous la féodalité, on les a subis comme l'attestent les luttes incessantes qu'il a fallu soutenir contre leurs usurpations et leurs injustices. Déjà au XIe siècle on distinguait avec soin, comme ayant plus grande valeur, les biens que l'on donnait exempts d'avouerie : *Omnino libera et sine advocatura* (2).

On trouve des avoueries laïques dans les domaines des rois et des comtes et dans ceux qu'ils avaient cédés avec leurs ministériels avant ou après que ceux-ci fussent devenus héréditaires de par le régime féodal. En 1096, le comte Robert le jeune donne en gage, pour la somme de vingt marcs, aux églises de Notre-Dame et de Saint-Eloi, à Noyon, l'avouerie de Noyelles, dans la châtellenie de Lille, que son vassal Saswalon tenait de lui en bénéfice et avait remise entre ses mains au moment de partir pour Jérusalem (3). Noyelles,

(1) Si advocatus in causa suscepta iniqua cupiditate fuerit repertus a conventu honestorum et judiciorum communione separetur. (*Ibidem*, col. 1059.)

(2) Voir la charte par laquelle Baudouin Ier, comte de Hainaut et comte de Flandre, donne à l'abbaye d'Hasnon de nombreuses possessions en 1065. Imprimée dans Duvivier, *Le Hainaut ancien*, *codex diplomaticus*, n° 51.

(3) In vadimonio trado ecclesie Sancte Marie Noviomensi et ecclesie Sancti Eligii advocaturam quam Saswalo de me in beneficio tenuerat, in villa que dicitur Nigella, in Castellaria Islensi, quam et michi

ancien fisc royal du temps de Saint-Evrard de Cysoing, faisait alors partie du domaine particulier du comte et c'est bien ici l'avouerie laïque d'une villæ.

Faute de distinguer les avoueries laïques des avoueries ecclésiastiques et de reporter leur origine aux deux premières races, on risque de ne pouvoir expliquer en toute satisfaction certains faits relatés dans les chartes et qui, pourtant, doivent se déduire naturellement si peu précises que soient les données qu'elles fournissent. *L'Histoire des Châtelains de Tournai* mentionne quelques avoueries dans les campagnes du Tournaisis, notamment à Kain et à Froidmont (1). A Kain, la nature de l'avouerie se décèle d'elle-même; elle était, au milieu du XIIIe siècle, aux mains du maire héréditaire et il n'y a pas à se méprendre sur son caractère laïc et local. Pour Froidmont, la difficulté n'est qu'apparente.

Le châtelain de Tournai devait sa protection à l'abbaye de Saint-Amand pour les biens qu'elle possédait dans les limites de la châtellenie, savoir les villages de Hertain, Willemeau et Froidmont. Cette protection constituait bien une avouerie ecclésiastique, mais comment expliquer que dans les actes intéressant ces trois villages, il ne soit parlé que de l'avouerie de Froidmont? (2) C'est qu'indépendamment de l'avouerie ecclésiastique exercée par le châtelain et qui s'étendait d'une manière générale sur ces possessions de l'abbaye dans une circonscription qui échappait à l'autorité immédiate du comte de Flandre, il y avait à Froidmont une avouerie particulière, antérieure et d'un

reddidit Jherusalem iturus. (*Bulletin de la commission royale d'Histoire de Belgique*, 4e série, T. II, p. 181.)

(1) A. d'Herbomez, T. II. *preuves*, n°s 131 et 133.

(2) A. d'Herbomez, T. I, p. 236.

ordre tout différent, une avouerie laïque et locale dont les droits étaient à réserver, avouerie qui n'existait pas dans les deux autres villages.

Jean Cousin et les auteurs qu'il cite, dissertant sur les avoués, n'ont pas méconnu la nécessité d'une distinction entre ces officiers. « Voilà, dit le chanoine » tournaisien, une interprétation de laquelle on ne doit » pas inférer que tous advoués ou chastelains ont esté » advoués ou chastelains des églises, car il y en a de » deux sortes : les uns estoient advoués de monastères » ou autres églises, et les autres estoient advoués des » villes, communautés ou pays, comme advoués » d'Ausbourg, de Zurich, de Béthune, de Bergues, » d'Arras (1). »

Malgré les efforts tentés pour trouver à l'avouerie de Mons un caractère ecclésiastique (2), il est hors de doute que cette avouerie était purement laïque et absolument distincte de l'avouerie de Sainte-Waudru. Elle existait probablement au VII[e] siècle dans le domaine du comte Madelgaire et aura été cédée avec ce domaine et ses *mancipiis*, par Waudru, épouse du comte, au monastère fondé par elle sur les hauteurs du *Castrilocus*; mais les avoués de Mons, eussent-ils été créés dans les deux siècles suivants, conformément aux prescriptions des Capitulaires qui recommandaient d'en établir partout, *per singula loca*, qu'ils n'en auraient pas moins le caractère *d'advocati laïci* ou d'officiers ministériels et locaux. L'attribution aux comtes de la dignité abbatiale séculière du monastère n'a apporté à la condition originaire de l'avouerie de

(1) *Histoire de Tournay*. Livre III, p. 254.

(2) Voir Ernest Matthieu, l'Avouerie de Mons dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 1885.

Mons, devenue fief, d'autre changement que de la faire relever de la cour féodale de Hainaut.

Sans doute, l'avoué de Mons, comme tous les officiers héréditaires, a du céder devant les progrès irrésistibles des institutions communales; mais si celles-ci ont absorbé son autorité judiciaire et son influence dans la cité, elles ont forcément respecté ses droits utiles qui constituaient une propriété. Cette propriété a pu passer, dès le XIIe siècle, aux mains de chevaliers et de hauts personnages sans qu'on dût s'étonner de ce fait qui est loin d'être isolé; le contraire serait plutôt l'exception.

---

§ II.

L'avouerie de Tournai; époque féodale; apogée.

A Tournai, comme ailleurs, l'avouerie remontait aux premières races de nos rois; quand elle apparaît pour la première fois au XIe siècle, c'est comme une institution connue et fonctionnant depuis longtemps, et nulle part elle ne se montre telle qu'on puisse lui attribuer un caractère ecclésiastique. En aucun temps l'avoué de Tournai ne se révèle comme le défenseur de l'église; il n'avait la garde ni de la demeure ni des biens de l'évêque; c'était *l'advocatus laicus*, l'avoué de la Ville, « *ejusdem urbis advocatus* (1). »

Sans doute, l'avoué relevait son office de l'évêque, mais de l'évêque prince temporel, substitué aux droits du Roi par la donation de Chilpéric en 562 et confirmé

(1) Heriman, *Narratio restaurationis abbatiæ Santi Martini*, apud D'Achery, § 9.

dans cette possession par Charles le Chauve en 854 (1); et c'est précisément en ces temps que les évêques de Tournai ont dû créer l'avouerie de Tournai, pour assurer la justice et la police de la ville où toute autorité leur était dévolue sous la suzeraineté royale. La charte de Chilpéric peut être fausse, mais les droits du Souverain n'ont pas moins été exercés, sans contestation sérieuse, par les évêques de Tournai, pendant plusieurs siècles, et avaient dû bénéficier depuis longtemps de la prescription quand ils furent formellement reconnus, vers 901, par une charte de Charles le Simple (2).

Il est difficile, on le conçoit, en l'absence de tous renseignements, de définir les attributions originaires de l'avoué de Tournai; on ne peut, à cette fin, qu'émettre des conjectures basées sur des données générales, et encore est-il prudent de se borner aux assimilations les plus probables que ces données générales peuvent comporter.

L'avoué constatait les forfaits, les délits et les contraventions, instruisait sommairement les causes et attrayait en justice les prévenus et les délinquants. Il provoquait le jugement des pairs et des échevins, exécutait leurs sentences et il lui revenait de ce chef une part déterminée, le tiers ordinairement, des fruits de justice. Selon l'usage de ces temps anciens, l'avoué avait, pour lui tenir lieu d'émoluments, la jouissance, à titre de bénéfice, d'un domaine particulier proportionné à l'importance de ses attributions.

De même que les autres officiers de tous degrés, les

(1) Le Maistre d'Anstaing, *Recherches sur l'église cathédrale de Notre-Dame de Tournai*, T. II, p. 49.

(2) A. d'Herbomez, *Histoire des Châtelains de Tournai de la maison de Mortagne*, T. I, p. 24.

avoués laïcs, grâce aux progrès de la féodalité, finirent par rendre héréditaires leur office, le domaine, les rentes et les revenus qui s'y rattachaient. L'histoire du XIe siècle est remplie des luttes engagées contre leurs usurpations et contre le principe d'hérédité qui achevait de s'établir partout dans les avoueries comme dans les prévôtés et les mairies. Déjà l'avouerie de Tournai ne paraît plus que comme un fief qui passe de père au fils, de l'oncle au neveu et dont le titulaire dispose comme de son patrimoine, et dès la fin de ce XIe siècle, elle était aux mains de nobles personnages, puissants par leur famille et leurs richesses.

A part les attributions, qui presque toujours différaient d'un lieu à un autre, il y a, semble-t-il, un rapprochement à faire entre l'avouerie de Tournai et la prévôté de Saint-Amand. De chaque côté l'office relève d'un prélat agissant comme seigneur de la Ville, abstraction faite de son caractère ecclésiastique. L'avoué de Tournai, comme le prévôt de Saint-Amand, a rendu héréditaires sa charge et son bénéfice; tous deux sont, au XIIe siècle, d'illustres personnages (1), et tous deux s'attirent par leurs usurpations et leurs méfaits de sévères répressions.

L'importance du rôle de l'avoué de Tournai procédait moins, peut-être, des attributions en elles-mêmes que de l'influence acquise en dehors d'elles par l'officier qui

(1) Philippe d'Alsace, députant quelques-uns de ses hommes pour régler en son nom un différend relatif à la dîme de Menin, s'exprime ainsi : « Ex parte nostra *viris illustribus*, domino Rogero de Warcon et Lamberto de Vixta ac Rogero, preposito de Haluin, *et Stephano preposito Sancti Amandi*, Michaele etiam Castellano Duacensi. » (Archives de la ville de Douai. *Cartulaire de l'abbaye d'Hasnon*, f° 73. — Imprimé dans l'*Histoire de Menin*, par le Dr Rembry-Barth, T. IV, p. 536.)

en était investi et du prestige qui s'attache à toute haute position sociale; sous ce rapport la maison d'Avesnes ne le cédait à aucune autre en noblesse et en illustration. Néanmoins cette importance était réelle en soi. Chef de la justice dans une antique cité dont les seigneurs, chargés de l'administration de deux diocèses, étaient souvent absents et ne pouvaient donner aux intérêts temporels de leurs sujets qu'un temps limité, l'action de l'avoué devait s'exercer dans des conditions différentes de celles qu'on peut avoir étudiées dans d'autres milieux; ce qui a pu donner le change sur la nature de l'avouerie de Tournai.

Un document irrécusable établit péremptoirement que l'avoué de Tournai n'avait nullement le caractère de défenseurs de l'église; mais s'il n'était pas le gardien de l'évêque et de ses biens, il était le principal représentant de son pouvoir dans la Ville qui échappait à l'action du châtelain, et il n'est pas étonnant qu'à ce titre, joint à l'éclat d'une illustre extraction, il ait joui de la plus grande considération. Ses prétentions, même non admises, au mobilier de l'évêque défunt, et surtout le droit de grâce à sa joyeuse entrée faisaient de cet officier, si non une sorte de prince, au moins un personnage de premier plan.

A une époque qui peut coincider avec la fondation, en 1126, de l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés, les évêques paraissent avoir accru les attributions de l'avoué. Jusques-là, ils avaient eu, pour assurer la rentrée des droits et revenus qu'ils possédaient à Tournai, un prévôt dont l'existence est constatée à la fin du XI[e] siècle et au début du siècle suivant, en la personne du prévôt Thetbert traitreusement assassiné, d'après Hériman, par l'avoué Fastré II, et en celle du prévôt Thierri, l'un des trois laïcs qui souscrivirent, en 1101,

un accord préparé dans le synode que présidait l'évêque Baudry (1). Soit que cette charge n'ait pas été inféodée, soit qu'elle ait fait retour aux évêques, seigneurs de Tournai, il est présumable que ceux-ci concédèrent à l'avoué la perception de certains droits entre autres les droits seigneuriaux de tonlieu, d'afforage et de cambage avec la juridiction qui s'y rattachait et moyennant une portion déterminée de la recette. C'est ainsi que s'expliquerait la part, tenue en fief des évêques par l'avoué, des droits de cambage levés dans la brasserie du monastère de Saint-Nicolas-des-Prés (2).

Considérées dans leur ensemble, les attributions de l'avoué telles qu'elles sont ici présumées ne laissaient pas que d'être redoutables, aux XIe et XIIe siècles. L'avoué ne devait-il pas mettre parfois au service de ses haines privées le pouvoir exécutif qui lui était confié? N'abuserait-il pas de sa position pour se laisser aller à ses penchants de convoitise et d'usurpation? Ne s'érigerait-il pas en despote et ne ferait-il pas de sa charge une source d'exactions et d'injustices? La haine mortelle conçue par un avoué des premiers temps contre le prévôt qui protégeait et défendait les pauvres sujets du seigneur évêque, l'envahissement, au nom d'un de ses successeurs, des biens de l'évêque défunt, établiraient que ces appréhensions étaient au moins en partie fondées.

De même que pour les attributions dévolues à l'avoué de Tournai, il est mal aisé de déterminer les droits utiles et les revenus originairement affectés ou ultérieurement rattachés à son office. Outre les fruits de justice afférents à sa charge, outre sa part présumée

(1) Voir le § IV.
(2) J. Vos, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés*, n° 92.

des droits seigneuriaux dont il assurait la rentrée et celle rappelée plus haut qu'il prélevait dans le cambage de la brasserie du monastère de Saint-Nicolas-des-Prés, quelques documents mentionnent, mais sans en indiquer l'origine, des droits et revenus à distinguer de ceux qui provenaient de ses biens propres.

En 1130, l'évêque Simon, confirmant le rachat fait par le chapitre de Tournai de l'autel de Saint-Denis (Saint-Genois), réserve la part que tient l'avoué : *Preter illam partem quam tenet advocatus* (1). L'avoué de Tournai tenait aussi de l'évêque une partie du moins de l'autel d'Helchin ou de sa dîme : *Altare de Helchin et minutam decimam ejusdem Ville* (2). Cette dîme d'Helchin et de Saint-Genois avait une valeur assez importante puisque l'un des avoués, Gilles d'Aigremont, la cède à titre de gage pour la somme de 600 livres à l'évêque de Tournai qui, en 1234, donne les fruits de ladite dîme à l'abbaye des Prés-Porcins qu'il venait de fonder aux portes de Tournai. Une clause de l'acte de donation laisse aux héritiers de l'avoué le pouvoir de racheter le bien engagé, mais on ne voit pas qu'ils aient usé de cette faculté (3).

Quant au domaine attaché à son office, l'avoué Walter en fit don à l'abaye de Saint-Nicolas-des-Prés, en 1137. A cette date, l'évêque Simon fait connaître que de son assentiment, Walter, avoué de Tournai, a donné à l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés toute la terre de son fief qu'il tenait de lui évêque, située au-delà du ruisseau de Barges non loin du monastère, à

(1) *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, T. XVI, pp. 77, et 78.

(2) J. Vos, *Cartulaire de Saint-Nicolas-des-Prés*, n° 98.

(3) Voir au § VIII.

charge d'une redevance annuelle de quatre deniers payable à l'évêque de Tournai (1).

Les avoués de Tournai possédaient en outre dans la région des biens à raison desquels ils étaient vassaux du châtelain de Tournai, de l'abbaye de Saint-Amand ou d'autres suzerains non toutefois comme officiers, mais comme seigneurs particuliers. Dès lors la recherche de ces biens et les transactions auxquelles ils ont donné lieu seraient ici hors du cadre de cette étude; elles trouveront place dans les notices des possesseurs respectifs.

---

§ III.

Ere communale; décadence et transformation de l'avouerie.

La puissance temporelle des évêques de Tournai fut singulièrement compromise par l'arrivée, en 1187, de Philippe-Auguste qui sut se concilier l'esprit des habitants et les soumettre à son pouvoir. Par suite se trouvèrent considérablement amoindries la prééminence et l'autorité que l'avoué, l'homme lige des seigneurs évêques, pouvait avoir acquise dans son office et dans le rang social qu'il occupait (2). Il est vrai que la

(1) Sicut totam jure hereditario possidebat. Sed quia de feodo suo erat quod de me humili ministro Beate Marie et domino suo tenebat, ut legitima foret donatio a me tam suis quam religiosorum precibus impetravit, ut sub oculis et testimonio homimum meorum ipsam terram totam sicut de feodo suo constituerat, cum Nicholao eo tempore primo herede suo in manu mea emancipatam omnino redderet et liberam, eo videlicet tenore ut predictis fratribus eam concederem sub aliquo censu amuatim persolvendo. (J. Vos, *L'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés*, T. I, p. 35 et *cartulaire*, n° 8.)

(2) A cette époque la maison d'Aigremont soudée sur celle des d'Avesnes était en possession de l'Avouerie de Tournai.

charte de commune octroyée à Tournai par le monarque français réserve le droit de l'avoué (1); mais elle le soumet en certains cas à la juridiction du prévôt, chef de la nouvelle magistrature (2), qui peut l'ajourner par devant lui et même saisir les biens qu'il possède dans la commune s'il ne comparait pas au jour assigné (3). Elle conserve à l'avoué sa part des amendes prononcées au sujet des forfaits qu'elle prévoit, mais elle la subordonne au jugement des jurés (4) qui peuvent se croire juges des cas où cette part est à percevoir. Enfin, la charte de commune laisse à l'avoué une certaine juridiction puisqu'elle lui suppose, comme au châtelain, des sergents pouvant être, à l'occasion, les agents de ses violences à l'égard des biens des bourgeois. Elle laisse, en un mot, à l'avoué ses attributions judiciaires et de police séculaires, mais désormais restreintes aux non bourgeois. Or, c'est précisément cette juridiction se perpétuant par l'hérédité et dont l'exercice pouvait laisser à l'officier féodal quelque influence qui devint l'objet des méfiances de la Commune.

Substituée à l'autorité royale dans la Ville, susceptible et jalouse comme toutes ses congénères, la

(1) « Has itaque prœnominatas consuetudines concedimus, salvo jure ecclesiarum, castellani et advocati. »

(2) Tandis qu'à Tournai le chef de la magistrature communale prenait le nom de prévôt, à Ypres, à Bailleul, à Warneton, il prenait celui d'avoué, et, à vrai dire, ce nom d'avoué qualifiait mieux le défenseur des bourgeois et de leurs biens, le gardien de leurs privilèges et de leurs franchises, le protecteur des droits de la commune.

(3) « Si forte castellanus sive advocatus *aut eorum servientes* res civium violenter abstulerint, præpositus eos ad diem citabit; si ad diem venire noluerint satisfacturi, præpositus eorum res quæ ad communiam pertinent saisire debet quo usque satisfactionem fecerint condignam. »

(4) « In emendationibus forisfactorum habeant castellanus et advocatus portionem suam *ad judicium juratorum*. »

commune de Tournai ne devait qu'impatiemment souffrir un partage quelconque du pouvoir, et il était à prévoir qu'après avoir absorbé la juridiction de l'avoué sur les bourgeois, lesquels ne pouvaient même plus s'y soumettre n'étant justiciables que de l'échevinage, elle ne cesserait de fixer un œil d'envie sur ce que l'office ébréché conservait encore d'action de par la charte de Philippe-Auguste.

La Commune, à vrai dire, était dans son rôle en cherchant avec persistance à annihiler tout pouvoir qui pouvait limiter le plein exercice de l'autorité que le roi lui avait déléguée ; mais la juridiction et les fruits de justice réservés à l'avoué par la charte de 1187 constituaient une propriété dont on ne pouvait le dépouiller sans indemnité, et si modeste que fût ce lot il n'en était pas moins en butte aux convoitises du magistrat qui ne dissimulait même pas ses vues de domination exclusive dans la Ville.

En 1234, à la mort de l'avoué, les gens de loi obligèrent son successeur, Anselme II d'Aigremont, à reconnaître par serment qu'il ne pouvait vendre l'avouerie qui lui venait de son père, si ce n'était à un bourgeois de Tournai agréé par la Commune, et que, même à un bourgeois de Tournai, il ne pouvait l'engager pour plus de huit ans, sous peine de 500 livres parisis au profit de la Commune (1). Il semble que les magistrats de Tournai songeaient dès lors à se ménager, pour un avenir peu éloigné, la possibilité de se débarasser complètement de l'avoué, et c'est sans doute des idées de rachat qui les préoccupaient quand ils interdisaient à l'avoué la faculté d'engager son avouerie

(1) *Annales de la Société historique et archéologique de Tournai*, nouvelle série, T. I, pp. 29 et 30.

pour plus de huit ans. Mais ce mobile, tout plausible qu'il paraisse, ne justifie pas l'acte autoritaire des magistrats, incompréhensible en son exigence si on n'en avait l'explication dans ce qui va suivre.

En juin et novembre de cette année 1234, le même Anselme d'Aigremont eut au sujet de son avouerie un démêlé d'intérêts avec l'évêque de Tournai, ainsi qu'il résulte de deux actes analysés dans la table de quatre volumes de documents recueillis aux archives de l'évêché de Tournai, vers 1668, par Denis Godefroy, historiographe de Louis XIV, laquelle table est publiée dans le tome 16 des *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai* (1).

L'acte de juin, « le samedi après l'Ascension, » est » une sentence qui condamne Anselme, avoué de » Tournai, à payer à l'évêque deux cents livres parisis » pour le marché de l'avouerie de Tournai qu'il avait » achetée. » — Par l'acte de novembre, le samedi après la Toussaint, Anselme, chevalier et avoué de Tournai, maté sans doute par la sentence qui précède, se met à la discrétion de l'évêque dans une difficulté survenue au sujet de soixante livres de blanc et d'artésiens que le prélat lui demandait.

Telle qu'elle est formulée l'analyse de ces deux actes devient aussi une énigme. Au mois de mai précédent, Anselme affirmait que l'avouerie de Tournai lui venait de Gilles, son père; que pouvait-il avoir acheté sous ce nom d'avouerie? Une explication se présente pourtant : les évêques, forcés d'abandonner à la Commune l'autorité qu'ils avaient si longtemps exercée sous la suzeraineté des rois de France, conservaient néanmoins les droits utiles et les revenus qu'ils possédaient dans

(1) Page 8.

la cité. Déjà, ils avaient attribué à l'avoué, si ma conjecture est fondée, la charge d'assurer judiciairement la rentrée de ces droits et revenus et, en 1234, fatigué des conflits incessants que le magistrat lui suscitait, l'évêque Walter de Marvis avait vendu à Anselme d'Aigremont, à titre de fief, ces droits mêmes, tels que les péages, les cambages, les forages et autres avec la justice afférente aux dits droits; et c'est le marché intervenu à cette occasion qui avait amené le différend visé par la sentence du mois de juin. Quant à la difficulté mentionnée dans l'acte de novembre suivant, si elle ne procède pas du même marché, il faut, en l'état où on la trouve, renoncer à toute investigation sur son origine.

Et qu'on le remarque bien, ce n'est pas là une simple conjecture sans appui dans les textes. Plus tard, quand l'avoué cède à bail son avouerie à la Commune de Tournai, elle comprend la série des droits qui appartenaient originairement à l'évêque et que l'avoué a fait siens en les achetant.

Dès lors l'avouerie a changé de condition et en déterminant les effets de cette transformation, dont les actes de 1234 marquent l'origine, on peut établir en quelque sorte le bilan de l'office au XIIIe siècle.

« Toute la seigneurie et justice » que l'avoué a dans Tournai et sa banlieue consiste « en wienages ou travers, en fouées, en pêcheries en cambages, en forages, en lois, en justices et en amendes des droits de commune. » Les lois, les justices et les amendes, c'est ce que l'avoué a retenu de ses premières attributions, à savoir sa participation aux fruits de la justice criminelle et sa juridiction restreinte aux non bourgeois. Elles comprennent aussi la justice afférente aux droits récemment acquis. Les foués et les pêcheriers, les

wienages ou travers, les cambages et les forages, c'est-à-dire les droits acquis en 1234, forment, semble-t-il, le principal fonds de l'avouerie. L'avoué n'est plus le représentant, dans la Ville, de l'autorité épiscopale elle-même battue en brèche, ce n'est plus même un officier dans la pleine acceptation du mot, c'est le possesseur d'un fief dont le produit réside surtout dans la réalisation de quelques droits justiciables.

Bien qu'ainsi transformée, l'avouerie reste dans les mêmes conditions qu'autrefois vis-à-vis du seigneur évêque de qui elle relevait et de la Commune qui la surveille, avec cette différence toutefois que celle-ci n'a plus à considérer l'avouerie que comme un fief ordinaire, jouissant encore de quelques prérogatives sans doute, mais sur lequel plane son autorité administrative au même titre que sur les autres fiefs dans la Ville; de là l'interdiction quelque peu excessive, imposée à l'avoué, de disposer de sa chose autrement que dans l'intérêt de la Commune.

Malheureusement à partir de ce moment le silence des documents s'étend d'une manière absolue sur l'institution pendant plus d'un demi siècle. Ce qu'on peut néanmoins présumer c'est que durant ce temps l'aversion de la magistrature tournaisienne pour les offices héréditaires ne fit que croître en raison du développement de l'esprit communal, et que bientôt elle se traduirait en actes plus exigeants encore. Désormais, en effet, la commune entend couvrir de sa sauvegarde et de sa protection, dans toute l'étendue de l'échevinage et sous quelque seigneurie qu'ils se trouvent, ses bourgeois et leurs fils, leur personne et leurs biens. Les avoués comme les châtelains auront à faire de nouvelles concessions à la Commune jusque dans leur domaine particulier.

§ IV.

Fin de l'avouerie de Tournai.

A la fin du XIII[e] siècle, dit M. d'Herbomez, quand la Commune voulut devenir complètement maîtresse chez elle et annihiler les pouvoirs qui limitaient le sien, elle commença par s'assurer la possession de la plupart des droits dont le châtelain jouissait encore. Elle les prit d'abord à bail, au mois d'avril 1287, en attendant qu'il lui fût possible de les racheter (1). De même elle agit à l'égard de l'avouerie de Tournai. En avril 1287 aussi, elle prit à cense pour neuf années « les droits de justice, wienage et autres » que l'avoué avait en cette ville et dans la banlieue, moyennant une rente annuelle de 160 livres tournois, plus une somme de 470 livres comme *prix d'achat* si on s'en rapporte aux termes, d'ailleurs précis, du contrat; mais il se peut que cette somme soit fictive et ait été stipulée éventuellement comme base d'indemnité en cas de dédit. Il n'en est plus fait mention dans un acte de même date où l'avoué confirme la cense qu'il a consentie pour neuf années.

« S'il y a un empêchement, provenant de la part du Roi ou de l'évêque, à la libre jouissance de cette cense, l'avoué devra remettre aux prévôts et jurés de Tournai le prix d'achat, soit 470 livres tournois, outre une somme égale comme amende. — Si l'empêchement vient de l'avoué lui-même ou de ses héritiers, ou s'il y a vente, l'avoué devra payer une amende s'élevant

(1) *Histoire des Châtelains de Tournai*, T. I, p. 185.

à 940 livres, plus une somme égale au prix d'achat de la cense (1). »

Etant donné qu'à cette époque les revenus annuels de la châtellenie de Tournai, évalués à 764 livres 10 sous, représentaient une centaine de mille francs (2), les 160 livres que la Commune s'engage à payer annuellement pour la cense de l'avouerie représenteraient plus de 20 mille francs de notre monnaie actuelle et c'est là la seule base qui permette de se faire une idée de la valeur matérielle de l'office.

A la même date Renier, dit Borgne d'Aigremont, chevalier, avoué de Tournai, fait savoir qu'à la suite de plusieurs débats et conflits, il a fait avec les prévôts et jurés de la Commune de Tournai un accord qui règle les cas où les bourgeois de Tournai jouissent de leurs franchises dans les terres de l'avoué et dans celles de ses hommes hors de la franche Ville. Cet accord renferme les mêmes dispositions que l'accord passé également en avril 1287, et dans un but identique, entre la Commune et la châtelaine représentée par ses tuteurs, au sujet de leur juridiction respective sur les bourgeois de Tournai (3).

L'avoué abandonne, en faveur des bourgeois et des fils de bourgeois, une grande partie de ses droits de justice criminelle dans ses terres et dans celles de ses hommes. Il ne fait guère de réserve qu'en ce qui concerne la fraude des droits de wienage qui tiennent de son office, mais il excepte de la jouissance des franchises dans son domaine privé, les non bourgeois fus-

(1) *Premier cartulaire de Tournai*, p. 50; communication de M. le comte du Chastel de la Howarderie.

(2) A. d'Herbomez, T. I, p. 296.

(3) Voir A. d'Herbomez, *Histoire des Châtelains de Tournai*, *Preuves*, n° 184.

sent-ils levants et couchants dans la Cité........ « Et est à savoir que l'avoué ni ses hommes ne peuvent saisir ni les biens ni les meubles des bourgeois ou des fils de bourgeois à moins que d'aucuns de ceux-ci ne s'ingèrent de passer leurs marchandises par terre ou par eau en fraude des droits de wienage, auquel cas l'avoué peut arrêter les marchandises. Et si des non bourgeois fraudaient le wienage ou menaient bêtes de bourgeois en dommage d'autrui contre le ban des seigneurs, ou commettaient quelque infraction contre le ban d'août, l'avoué et ses hommes peuvent les justicier selon l'usage du lieu. Partant, il est entendu que la Commune de Tournai ne peut ni ne doit défendre et garantir en rien, hors de sa justice, les hôtes couchants et levants de la cité non bourgeois ni fils de bourgeois, qui commettraient quelque méfait sur les terres de l'avoué ou de ses hommes. »

Dans le même acte, l'avoué confirme le contrat relatif à la cense des droits de justice, wienage et autres qu'il a dans Tournai et sa banlieue : « De rechef je, Renier dessus dit, ai affermé et donné à cense, pour neuf années à venir et consécutives, aux prévôts et jurés, pour eux et pour toute la Commune de Tournai, toute la seigneurie et justice que j'ai à Tournai et dans sa banlieue, en l'un et l'autre côté de l'Escaut, en wienages qu'on a coutume de prendre à Tournai et au travers du dehors, en fouées, en pêcheries, en cambages, en forages, en lois, en justices, en amendes des droits des communes et en toutes autres choses en quelconque manière que je les aie ou puisse avoir et de quelconque seigneur que je les tienne et puisse tenir, moyennant 160 livres tournois, que lesdits prévôt et jurés en doivent rendre et payer chacun an durant la cense, la moitié à la Saint-Remi et l'autre moitié aux

Paques, à Tournai, à moi ou à mon certain commandement (1). Il est entendu que dans cette cense ne sont pas compris les hommages gisant en la cité de Tournai et dans sa banlieue que l'on tient de moi et de mes maisons, et la droiture que l'évêque, à sa venue, doit à l'avoué de Tournai (2), lesquels je retiens sans les affermer.

« Et s'il advenait que quelqu'un passât outre le district de la justice de Tournai sans payer le wienage ou le travers, encore qu'il ne fût pas entré dans ce district, ceux de Tournai, s'ils l'atteignaient en ma terre ou en celle de mes hommes, pourraient l'arrêter lui et les siens de par moi et en mon nom, les ramener à Tournai et les tenir tant qu'ils aient payé à ceux de Tournai le wienage ou le travers et l'amende telle qu'on a coutume de la percevoir (3). » ....Et pour que toutes ces choses soient fermes et stables, j'ai ces présentes lettres scellées de mon propre scel. « Ce fu fait l'an de gratie m. deus cens quatrevins et siet el mois davril (4). »

(1) Il n'est plus question, dans cette confirmation, du prix d'achat de 470 livres, à rendre à la commune en cas d'opposition de la part du Roi ou de l'Evêque, ce qui corrobore mes doutes sur la réalité de cette valeur fictive, à mon sens, malgré les termes précis du premier acte. Dans l'accord identique passé entre la commune et les tuteurs de la châtelaine de Tournai ne figure aucun prix d'achat autre que la rente annuelle.

(2) Je n'ai pas trouvé en quoi consistait « li droiture que li evesques, à se venue, doit al avoet de Tournai. » L'Historien des Châtelains de Tournai qui mentionne le fait, en ce qui concernait ces officiers, ne le commente pas. (T. I, p. 183.)

(3) Voir la ratification, par la Châtelaine de Tournai, d'un acte identique dans A. d'Herbomez, *Les Châtelains de Tournai*, T. II, *preuves*, n° 183.

(4) *Premier Cartulaire de Tournai*, fol. 66 et 67. Communication due à l'obligeance de M. Hocquet, archiviste communal de Tournai.

D'après une charte reposant en original aux Archives de Tournai, le bail des droits de l'avouerie, contracté pour neuf ans, ne parvint pas à son terme à cause de l'opposition de l'évêque et du Chapitre; il fut résilié le 27 avril 1294, par Hellin d'Armentières et sa femme qui s'engagèrent à payer l'amende de 940 livres tournois stipulée au contrat, et l'on ne voit pas qu'il ait été renouvelé depuis comme le dit Poutrain (1). Néanmoins les mêmes personnages, et à la même date, ratifièrent l'accord fait, en avril 1287, entre les prévôts et jurés de Tournai et Renier d'Aigremont au sujet des franchises dont les bourgeois de cette ville pouvaient jouir dans les terres de l'avoué (2).

Quoi qu'il en soit l'avouerie de Tournai a, dès lors, perdu tout prestige, et sauf la prérogative, que conservent les avoués comme les châtelains, de faire à Tournai une entrée solennelle et d'amnistier les bannis à cette occasion, l'institution qui avait autrefois valu à l'officier féodal honneur et puissance, ne représente plus guère qu'une valeur cotée, qu'en souvenir du passé on appelle encore l'avouerie.

On approchait du dénouement. En 1320, l'évêque, qui jouissait encore à Tournai de droits et de prérogatives considérables, mais souvent contestés par la Commune et par les rois de France, acceptait en homme habile et avec empressement, dit le Maistre d'Anstaing, l'offre de Philippe le Long d'échanger ces droits et privilèges peu respectés contre de belles propriétés qui devinrent plus tard l'origine de la fortune de l'évêché (3). Parmi les droits cédés par l'évêque Gui

(1) *Histoire de Tournai*, T. II, 12e avoué.

(2) Communication de M. le comte du Chastel.

(3) *Recherches sur l'église cathédrale de Notre-Dame de Tournai*, T. II, p. 69.

de Boulogne se trouvait l'hommage de l'avouerie de Tournai; mais l'avoué n'eut plus à relever son office qu'il vendit au roi Charles le Bel, le mercredi avant la Saint-Jean-Baptiste 1323 (1).

Au siècle suivant l'hôtel de l'avouerie, situé près de la maison des Filles-Dieu, existait encore, à ce qu'il semble. Une veuve testant le 3 mai 1434, donnait aux Filles-Dieu « emprès l'advœrie » V sous tournois (2).

* * *

L'étude qui précède me laisse la pleine conviction que l'avouerie de Tournai remontait au moins à l'époque Carlovingienne, qu'elle était exclusivement laïque de sa nature et qu'avant d'apparaître pour la première fois et alors comme une institution connue et fonctionnant depuis un temps immémorial, elle s'était transformée en bénéfice héréditaire à la faveur du régime féodal. Sans doute des inductions seules constatent ce passé préhistorique, mais elles sont rigoureuses et je les tieus pour fondées.

Que cette avouerie n'ait eu nullement le caractère d'une institution destinée à défendre l'église de Tournai, son chef et ses biens, cela est prouvé par la curieuse charte de 1151. Que sa mission ait été d'assurer la justice et la police dela ville soumise à l'autorité de l'évêque, prince temporel, et qu'à cette fin elle ait eu la juridiction nécessaire et les moyens de l'exercer, cela ressort des termes mêmes dela charte de Philippe-Auguste de 1187.

(1) Poutrain, *Histoire de Tournai*, T. II, 15e avoué.

(2) A. de la Grange, *Choix de Testaments tournaisiens*, dans les *Annales de la Société historique et archéologique de Tournai*, nouvelle série, T. II, p. 768.

Dès la fin du XII[e] siècle, une puissance nouvelle, irrésistible, la Commune, absorbe l'action de l'avouerie, ne lui laissant que sa participation matérielle aux fruits de la justice criminelle et une juridiction restreinte. Delà cette autre transformation qui se déduit des actes de 1234 logiquement interprêtés : l'évêque vend à l'avoué une partie de ses droits en les rattachant à l'ancien office, et cet office, bien qu'il reprenne ainsi une certaine consistance, n'est plus en réalité que l'exploitation d'un fief ordinaire avec quelques prérogatives qui seules rappellent sa prééminence et son prestige d'autrefois. C'est dans cet état qu'il est pris à bail par la Commune en 1287 et qu'il s'éteint en 1323. — Telle est dans ses grandes lignes l'histoire de l'avouerie de Tournai.

SECONDE PARTIE : LES OFFICIERS.

§ V.

Les premiers avoués connus et la chronique d'Hériman.

« C'est d'Hériman que nous tenons, dit Poutrain, » tout ce que nous sçavons de nos premiers avoués », et c'est encore vrai. Or, le but d'Hériman dans son récit de la restauration du Monastère de Saint-Martin de Tournai (1), était de démontrer que cette abbaye remontait à une haute antiquité; qu'elle avait été détruite par les Normands à la fin du IXe siècle et qu'elle était abandonnée depuis plus de 200 ans quand en 1092, l'écolâtre Odon, obéissant aux appels réitérés de la grâce, vint avec quelques religieux relever le monastère de ses ruines. Et c'est surtout à l'appui de sa démonstration qu'Hériman met en scène les avoués de Tournai, sans se préoccuper ni de leur origine ni de leur condition, et il en parle comme on parle de fonctionnaires établis et exerçant depuis un temps immémorial. Si à l'époque où il vivait, c'est-à-dire à la fin du XIe siècle, l'institution avait été récente, Hériman, qui se laisse aller si facilement aux digressions, n'aurait pas manqué de disserter sur une création d'où

(1) *Narratio restaurationis abbatiæ Sancti Martini Tornacensis*, dans le *Spicilegium* de D'Achery, T. II, p. 888 ; — et dans le *Corpus chronicorum Flandriæ* de J. J. de Smet.

lui venaient ses principaux acteurs. Avant son temps il y eut, à n'en pas douter, des avoués à Tournai; mais en l'absence de toute mention certaine, force est de s'en tenir à ceux qu'il signale au cours de sa narration. Le plus ancien est Bauduin que le chroniqueur dit avoir hanté dans sa jeunesse.

1. Bauduin, 1075 environ.

Vers 1075, après la guerre qu'il avait soutenue avec succès contre Richilde, Robert le Frison, cherchant à se consolider dans son usurpation du comté de Flandre, envoya une ambassade à l'empereur Henri IV dans le but de le bien disposer en sa faveur. Hériman rapporte, au sujet de cette ambassade, une anecdote que l'un des messagers de Robert le Frison, Bauduin, avoué de Tournai, lui raconta maintes fois. Quand Bauduin et ses compagnons approchèrent de Cologne, ils rencontrèrent une dame d'honnête apparence qui leur demanda qui ils étaient, d'où ils venaient et où ils allaient. A cette question les députés se turent. Alors la dame reprit : « Je sais bien que vous êtes les messagers du comte Robert de Flandre, lequel a manqué au serment qu'il avait prêté à son frère Bauduin de Mons, a tué son neveu Arnoul et lui a pris son héritage. Il vous envoie pour obtenir la grâce et l'amitié de l'Empereur. Sachez donc que cette démarche tournera à bien, que l'Empereur vous accueillera favorablement; sachez aussi que le comte Robert et son fils tiendront la Flandre en paix, mais que son petit-fils mourra sans enfants mâles; qu'un jeune prince venant de la Dacie lui succédera et mourra de même sans enfants; qu'après lui deux concurrents se disputeront le comté; que l'un des deux tuera

l'autre et possédera la Flandre ainsi que ses descendants jusqu'au temps de l'Antéchrist. » J'étais jeune encore, ajoute Hériman, quand Bauduin, avoué de Tournai, me raconta ce fait; maintenant que j'arrive à la vieillesse, je vois de mes propres yeux que la prophétie s'accomplit (1).

L'avoué Bauduin renonça au monde et se fit moine à l'abbaye du Bec en Normandie (2). Hériman lui donne pour successeur Radulphe, très illustre chevalier, né de la même souche, mais il résulte de la narration même du chroniqueur que ce Radulphe n'a pu suivre immédiatement Bauduin. L'avoué qui vient en second lieu est Fastré Ier.

Quel est ce Bauduin et quels liens l'attachaient à son successeur? La narration ne le dit pas. Il n'est guère vraisemblable que Fastré fût son fils, car il aurait donné à l'un de ses enfants le nom de Bauduin qu'on ne retrouve pas dans sa descendance. Etait-il son parent auquel, en se retirant du monde, il aurait transmis l'avouerie? Il faut renoncer à répondre à ces questions pourtant des plus intéressantes si l'on considère que Fastré Ier est la souche de la seconde et illustre maison d'Avesnes d'où sont sortis trois comtes de Hainaut et de Hollande, un comte de Blois, les sires d'Esclaibes et autres personnages de haut rang. On ignorera longtemps sans doute par quelle voie l'avouerie de Tournai parvint aux mains de Fastré.

(1) *Narratio*, apud D'Achery, § 13. — Voir de Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, T. I, p. 63 et T. II, p. 46. — Edward Le Glay dans son *Histoire des comtes de Flandre*, T. I, p. 209, a rapporté cette anecdote d'après *Li estore des C. de Flandre*, f° 54 v°, dont l'auteur l'avait évidemment prise dans Hériman.

(2) *Narratio*, § 40.

2. Fastré Ier, † avant 1092.

Après avoir rappelé que l'abbaye de Saint-Martin avait été détruite par les païens et que les terres qu'elle possédait dans la province se trouvaient aux mains des laïcs, Hériman rapporte que Fastré, *Fastredus*, avoué de Tournai, *ejusdem urbis advocatus*, était de ceux qui tenaient en bénéfice, des mains de l'évêque, des terres de cette église; que voyant Ida, sa femme, sœur de Thierri d'Avesnes, distribuer les dites terres à des paysans pour les cultiver et les habiter, il la réprimandait disant qu'elle se repentirait d'avoir aliéné ces biens parce que bientôt la divine Piété rétablirait l'abbaye (1).

Fastré chevauchait souvent avec ses chevaliers vers l'abbaye en ruine, et là, il exprimait avec larmes son ardent désir de la voir restaurée, et quand ses compagnons l'engageaient à y placer quelques moines des monastères voisins, il répondait qu'il n'en trouvait aucun qui voulût s'établir dans une telle pauvreté, que s'il en rencontrait qui fussent disposés à restaurer l'église, il ne laisserait pas à ses fils un pied de sa terre et donnerait tout ce qu'il possédait à cette église. Mais il ne lui fut pas donné de voir ses vœux se réaliser, car avant l'arrivée d'Odon, il fut tué par ses ennemis le jour de saint Médard, laissant des fils qui paraissaient moins favorables que lui au rétablissement du Monastère (2). Ces fils étaient Fastré II, qui

(1) Ce passage d'Hériman n'est pas très clair. C'est Fastré qui tenait en bénéfice des mains de l'évêque des terres de Saint-Martin : « *de manu episcopi tenebat in beneficio*, » et c'est Ida, sœur de Thierri d'Avesnes, qui dispose de ces biens comme siens, en maîtresse et contre le gré de son mari.

(2) *Narratio*, apud D'Achery, § 9.

fut avoué de Tournai, et Gossuin, héritier de la seigneurie d'Avesnes par sa mère, Ida, sœur de Thierri d'Avesnes.

S'il y avait identité, et cela est très probable, entre Fastré I[er] et Fastré de Tournai qui avec Gérulphe le châtelain et autres signe une charte de 1065 par laquelle Anselme de Ribemont cède à l'abbaye d'Elnon ou de Saint-Amand la villa de Hertain (1), la seconde et glorieuse maison d'Avesnes, issue de mâle en mâle de Gossuin, serait d'origine tournaisienne.

Ce Gossuin a été surnommé d'Oisy, mais ce surnom ne signifie pas que Gossuin était de la maison d'Oisy, il indique simplement qu'il était né dans cette villa; Gilbert de Mons, la plus haute autorité en cette matière, le dit positivement : « Vir quidam nobilis, » Gosuinus nomine, de villa in Cameracesio, quæ » Oysis dicitur, oriundus, » ce que son commentateur traduit ainsi : « Un homme de race noble, Gossuin, » natif d'Oisy en Cambresis » (2). Hériman, qui connaissait bien la famille des avoués de Tournai, ne dit nullement qu'ils étaient issus de la maison d'Oisy, et les chartes du temps ne font aucune allusion à cette extraction (3). Que Ida d'Avesnes ait mis son fils au monde pendant un séjour temporaire ou accidentel chez les maîtres de la villa d'Oisy, ses amis ou alliés,

(1) Cette charte porte la date de MLXX, nécessairement fautive puisque Bauduin de Lille, qui y figure, était mort le 1[er] septembre 1067. M. Wauters dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique* (4[e] série, T. II, p. 87), propose de lire 1065, MLXV.

(2) *Chronique de Hainaut*, traduite et annotée par le marquis de Godefroy Menilglaise, T. I, p. 58; tome 14 des *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*.

(3) On peut voir dans *Le Hainaut ancien* de Duvivier sept ou huit de ces chartes de 1106 à 1128, qui concernent Gossuin, neveu de Thierri d'Avesnes, Gossuin, seigneur d'Avesnes, Gossuin d'Avesnes.

cela n'offre rien qui doive étonner; mais une autre origine a été donnée. Suivant la Chronique de Cambrai, Hugues Ier, châtelain de cette ville, retiré à Inchy, aurait confié la garde de son château d'Oisy à « Gossuin de l'illustre maison connue sous le nom » d'Avesnes. Les historiens l'ont surnommé d'Oisy, » non qu'il en fût seigneur, mais parce qu'il y » résidait (1). »

Dans l'une comme dans l'autre version, on le voit, le surnom d'Oisy est personnel à Gossuin et c'est à tort qu'on l'a appliqué à sa maison, et aussi à tort que le continuateur des généalogies de Bauduin d'Avesnes a qualifié Gossuin châtelain de Cambrai. Il n'y a pas place pour lui, dit notre érudit confrère M. Brassart, de Douai, sur la liste des châtelains de Cambrai, sires d'Oisy, qu'on possède très complète dressée sur titre des fonds cambraisiens. Enfin, si, comme ledit Mouskès, Bouchard d'Avesnes et son frère Gui, qui étaient avec l'empereur Othon, ont vraiment crié : Oizi ! à la bataille de Bouvines, ce ne peut être qu'en souvenir de Gossuin, le premier seigneur de leur race. Il n'y a donc pas lieu de suivre Poutrain et l'historien des seigneurs d'Avesnes (2) qui, avec Jacques de Guyse (3) et Jacques Lepez (4), affirment que Fastré Ier, père de Gossuin était de la maison d'Oisy. C'est encore une légende à détruire, et l'origine tournaisienne me paraît incontestable.

(1) *Oisy et ses seigneurs*, par A. de Cardevacque, dans le T. XXXVIIe des *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, p. 91. L'auteur cite comme source la Chronique de Cambrai insérée dans le *Recueil des Historiens de la France*, T. XIII, p. 184.

(2) Michaux, *Chronologie des seigneurs d'Avesnes*, 17 et suiv.

(3) *Annal. Hann.*, édition du marquis de Fortia.

(4) *Chronicon Lœtiense*, édition de Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, Hainaut*, etc., 416.

3. **Fastré II, avant 1092, † après 1111? — Radulphe.**

Du temps de Fastré, fils de Fastré et de Ida d'Avesnes, Radulphe de Osmunt, père de l'abbé Hériman (1), avait à Tournai deux frères germains, chevaliers : Thetbert et Thierri le Monétaire. Thetbert, prévôt de l'évêque Radbod, lui prêtait foi et hommage comme à son seigneur et s'était attiré la haine de l'avoué Fastré en défendant et protégeant les pauvres sujets du prélat. Fastré se fit par ruse le familier de la maison et un jour, étant à la chasse, il tua Thetbert qui, ne lui soupçonnant aucun mauvais dessein, n'était pas sur ses gardes. Après ce crime, fuyant la province, Fastré se réfugia chez son oncle Thierri d'Avesnes et y séjourna pendant environ trois ans. L'évêque Radbod le déshérita complètement et donna l'avouerie à Radulphe. D'aucuns, dit Hériman, virent en cela la volonté de Dieu, parce que Radulphe, le nouvel avoué, à la prière de l'évêque, rendit sans difficulté à Saint-Martin les terres qu'il tenait en bénéfice, tandis que Fastré II avait maintes fois déclaré que lui ne les aurait cédées en aucune manière (2).

Odon accomplissait alors son œuvre et l'église de Saint-Martin, dit Hériman, commençant à prospérer, des citoyens de Tournai allèrent vers l'évêque Radbod et lui désignant les terres anciennes qui, à la destruction du monastère, avaient été recueillies par ses prédécesseurs et étaient tenues de lui en bénéfice, ils le supplièrent de les rendre à leur première destination. Le prélat appela secrètement l'avoué Radulphe et

(1) D'après une note de l'éditeur de la Chronique, § 10.
(2) *Narratio*, § 59.

l'engagea à remettre, pour le salut de son âme, aux pauvres moines les terres qu'il tenait de lui, ce que l'avoué fit de bonne grâce (1).

Cependant les parents de Thetbert vengeaient sa mort et déjà deux chevaliers de la maison de Fastré avaient été tués; mais une réconciliation, ménagée par Thetbert lui-même dont Hériman rapporte l'apparition à un religieux de Tournai, *non dormienti sed vigilanti*, permit à Fastré, après plusieurs années d'absence, de recouvrer à la fois l'amitié des parents et son héritage que l'évêque Radbod lui rendit. Pour cimenter cette paix, Fastré donna sa fille Sarra en mariage à Gossuin, fils de Thierri le Monétaire, frère de la victime. Il donna de plus vingt livres d'argent que les parents remirent à Saint-Martin (2). Quant à Radulphe, frère de Thetbert, il se fit moine de Saint-Martin et prit une grande part à la restauration complète de l'abbaye (3).

D'autres personnages de l'un et de l'autre sexe, renonçant au siècle, vinrent à Saint-Martin et y apportèrent de leurs biens. De ce nombre fut la noble dame Ida, l'épouse de Fastré 1er qui avait tant désiré le rétablissement du Monastère, mais qui, prévenu par la mort, n'avait pu en être témoin. Quand Ida vit les moines de Saint-Martin s'efforcer de racheter les terres qu'elle avait elle-même aliénées, elle regretta vivement sa faute et se souvint avec douleur de ce que son mari lui avait prédit (4). Elle donna à l'abbaye, entre autres biens, une maison dans la ville et un moulin en deça de Maire. Malgré

(1) *Narratio*, § 40.
(2) *Narratio*, § 59.
(3) *Ibidem*, § 60 et 61.
(4) *Ibidem*, § 9.

sa haute condition elle ne voulut jamais être parmi les autres religieuses que la dernière des servantes (1).

L'assassinat de Thetbert a été perpétré au plus tard en 1092; en comptant les trois années que le meurtrier passa chez son oncle Thierri d'Avesnes on arrive à 1095. Sans doute, à cette date, l'évêque Radbod, qui rétablit Fastré II dans son office et dans son héritage, vivait encore puisqu'il assista, cette année même, au concile de Plaisance en Lombardie et qu'il ne mourut qu'en 1098; mais il n'est pas dit que les événements qui viennent d'être rapportés se soient accomplis dans les dernières années de sa vie, employées d'ailleurs à sa justification des crimes de simonie dont on l'accusait. Par ces considérations on peut, semble-t-il, admettre que l'avènement de Fastré II avait eu lieu dès avant 1092.

Un accord au sujet du moulin du Becherd (2), daté de l'église de Tournai, le 3 des Calendes de mars 1101, ou 1102 suivant le nouveau style, et conclu dans un synode présidé par l'évêque Baudri, est signé, après les ecclésiastiques, par trois laïcs : le seigneur Guérard, l'avoué Fastré, *Festrado advocato,* et le prévôt Thierri (3). Le seigneur Guérard est vraisemblablement le frère de Thierri et de Ida d'Avesnes, par conséquent l'oncle maternel de Fastré II. Le prévôt Thierri serait le successeur du prévôt Thetbert dont on vient de voir la fin tragique. C'est ici la derrière mention connue de Fastré II, avoué, à moins qu'on ne l'identifie avec Fastré de Tournai, *Fastradus*

(1) *Ibidem*, § 56.

(2) Nous croyons qu'il faut lire *Becherel* pour *Becquerel*. Un moulin dit du Becquerel se trouvait à Tournai, sur la rive droite de l'Escaut.

(3) *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, T. 16, p. 75, note 8.

de Tornaco, qui figure dans une charte du comte de Flandre, datée de Lille, le 5 août 1111 (1), ce qui paraît possible.

Au dire d'Hériman, le fils d'Ida d'Avesnes, atteint par la maladie, se fit moine à Saint-Martin et y mourut laissant l'avouerie à son fils Walter qui va suivre. La femme de Fastré, Richilde, imitant la mère de son mari, se fit religieuse au même lieu et y vécut vingt années dans l'humilité, bien qu'elle fût très noble et très riche (2).

---

§ VI.

Maison d'Avesnes.

Vedric, sire d'Avesnes et de Leuze, mort en 1066, fut père de Thierri et de Gérard d'Avesnes, qui moururent sans enfants, et de Ida d'Avesnes, mariée à Fastré Ier, avoué de Tournai.

Thierri d'Avesnes, grand brûleur d'abbayes, dit le Dr Le Glay, touché enfin de remords, rebâtit, entre autres couvents, celui de Liessies où l'évêque de Cambrai plaça des religieux de l'ordre de Saint-Benoît. Ada, sa femme, dont il avait dû se séparer pour cause de parenté, se fit une habitation auprès de l'abbaye relevée par son mari et y vécut pieusement jusqu'en 1114, époque présumée de sa mort (3). N'ayant pas de génération, Thierri d'Avesnes laissa, vers 1106, son héritage à son neveu Gossuin, l'un des deux fils de sa

(1) A. d'Herbomez, *Histoire des châtelains de Tournai*, T. I, p. 45, d'après le *Cartulaire de Saint-Amand*, T. II, f° 15 *bis*.

(2) *Narratio*, § 57.

(3) *Mémoire sur les Archives de l'abbaye de Liessies et de Maroilles*, 1853.

sœur Ida. Celui-ci avait épousé Agnès, fille du célèbre Anselme de Ribemont.

Gossuin alla en terre sainte, construisit la tour d'Avesnes et se rebella contre le comte de Hainaut qui l'en punit sévèrement (1). On ne le désigne, dans les chartes, que sous le nom de Gossuin d'Avesnes. En 1106, Gossuin donna à l'abbaye de Liessies, pour l'âme de son oncle Thierri, la villa de Fourmies avec ses serfs et ses dépendances (2). A part quelques moments d'oubli qui lui attirèrent l'excommunication, en 1111, pour avoir envahi violemment les biens de l'église de Liessies (3), Gossuin se montra libéral envers cette abbaye (4). L'abbé Regnier, acceptant les donations faites à son église par Gossuin et Agnès, seigneur et dame d'Avesnes, stipule que dans le cas où Agnès voudrait embrasser la vie religieuse, elle jouirait des maisons construites auprès de l'abbaye par la dame Ada et en outre de deux prébendes (5). Elle se fit en effet religieuse.

Gossuin d'Avesnes, à qui Agnès de Ribemont n'avait pas donné de progéniture, se fit moine à Liessies et institua de son vivant, pour son successeur, Walter, fils de son frère Fastré II, avoué de Tournai (6). Gossuin était mort en 1127 (7), alors que son neveu était depuis longtemps déjà avoué de Tournai.

(1) Gilbert, *Chronique de Hainaut*, édition du marquis de Godefroy Ménilglaise, T. I, pp. 58 et 60, et note 56.

(2) Duvivier, *Le Hainaut ancien*, *Codex diplomaticus*, XCV et CV.

(3) *Ibidem*, XCVIII et CI.

(4) Le Glay, *Mémoire sur les Archives de l'abbaye de Liessies*, p. 34. — Duvivier, *Codex diplomaticus*, CV.

(5) Le Glay, *Mémoire*, *pièces justificatives*, 1.

(6) Hériman, *Narratio*, § 57.

(7) Duvivier, *Le Hainaut ancien*, *Codex diplomaticus*, CXV *bis* et CXVI.

4. Walter, avant 1116, † en 1147.

Parmi les témoins d'une charte de 1114, émanée de Bauduin à la Hache, comte de Flandre, qui reconnaît avoir cédé à Lambert, abbé de Saint-Bertin, une bergerie près de Furnes, en échange de la villa d'Ostresele (1), et parmi ceux des lettres de 1116 du même prince dispensant les habitants d'Ypres du duel judiciaire et de l'épreuve du feu et de l'eau, figure *Walterius* ou *Walterus Tornacensis* (2) qui serait notre avoué de Tournai, si on ne le revendiquait, avec plus de probabilité peut-être, comme châtelain, fils d'Evrard I[er] (3). Mais en la même année 1116, le 16 du mois de décembre, la charte par laquelle le comte Bauduin, étant avec sa cour en l'abbaye de Saint-Amand, règle les droits et les devoirs du prévôt de cette ville, vassal de l'abbé, a pour témoin, entre autres personnages, *Gualterus filius Fastredi*, et c'est bien ici l'avoué de Tournai (4).

Walter ou Gautier d'Avesnes, dit Plukel, quitta, comme son oncle Gossuin, le nom de Tournai pour prendre celui d'Avesnes. — Il fit don, dit Hériman, au monastère de Saint-Martin, pour le salut de son père et de sa mère, d'un moulin sur le Riez, *supra Ries fluviolum*, et tant qu'il vécut il fut comme le père de cette église. Il épousa Ida, fille du châtelain de Tournai, dont il eut plusieurs fils et filles, et surpassa

(1) Haigneré, *Les chartes de Saint-Bertin*, T. I, p. 47.

(2) Diegerick, *Inventaire analytique des chartes et documents appartenant aux Archives de la ville d'Ypres*, T. I, nº 111.

(3) Voir A. d'Herbomez, *les Châtelains de Tournai*, T. I, p. 45.

(4) *Liber albus*, cartulaire du fonds de Saint-Amand aux Archives du Nord, fº 16. — Brassart, *Histoire du Château et de la Châtellenie de Douai*, T. I, p. 316.

tous ses prédécesseurs en puissance et en richesses. D'abord avoué de Tournai, la succession de son oncle le mettait en possession de la ville d'Avesnes et de presque toute la région appelée le Brabant (1).

Repentant des nombreux crimes qu'il avait commis et voulant vivre en paix en éteignant la guerre qui sévissait depuis de longues années entre le comte de Mons et les seigneurs d'Avesnes, il donna son fils Thierri, chevalier, en mariage à la sœur du comte Bauduin. Mais ce jeune seigneur ne se contentant pas des richesses paternelles, fit de fréquentes excursions sur les terres du duc de Lothier et de l'évêque de Liège, ramenant butin et prisonniers, jusqu'à ce qu'un jour, fier de ses succès, s'étant avancé trop loin avec cent cavaliers, il ne put opérer sa retraite et fut tué par les gens de pied de l'évêque. On le rapporta, non sans grand péril, au monastère de Liessies (2).

Le fait est antérieur à 1137, car l'avoué Walter, donnant, cette année, à l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés toute la terre de son fief tenu de l'évêque de Tournai, a pour premier héritier son fils Nicolas, *cum Nicholao eo tempore primo herede suo*. L'historien de cette abbaye, rapportant la charte de 1137, qualifie Walter le plus illustre et le plus puissant des

(1) Le Brabant était un morcellement de l'ancien Archidiaconé de ce nom. Il s'étendait sur la rive droite de l'Escaut et de la Haine. Dans l'ordre ecclésiastique comme dans l'ordre civil cette région n'était plus que nominale. (Duvivier). On trouve aussi les noms de *Burbant* et de *Petit-Brabant* comme désignation de cette contrée.

(2) *Narratio*, 57. — Evidemment pour ses méfaits, Thierri fut enterré hors de l'âtre de Liessies; ce ne fut que longtemps après qu'il y fut transporté grâce à l'abbé Helgot (1153-1191). (*Collection Moreau*, vol. 72, f° 131). Communication de M. Félix Brassart, de Douai. — C'est à tort qu'on a fait de ce Thierri un seigneur de Mortagne et châtelain de Tournai. (Voir d'Herbomez, T. I, pp. 45 et 46).

avoués de Tournai, mais c'est par erreur qu'il le dit seigneur d'Oisy (1).

En 1142, Walter ou Gautier d'Avesnes souscrit deux chartes de Bauduin V, comte de Hainaut, qui, par la première, concédait aux chevaliers du Temple cent journels de terre à Frameries, et, par la seconde, confirmait à l'abbaye de Saint-Denis en Brocqueroie la possession du village du même nom. *Signum Gualteri ou Galteri Pulechel* (2).

Vers 1145, Gautier d'Avesnes reconnut et confirma la donation faite en 1114, par son oncle Gossuin, de la villa de Ramousies à l'abbaye de Liessies. Il vint pour ce motif à Liessies et jura cette reconnaisance devant le grand autel en présence de nombreux témoins. Il avait fait don à l'abbaye de deux moulins à Étrungt, et cette donation fut confirmée avec celle de Ramousies par Nicolas, évêque de Cambrai (3).

Si, comme le dit Hériman, Walter fut tant qu'il vécut le père de l'abbaye de Saint-Martin, il n'agit pas de même à l'égard des autres monastères, car on le voit, au sujet de biens sis à Givry, molester indignement l'abbaye d'Hautmont dont il était l'avoué. Excommunié lui et toute sa terre, il avait fini par se soumettre et, en présence des évêques de Cambrai et d'Arras, de sept abbés et de plusieurs nobles seigneurs de la région, il avait confessé l'injustice de ses violences, déclarant qu'à l'avenir, ni lui ni ses successeurs ne troubleraient l'abbaye dans ses possessions (4).

(1) J. Vos, *L'abbaye de Saint-Médard ou de Saint-Nicolas-des-Prés*, T. I, *Histoire*, p. 35 et T. II, *Cartulaire*, *n*. 8.

(2) Duvivier, *Le Hainaut ancien*, *Codex diplomaticus*, CXX *bis* et CXX *ter*.

(3) Le Glay, *Mémoire sur les Archives de Liessies et de Maroilles*, pp. 7 et 34.

(4) Duvivier, *Codex diplomaticus*, CXXII *bis*.

D'un autre côté, on dit que saint Bernard avait dû s'entremettre pour faire cesser les vexations qu'il faisait subir à l'abbaye de Liessies (1).

Au dire d'Hériman, Walter donna, de son vivant, à son fils Nicolas, la ville d'Avesnes et le Brabant en y ajoutant le château de Walecourt (2), et attribua à son fils Gossuin l'avouerie de Tournai. Il avait maintes fois déclaré à Hériman, *sicut mihi multoties dixit*, qu'il se serait volontiers fait moine si sa femme l'avait permis. A la fête de la Toussaint (1147), il se rendit à la cour de Mons et tandis qu'il y plaidait contre le comte Bauduin qui voulait lui enlever le château de Trélon, il fut pris d'une soudaine colère, perdit la parole et expira la nuit suivante. Ses fils le rapportèrent à l'abbaye de Liessies où il fut inhumé, pleuré de toute la province comme le père des pauvres et des églises (3). Sur ce dernier point, on sait à quoi s'en tenir.

Suivant Gilbert de Mons, Gautier, cité à la cour de Hainaut, y mourut subitement (4); Bauduin d'Avesnes dit qu'il expira en disputant contre ses juges et le représente comme un homme cruel, ravisseur du bien d'autrui (5). Tous deux placent sa mort en 1147; le nécrologe de Saint-Nicolas-des-Prés la marque au 17 décembre (6).

Des documents nous apprennent rétrospectivement,

(1) Le Marquis de Godefroy Ménilglaise dans son édition de la *Chronique de Gilbert de Mons*, note 110.

(2) Petite ville du pays de Namur.

(3) *Narratio*, § 57.

(4) *Chronique du Hainaut*, édition du marquis de Godefroy Ménilglaise, T. I, pp. 112 et 116.

(5) *Ibidem*, note 110.

(6) J. Vos, T. II, p. 416.

en 1149 et 1152, que Walter, avoué de Tournai, fils de Fastré, était autrefois vassal de l'abbaye de Saint-Amand pour une terre à Quatrechain, « *Apud castricinium in pago Tornacensi*, » à cause de laquelle il fournissait chaque année un cheval lorsque les religieux allaient visiter leurs possessions au delà du Rhin; mais qu'il remit en aumône ses droits sur cette terre à ladite église de Saint-Amand en posant de sa main, sur l'autel, un gazon comme la représentation sensible et symbolique du bien cédé (1).

Walter laissait de Ida de Mortagne, sa femme :

1° Nicolas qui continua la maison d'Avesnes. Il avait épousé Mathilde de La Roche, fille de Henri de Namur, comte de la Roche-en-Ardennes et de Durbuy, d'où un fils Jacques qui lui succéda vers 1177, et une fille, Ida, qui s'allia à Guillaume IV, châtelain de Saint-Omer (2). Dans l'acte de donation de 1137, il est dit l'aîné des héritiers de Walter, son père, qu'il imita dans ses tentatives d'usurpation. En 1147, il était en contestation avec l'abbaye d'Hautmont (3), et en 1149, au nom de son frère l'avoué Gossuin, parti pour la croisade, il envahissait la demeure et les biens de l'évêque de Tournai. En l'année 1151, il faisait un accord avec l'abbaye de Maroilles au sujet de leurs droits respectifs en diverses localités. Dans

(1) Et idem advocatus (Gualterus filius Fastredi) terram illam eidem ecclesie in elemosinam perpetuo possidendam concessit et supra altare ejusdem ecclesie manu propria per cespitem posuit. (J. Vos, *Cartulaire de Saint-Nicolas-des-Prés*, n°s 13 et 14. *De terra Galteri advocati apud Castrecin.*)

(2) Les généalogies de Bauduin d'Avesnes, citées par Giry dans ses *Châtelains de Saint-Omer*, disent bien que Ida était fille de Nicolas et sœur de Jacques d'Avesnes; c'est donc à tort que Poutrain la fait fille de Walter et sœur de Nicolas.

(3) Duvivier, *Le Hainaut ancien*, *Codex diplomaticus*, CXXII *bis*.

cet acte intervenaient Mathilde son épouse, Fastré et l'archidiacre Evrard, ses frères (1).

2° Gossuin d'Avesnes, avoué de Tournai, qui va suivre.

3° Fastré, dit frère de Nicolas d'Avesnes et père de Gossuin qui devint évêque de Tournai en 1203 (2). Fastré, qu'on retrouve en 1151, avec ses frères Nicolas et Gossuin, dans la charte de l'évêque Gérard, et en 1177 dans les chartes de son frère Nicolas, était seigneur de Willem. Il avait épousé une dame nommée Basile laquelle avait fondé, en l'église cathédrale, un anniversaire qu'on célébrait le 13 janvier. Elle était morte en 1150 (3).

4° Evrard, évêque de Tournai, qui, en 1175, confirme la donation faite autrefois par son père Walter à l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés, de sa terre située au delà du riez de Barges (4).

5° Pétronille d'Avesnes, épouse de Jean II, sire de Cysoing, dite sœur de l'évêque Evrard. Suivant Hériman, Walter eut quatre filles qu'il donna à de riches maris : *et quatuor filias dedit divitibus maritis* (5). Les noms et les alliances des trois autres filles ne nous sont pas parvenus.

5. Gossuin d'Avesnes, 1147, † avant 1166.

On lit dans la Chronique de Tournai (6) que Gossuin, avoué de Tournai, vendit à l'abbaye de Saint-Martin,

(1) Duvivier, *Codex diplomaticus*, CXXIV *bis*.

(2) J. Vos, *l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés*, T. I, p. 68.

(3) Le Maistre d'Anstaing, *Recherches sur l'histoire et l'architecture de Notre-Dame de Tournai*, T. II, p. 54. — Cousin, *Histoire de Tournay*, livre IV, p. 3.

(4) J. Vos, *Cartulaire*, n° 37.

(5) *Narratio*, § 57.

(6) *Chronica Tornacensis, sive excerptum ex diversis auctoribus*

pour 180 marcs, un moulin sur l'Escaut, dit de *Fossato*, qu'il tenait en fief de l'évêque et de l'église Notre-Dame; que l'évêque Anselme autorisa cette vente et la confirma de son autorité en présence et de l'assentiment du clergé de l'église appelé en témoignage.

Si le fait est exactement rapporté, il n'a pu avoir lieu qu'en 1146-1147, entre l'élévation d'Anselme à l'évêché de Tournai et le départ de Gossuin pour la croisade et en admettant avec Hériman que Gossuin possédait dès lors l'avouerie de Tournai laquelle lui aurait été attribuée du vivant de son père (1). — Dans la suite, l'abbaye de Saint-Martin acquit d'autres terres à *Warcum*, de l'assentiment dudit Gossuin de qui elles relevaient (2).

Gossuin, fils de Walter d'Avesnes et de Ida de Mortagne partit, en 1147, pour la seconde croisade avec le comte Thierri d'Alsace. Il était encore absent à la mort de l'évêque Anselme, en 1149, alors que son frère aîné Nicolas d'Avesnes, sous ombre de sauvegarder les droits de l'avoué, envahissait les biens de l'évêché. Ceci est consigné dans une charte de l'évêque Gérard.

Le prélat rapporte qu'à la mort de son prédécesseur Anselme, premier évêque depuis la séparation de

Collectum, apud J.-J. de Smet, *Corpus Chronicorum Flandriæ*, T. II, p. 563. « Unde accidit ut Gossuinus, Tornacensis advocatus, quoddam molendinum in scaldo, quod dicitur de Fossato, quod de episcopo Tornacensi et ecclesia B. Mariæ in feodo tenebat, novies vigenas marcas nobis venderet, concedente Anselmo episcopo et privilegii sui auctoritate confirmante, personis ecclesiæ qui interfuerunt et assensum præbuerunt in testimonium subvocatis. »

(1) Tunc pater nimio mœrore perculsus, timens que diversos fortunæ casus...... in vita sua...... tertio vero filio (Gossuino) advocationem Tornacensem tradidit. (*Narratio*, apud d'Achery, § 57.)

(2) *Chronique de Tournai*, p. 563.

l'évêché de Tournai de celui de Noyon, Nicolas d'Avesnes avait envahi et occupé injustement certaine maison et les biens de l'évêque, prétendant que la garde *custodia*, *tutela*, de la demeure et des choses épiscopales appartenait de droit à son frère Gossuin, avoué, qui était en ce moment parti pour Jérusalem. Toutefois, à son retour, Gossuin, recevant de l'évêque l'investiture de son office, reconnut qu'il n'avait nullement le droit qu'on lui attribuait. Nicolas d'Avesnes, qui avait été excommunié, confessa ses injustices en présence de l'évêque et de ses gens, du clergé et du peuple de Tournai; ses frères Gossuin et Fastré jurèrent avec lui qu'ils n'élèveraient plus jamais, ni leurs successeurs, aucune prétention de ce chef, et le dommage fait à l'évêque et à l'église de Tournai ayant été réparé, l'excommunication put être levée (1).

Quatre des enfants de Walter, y compris l'avoué Gossuin, figurent ensemble dans un acte concernant l'abbaye de Cysoing. L'évêque Evrard d'Avesnes rappelle qu'en sa présence, alors qu'il était encore archidiacre de Tournai, (c'est-à-dire de 1145 à 1170) et en présence de Nicolas d'Avesnes et de Gossuin, avoué de Tournai, ses frères, *fratrum meorum*, Jean avoué de Cysoing, atteint d'une grave infirmité, se rendit à l'église de Saint-Calixte et donna en aumône, pour le salut de son âme et de celles de ses parents, à l'abbé Anselme, à ses successeurs et aux chanoines l'eau de la petite rivière et celle du marais, ajoutant à cette donation l'amortissement de deux bonniers de terre à Louvil; que Jean étant mort de cette

(1) Imprimé dans Poutrain, *Histoire de Tournai, pièces justificatives*, p. 17, sous la date 1156 qu'on reporte avec raison à l'année 1151.

infirmité et ayant été inhumé dans l'église de Saint-Calixte, dame Pétronille, son épouse, sœur de l'évêque, *uxor ejus, soror mea*, Pierre, frère de Jean, et tous les hommes de Cysoing et de Louvil, pour le salut dudit Jean et pour leur propre salut, renoncèrent spontanément à tout droit d'usage dans certaine partie d'un bois et d'une aunaie près de Louvil appartenant à l'abbaye (1). Mais les chartes ajoutent que ces concessions si bien affirmées par l'évêque de Tournai et qui, outre les deux frères du prélat, avaient eu pour témoins beaucoup d'autres hommes libres, furent niées par dame Pétronille, par Pierre, frère de Jean, et par les hommes de Cysoing. L'évêque dut lancer contre eux, contre sa propre sœur, l'excommunication à laquelle mit fin, en 1179, une transaction que Pétronille et son fils Jean III jurèrent sur les saintes reliques d'observer fidèlement (2).

C'est tout ce que l'on sait de Gossuin d'Avesnes. Il laissa une fille, Ida d'Avesnes, laquelle porta l'avouerie de Tournai dans la maison d'Aigremont ce que démontrent les documents qui vont suivre.

(1) Fonds de Cysoing, original scellé. — Imprimé dans Miræus, T. I, p. 551, sous la date *circa annum 1186;* mais cet acte est antérieur même à 1179. — I. de Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, n° XXXII.

(2) Fonds de Cysoing, original. Imprimé dans I. de Coussemaker, n° XXXIV.

Vedric ou Wedric, sire d'Avesnes et de Leuze, † 1066.

Thierri d'Avesnes, mari de Ada, † vers 1106, sans génération, laissant son héritage à son neveu Gossuin.	Gérard d'Avesnes, † après 1101, sans génération.	Ida d'Avesnes, épouse de Fastré Ier de Tournai, avoué de cette ville, † avant 1092.

Enfants d'Ida d'Avesnes :

Gossuin dit d'Avesnes, époux d'Agnès de Ribemont, † avant 1127, sans génération, laissant son héritage à son neveu Walter d'Avesnes.	Fastré II, avoué de Tournai avant 1092, mari de Richilde, † après 1111 ?

Enfants de Fastré II :

Walter d'Avesnes, dit Plukel, avoué de Tournai avant 1116, mari de Ida de Mortagne, fille du châtelain de Tournai, Evrard Ier, † en 1147.	Sara, épouse de Gossuin, fils de Thierri le Monétaire, d'après Hériman.

Enfants de Walter d'Avesnes :

Thierri d'Avesnes, mari de la sœur du comte Bauduin de Mons, † avant 1137.	Nicolas d'Avesnes, mari de Mathilde de La Roche.	Gossuin d'Avesnes, avoué de Tournai, † avant 1166 laissant l'avouerie à sa fille.	Fastré d'Avesnes, Seigneur de Willem, mari de dame Basile.	Évrard, évêque de Tournai, en 1170.	Pétronille d'Avesnes, épouse de Jean II, sire de Cysoing.	Trois autres filles données à de riches maris, d'après Hériman.
Jacques, seigneur d'Avesnes.	Ida d'Avesnes, alliée à Guillaume IV, châtelain de Saint-Omer. Ida, leur fille, épousa Gérard III, prévôt de Douai.	Ida d'Avesnes, épouse d'Anselme d'Aigremont avoué de Tournai en 1166.	Gossuin d'Avesnes, évêque de Tournai en 1203.		Jean III, sire de Cysoing, père de Jean IV.	

§ VII.

Maison d'Aigremont.

La maison d'Aigremont pour être politiquement moins célèbre et moins connue que la maison d'Avesnes ne manque pas néanmoins d'illustration. Dans les titres, elle remonte à la seconde moitié du XIe siècle dans la personne d'Anselme d'Aigremont, père d'Etienne, qui, au mois de septembre 1112, signait à Sainghin-en-Mélantois une charte relatant l'accord intervenu entre l'abbaye de Saint-Quentin-en-Lisle et le maire de Sainghin. *Signum Stephani, filii Anselmi de Aigremont* (1).

Elle tirait son nom de l'importante seigneurie d'Aigremont à Ennevelin, laquelle relevait de la Salle de Lille avec toute justice haute, moyenne et basse, et comprenait, à l'époque des dénombrements : 1° un lieu seigneurial et une cense avec 27 bonniers 850 verges ; 2° une chapelle à laquelle les seigneurs d'Aigremont avaient affecté 10 bonniers d'héritage et 29 rasières d'avoine ; 3° une halle pour y tenir les plaids ; 4° des rentes sur 40 bonniers 14 cents d'héritages et 50 hommages à Ennevelin, à Templeuve-en-Pèvele, à Avelin et à Fretin. Mais cette seigneurie avait cessé d'appartenir aux avoués de Tournai dès avant 1242 ; elle était alors aux mains d'une branche cadette de la maison d'Aigremont qu'on retrouve jusqu'à l'extrême fin du XIVe siècle. Depuis, les familles *de Grantraing*, *de*

(1) Bibliothèque nationale, no 12,895, fonds latin, *Cartulaire de Saint-Quentin-en-Lisle*, fo 66 vo. — Imprimé dans Th. Leuridan, *Statistique féodale de la Châtellenie de Lille*, *Introduction et Prolégomènes*, chap. V, en note.

Thieulaine, van den Eeckhoute et Jacops se succédèrent à la seigneurie d'Aigremont qui fut érigée en marquisat en 1773.

6. Anselme Ier, 1166-1197?

En 1166, l'avoué de Tournai s'appelait Anselme, *Ansellus*, nom traditionnel en quelque sorte dans la famille d'Aigremont, dit M. A. d'Herbomez (1), et, en effet, on le rencontre, souvent même plusieurs fois, dans chaque génération. Un chevalier ayant vendu à l'abbaye de Saint-Martin de Tournai une terre située à Warnave et qu'il tenait de l'avoué Anselme, celui-ci de l'assentiment de sa femme nommée Ida, investit l'abbaye de cette terre en présence du châtelain de Tournai (2). C'est donc avant 1166 que s'est opérée la transmission de l'avouerie de Tournai des d'Avesnes aux d'Aigremont, et cette transmission fut la suite naturelle de l'alliance d'Anselme avec Ida, fille de l'avoué Gossuin d'Avesnes et petite-fille de l'avoué Walter d'Avesnes; alliance qui très probablement avait apporté à Anselme l'hommage de cette terre à Warnave.

Anselme d'Aigremont, chevalier, pair de Lille en 1183 (3), assiste, en 1187, son parent Gérard III, prévôt de Douai, ratifiant les conventions arrêtées entre Gérard II, son père et l'abbaye du Câteau-Cambraisis au sujet de la terre de Cuincy-le-Prévôt (4).

(1) *Histoire des Châtelains de Tournai de la maison de Mortagne*, T. I, p. 200.

(2) Poutrain, *Histoire de Tournai*, T. II. — A. d'Herbomez, *preuves*, n° 7.

(3) Archives du Nord, *Fonds de l'abbaye de Loos*, n° 28.

(4) *Ibidem*, *Fonds de l'abbaye du Cateau*. — Brassart, *Histoire du Château et de la Châtellenie de Douai*, *preuves*, p. 125.

Gérard III avait épousé Ida de Saint-Omer, fille de Willaume, châtelain de cette ville, et petite-fille de Nicolas d'Avesnes, lequel était frère de Gossuin d'Avesnes, beau-père d'Anselme d'Aigremont. Ida de Saint-Omer et Ida, femme d'Anselme d'Aigremont, avaient, la première pour bisaïeul, la seconde pour aïeul Walter d'Avesnes, avoué de Tournai.

Anselme n'existait plus en 1197. Si alors il avait été de ce monde, il aurait figuré dans l'acte de Bauduin, comte de Flandre, accordant une trêve aux Tournaisiens qu'il assiégait, acte rapporté ci-après et où sont mentionnés ses deux fils Gilles et Gossuin d'Aigremont. Anselme eut de son union avec Ida d'Avesnes, portant le nom de sa mère et de son aïeule, trois fils et une fille, qui tous quatre figurent dans un acte du mois de juillet 1215, analysé plus bas.

1° Gossuin d'Aigremont, avoué de Tournai, qui suit.

2° Gilles, seigneur d'Aigremont, avoué de Tournai après son frère.

3° Anselme d'Aigremont, dit frère de Gossuin. Il prend le nom patronymique de sa mère et se nomme « *Anselmus de Avesnes* » dans un acte de 1199 environ où il désigne sa femme sous l'initiale M (1). Cet Anselme, souche des seigneurs de Liez à Raimbaucourt, doit être le chevalier d'Aigremont qui, entre 1208 et 1220, cède à l'abbaye d'Anchin douze parties d'une dîme audit Raimbaucourt (2). Il est surnommé le Roi, *Dominus Anselmus rex de Aigremont*, c'est-à-dire sans doute chevalier du Roi ou de l'hôtel du Roi, dans un

(1) J. Vos, *Cartulaire de Saint-Nicolas-des-Prés*, n° 65, sous la date 1198; mais on sait que Pierre de Corbeil, auquel Anselme s'adresse, n'a été sacré évêque de Cambrai qu'en 1199.

(2) Escalier, *Abbaye d'Anchin*, p. 148. — *Statistique Archéologique du Nord*, publiée par la Commission historique.

titre de l'abbaye d'Hasnon du 10 mars 1215 (v. st.) où il intervient comme arbitre pour régler un différend entre l'abbé et le pannetier de l'abbaye (1).

En novembre 1221, Ansial d'Aigremont ratifie la vente d'un muid d'avoine faite par Juliane, mairesse de Brai (à Raimbaucourt), et par ses héritiers à l'abbaye des Prés, de Douai (2). — En 1223, le même Ansial d'Aigremont fait connaître une vente consentie par Lambert Biaufils aux religieuses des Prés (3).

On connaît à Anselme d'Aigremont, dit le Roi, un fils, Jean, seigneur de Liez dont il prit le nom et qui, en novembre 1243, s'intitule ainsi : « *Ego Johannes de Lies, filius Anselmi militis Domini Regis* (4), » d'où les de Liez, lesquels portèrent la *fasce d'hermines* des d'Aigremont, *accompagnée en chef de trois fermaux rangés* (5). — Suivant toute apparence, Anselme avait un autre fils, Gérard d'Aigremont qui, à partir de 1234-1242, va continuer la branche des seigneurs d'Aigremont détachée de celle des avoués de Tournai (6).

(1) Bibliothèque nationale. *Collection Moreau*, vol. 108, f° 76. — Imprimé dans Dewez, *Histoire de l'abbaye de Saint-Pierre d'Hasnon*, p. 569.

(2) Noël Valois, *Cartulaires de l'abbaye de Notre-Dame des Prés, de Douai*, p. 12 ; A, f° 39 v°.

(3) *Ibidem*, p. 14 ; A, f° 39 r°. Les cartulaires ici visés, l'un du XIIIe siècle, coté A ; l'autre du XIVe siècle, coté B, ont été acquis par le British Museum. Un séjour à Londres a permis à M. Valois, archiviste paléographe, d'en donner l'analyse dans une brochure in-8°. Paris, Picard, 1881.

(4) L'abbé Jules Dewez, *Histoire de l'abbaye de Saint-Pierre d'Hasnon*, p. 569.

(5) *Statistique archéologique du département du Nord*, p. 911, où une faute typographique a substitué le mot *féruseaux* au mot *fermaux*. — On rencontre au même lieu : Jean, sire des Liés, en 1278, et messire Jean des Liés, en 1286. (Hautcœur, *cartulaire de Flines*, pp. 224 et 275).

(6) Voir à l'*Appendice* : Branche cadette des seigneurs d'Aigremont.

4° Méliciane d'Aigremont, épouse de Hugues des Watines et mère d'Agnès des Watines qui épousa Baudouin VII, sire de Comines, auquel elle donna Bauduin VIII, Jean de Comines et des filles. Hugues des Watines ou des Wastines, chevalier, figure dans les titres de 1215 à 1230.

7. Gossuin d'Aigremont, 1197-1216.

En 1197, Bauduin, comte de Flandre et de Hainaut, en guerre avec Philippe-Auguste, assiégeait Tournai. A la prière des bourgeois de cette ville, il consent à conclure avec eux une trêve qui est confirmée et jurée par les témoins, entre autres, les frères Gilles et Gossuin d'Aigremont : *Ægidius et Gossuinus fratres de Aigremont.* Le comte impose des conditions pour sûreté desquelles les Tournaisiens donnent comme cautions : Walter d'Avesnes, Roger de Courtrai, Gilles d'Aigremont, Boissart et Gilles de Bourghelles, Gautier de Mouchin et autres (1).

Vers 1199, Gossuin revendiquait des droits sur l'alleu de Gaurain que le chevalier Manassès, en se faisant moine à Saint-Ghislain, avait donné en aumône à cette abbaye et que celle-ci avait vendu, en 1165, à l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés, vente confirmée par Nicolas d'Avesnes vers 1177. C'est à ce propos qu'Anselme, frère de Gossuin, déclare à Pierre de Corbeil, évêque élu de Cambrai, qui sans doute avait invoqué son témoignage, que les prétentions et les tracasseries de Gossuin étaient absolument injustes et

(1) Poutrain, *Histoire de Tournai*, p. 171 et aux *pièces justificatives*, p. 19. — Cité par Reiffenberg, *Monuments ;* et par Bozière, *Armorial*, p. 149 du T. IV des *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, 1859.

qu'il n'avait aucun droit sur cet alleu (1). Dans cette lettre, Anselme, qui se nomme d'Avesnes, se dit avoué de Tournai; mais de l'ensemble des documents on peut inférer qu'il n'exerçait cet office qu'accidentellement, à cause de l'absence ou de la maladie de son frère, et que c'est au même titre que Gilles d'Aigremont, autre frère de Gossuin, remplit en 1204 les fonctions d'avoué de Tournai (2).

L'un des actes qui vont suivre démontre que Gossuin descendait bien par sa mère de la maison d'Avesnes puisqu'il revendique comme son bisaïeul Walter d'Avesnes, l'avoué de Tournai.

Au mois de juillet 1215, Gossuin, avoué de Tournai, atteint d'une grave maladie, donne à l'abbaye de Saint-Nicolas-des Prés 30 sous, monnaie de Flandre, et un muid de blé de rente sur la dîme d'Helchin, à charge de célébrer après son décès son anniversaire et celui de son épouse, et avant son décès l'anniversaire de son père et de sa mère. A cette donation, il fait intervenir Gilles, son frère, seigneur d'Aigremont, héritier présomptif de la dîme sur laquelle la rente est assignée; le seigneur Anselme, aussi son frère, le seigneur Hugues des Watines, mari de sa sœur, et enfin le curé de Wez (3).

Dans un acte du même mois de juillet 1215, Gossuin déclare n'avoir ni lui, ni ses frères, ni leurs successeurs, aucun droit sur la terre donnée par *son bisaïeul Walter, avoué*, à l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés et demande pardon des tracasseries qu'il a suscitées aux religieux au sujet de cette terre (4). Au

(1) J. Vos, *Cartulaire de Saint-Nicolas-des-Prés*, nos 23. 39 et 65.
(2) I. de Coussemaker, *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, p. 84.
(3) J. Vos, *Cartulaire de Saint-Nicolas-des-Prés*, n° 85.
(4) *Ibidem*, n° 86. « Ego Gossuinus, advocatus Tornacensis.... ter-

mois de juillet 1216, en présence du seigneur Anselme, son frère, il remet aux religieux de Saint-Nicolas-des-Prés la part de cervoise qui lui revenait comme droit d'afforage dans la brasserie de cette église (1). — Gossuin, qui avait recouvré une apparence de santé, s'était consacré au Seigneur en entrant au monastère. Il y mourut quelques jours après, le 23 juillet suivant le nécrologe de l'abbaye (2), laissant l'avouerie de Tournai à son frère Gilles d'Aigremont.

Au mois de décembre de cette année 1216, Gossuin, évêque de Tournai, déclare qu'en sa présence et de son assentiment, Gossuin de bonne mémoire, naguère avoué de Tournai, sur le point de mourir, « *dum in extremis laboraret*, » a donné à l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés une rente annuelle d'un muid de blé et 30 sous sur la dîme d'Helchin, ainsi que la part qui lui revenait sur le droit d'afforage dans la brasserie de cette église, lesquels dîme et droit il tenait en fief dudit évêque; que cette donation a été faite du consentement de Gilles, seigneur d'Aigremont, son frère, à qui l'avouerie de Tournai devait revenir et était en effet parvenue (3).

ram quam *proavus meus bone memorie Galterus advocatus*, ecclesie Sancti Nicholai de Pratis in elemosinam dedit super qua eandem ecclesiam aliquando inquietavi, postmodum saniori usus concilio eidem ecclesie quitam clamavi, et me vel fratres meos vel successores meos nil juris in ea habere plenissime recognovi, et de dampnis et injuriis que pro reclamatione illa intuleram, veniam et fratribus petii et impetravi. »

(1) *Ibidem*, n° 91.

(2) J. Vos, T. 1er, p. 383. — Son obit se chantait à la Cathédrale de Tournai le 12 des Kalendes d'Août qui est le 21 juillet. (Obituaire de Notre-Dame de Tournai, à l'évêché; note communiquée par M. le Comte du Chastel de la Howarderie.)

(3) *Ibidem*, *Cartulaire*, n° 92.

§ VIII.

Maison d'Aigremont (suite); séparation de la branche des avoués de Tournai.

8. Gilles, 1216-1232.

Gilles, seigneur d'Aigremont est l'un des témoins de la réparation faite à l'abbé de Loos, en 1195, par Roger d'Englos (1). Nous l'avons vu jurer avec son frère Gossuin l'exécution fidèle de la trêve accordée en 1197, par Bauduin, comte de Flandre et de Hainaut, aux Tournaisiens assiégés, et faire partie des cautions données par ceux-ci pour sûreté des conditions qui leur étaient imposées. — En cette même année 1197, Gilles est témoin d'un acte du comte Bauduin relatif à un échange de biens entre Gérard, prévôt de Saint-Amand, et l'abbaye du lieu. *S. Egidii de Agremont* (2). Nous l'avons vu aussi, en 1204, qualifié avoué de Tournai : « *Vir nobilis Egidius advocatus Tornacensis*, » mais il est évident, d'après l'ensemble des documents qui viennent d'être analysés, qu'à cette époque il ne devait exercer l'office d'avoué qu'accidentellement et à cause d'un empêchement du titulaire.

Gilles d'Aigremont paraît encore dans divers actes de 1205 à 1212 (3). En mai de cette dernière année,

(1) Fonds de l'abbaye de Loos. — *Collection Moreau*, vol. 96, f° 150.

(2) Archives de l'abbaye de Saint-Amand. Sceau brisé. — *Collection Moreau*, vol. 98, f° 88.

(3) *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing*, f° XXXI v°. — I. de Coussemaker, p. 85, anno 1205. — Archives du Nord, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Amand*, T. II, f° 20, anno 1206. — Feys et Nelis, *Cartulaire*

il signe une charte ratifiant l'achat fait par l'abbaye d'Anchin de la dîme de Templeuve en Pèvele. Son sceau rond, de 55 mill., figure un écu au lion passant : *Sigillum Egidii d'Aigremont* (1). — En juin de cette année 1212, Gilles souscrit un acte de Fernand, comte de Flandre, prenant sous sa protection l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés lez-Tournai (2). — Le 24 octobre 1214, il est caution pour la comtesse Jeanne souscrivant aux conditions dictées par le vainqueur de Bouvines au sujet de la délivrance du comte Fernand (3). — En 1216 il succède à son frère Gossuin dans l'office d'avoué de Tournai.

En 1218, Gilles, avoué de Tournai, seigneur d'Aigremont, déclare qu'il a donné à l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés une rente de 30 sous, monnaie de Flandre, sur l'autel d'Helchin et sur la menue dîme de ce lieu (4). En 1219, il est présent lorsque l'abbé et le couvent de Saint-Amand donnent à Arnoul d'Audenarde la garde perpétuelle de leur bois de Saint-Sauveur (5). En 1221, il est témoin de la vente faite par Bernard du Bois au Chapitre de Saint-Pierre de Lille, de dîmes à Marquette et à Sequedin. « *S. Egidii de Aigremont militis* (6). » En 1222, il est au nombre des témoins d'une charte de la comtesse de Flandre concernant la réconciliation d'Evrard IV, châtelain de Tournai, avec Walter, évêque de cette

de la Prévôté de Saint-Martin d'Ypres, n° 70. — Brassart, *Histoire du Château et de la Châtellenie de Douai*, p. 545, anno 1208.

(1) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 403.

(2) Archives du Nord, *Premier Cartulaire de Flandre*, pièce 33.

(3) Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, T. I, pp. 407 et 408.

(4) J. Vos, *Cartulaire de Saint-Nicolas-des-Prés*, n° 98.

(5) Archives du Nord, *Cartulaire rouge*, p. 71.

(6) Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint Pierre de Lille*, p. 161.

ville. « *E. de Aigremont* (1) ». En 1224, il est chargé, avec Roger, châtelain de Lille, et Pierre du Breucq, d'examiner le différend mû entre la comtesse Jeanne et les Templiers au sujet de la fête que ceux-ci avaient à Ypres à l'époque de l'Ascension (2).

Au mois de mai 1226, noble chevalier Gilles, seigneur d'Aigremont, fait connaître que Lebert Grisiau, bourgeois de Tournai, a vendu à l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés une rente annuelle de 32 sous, monnaie de Tournai, sur une terre sise à Lamain qu'il tenait en fief dudit seigneur et que celui-ci, devant ses hommes, pairs du vendeur, a concédé à l'abbaye l'hommage de cette terre à charge de 12 deniers de cens annuel à percevoir à la Saint-Remi par ses agents de Wez. Deux chartes de l'évêque et de l'archidiacre de Tournai concernant cette même rente désignent le noble homme Gilles d'Aigremont comme avoué de Tournai et confirment le cens annuel de 12 deniers qu'il s'est réservé de percevoir dans l'octave de la Saint-Remi, soit par lui-même soit par ses agents de Wez : « *prefato Egidio vel ministris suis apud Wez* » (3). Cette clause et l'intervention du curé de Wez dans une donation de Gossuin, frère de Gilles, citée plus haut, établissent que, dès ce temps, les avoués de la maison d'Aigremont possédaient la terre de Wez, et laissent présumer que ce domaine avait été apporté à leur père par Ida d'Avesnes.

Le 11 mai 1226, Gilles d'Aigremont est l'un des

(1) Cousin, *Histoire de Tournay*, T. IV, p. 32. — Poutrain, *Histoire de Tournai, pièces justificatives*, p. 23. — Voir les *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, T. I, p. 243.

(2) Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des Chartes de Rupelmonde*, p. 184.

(3) J. Vos, *Cartulaire de Saint-Nicolas-des-Prés*, nos 101, 102 et 103.



témoins de l'échange fait par les doyen et chapitre de Notre-Dame de Courtrai de leur dîme de Hangherel contre la moitié de celle que possédait à Morenghem noble homme Jean IV de Cysoing (1). On connaît les liens de parenté qui unissaient Gilles d'Aigremont à Jean IV de Cysoing; tous deux avaient pour bisaïeul commun Walter d'Avesnes, avoué de Tournai. Cette dîme de Hangherel ou Angarel avait été donnée à Notre-Dame de Courtrai, en 1206, pour la fondation d'une chapellenie, par Pétronille d'Avesnes, fille de Walter et épouse de Jean II de Cysoing (2).

Le 14 décembre de cette année 1226, avec le châtelain de Lille et cinq autres chevaliers, Gilles d'Aigremont garantit l'exécution des conventions passées entre le roi de France et Jeanne, comtesse de Flandre, pour la délivrance du comte Fernand (3).

En juillet 1230, Gilles d'Aigremont, avoué de Tournai, approuve la vente faite par l'un de ses fieffés à Walter de Marvis, évêque de Tournai, d'un manse et d'un pré vers la Sainte-Fontaine : « *Versus sanctum fontem,* » et remet libre de tout droit et de tout service féodal ce manse et ce pré dont il tenait l'hommage dudit évêque. L'un des témoins de cet acte est Hugues des Wastines, le mari de la sœur de Gilles (4). Il s'agit ici des Prés-Porcins où l'évêque Walter fit édifier une maison dans laquelle il établit une abbaye de vierges de l'ordre de Saint-Victor de Paris. Le prélat donna à cette abbaye, entre autres biens, les fruits de la dîme d'Helchin et de Saint-Genois que

(1) Mussely et Molitor, *Cartulaire de Notre-Dame de Courtrai*, p. 57.

(2) *Ibidem*, pp. 32 et 34. — Th. Leuridan, *Les Sires de Cysoing et leur domaine féodal*, pp. 34 et 46.

(3) Teulet, *Layettes du trésor des Chartes*, T. II, p. 103.

(4) Bibliothèque nationale, *manuscrit latin* 10169, f° 9 v°.

Gilles d'Aigremont lui avait remise en gage pour la somme de 600 livres de Flandre. L'acte stipulait que si les héritiers de Gilles rachetaient cette dîme, les 600 livres provenant du rachat seraient remises à l'abbaye (1).

Le 11 août 1230, Gilles, sire d'Aigremont, est l'un des témoins de Wautier, châtelain de Raches, donnant en mariage à sa fille Marie la terre de Gérard de Cans. *Dominus Egidius de Egremont* (2). En février 1231, les chevaliers Gilles d'Aigremont et Philippe de Dergneau, réunis à Courtrai, prononcent un arbitrage entre l'abbé de Saint-Amand et le comte de Flandre au sujet de la haute justice de Bouvines (3). Au mois d'avril de cette année 1231, Gilles d'Aigremont et quatre autres seigneurs déclarent qu'Arnoul de Landas et ses fils ont renoncé à leurs prétentions contre le comte de Flandre (4).

Gilles, dont la femme n'est pas connue et que les titres disent père d'Anselme qui va suivre, arrivait alors au terme de sa longue carrière. Il était mort probablement au mois d'octobre 1232, alors que son fils Anselme se qualifie seigneur d'Aigremont (5). Il figure bien encore en février 1238 dans une charte où le châtelain de Raches reconnaît qu'il n'a aucun droit sur les marais de Flines; mais le texte de cette charte rappelle un fait antérieur à la mort de Jeanne

(1) Acte du mois de Juin 1234, la seconde férie après la Trinité. — Communication de M. F. Brassart, archiviste communal de Douai.

(2) Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, p. 45.

(3) Brassart, *Une vieille généalogie de Wavrin*, p. 143.

(4) Chambre des Comptes, *Inventaire analytique*, nº 536.

(5) « Ansial, chevalier, *seigneur d'Aigremont*, s'engage à indemniser les religieuses des Prés, si la vente qu'il vient de leur faire n'est pas ratifiée. » (Noël Valois, *Cartulaires de l'abbaye de Notre-Dame des Prés de Douai*, p. 18; A, fº 63 rº, ch. LXI.)

de Constantinople, c'est-à-dire antérieur à 1233 : *quadam die diu preterita* (1).

Ici se présente une difficulté à résoudre. Outre Anselme II, son successeur à l'avouerie de Tournai, Gilles laissait-il un autre fils, Gérard, qui lui aurait succédé à la seigneurie d'Aigremont? Rien ne prête à l'affirmative. On voit même Anselme II, se qualifier seigneur d'Aigremont en octobre 1232 et encore au mois de mai 1234. Ce qui est certain, c'est que vers ce temps-là, la succession de Gilles se divise sans retour : à Anselme II et à ses descendants l'avouerie de Tournai; à Gérard et à sa postérité la seigneurie d'Aigremont. Mais quel est ce Gérard? A mon humble avis c'est un fils à Anselme, frère de Gilles, soit que la seigneurie d'Aigremont lui ait été attribuée à la suite d'un arrangement de famille, les deux fils aînés d'Anselme Ier n'ayant pu retenir l'un l'avouerie, l'autre la seigneurie d'Aigremont que sous réserve de la part ou de la légitime du cadet; soit que cette seigneurie ait été vendue à Gérard par Anselme II qui avait à satisfaire à des obligations pressantes, ou que, vendue à un tiers, Gérard l'ait revendiquée à titre de retrait lignager. Toujours est-il qu'à partir de 1234, Anselme II et ses descendants cessent absolument de se dire seigneurs d'Aigremont.

Ce Gérard, sire d'Aigremont, figure dans les titres de 1242 à 1260; sa postérité est reportée à la fin de la présente étude comme appendice, pour ne pas interrompre ici la suite des avoués.

(1) Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, n° XXIII.

§ IX.

Maison d'Aigremont (suite).

9. Anselme II, 1232-1266?

Avant de parvenir à l'avouerie de Tournai, Anselme II se révèle dans divers actes qu'il est utile de rappeler. En septembre et octobre 1227, Anselme d'Aigremont, fils de Gilles, « *Domini Egidii de Acri Monte filius,* » du consentement de Sarra, sa femme, vend au chapitre de Saint-Pierre de Lille tout ce qu'il tient en fief du prévôt et dudit chapitre à Arleux-en-Gohelle. Pierre, évêque d'Arras, approuve et ratifie la substitution du douaire de Sarra, lequel est suffisamment garanti sur d'autres biens (1). Le sceau d'Anselme, rond, de 55 mill., figure un écu au lion passant, la tête de face. *Sigillum. Anselmi de Aigremont* (2). — Cette Sarra, en épousant Anselme d'Aigremont, était veuve et avait retenu de son premier mari un fils, Hellin de Beausart, qu'on retrouve avec elle dans un titre de 1241.

En février 1228, Anselme d'Aigremont déclare que son homme, Simon de Naves, a engagé à l'abbaye de Saint-Aubert, à Cambrai, la dîme qu'il tient de lui en fief sur le territoire d'Iwuy. La femme de Simon ne pouvant comparaître personnellement, approuve l'engagement de cette dîme devant Amand de Naves, oncle de l'épouse d'Anselme d'Aigremont. Celui-ci, n'ayant pas son scel, prie Maître Jean de Hérines,

(1) Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille,* pp. 192 et 193. Trois actes.

(2) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 397.

chanoine de Cambrai, d'apposer son sceau à cette charte (1).

En cette année 1228, Anselme d'Aigremont, chevalier, reconnaît que bien qu'il ait vendu le fief de Werkin qu'il tenait de Robert, avoué d'Arras, seigneur de Béthune et de Tenremonde, il reste cependant homme-lige dudit avoué et promet de continuer à lui rendre les mêmes services qu'avant cette vente (2).

En octobre 1232, Anselme d'Aigremont, avec Sara, sa femme, vend aux religieuses de l'abbaye des Prés de Douai 30 muids d'avoine, 69 gélines, 2 chapons, 60 pains de la valeur d'un douaisien, 9 douaisiens de rente et 21 bonniers de terre situés dans la paroisse de Templeuve (3). Il s'engage à indemniser les religieuses de toutes les pertes qu'elles auraient à subir dans le cas où le comte de Flandre ne confirmerait pas la vente qui leur a été faite. Dans cet acte Anselme, chevalier, est qualifié seigneur d'Aigremont (4), d'où la présomption que son père n'existait plus alors.

En novembre de cette année 1232, Anselme d'Aigremont et Sara, sa femme, donnent aux religieuses des Prés 31 gélines, 31 pains de la valeur d'un douaisien et 2 douaisiens de rente (5). A la même

(1) *Histoire d'Iwuy*, par l'abbé O. Dehaisnes et l'abbé A. Bontemps, p. 402.

(2) Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des Chartes des Comtes de Flandre, à Rupelmonde*, nº 32. L'hommage-lige, à la fois réel et personnel, liait le vassal à ce point qu'il ne se trouvait point déchargé de ses obligations en aliénant le fief qu'il avait accepté à ce prix; plus personnel que réel, *magis cohæret personæ quam patrimonio*, car c'était pour s'assurer plus particulièrement de la fidélité et du service personnel du vassal que l'hommage-lige était réclamé.

(3) Noël Valois, *Cartulaires de Notre-Dame des Prés de Douai*, p. 18. — A, fº 41 vº, ch. LXXXVIII.

(4) *Ibidem*, p. 18. — A, fº 63 rº, ch. LXI.

(5) *Ibidem*, p. 18. — A, fº 40 vº, ch. LXXXVI.

date, ils vendent aux dites religieuses 30 bonniers de terre situés en la paroisse de Marcq (1). En 1232 encore, Anselme avait vendu aux mêmes religieuses la terre de Cacompré tenant au chemin qui va de Templeuve à Pont-à-Marcq (2). Au mois de mars 1233, Gérard, sire de Waudripont, promet d'obliger les héritiers de Jean de Comines, dont il est l'oncle et le tuteur, à werpir, quand ils seront en âge, l'abbaye de cette terre. Jean de Comines était fils d'Agnès qui était elle-même fille de Méliciane, sœur de Gilles d'Aigremont, lequel était le père d'Anselme. On demandait donc le consentement d'enfants qui étaient parents à un degré bien éloigné du vendeur (3). De plus on avait exigé d'Arnoul d'Audenarde qu'il se portât caution des engagements pris envers l'abbaye par Gérard de Waudripont, son vassal (4).

En novembre 1232, en sa cour de Templeuve, Anselme d'Aigremont, chevalier, déclarait que Gossars de Lalaing, chevalier, avait vendu à Saint-Amé de Douai 6 bonniers de terre qu'il tenait de lui Anselme et situés entre Antrœuilles, Ennetières et Avelin. La charte d'Anselme est munie d'un grand sceau au lion (5).

Par deux chartes du mois de mai 1234, Anselme, qualifié sire d'Aigremont et de Wez, dans l'une, sire de Wez seulement dans l'autre, avoué de Tournai, reconnaît qu'il ne peut vendre l'avouerie qui lui vient

(1) *Ibidem*, pp. 18, 19. — A, f° 41 r°, ch. LXXXVII.

(2) *Ibidem*, p. 19. — A, f° 63 r°, ch. XCVII.

(3) Noël Valois, *Cartulaires de Notre-Dame de Douai*, p. 19. — A, f° 48 r°, ch. XCVII.

(4) *Ibidem*, f° 48 r°, ch. XCVII.

(5) Archives de Saint-Amé. — Note communiquée par M. F. Brassart, archiviste communal de Douai.

de Gilles, son père, ni l'engager si ce n'est à un bourgeois de Tournai agréé par la commune, et que, même à un bourgeois de Tournai, il ne peut l'engager pour plus de huit ans sous peine de 500 livres parisis au profit de la commune. Il assigne en garantie tous les fruits de son avouerie et tout ce qu'il possède à Wez de droit héritage et ce qu'il y attend. Sara, femme d'Anselme, jure de son côté qu'elle observera ces conventions. Les deux actes, insérés dans les *Annales de la Société historique et archéologique de Tournai* (1), sont munis l'un et l'autre : 1° d'un sceau orbiculaire contenant un écusson chargé d'un loup rampant (Lion passant). Légende : *Sig. Anselmi de Aigromonte*; 2° d'un sceau ogival où figure une dame vêtue d'un manteau de vair et tenant un lis dans la main droite. Légende : *Sigillum Sarain de Nave*.

Les différentes généalogies de la famille d'Aigremont donnent, dit-on, à la femme d'Anselme le nom de Sarah de Wez. Je ne connais pas ces généalogies et j'ignore même leur existence, mais on voit assez par le sceau décrit par M. de la Grange, de Tournai, que Sara était de la famille de Naves dans le Cambraisis.

Poutrain, dans son histoire de Tournai (2), cite les deux actes de 1234 qu'il n'a peut-être pas lus et dit que « Anselme épousa Sarra qui lui aura apporté la terre » de Wez. » C'est une erreur qu'Anselme réfute ici même : « De ce lor ai-jo doné en gages.... tout ce ke » jo ai à Wez de droit iretage, et tout ce ke jo i atenc. » On ne parle pas autrement d'un bien de famille qu'on a recueilli par héritage et qui laisse encore des espérances à l'héritier. On a vu d'ailleurs que Gossuin,

(1) Nouvelle Série, T. I, pp. 29 et 30. Article de M. A. de la Grange.
(2) T. II, p. 651.

oncle, et Gilles, père d'Anselme, avaient successivement possédé la seigneurie de Wez.

En juin et novembre de la même année 1234, Anselme était en démêlé d'intérêts avec l'évêque de Tournai qui, d'après l'analyse de deux actes donnée par Denis Godefroy (1), lui aurait vendu l'avouerie, tandis que Anselme déclare qu'elle lui venait de son père. Je n'ai pas trouvé d'autre explication à cette énigme que la conjecture émise au § III, à savoir que l'évêque aura cédé une partie de ses droits seigneuriaux à Anselme, en les rattachant à l'avouerie, et que l'inexécution des conventions par l'acquéreur aura amené le différend.

On a vu qu'en juillet 1230, Gilles d'Aigremont avait remis libre de tout droit et de tout service féodal le pré où l'évêque Walter de Marvis fit construire une abbaye de femmes. Au mois de novembre 1237, le jour des âmes, l'évêque Walter constate qu'en sa cour épiscopale, le noble seigneur Anselme, avoué de Tournai et son homme, avec Sara, son épouse, a renoncé de bonne volonté à toute action contre ce monastère à raison du pré où il est élevé (2).

En février 1241 (n. st.), Sara, femme d'Anselme d'Aigremont, et son fils et héritier, Hellin de Beausart, autorisent Simon de Naves à vendre la dîme d'Iwuy à l'abbaye de Saint-Aubert (3). En août 1242, Anselme et Sara, sa femme, amortissent au profit de l'abbaye

(1) *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, T. XVI, p. 98.

(2) Archives de l'abbaye des Prés-lez-Tournai. — Miræus et Foppens, T. II, p. 1224. — Communication de M. F. Brassart, archiviste communal de Douai.

(3) Le Glay, *Mémoire sur les Archives de l'abbaye de Saint-Aubert à Cambrai*. — Dehaisnes et Bontemps, *Histoire d'Iwuy*, p. 412.

de Vaucelles, des terres à Beauvois. Le sceau d'Anselme est rond, de 65 mill. et figure un lion. † *Sigillum : Anselmi : de : Agromonte;* celui de sa femme est ogival, de 65 mill. et figure une dame debout, en robe et en manteau vairé, coiffure carrée à mentonnière. † *Sigillum : Sarain : de Nave* (1). — Par ses lettres de 1244, Anselme approuve la vente faite par Simon de Naves à l'abbaye de Saint-Aubert des dîmes qu'il possédait à Iwuy, vente qui avait eu lieu en présence de Sara et de ses hommes, Anselme étant absent et audelà des mers : *me absente et transvecto in partibus transmarinis* (2). Anselme était sans doute allé en Terre-Sainte.

En janvier 1246, Anselme d'Aigremont avec Arnoul, sire de Cysoing, Gilles de Fretin et 17 autres chevaliers, se portent cautions pour les d'Avesnes qu'ils exécuteront la sentence qui sera portée par Louis, roi de France, et Odon, évêque de Tusculum, arbitres du différend qui divisait les fils de la comtesse Marguerite (3). Le 25 août 1247, Anselme, avoué de Tournai, avec le châtelain et le prévôt de cette ville, assiste à la translation des reliques de saint Éleuthère dans une nouvelle châsse en la cathédrale de Tournai (4). — Le 28 mars 1250, il intervient dans les lettres de Walter, évêque de Tournai, relatives à la vente faite par Arnoul, châtelain de Tournai, d'une partie de la justice de Saint-Genois et d'Helchin qu'il tenait en fief dudit évêque. « *Anselmo de Acrimonte, advocato Tornacensi* (5). »

(1) Demay, *Sceaux de la Flandre*, T. II, nos 398 et 399.

(2) *Histoire d'Iwuy*, p. 414.

(3) Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, T. II, pp. 592, 593.

(4) Cousin, *Histoire de Tournay*, liv. VI, chap. II, p. 571, d'après un registre du Chapitre de Tournai.

(5) Joseph de Laborde, *Layettes du Trésor des Chartes*, T. III, p. 575.

Au mois de juillet 1251, Anselme d'Aigremont, chevalier, avoué de Tournai, fait un échange de terre avec l'abbaye de Saint-Martin de cette ville (1). En 1255, il tenait en fief du châtelain de Tournai l'hommage d'une terre de la prévôté de Saint-Amand (2). — Au mois d'août 1256, Anselme d'Aigremont, chevalier, et Renier, son fils et héritier, se désistent d'un droit qu'ils prétendaient avoir sur un bien à Merlaing, appartenant à l'abbaye de Saint-Nicolas-au-Bois, ledit desistement fait entre les mains du châtelain de Tournai en présence de ses hommes (3).

La sentence de 1246, qui attribuait le Hainaut aux d'Avesnes et la Flandre aux Dampierre, avait bien résolu certaines difficultés, mais n'avait pu éteindre l'animosité profonde qui régnait dans cette famille. Enfin, après plus de dix ans de conflits déplorables, un traité de paix fut conclu à Bruxelles, en 1256. Les seigneurs du pays et parmi eux Anselme d'Aigremont et Renier le Borgne, son fils, se constituèrent cautions pour Jean et Bauduin d'Avesnes qui juraient d'observer ce traité (4). Les liens de parenté qui unissaient les d'Aigremont aux d'Avesnes les portaient naturellement à intervenir pour ces derniers.

En 1258, Anselme d'Aigremont, chevalier, seigneur de Wez, investissait les moines de Loos de tout ce que Florin de Saint-Jacques, bourgeois de Tournai, et

(1) A. d'Herbomez, *Histoire des Châtelains de Tournai de la maison de Mortagne*, *preuves*, nº 84.

(2) *Ibidem*, nº 90.

(3) Bibliothèque nationale, *Extraits des titres de l'abbaye de Saint-Nicolas-au-Bois*, par Dom Caffiaux, XXVI, fº 332. Communication de M. F. Brassart, archiviste communal de Douai.

(4) Wauters, *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'Histoire de la Belgique*, T. V, p. 134.

Ogine, sa femme, leur avaient donné audit Wez (1). — Au mois de mars 1260, il assiste, comme juge, le châtelain de Tournai décidant en faveur de l'abbaye de Château dans un différend qu'elle avait avec Jacques de Buerie au sujet d'un bien acheté par elle d'Alard d'Esclaibes (2).

Anselme II d'Aigremont, chevalier, avoué de Tournai, paraît avoir contracté une seconde alliance. Par ses lettres de janvier 1259, (peut-être 1260 selon le nouveau style), lettres confirmées par son fils Renier, il reconnaissait avoir donné en mariage à Boussarde, sa femme, mille livres tournois pour lesquelles il lui assigne 42 bonniers de bois à Wez tenus de la comtesse de Flandre (3). A cette date, Anselme dont un petit-fils était chevalier en 1261, devait être déjà bien avancé en âge.

Le 21 janvier 1261, Anselme d'Aigremont, chevalier, avoué de Tournai et sire de Wez, vendait à l'abbaye de Loos, d'accord avec Renier, son fils aîné, chevalier; Anselme, son autre fils; Gilles, aussi chevalier, fils aîné de Renier, un domaine considérable à Wez (4), qui semble avoir été la plus importante des possessions des avoués de Tournai de la maison d'Aigremont. A cette époque, Anselme II d'Aigremont, chevalier, avoué de Tournai et sire de Wez, avait changé ses armoiries. La charte du 12 janvier 1261, est munie d'un sceau rond de 62 mill., figurant un écu

(1) A. d'Herbomez, *Histoire des Châtelains de Tournai de la maison de Mortagne*, *preuves*, n° 97.

(2) *Ibidem*, n° 99.

(3) Table de quatre volumes de documents recueillis aux Archives de l'évêché de Tournai par Denis Godefroy; *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, T. XVI, p. 106.

(4) A. d'Herbomez, *Les Châtelains de Tournai*, *preuves*, n° 103.

à la face d'hermines. *Sigillum. Anselmi. de. Agromonte. militis.* Contre-sceau : écu à la fasce d'hermines. *Secretum meum michi* (1).

M. A. d'Herbomez a constaté dans une charte originale d'Anselme d'Aigremont, du mois de mai 1261, une dette de 400 livres contractée par le châtelain Arnoul envers un bourgeois d'Arras. Il mentionne aussi une garantie donnée à la commune de Bruille en mai 1265 par plusieurs chevaliers parmi lesquels Anselme d'Aigremont, avoué de Tournai (2), qui à cette heure devait être près du terme de sa longue carrière. On présume qu'il mourut vers 1266.

Anselme d'Aigremont laissait de sa première femme, Sara de Naves :

1° Renier dit le Borgne d'Aigremont qui lui succéda à l'avouerie de Tournai.

2° Anselme, qui assistait à l'acte du 21 janvier 1261, cité plus haut.

3° Robert d'Aigremont qui assistait aussi à l'acte du 21 janvier 1261. Une portion de la seigneurie de Wez lui appartenait ; il la vendit, au mois d'août 1261, à Evrard de Mortagne, chanoine de Tournai, qui destinait son acquisition à la fondation de la paroisse Sainte-Catherine en cette ville (3). On retrouve Robert d'Aigremont en 1274, qualifié chevalier et renonçant à tous droits sur la terre de Wez.

(1) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 336.

(2) A. d'Herbomez, *Les Châtelains de Tournai*, T. I, p. 90.

(3) de la Grange, Obituaire de la paroisse Sainte-Catherine, dans les *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, T. XXV, pp. 145 et 146.

§ X.

Maison d'Aigremont (suite).

10. Renier le Borgne, 1266?-1289.

On vient de voir Renier, en 1256, caution pour les d'Avesnes, avec son père dont il était l'héritier présomptif. En 1260, il confirme les lettres de son père assignant un douaire à sa seconde femme. En 1261, à la vente d'un domaine important à Wez faite à l'abbaye de Loos, il est dit fils aîné, chevalier, et il a lui-même pour fils aîné, Gilles d'Aigremont, aussi chevalier. Peut-être faut-il, comme je le fais sans hésitation, lui attribuer, plutôt qu'à son frère Anselme, le fait suivant :

En 1265, plusieurs Tournaisiens prirent part à l'expédition de Charles d'Anjou dans le royaume de Naples, expédition qu'on a appelée la Croisade de Pouille. Parmi ces Tournaisiens, dit M. d'Herbomez, figure « Anselme d'Aigremont, décoré, en 1269, du titre de chevalier de l'hôtel du roi de Sicile et qui appartenait certainement à la famille des avoués de Tournai (1). » Ce fait cité d'après les *Archives Angevines de Naples* de Paul Durrieu, est autrement rapporté par Li Miusis. Un chevalier, sire de Wez et avoué de Tournai, qui faisait partie de l'expédition du prince Robert de Flandre en Italie sous le roi de Sicile, son beau-père, tua, dans un gué où l'on abreuvait les chevaux, un chevalier de l'hôtel du Roi. Grâce au prince Robert, il échappa à la justice du monarque

(1) *Histoire des Châtelains de Tournai*, T. I, p. 89.

et put revenir chez lui (1). Le chroniqueur ne nomme pas le chevalier sire de Wez et avoué de Tournai, mais le trait semble ne pouvoir être attribué qu'à Renier qui seul des fils d'Anselme portait ce double titre.

Absent quand son père mourut, Renier ne put être immédiatement investi de l'avouerie; ce n'est que longtemps après qu'on le trouve en exercice, et son absence s'explique si naturellement par sa participation à la Croisade de Pouille, que ma conviction est faite sur son identité avec le meurtrier du chevalier de l'hôtel du roi de Sicile.

Poutrain a comblé à sa manière l'intervalle, inexplicable pour lui, entre 1266, époque présumée de la mort d'Anselme, et 1274, date de la première apparition de Renier comme avoué. Il a supposé qu'une fille d'Anselme II, du nom de Sara, s'était alliée à Arnoul du Wez, fils de Guillaume d'Evregnies, et que cet Arnoul avait été avoué de Tournai vers 1266. La supposition n'est pas heureuse; on ne s'y arrête pas. Aucune affinité n'existait entre ces personnages et les d'Aigremont.

Quoi qu'il en soit, Renier ne reparaît qu'au mois d'avril 1274. On le voit à cette date vendre à l'abbaye de Saint-Pierre de Gand un fief qu'il tenait des moines de Saint-Amand, à Hollain et Jollain, et céder à ceux-ci, en compensation, un fief à Wez. Sara, sa

(1) J.-J. de Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ,* T. II, p. 158. « Alius itaque miles dominus de Wes prope Tornacum, et advocatus Tornacensis, quendam militem de hospitio dicti domini regis Siciliæ, in quodam vado, ubi equi adaquantur, interfecit, rex autem mandavit Roberto genero suo, quod dictum militem sibi mitterat ad faciendam justitiam. Robertus autem, habito consilio cum suis, renuit sibi mittere. Quomodo autem miles evaserit, nescirem dicere veritatem, sed scio quod a suum locum reversus est. »

femme, Sara, sa fille, et Robert d'Aigremont, chevalier, son frère, renoncent à tous droits qu'ils pouvaient avoir sur le fief vendu (1).

Au mois de mai de la même année 1274, une enquête est tenue à cause d'un différend entre le châtelain et l'avoué de Tournai, d'une part, et les échevins de Tournai d'autre part, sur un point de juridiction. Après avoir entendu le témoignage de 33 bourgeois ayant tous été du magistrat, la paix est conclue. Cette note que je trouve dans Vandenbroeck (2) est laconique, mais il y a lieu d'y voir un de ces « debas et contens » qui amenèrent, en 1287, l'accord fait avec la commune par les tuteurs de la châtelaine Marie et par l'avoué Renier le Borgne d'Aigremont au sujet des franchises dont les bourgeois de Tournai doivent jouir dans les terres de la châtelaine, dans celles de l'avoué et dans celles de leurs hommes (3).

Au mois d'août 1275, Renier le Borgne d'Aigremont, avoué de Tournai, est l'un des principaux témoins de Jean, sire de Mortagne et châtelain de Tournai, promulguant la loi de Marquain (4). Il est encore cité en 1276 dans un acte de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand (5).

A la requête de Philippe Mouskès, l'avoué est admonesté pour n'avoir pas porté un cierge à la procession,

(1) A. d'Herbomez, *Les Châtelains de Tournai*, *preuves*, n[os] 150 et 151. — Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, n[os] 844 à 847.

(2) *Extraits analytiques des anciens registres des consaulx de la ville de Tournai*, T. 1, p. 265; T. VII des *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*.

(3) Voir A. d'Herbomez, *Les Châtelains de Tournai*, T. II, *preuves*, n[o] 184. L'accord fait avec l'avoué contient les mêmes dispositions.

(4) *Registre du Chapitre de Tournai*. — Imprimé dans J. Cousin, *Histoire de Tournai*, livre IV, pp. 76-79.

(5) Van Lokeren, n[o] 873.

comme l'y obligeait sa qualité d'homme lige de l'évêque. Cette note que je prends dans Le Maistre d'Anstaing (1), diffère quelque peu de ce qui est rapporté dans Wauters d'après les *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai* (2). Le 7 février 1276, l'official de l'évêché de Tournai déclare que Renier le Borgne (Strabo), avoué de Tournai, a reconnu qu'il était en défaut de remettre à la cathédrale, le jour de la Purification, une chandelle de cire conformément à l'usage suivi de toute ancienneté (3).

En juillet 1277, Renier, chevalier, avoué de Tournai et sire de Wez, reconnaît la rente due au chapitre de Tournai sur les biens vendus à l'abbaye de Loos par feu Anselme son père (4). Son sceau, le premier que l'on rencontre au type équestre, est rond, de 58 mill.; le bouclier et la housse portant une fasce d'hermines. *Sigillum. Reneri. le. Borgne. de. Aigremont. advocati. de. Tornaco.* — Contre-sceau aux armes de la face. ✝ *Secretum Reneri* (5).

Au mois de mars 1281 (v. st.) Renier d'Aigremont, avoué de Tournai, avec Jean, sire de Ère, et Jean de

(1) *Recherches sur l'église cathédrale de Notre-Dame de Tournai*, T. II, p. 64.

(2) T. IX, p. 189.

(3) *Table chronologique des Chartes et diplômes concernant l'histoire de la Belgique*, T. V, p. 580. — Voir Cousin, *Histoire de Tournay*, liv. 4, p. 76. — « Il m'est advis, dit Cousin, que Messieurs de la ville » de Tournay ont succédé à l'advoué, et qu'ils font tous les ans quelque » sorte d'honneur en l'église cathédrale à la grand'messe de la feste de » la Purification Nostre Dame (Quand les Prévosts vont à l'offrande » avec chascun un cierge porté devant eux et une torche allumée qu'ils » laissent à l'église ardans aux bourdons de cuivre vis-à-vis le grand- » autel) au lieu de l'hommage que l'advoué faisoit à l'Evesque. » (Livre 3, pp. 257 et 258.)

(4) Fonds de l'abbaye de Loos.

(5) Demay, *Sceaux de la Flandre*, nº 337.

Haudion, chevaliers, se déclare caution du comte Gui envers Jean Sartiaux, bourgeois de Tournai (1).

Il résulte des lettres du comte Gui, du 2 septembre 1283, relatives au douaire de Béatrix, dame de Courtrai, que la difficulté mue à ce sujet était soumise au roi de Jérusalem et que plusieurs chevaliers, entre autres le Borgne d'Aigremont, s'étaient obligés à faire respecter par le comte la décision qui interviendrait (2).

Renier dit le Borgne d'Aigremont paraît comme témoin en février 1285, dans une charte du comte Gui (3). On le retrouve en 1286, chevalier, avoué de Tournai et sire de Wez, avec son sceau équestre à la fasce d'hermines (4).

Au mois d'avril 1287, Renier dit Borgne d'Aigremont, chevalier, avoué de Tournai, donne à cense de 9 ans à la commune de Tournai, tous les droits de justice, wienage et autres qu'il avait en cette ville et dans la banlieue moyennant une rente annuelle de 160 livres tournois (5). — Dans le même mois, Renier fait avec le magistrat de Tournai un accord au sujet des franchises dont les bourgeois de Tournai peuvent jouir en les terres de l'avoué. Il confirme dans cet accord le contrat relatif à la cense des droits de justice, wienage et autres qu'il avait dans Tournai et sa banlieue (6).

En avril 1288, Renier d'Aigremont, chevalier, sire de Wez et avoué de Tournai, investissait l'église de

(1) Archives départementales, *Inventaire Sommaire*, B. 182.

(2) Jules de Saint-Genois, *Inventaire analytique des Chartes des comtes de Flandre à Rupelmonde*, n° 339.

(3) *1er Cartulaire de Flandre*, p. 447, et *3e Cartulaire*, p. 240. — *Bulletin du Comité flamand de France*, T. IV, p. 87.

(4) Fonds de l'abbaye de Loos. — *Collection Moreau*, vol. 208, f° 221.

(5) *1er Cartulaire de Tournai*, p. 50.

(6) *Ibidem*, p. 66.

Tournai de trois bonniers de terre à elle donnés par « Jean de Wes, clerc qu'on disoit Canebouf (1). » — En la même année Renier et sa femme fondaient un obit pour le salut de leurs âmes (2). — On voit par l'état de la fortune mobilière de la châtelaine, dressé en avril 1291, qu'à cette époque ladite châtelaine devait encore 200 livres parisis à l'avoué de Tournai, le Borgne d'Aigremont (3); mais celui-ci était mort en 1289 et la mention n'a, en ce qui le concerne, qu'une portée rétrospective.

Renier avait épousé Sara, dame d'Évin, dont il eut :

1° Gilles, chevalier, qui, dans l'acte du 21 janvier 1261, est dit fils aîné « ainsnés fius. » Il mourut avant son père et même avant 1274, puisqu'il ne figure pas dans l'acte de vente du mois d'avril de cette année, laissant un fils en bas âge appelé Anselme du nom de son aïeul, et qui devint avoué de Tournai en 1302, après sa tante.

2° Sara qui, avec sa mère et par avoué, intervint dans l'acte de vente du mois d'avril 1274, et qui depuis épousa Hellin d'Armentières auquel elle porta l'avouerie de Tournai recueillie en 1289.

11. Sara d'Aigremont, épouse d'Hellin d'Armentières, 1289-1302.

D'après Li Muisis, Hellin d'Armentières fit sa première entrée à Tournai, comme avoué, en 1289 (4). —

(1) Cousin, *Histoire de Tournay*, liv. 4, p. 87.

(2) Poutrain, *Histoire de Tournai*, T. II, 12e avoué.

(3) A. d'Herbomez, *les Châtelains de Tournai*, T. I, p. 202, et *preuves* no 181.

(4) De Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, T. II, p. 162. Anno MCCLXXXIX, venit primo in Tornaco tanquam advocatus Torna-

Le jour de la Saint-André (30 novembre) 1289, Hellin d'Armentières, avoué de Tournai, est signataire d'une charte par laquelle Jean Berthout (alias Bertaut), seigneur de Gramines, et son fils aîné, Jean de Berlaer, déclarent avoir reçu de Marie, demoiselle de Mortagne et châtelaine de Tournai, fille de Jean, seigneur de Mortagne et châtelain de Tournai, les 1600 livres tournois que ledit Jean, seigneur de Mortagne, avait promises au seigneur de Gramines à son mariage avec Marie, sœur dudit Jean, seigneur de Mortagne. Les témoins de cet acte furent : La demoiselle de Mortagne, — Guillaume de Mortagne, seigneur de *Rumeis*, — Jean de Mortagne, sire d'Espières, — Hellin d'Armentières, avoué de Tournai, des bourgeois de Tournai, etc. (1).

Les Archives de Tournai conservent deux actes originaux du même jour, 27 avril 1294, émanés d'Hellin d'Armentières, seigneur de Wez, avoué de Tournai, et demoiselle Sare, sa femme, fille de Renier jadis dit Borgne d'Aigremont, chevalier, avoué de Tournai.

Par le premier acte, ils ratifient l'accord fait, en avril 1287, entre les prévôts et jurés de Tournai et Renier d'Aigremont, au sujet des franchises dont les bourgeois de cette ville doivent jouir dans les terres de l'avoué. Par le second acte, ils font connaître que, à cause de l'opposition de l'évêque et du chapitre, ils sont forcés de retirer la cense de 9 ans donnée à la commune de Tournai par Renier d'Aigremont en avril 1287.

Ces deux actes sont munis de leurs sceaux. Celui du

censis Hellinus d'Armentières (Chronique de Li Muisis : De Castellano Tornacensis et de Advocato aliqua notabilia.) — Cousin, liv. IV, p. 88.

(1) *Archives nationales*, J. 528, n° 30. — *Messager des Sciences historique de Belgique*. Gand, année 1889, p. 104.

mari est rond, sans contre-sceau, et représente un dextrochère soutenant un écu, avec cette légende : ✝ *Bovllete Helli(n) Darm(en)tières*. Celui de la femme est ovale et figure une dame les mains levées, portant sur le poing dextre un oiseau. Dans le champ, de chaque côté de la dame, deux petits écussons, l'un aux armes du mari, l'autre à la face d'hermines d'Aigremont. Légende : *S. Sarain, femme Henllin Darmentières* (1).

Cet Hellin était fils d'Agnès, dame d'Armentières, et descendait des seigneurs d'Armentières de la Maison de Mortagne (2). On retrouve Hellin, sire d'Armentières, chevalier, parmi les défenseurs de Lille, en 1297. Son sceau représente un dextrochère tenant un écusson (3). Le dextrochère figure dans les armes primitives des de Mortagne, châtelains de Tournai (4).

Quant à la fille de Renier le Borgne d'Aigremont, elle ne reparaît plus après 1294. Elle n'a pas laissé de génération, et à la mort d'Hellin d'Armentières, en 1302, l'avouerie de Tournai, fit retour à la famille d'Aigremont.

---

§ XI.

Dernier avoué du nom d'Aigremont.
Famille Pilate.

12. Anselme III, 1302-1317.

De l'examen attentif des documents du temps, il paraît évident que la veuve d'un d'Aigremont, ayant un

(1) Communication de M. le Comte du Chastel de la Howarderie.

(2) Voir A. d'Herbomez, *Histoire des Châtelains de Tournai de la maison de Mortagne*, notamment T. I, p. 71 et T. II, pp. 220 et 221.

(3) Douët d'Arcq, *collection de Sceaux*, n° 1208.

(4) Voir A. d'Herbomez, T. I, pp. 57 et 84.

fils encore enfant du nom d'Anselme, s'est remariée à Engherrand Pilate, bourgeois de Douai; que cette veuve est celle de Gilles, fils aîné de Renier le Borgne d'Aigremont, et que c'est son fils qui, à la mort d'Hellin d'Armentières, recueillit l'héritage de sa tante Sara d'Aigremont.

On sait que la représentation dans la succession aux fiefs n'était pas reconnue et que si l'aîné mâle était mort avant son père laissant un fils en bas-âge, celui-ci était exclu même au profit de ses tantes à défaut de mâles; nos coutumes préférant une fille nubile, qui pouvait procurer immédiatement un mari pour vassal, à un enfant en bas-âge qu'il fallait mettre en garde noble. C'est ainsi que Sara avait recueilli l'avouerie de Tournai; mais cet enfant restant seul survivant reprenait naturellement ses droits à l'héritage de son aïeul.

La famille patricienne Pilate était connue à Douai depuis le début du XIIIe siècle. En mai 1207, Gérard III, prévôt de Douai, confirmant l'engagement d'une dîme sise à Marquette-en-Ostrevant, a pour témoins, entre autres bourgeois de Douai, Galterus Pilate et Gérard, son frère (1). — En octobre 1225, Wautier IV, châtelain de Douai, vend à Wautier Pilate et à Wion Audefroit cinq muids de terre à Gœulzin (2).

Au mois de mai 1229, Marguerite, dame de Dampierre, s'oblige à payer à Wautier Pilate, bourgeois de Douai, 200 livres, monnaie de Flandre, qu'il avait prêtées à Robert, avoué d'Arras (3). — Au mois de

(1) Brassart, *Histoire du Château et de la Châtellenie de Douai*, T. I, p. 328 et *Preuves*, p. 127.

(2) *Ibidem*, T. I, p. 123.

(3) *Inventaire analytique des Archives de la Chambre des Comptes, à Lille*, n° 496.

janvier de l'année suivante, la comtesse Jeanne promet de dédommager ledit Robert, avoué d'Arras, de la somme de 1000 livres parisis pour laquelle il s'était porté caution envers Wautier Pilate, Jean du Four, Gui Audefroi et Jean Pain-Mouillet, bourgeois de Douai (1).

Au mois de novembre 1247, Robert, comte d'Artois, déclare qu'il a rendu à Lanvin Pilate, bourgeois de Douai, 30 rasières de terres labourables, à Flers et à Courcelles, qu'il avait fait saisir et pour lesquelles Lanvin Pilate lui a fait hommage-lige, y obligeant ses hoirs (2).

Au cours des XIIIe et XIVe siècles, on compte de nombreux membres de cette famille dans l'échevinage de Douai. Le sceau de l'un d'eux figure un écu à trois châteaux, soutenu par un homme sauvage, supporté par deux lions dans une étoile (3).

Suivant une généalogie insérée dans le manuscrit de Dom Caffiaux (4), Engherrand Pilate serait fils de Lanvin qui vivait en 1230, et de Eremberghe Picquette, fille de Regnier. Il était chef échevin en 1295 et 1301, frère de Jakeme Pilate, et eut de son union avec la veuve d'Aigremont :

1° Ricard Pilate qui, à la mort d'Anselme, son frère utérin, recueillera l'avouerie de Tournai.

2° Lanvin Pilate, mort avant 1339 ; c'est sans doute celui qui, en 1284, était trésorier de l'église de Saint-Amé de Douai (5).

(1) *Inventaire analytique des Archives de la Chambre des Comptes*, n° 510.

(2) *Ibidem*, n° 909.

(3) Demay, *Sceaux de la Flandre*, T. I, p. 496.

(4) Bibliothèque nationale. *Trésor généalogique de France. Recherches sur la famille Le Scellier.*

(5) Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, T. I, p. 258.

3° Sarain, femme de Jakemon A le Take.

Quant à Anselme que l'on confondait avec les enfants d'Engherrand, il était depuis longtemps chevalier lorsqu'il succéda à Hellin d'Armentières. En juillet 1291, une cense à Ostricourt était tenue de « Monsingneur Ansiel d'Esgremont (1). »

Dans la guerre faite par Philippe le Bel au comte Gui de Dampierre, le chevalier Anselme d'Aigremont s'était rangé dans le parti des Léliards ou gens du Lys. En 1298, le lendemain de la Saint-Pierre d'hiver, (29 décembre), Raoul de Clermont, gouverneur de la Flandre « nouvellement acquise, » assignait au nom du Roi, à messire Ansiaus d'Aigremont, un fief de 40 livres de rente, sa vie durant, en considération des griefs, dommages et pertes qu'il avait éprouvés dans cette guerre et du « boin et loyal portement » qu'il avait fait et soutenu pour la cause du Roi. Ladite rente à recevoir du receveur du Roi qui pour le temps sera en Flandre (2).

Anselme avait été antérieurement l'objet d'un semblable bienfait de la part du comte Gui qui lui avait constitué une rente de 40 livres sur le gavène de Sin (3), et cette rente lui fut même confirmée par Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, qui par mandement prescrivit à Brun de Brunenberg, gardien de Douai, de faire jouir Anselme d'Aigremont de la rente à lui assignée par Gui de Dampierre (4). Anselme n'est pas le seul gentilhomme qui ait agi de la sorte; mais en est-il plus excusable?

(1) Archives de Douai. Communication de M. Félix Brassart.

(2) Archives du Nord, *3e Cartulaire de Flandre*, B. 1563, pièce 68.

(3) *Ibidem;* p. 19 du T. II de l'*Inventaire Sommaire des Archives de la Chambre des Comptes, à Lille.*

(4) *Ibidem*, p. 21.

Anselme est repris dans la liste des fieffés de la châtellenie de Lens, vers 1300, comme homme demi-lige (1).

Anselme III d'Aigremont, avoué, fit sa joyeuse entrée à Tournai en 1302. « *Mortuo Hellino d'Armentières, venit successor ejus, dominus Anselmus de Aigremont, tanquam advocatus Tornacensis* (2). »

La chronique wallonne de la guerre entre le roi Philippe le Bel et le comte Gui de Dampierre rapporte que le 17 avril 1303, « Messire Ansiaus d'Aigremont, avoué de la ville de Tournai, » sortit avec les capitaines de la garnison française pour aller courir le pays ennemi, et qu'il prit part à une escarmouche contre les Lillois (3). — Anselme d'Aigremont figure avec son titre d'avoué dans le rôle des chevaliers de Flandre et leurs gages au terme de l'Ascension 1303 (4).

Diverses notes du temps concernant la famille Pilate et notre avoué témoignent d'une situation financière obérée. Engherrand et messire Ansiaus d'Aigremont avaient emprunté à Douai de fortes sommes qu'ils avaient peine à rembourser, et peut-être faut-il attribuer à cet état de gêne la vente que dut faire Anselme de la seigneurie de Wez, l'antique domaine de ses ancêtres, apporté jadis par Ida d'Avesnes à la maison d'Aigremont? L'acquéreur, paraît-il était de la parenté du comte de Flandre et suivait le parti des Flamands. On lit dans la chronique de Li Muisis qu'en septembre 1303, après la nativité de la Vierge, les Tournaisiens

(1) Bibliothèque nationale, *manuscrit français*, 6365.

(2) *Chronique de Li Muisis*, apud J. J. de Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, T. II, p. 162. — Cousin, *Histoire de Tournay*, liv. IV, p. 98.

(3) *Ibidem*.

(4) *Recueil des Historiens de la France*, T. XXII, p. 766.

ayant appris qu'autrefois, (sans doute au temps d'Hellin d'Armentières, l'un des défenseurs de Lille), le comte de Flandre était venu à plusieurs reprises en l'hôtel du Sire de Wez, allèrent détruire le château et le village (1).

Peut-être encore faut-il attribuer au même état de gêne l'aliénation qu'aurait faite Anselme du domaine d'Évin apporté dans la famille par son aïeule Sara? Il est possible que les seigneurs d'Aigremont de la branche cadette aient revendiqué ce domaine à titre de retrait lignager, et c'est ainsi que s'expliquerait la qualification de sire d'Évin que prend le seigneur d'Aigremont de 1326 (2).

Messire Anselme d'Aigremont se retrouve dans divers documents de 1307 à 1310 (3). En cette dernière année, le mardi après la fête de Saint-Jean, il assiste à Maubuisson, à la suite des seigneurs du Hainaut, au contrat de mariage de la sœur du comte de Hainaut avec le fils ainé du comte de Clermont (4). — En 1311, il intervient dans une sentence rendue, le 16 avril de cette année, par la cour féodale du chastel de Douai, renforcée de plusieurs hommes de fief de la salle de Lille, au profit de l'abbaye d'Anchin contre la châte-

(1) Apud J.-J. de Smet, *Corpus chronicorum Flandriæ*, T. II, p. 200. — Cousin, liv. IV, p. 98.

(2) Voir I. de Coussemaker, *Cartulaire de Cysoing*, p. 119, sous la fausse date 1226, et l'*Inventaire Sommaire des Archives de la Chambre des Comptes, de Lille*, B. 608.

(3) *Fonds Colbert-Flandres*, 187, f° 41, année 1307. — Bibliothèque Nationale, Dom Caffiaux, *Trésor généalogique*, T. III, p. 32, année 1307. — Archives de Douai, chirographe, mai 1309. Communications de M. F. Brassart.

(4) Devillers, *Monuments pour servir à l'histoire de Namur*, etc., T. III, p. 592. — *3e Cartulaire de Hainaut*, n° 25, f° 62 v°.

laine de Rache, au sujet d'une écluse du ruisseau dit le Bouchard près de la Scarpe (1).

En décembre 1315, Anselme d'Aigremont figure comme homme de fief de l'abbé de Saint-Amand (2). En 1316, il sert le roi à Calais où il donne quittance d'un cheval, délivrée au nom des maréchaux de France. Son sceau est à la fasce d'hermines (3). On le rencontre encore, le 27 mars 1317, (n. st.), comme l'un des arbitres entre les héritiers Pilate et le Chapitre de Saint-Amé (4). — Il mourut cette année 1317, sans génération, laissant l'avouerie à son frère utérin Ricart Pilate.

13. Ricard Pilate, 1317-1323.

Ricard Pilate, avoué, fit sa première entrée à Tournai, le mardi 13 septembre 1317, ramenant, dit Poutrain d'après les registres de la ville, tous bannis à trois ans, à un an, à dix livres et dessous dix livres... On lui envoya un tonnel de bon vin et quatre poissons (5).

Le 29 septembre 1318, « Rikart Pilate, dit le avoeet de Tornai, » est assigné comme témoin dans un procès de juridiction entre la ville et Saint-Amé de Douai (6). Le 24 novembre 1319, « Ricars Pilate, advoes de Tournay, » frère (utérin) de sire Ansiaus d'Aigremont, chevalier, vend à la table du Saint-Esprit de Saint-

(1) Archives du Nord, *Fonds de l'abbaye d'Anchin*, original. — Imprimé dans Brassart, *Histoire du Château et de la Châtellenie de Douai, Preuves*, p. 417.

(2) *Collection Moreau*, vol. 221, f° 213; Archives de l'abbaye de Saint-Amand.

(3) Demay, *Collection Clairambault*, I, n° 37.

(4) Archives du Nord, *Fonds de Saint-Amé de Douai*.

(5) *Histoire de Tournay*, T. II. Ricard Pilate n'était nullement sire d'Aigremont comme l'avance Poutrain.

(6) Archives de Douai, *Ancienne layette 33*.

Nicolas de Douai une rente sur le moulin des Wez (1).

Le mercredi avant la Saint-Jean-Baptiste 1323, « Ricars Pilate et demisiele Eve, sa femme, » vendent le fief de l'avouerie de Tournai au roi Charles le Bel qui en possédait déjà l'hommage par suite d'échange avec l'évêque de Tournai. Le douaire dont l'avouerie était chargée fut reporté sur un fief gisant à Ennevelin appelé le Marais Sébinois (2).

Le Marais Sébinois, à Ennevelin, tenu de la Salle de Lille à 10 livres de relief, comprenait 6 bonniers de prés et bois démembrés du fief du Bois et sis à la Broye sur le chemin conduisant à La Poullée (3). Suivant toute apparence Ricard Pilate avait recueilli ce fief de la succession d'Anselme III d'Aigremont, son frère utérin. Plus tard le Marais Sébinois était aux mains de Jean Kieret ou Quieret, seigneur de Franssures, qui, en 1361, possédait une maison dite la Bretesque (aujourd'hui le Dauphin) sur le marché au blé de Douai, laquelle avait aussi appartenu à « feu noble homme Mgr Anseaulx d'Aigremont, chevalier, advoes de Tournai (4). »

Ricard Pilate continua, tant qu'il vécut, à être appelé l'avoué. Il était mort avant le 3 juin 1344, d'après une sentence où figurent ses fils Piéron et

(1) Archives des hospices de Douai, *Cartulaire de la Table du Saint-Esprit de Saint-Nicolas de Douai.* Anselme est dit par erreur Sire d'Aigremont.

(2) Archives Nationales, *J, 229*, pièce 28. Communication de M. F. Brassart, de Douai.

(3) Th. Leuridan, *Statisque féodale du Nord, La Pèvele*, dans le *Bulletin de la commission historique*, T. XIII, 1877.

(4) Communication de M. F. Brassart, de Douai d'après l'*inventaire supplémentaire des Archives des hospices de cette ville*, manuscrit 253 *bis*, Fonds des Chartriers; et d'après le *Registre K* de l'Hôtel de Ville, p. 109.

Anselme d'Aigremont, avoué de Tournai, 1166-1197?, du chef de Ida, fille de Gossuin d'Avesnes et petite-fille de Walter d'Avesnes.

Gossuin d'Aigremont, avoué de Tournai, 1197-1216; laisse l'avouerie à son frère Gilles.

Gilles, seigneur d'Aigremont, avoué de Tournai après son frère Gossuin, 1216-1232.

Anselme d'Aigremont, 1199?-1223?, époux de Mahaut; auteur de la branche cadette.

Méliciane d'Aigremont, épouse de Hugues des Watines, et mère d'Agnès, épouse de Bauduin VII, sire de Comines, d'où Bauduin VIII, Jean de Comines et des filles.

Anselme II d'Aigremont, 1232-1266? époux de Sara de Naves, et, en secondes noces, de Boussarde. Du 1er lit.

Renier le Borgne d'Aigremont, avoué de Tournai, 1266-1289; époux de Sara, dame d'Evin.

Anselme d'Aigremont, 1261.

Robert d'Aigremont, 1261-1274.

Gilles d'Aigremont, chevalier, mort avant son père, laissant un fils en bas-âge, Anselme III, avoué de Tournai, après sa tante, 1302-1317.

La veuve de Gilles se remaria à Engherrand Pilate, de Douai, d'où Ricard Pilate, avoué de Tournai, après son frère utérin, 1317-1323.

Fin de l'avouerie de Tournai.

Sara d'Aigremont, épouse d'Hellin d'Armentières, avouée de Tournai, 1289-1302; morte sans postérité, laissant l'avouerie à son neveu Anselme III.

Lanvin Pilate, le premier comme exécuteur testamentaire de feu Ricard Pilate dit l'avoué, son père (1).

---

§ XII.

Les avoués de Tournai d'après leurs diverses relations ; conclusion.

La pénurie de documents sur les avoués de Tournai se fait surtout sentir à propos de leurs rapports, comme officiers, avec les évêques de qui ils tiennent leur mandat et avec la commune qui vise sans cesse à absorber leur action ; comme seigneurs avec les établissements religieux du pays, avec les comtes de Flandre et avec le châtelain de Tournai. Néanmoins, après avoir étudié de près la nature de leur office, exposé leur succession chronologique et mis en œuvre tout ce que de patientes recherches ont permis de réunir sur leur généalogie, je ne pouvais, dans l'intérêt même de ce travail, décliner la tâche de faire ressortir, dans une revue rétrospective, l'importance de ces personnages d'après leurs relations connues, et malgré la pauvreté des ressources dont on dispose, j'essaie de m'acquitter de cette tâche en manière de conclusion et dans l'ordre indiqué ci-dessus.

1° *Avec les évêques de Tournai :* Il n'est guère possible d'inférer de la chronique d'Hériman quelque donnée certaine sur les rapports des avoués de son temps avec l'évêque de Tournai. D'une manière générale le chroniqueur représente ces rapports comme ceux du principal fonctionnaire laïc que le seigneur

(1) Archives de Douai, *Ancienne layette 33*, rouleau en parchemin. — Bibliothèque Nationale, Dom Caffiaux, *Trésor généalogique*, T. III, p. 582. Communication de M. Brassart.

évêque entretenait au service de la cité dont il était le maître, et c'est sous l'aspect de personnages de premier plan que figurent les avoués de Tournai dans toute la narration d'Hériman. Le plus ancien se révèle dans une mission politique qu'on ne confie qu'à un officier de haute considération. Fastré 1[er] chevauche d'ordinaire avec une suite de chevaliers (1). Il s'allie à la sœur de l'opulent Thierri d'Avesnes et devient ainsi la souche de la seconde et illustre maison de ce nom. Son petit-fils, Walter d'Avesnes, marche de pair avec le châtelain de Tournai dont il épouse la fille.

La charte de 1151 par laquelle l'évêque Gérard s'élève contre Nicolas d'Avesnes qui, sous ombre de sauvegarder les droits de son frère absent, avait envahi la demeure et les biens de l'évêque au moment de la séparation de l'évêché de Tournai de celui de Noyon, démontre que les prélats de Tournai avaient à se tenir en garde contre la puissance de l'avoué de cette ville, bien qu'il fût leur homme-lige. Il faut néanmoins reconnaître que dans la suite, à part quelque conflit d'intérêts insuffisamment définis et certaine incorrection dans l'accomplissement de ses obligations de vassal, l'avoué de Tournai fut plutôt soumis que rebelle à l'autorité de l'évêque.

2° *Avec la commune :* Anselme, le premier avoué de la Maison d'Aigremont, qui avait dû voir la naissance de la commune de Tournai ou, si l'on veut, sa consécration officielle par la charte de Philippe-Auguste, n'a pas laissé de souvenir de ses rapports avec ce pouvoir nouveau qui s'affirmait comme une menace contre l'action des avoués. En 1197, quand Bauduin, comte

(1) « Idem etiam Fastredus multoties cum militibus suis equitans » (§ 9).

de Flandre, en guerre avec le monarque français, assiégeait Tournai et consentait à conclure une trêve avec les bourgeois de cette ville, ce sont les fils d'Anselme, Gilles, seigneur d'Aigremont, et Gossuin, l'avoué, qui jurent la trêve et répondent de l'exécution des conditions que le comte impose aux assiégés. On ne réclame de semblables garanties que des gens de valeur.

Les deux actes du mois de mai 1234 par lesquels Anselme II d'Aigremont est forcé de reconnaître qu'il ne peut disposer de son avouerie qu'en faveur d'un bourgeois de Tournai, prouveraient que dès lors les rapports entre cet officier et la commune sont empreints, du côté de celle-ci, d'une sorte de défiance témoignant que déjà elle ne supportait plus qu'avec impatience le pouvoir juridictionnel des avoués. Sans doute elle parvint enfin à annihiler ce pouvoir qui limitait sa pleine action, c'était fatal; mais elle dut laisser aux avoués leurs droits utiles, leur titre et les honneurs qui s'y rattachaient. On vit même l'un d'eux prendre, pour son sceau d'avoué, le type équestre qui était un attribut réservé aux grands seigneurs. La prérogative de faire une entrée solennelle et d'amnistier les bannis à cette occasion tenait de la souveraineté; elle dénote toute la considération dont l'officier féodal, au déclin de sa charge, était encore entouré dans la ville et marque le rang élevé qu'il y avait occupé. Ce n'est pas à des fonctions subalternes qu'un tel privilège avait pu être attribué ou reconnu; Buzelin, dont le témoignage, il est vrai, ne saurait être ici invoqué que comme opinion, le pensait ainsi : *Erat ea dignitas Tornaci maxima* (1).

3° *Avec les établissements religieux du pays*. L'avoué Walter est représenté par Bauduin d'Avesnes comme

(1) *Gall-Fland.*, pp. 114-115.

un homme cruel et ravisseur du bien d'autrui; mais ses cruautés et ses injustices se sont exercées dans une autre contrée et le sévère jugement de l'Histoire atteint plutôt en lui le seigneur d'Avesnes que l'avoué de Tournai. A Tournai, d'après Hériman, Walter fut tant qu'il vécut le père de l'abbaye Saint-Martin et, suivant l'historien de l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés, il fut un insigne bienfaiteur de ce monastère. Néanmoins Walter semble avoir transmis à quelques-uns de ses descendants le triste héritage de ses instincts déprédateurs et de ses violences à l'égard des églises. Son fils Nicolas d'Avesnes l'imita, on vient de le voir, dans ses tentatives d'envahissement et d'usurpation; mais on retrouve ce seigneur bien amendé à la fin de sa carrière, vers 1177, dans deux chartes par lesquelles il prend sous sa protection spéciale certains biens acquis par l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés et qui étaient tenus de lui.

La fille de Walter, Pétronille d'Avesnes, veuve de Jean II de Cysoing, fut d'une véhémence extrême à l'égard des religieux de Saint-Calixte.

Gossuin d'Aigremont obéit d'abord à l'esprit de convoitise qui avait animé ses prédécesseurs de la maison d'Avesnes à laquelle il tenait par sa mère Ida. Il élève des prétentions sur des biens appartenant depuis longtemps au monastère de Saint-Nicolas-des-Prés; il tourmente les religieux au sujet de la terre qui leur avait été donnée, en 1137, par son bisaïeul Walter et qui était le domaine attaché à l'avouerie de Tournai. Toutefois Gossuin finit par reconnaître l'injustice de ses revendications; il obtient son pardon et meurt sous l'habit des moines de Saint-Nicolas-des-Prés facilement oublieux de ses tracasseries. Avant de mourir il fait un don à l'abbaye et en cela il est suivi par Gilles,

son frère et successeur, qui, en outre, cède au monastère, en 1226, l'hommage d'une terre sise à Lamain. — Les torts matériels sont réparés, et quant aux tracasseries, inexcusables sans doute, elles ne semblent nullement revêtir le caractère de cruauté que le chroniqueur reproche au seigneur d'Avesnes.

4° *Avec les comtes de Flandre :* A la fois possesseur de domaines importants et avoué de Tournai, Gilles d'Aigremont fut l'un des personnages les plus remarquables et les plus influents de sa maison. Nombreuses sont les chartes où, durant sa longue carrière, il intervint soit comme témoin, soit comme acteur et à titre de seigneur, dans l'une et l'autre châtellenies de Tournai et de Lille. On l'a vu, en 1197, appelé non seulement à signer la trêve accordée aux bourgeois de Tournai par le comte de Flandre, mais encore à faire partie des cautions données par la commune pour sûreté des conventions stipulées dans cette trêve; en 1214, se porter garant pour la comtesse Jeanne souscrivant aux dures conditions dictées par le vainqueur de Bouvines, et, en 1222, assister sa souveraine rétablissant la paix entre l'évêque et le châtelain de Tournai. Ses rapports avec la princesse sont ceux d'un conseiller fidèle, d'un sujet dévoué dont les services sont requis dans maintes circonstances souvent délicates.

Les successeurs de Gilles furent aussi mêlés aux événements politiques de leur temps. En 1246 et dix ans plus tard, Anselme II et son fils Renier le Borgne d'Aigremont sont appelés à se porter cautions pour les d'Avesnes auxquels des sympathies de race les attachaient. Dans la terrible guerre qui éclata, à la fin du XIIIe siècle, entre Gui de Dampierre et Philippe le Bel, l'avoué Hellin d'Armentières se trouve parmi les défenseurs de Lille. L'acte d'Anselme III qui, tenant une

pension du comte Gui, le trahit pour embrasser une cause que le sentiment patriotique et celui de la reconnaissance aurait dû lui rendre doublement odieuse, est un acte peu honorable par ce chevalier; mais on conviendra que si les séductions du Roi s'attachèrent à corrompre sa fidélité comme celles des principaux seigneurs flamands, c'est que, comme eux, il exerçait autour de lui une influence bonne à acquérir et à utiliser. Il faut d'ailleurs se souvenir qu'Anselme descendait des avoués de Tournai, qu'il était lui-même l'héritier de l'avouerie, et que Tournai était une ville française.

5° *Avec le châtelain de Tournai :* La châtellenie de Tournai ne ressemblait pas à celles de Lille, de Douai, de Lens et autres. Ici c'était le comte qui était seigneur de tout le pays, dans le Tournaisis c'était le châtelain, le comte n'en étant que le suzerain. Néanmoins le châtelain de Tournai, tout puissant dans la châtellenie, n'avait pas d'action dans la ville qui constituait, sous le régime féodal du moins, le ressort exclusif de l'avoué. Il s'en suit que les rapports de celui-ci avec le châtelain n'ont pu être que des rapports de vassal à seigneur, et telles ont été en effet les relations de l'avoué avec le châtelain de qui il tenait quelques fiefs et hommages en dehors de son office. Non seulement ces relations furent sans nuage, mais elles prirent parfois le caractère de services rendus par l'avoué au châtelain. C'est ainsi qu'en 1261 et en 1265, Anselme II garantit le payement de dettes contractées par le châtelain Arnoul envers des bourgeois d'Arras, et qu'en 1291, le Borgne d'Aigremont était le créancier de la châtelaine Marie pour 200 livres parisis. On sait d'ailleurs que les avoués de Tournai descendaient par les femmes du premier châtelain de la maison de Mortagne.

En somme, les avoués de Tournai furent loin d'être des personnages sans influence et sans pouvoir. Les évêques, dont l'avoué était le principal représentant dans la cité, eurent parfois à compter avec l'autorité et le prestige qu'il s'y était acquis. Sous la commune même, qui le jalousait et qui finit par absorber son action juridictionnelle, l'avoué ne cessa de jouir d'une considération et de prérogatives qui témoignent de l'importance de l'officier. Comme seigneur on ne saurait refuser aux avoués de Tournai une puissance et une illustration, inégales sans doute dans les familles où ils se recrutèrent héréditairement et sous les différents régimes qu'ils traversèrent, mais réelle en tous temps.

APPENDICE.

Branche cadette des seigneurs d'Aigremont.

1. GÉRARD, sire d'Aigremont, 1242, † avant 1260.

On a vu au § VII, comme troisième fils d'Anselme Ier et comme frère de Gossuin et de Gilles d'Aigremont, un Anselme lequel, vers 1199, prend le nom patronymique de sa mère, « *Anselmus de Avesnes* » et est, en 1216, surnommé Le Roi, « *Dominus Anselmus rex de Aigremont.* » Cet Anselme, souche des seigneurs de Liez, à Raimbaucourt, est très probablement le père de Gérard d'Aigremont qui, à partir de 1234-1242, continue la branche des seigneurs d'Aigremont détachée de celle des avoués de Tournai; opinion fondée sur les rapports et les intérêts communs subsistant longtemps après chez les de Liez et les seigneurs d'Aigremont, et sur l'étude comparée des sceaux.

Ce qui est constant c'est qu'à la mort de Gilles, avoué de Tournai, une branche distincte possède exclusivement la seigneurie d'Aigremont; qu'elle se développe parallèlement à la branche mère et que Gérard était, en 1242, le chef de cette branche nouvelle. A cette date, Gérard, sire d'Aigremont, approuve un arbitrage entre l'abbé de Cysoing, d'une part, Arnoul de Landas, chevalier, et Nicole del Bos, d'autre part, au sujet des limites de leurs terres respectives. Ces derniers tenaient leurs dites terres de Gérard, sire d'Aigremont (1).

En mars 1244, Gérard, seigneur d'Aigremont, fait connaître que Huon d'Ardompré, son ami, a vendu à l'abbaye des Prés, de Douai, 2 bonniers et un quartier de terre devant la porte du Cachompré (2). En novembre 1246, Gérard, seigneur d'Aigremont, ratifie un achat de 10 bonniers de terre et des rentes à Brunmortier en la paroisse d'Annœullin, fait par l'abbaye des Prés (3). Son sceau rond, de 57 mill., figure un écu au lion passant couronné. † *Sigillum. Domini. Gerardi. de. Acrimonte* (4).

Le lion passant, c'est l'ancien blason de la maison d'Aigremont; ici, il est couronné pour distinguer les armes de Gérard de celle de la branche des avoués. Le successeur de Gérard venant alors que les armoiries d'Aigremont sont changées, adoptera la fasce d'hermines, mais en conservant, comme souvenir de son

(1) Archives du Nord, Fonds de Cysoing, n° 77. Cet acte est aussi inséré dans les lettres de Gilles, Sire d'Aigremont et d'Évin, chevalier, du 3 décembre 1326, imprimées dans I. de Coussemaker, *Cartulaire de Cysoing*, p. 119. sous la fausse date 1226.

(2) Noël Valois, *Cartulaires de Notre-Dame des Prés, de Douai*, p. 27; A, f° 44 r°.

(3) *Ibidem*, p. 30; A, f° 52 v°.

(4) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 402.

origine, le lion placé au canton dextre de l'écu. Le fils de celui-ci, devenant le chef de la famille par la mort de l'avoué Anselme III, reprendra les armes pleines, la fasce d'hermines. Après lui, les cadets briseront ces armes soit d'une étoile ou d'un croissant, au canton dextre, soit d'un filet en bande, soit de l'étoile et du filet réunis. De leur côté les de Liez porteront la fasce d'hermines sommée de trois fermaux. Cette succession naturelle corrobore l'opinion émise plus haut qu'Anselme dit le Roi, troisième fils de l'avoué Anselme Ier est l'auteur de la branche cadette et des deux rameaux qui la partagent en seigneurs d'Aigremont et en seigneurs de Liez.

Gérard, dont on ne connaît pas la femme, était mort en 1260. En janvier de cette année, Gérard de Landas, donnant à l'abbaye de Flines, sous condition de rachat facultatif, ses revenus provenant du marais de Bonnance, à Templeuve, prie l'héritier de Gérard d'Aigremont de qui il tenait ces revenus en fief, de ratifier cette donation (1). L'héritier de Gérard était Anselme qui suit :

2. Anselme, sire d'Aigremont, 1260-1281.

Une sentence arbitrale de la comtesse Marguerite, du 23 octobre 1270, sur divers différends d'intérêts entre Robert de Wavrin, sénéchal de Flandre, et Jean, châtelain de Lille, cite le seigneur d'Aigremont comme ayant reçu 140 livres du châtelain payant pour le compte du sénéchal (2).

En juillet 1277, Anselme d'Aigremont, chevalier,

(1) Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, p. 131.
(2) Archives du Nord, *1er Cartulaire de Flandre*, p. 122, f° 38 v°. — Imp. dans Th. Leuridan, *Les Châtelains de Lille*, p. 258.

déclare qu'ayant vu les lettres par lesquelles Gérard de Landas, seigneur de Aines, avait donné à l'abbaye de Flines, en janvier 1260, ses revenus provenant du Marais de Bonnance, il approuve la donation et la convention faites avec l'abbesse et promet d'en garantir l'exécution (1).

En février 1279, Anselme, sire d'Aigremont, chevalier, et Jean de Lyés se portent ensemble cautions envers l'abbaye de Flines pour une terre acquise d'une demoiselle mineure. « Nous Jehans de Lyés et Nous » Ansiaus, sire d'Aygremont, chevalier, faisons savor » que Gillette d'Aniche, ayant vendu à l'abbaye de Flines ses droits sur une terre s'étendant à Villers (-au-Tertre) et à Bugnicourt, « ke on tient de medame » le contesse de Flandres et de Haynau et de monsigneur » Bauduin de Rumaucourt.... pryé nous a et requis ke » nous l'ostajons enviers l'église de Felines, » promettant de faire werpir ladite église par sa fille aussitôt que celle-ci aura atteint son âge (2). Le sceau d'Anselme est rond, de 43 mill., et figure un écu à la fasce d'hermines, accompagnée d'un lion passant au canton dextre : † *Seel monsigneur Ansel, chevalier dEgremont* (3). Il est encore cité dans un acte de la même abbaye du 5 mai 1281 (4).

Dans une enquête du 11 décembre 1310, relative aux marais de Bonnance, une religieuse de Flines dépose qu'un jour (qui pouvait remonter à une trentaine d'années), Anselme d'Aigremont, père de Gilles de qui les marais de Bonnance étaient tenus en fief, se rendit à Flines et pria l'abbesse et le couvent de l'aider à

(1) Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, p. 219.
(2) Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, p. 227.
(3) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 400.
(4) Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, p. 248. Mgr Ansiel d'Aygremont.

marier sa fille. Il prétendait que l'abbaye y était tenue en raison de l'assignation à elle faite sur Bonnance; mais il n'obtint rien (1).

A l'époque de cette enquête, Anselme était sorti de ce monde; la religieuse en parle comme d'un seigneur qui n'existe plus et auquel son fils a succédé. On voit, en effet, celui-ci faire, en juin 1310, acte de suzeraineté à l'égard des marais de Bonnance tenus de la seigneurie d'Aigremont (2). — Anselme laissait :

1° N. d'Aigremont, fille qui était à marier vers 1280 et dont on ne connaît pas l'alliance.

2° Gilles qui lui succéda à la seigneurie d'Aigremont.

3. Gilles, sire d'Aigremont, 1310-1334.

Gilles d'Aigremont, chevalier, ayant fait assigner à sa cour, en juin 1310, tous ceux qui croyaient avoir des droits sur les marais de Bonnance, le procureur du monastère de Flines exhiba, le 11 décembre suivant, le titre de 1277 qui fut trouvé bon et valable (3).

Le 3 décembre 1326, Gilles, sire d'Aigremont et *d'Évin*, vidime l'acte d'arbitrage de 1242 entre l'abbé de Cysoing, d'une part, Ernoul de Landas et Nicolon del Bos, d'autre part, sur les limites de leurs terres respectives (4). C'est la seule fois que la seigneurie d'Évin reparaît depuis la mort de Sara qui l'avait apportée en mariage à l'avoué Renier le Borgne d'Aigremont. Dans l'ordre naturel des choses, la seigneurie d'Évin dut être recueillie d'abord par Sara,

(1) Hautcœur, *Cartulaire de l'abbaye de Flines*, pp. 512 et 514.

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem.*

(4) I. de Coussemaker, *Cartulaire de Cysoing*, p. 119, sous la fausse date 1226. — Archives du Nord, *Inventaire Sommaire*, B. 608.

épouse d'Hellin d'Armentières; ensuite par l'avoué Anselme III, son neveu; et enfin par les seigneurs d'Aigremont et de la branche cadette; mais tant d'événements ont pu, en un demi-siècle, déranger cet ordre naturel. Gilles, sire d'Aigremont, devenu le chef de la famille depuis la mort en 1317, de l'avoué Anselme III, reprit les armes pleines, la fasce d'hermines, adoptées vers 1261 par l'avoué Anselme II; c'était son droit. Aurait-il en même temps recueilli la seigneurie d'Évin? Ou bien aurait-il revendiqué à titre de retrait lignager ce domaine que Anselme III, pressé d'argent et sans génération, aurait aliéné? Aucun document connu ne permet de répondre à cette double question.

Le 18 février 1328, Gilles, sire d'Aigremont, chevalier, souscrit un acte qui confirme l'abbaye des Prés de Douai, dans la possession d'une terre à Cachompré. Son sceau, rond, de 22 mill. figure un écu à la fasce d'hermines. ✝ *Seel Gilles d'Aigremont* (1). — Le 10 février 1330, Gilles, sire d'Aigremont, chevalier, et Anselme d'Aigremont, dit Le Borgne, son fils aîné, écuyer, reconnaissent avoir reçu le prix des rentes vendues au Chapitre de Saint-Pierre de Lille, pour une chapellenie fondée en l'église de Saint-Pierre de Flers, par Agnès, veuve de messire Adam de Mastaing (2). — Monseigneur Gilles, sire d'Aigremont, était échevin des Timaux de la Salle de Lille, le 20 janvier 1334 (3), et le 30 juin de la même année (4), après laquelle on ne le retrouve plus.

Il laissait, entre autres enfants peut être, Anselme dit le Borgne, l'aîné, qui vient d'être cité, et très pro-

(1) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 404. — Noël Valois, p. 45.
(2) Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 654.
(3) Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, p. 558.
(4) Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 666.

bablement Gilles d'Aigremont. Tous deux assistent, le 14 juin 1330, à un acte d'arrentement de terres par échange, à Ennevelin. Le sceau du premier présente un écu à la fasce d'hermines accompagnée d'un lion passant au canton dextre : *Ansiel Dégremont*. Le sceau du second présente un écu à la fasce d'hermines accompagnée d'une étoile au canton dextre : *Seel Gillion Dégremont* (1). Le lion et l'étoile comme brisure.

4. Anselme II, d'Aigremont dit le Borgne, 1334?-1364?

De cet Anselme, qui a dû succéder à son père dans la seigneurie d'Aigremont et prendre dès lors les armes pleines de la famille, on ne trouve pas d'autre mention que dans l'acte du 10 février 1330; celles qu'on pourrait rencontrer par la suite seraient comprises entre les années 1334 et 1364. Je le présume père de Jean, qui suit.

5. Jean Ier, sire d'Aigremont, 1364.

Un acte de 1364 par lequel sont reconnus les droits de l'abbaye des Prés, de Douai, sur la justice de Cachompré, est scellé par Jean, sire d'Aigremont, écuyer, dont l'écu est à la fasce d'hermines : ✝ *Seel Jehan Dégremont*; — par Jean Dégremont dit Antreulles, dont l'écu à la fasce d'hermines est brisé d'un filet en bande : ✝ *S. Jehan Daigremont;* — par Gilles d'Aigremont, dit Antreulles, dont le sceau offre un écu à la fasce d'hermines, accompagnée d'une étoile, au filet en bande brochant : ✝ *Seel Giles Degremont*. Ces deux

(1) Archives du Nord, *Abbiette de Lille*. — Demay, *Sceaux de la Flandre*, nos 401 et 405.

derniers comme hommes de fief dudit sire d'Aigremont (1). En 1375 un Gillion d'Aigremont était bailli des religieux d'Anchin (2).

Jean Ier serait le père de Jean II et de Gilles, successivement seigneurs d'Aigremont, et peut être aussi d'Anselme d'Aigremont, témoin en 1389 d'une acquisition de rente faite par l'Abbiette de Lille. Le sceau de celui-ci présente un écu à la fasce d'hermines accompagnée d'un croissant au canton dextre : † *Seel Ansiel Dergremont* (3).

6. Jean II, seigneur d'Aigremont, † avant le 26 avril 1391.

Ce que l'on sait de Jean II se borne à cette note qu'à son trépas, advenu avant le 26 avril 1391, la seigneurie d'Aigremont passa à son frère Gilles.

7. Gilles II, sire d'Aigremont, 1391.

Gilles servait, le 26 avril 1391, le rapport et dénombrement de son fief d'Aigremont gisant à Ennevelin et en plusieurs autres paroisses de la châtellenie de Lille, à lui échu par le trépas de Jean d'Aigremont, son frère; lequel fief était chargé d'un viage au profit de Mgr de Tourmignies et de Madame, sa femme, et aussi d'un demi-quint que pouvait réclamer Jacques de Le Blaquerne et Pierre de Laubel à cause de sa femme Jacqueline d'Aigremont (4).

(1) Archives du Nord, *Fonds de l'abbaye des Prés*. — Demay, *Sceaux de la Flandre*, nos 406, 407, 408.

(2) Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, p. 664.

(3) Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 3018.

(4) Archives de la Chambre des Comptes, n° 74. *Rapports et dénombrements originaux des fiefs mouvants de la Salle de Lille.*

Déjà, antérieurement à 1372, un demi-quint avait été écliché de la seigneurie d'Aigremont et constituait le fief Cosset, au hameau d'Ardompré, à Templeuve; l'autre demi-quint, sensiblement le même que le fief Cosset, consistait en 38 cents de terre, 12 rasières et 2 havots d'avoine, 2 chapons, 5 sous, 15 œufs, 5 hommages, etc. (1). — Le petit sceau appendu au dénombrement du fief d'Aigremont servi par Gilles figure la fasce d'hermines dans un encadrement gothique.

Il y a très probablement affinité entre les sires de Tourmignies qui portaient aussi la fasce d'hermines et chez lesquels le prénom de Gilles était en quelque sorte héréditaire. Déjà, en 1274, Gillion de Tourmignies, chevalier, assistait, comme avoué, Sara, fille de Renier le Borgne d'Aigremont, avoué de Tournai (2). Dans les actes du siècle suivant, Gilles de Tourmignies et Gilles d'Aigremont figurent plusieurs fois ensemble comme chevaliers, échevins des Thimaux (3). En 1372, Gilles, seigneur de Tourmignies, chevalier, et en 1390, Gilles, seigneur de Tourmignies, possédaient, au hameau d'Ardompré à Templeuve, le fief Cosset, « jadis écliché du fief d'Aigremont (4). » Et voici que le 26 avril 1391, le rapport du fief d'Aigremont constate que cette seigneurie était chargée d'un viage au profit de Monseigneur de Tourmignies et de Madame, sa femme (5). — Au 30 septembre de la même année

(1) Archives de la Chambre des Comptes, nº 93. *Recueil général des fiefs tenus de la Salle de Lille*, par Jean Schapelinck, greffier du Bailliage de Lille, fº 157.

(2) A. d'Herbomez, *les Châtelains de Tournai*, *preuves*, nº 151.

(3) Voir Hautcœur, *Cartulaire de Flines*, p. 558; — Mgr Hautcœur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, p. 666.

(4) Jean Schapelinck, *Recueil général des fiefs*, fº 123 vº.

(5) Rapports et dénombrements originaux, nº 74 de l'*État général des registres de la Chambre des Comptes de Lille*.

1391, Gilles, seigneur de Tourmignies, pair du château d'Épinoy, portait la fasce d'hermines au lambel de trois pendants (1).

En 1397-1398, un procès était intenté par l'abbesse et le couvent de Notre-Dame des Prés, de Douai, contre Gilles, écuyer, seigneur d'Aigremont, Jean Brunel, son bailli, Gillard d'Aigremont, bâtard, et Pol d'Aigremont, sergents dudit Gilles d'Aigremont, touchant un abus de pouvoir commis par ces derniers dans la juridiction de la terre de Cachompré appartenant à la susdite abbaye (2). C'est le dernier seigneur connu du nom d'Aigremont.

(1) Communication de M. Brassart, de Douai.

(2) Archives du Nord, Fonds de l'abbaye-des-Prés, Carton 5; originaux en parchemin.

TABLE.

Première partie : l'Office.

Deuxième partie : les Officiers.

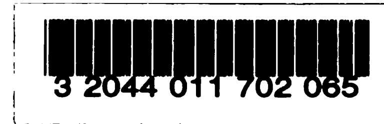
TABLE DES MATIÈRES

contenues dans le Tome IV des Annales.

La troisième partie du tome IV des Annales comprend la Table méthodique des matières contenues dans la première Série (Bulletins et Mémoires) des publications de la Société historique et littéraire de Tournai (1845 à 1895) par M. le Dr **Desmons.**

Pour la facilité des recherches cette table a reçu une pagination spéciale et elle a été brochée séparément.

Tournai, typ. Casterman. — 822


3 2044 011 702 065

